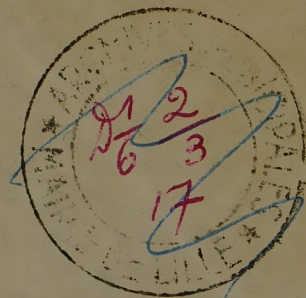


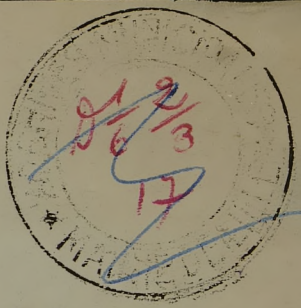
Procès Verbaux

106/59



Commission du Nouveau Plan

1^{er} mandat Salengro 1925/1929



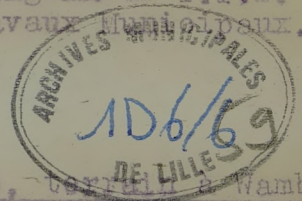
Direction:
L'Administration des Travaux Publics
de la Commission du Plan Commission municipale du Nouveau Plan

Elle décide toutefois:
1°- qu'il y a lieu de poursuivre
activement la remise

état des routes départementales
et nationales;
2°- que le dossier
d'expropriation de la route devant l'objet
du N° 375 ~~expropriation~~ soit repris pour
que soient examinées les conditions de l'ac-
chat du terrain.
D'ores et déjà, l'Administration décide que
l'expropriation sera accordée si la Ville n'est
pas tenue de verser des indemnités
jusqu'au jour où elle aura réglé le
prix d'achat du terrain, car il s'agit.

Etaients présents : M.M. Balavoine, Bondues, Creton,
Willems, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Trav. Munic.
Cailliau, Ingénieur T.P.D. Servi-
ce des Travaux Municipaux.

Affaires diverses



LE 10.6.25
M. PLAN, etc.

N°710.- Aliénation par les Hospices, ~~de la~~ Wambrechies.
Avis favorable sous réserve d'un avis de la Commission des Fi-
nances.

Ouverture d'un prolongement de la rue du Pont Neuf

La Commission examine cette question; elle décide qu'il
convient de poursuivre les études nécessaires pour permettre
de pousser la construction du collecteur et le dérasement de la
fortification de ce secteur.

La question sera examinée et reprise aussitôt après.

Ligne de contournement de Lille

La Commission examine les propositions du service concer-
nant le projet complet du Chemin de fer et les largeurs à pré-
voir; elle fait quelques modifications à ces largeurs.

Demandes de construction de Bow-Window

La Commission est d'avis de supprimer de son ordre du jour
ces demandes de Bow-Window et de saillies qui seraient examinées
par une Sous-Commission de la Commission des Travaux laquelle
demanderait, le cas échéant, l'avis de la Commission du Plan.

Demandes de renseignements

(Affaires Générales

Reconstruction Grand'Place et rue de la Bourse, par Heymann

Répondre qu'il est impossible de donner suite à sa demande.
Le convoquer pour qu'il voit M. l'Adjoint Balavoine, mercre-
di, entre 10 et 12 h.

A. II57.- 27 rue du Frénelet.- Demande si l'immeuble est
frappé d'expropriation -

Répondre qu'on peut réparer et louer -

On ne peut le fixer actuellement en ce qui concerne l'ex-
propriation.

I44 A.- Demande des Hospices concernant les propriétés de
la cour des Innocents

Répondre que le plan d'aménagement n'est pas arrêté; que
la Ville est disposée à envisager la possibilité d'un achat de
ces propriétés sous des conditions de vente acceptables.

Demander le prix.

422.- Modification d'alignement de la R.N. 41 et expro-
priation du Petit Annappes

Faire prendre une délibération du Conseil municipal accep-
tant les conditions proposées par le Ministère des Travaux Pu-
blics en demandant la suite du dossier.

Il conviendra de demander l'expropriation totale des immeu-
bles intéressés par le nouvel alignement.

La Commission demande que le service intéressé reprenne la question de remise à la Ville des R.N.

A.II60.- Vente de l'immeuble situé rue de Fives 99.-
Ne pas prendre part à cette vente .

A.II62.- 19 rue des Arts.-
La Commission fixe les conditions auxquelles la Ville pourrait donner suite à la proposition de vente .

A.II48.- Réalisation d'alignement rue des Stations 100.-
La Commission examine à nouveau cette question et fixe les conditions auxquelles elle pourrait être solutionnée .

A.II63.- Bd Carnot 45.- La Commission estime que l'acquisition pourrait être intéressante pour la Ville .
Elle fixe les conditions -
Continuer les pourparlers avec les propriétaires .

A.II56.- Rue des Jardins 17.- Propositions de vente .-
La Commission demande que le service voit le propriétaire pour demander les renseignements complémentaires .

A.I069.- Réalisation d'alignement rue des Poissonceaux -
Banque Dupont .-
La Commission fixe les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville .

Vente de la Brasserie Vandane .- M.le Directeur fait connaître que le propriétaire n'est pas à nouveau si la Ville s'intéresse à cette vente .
Répondre que ses propositions ne nous intéressent plus .

- Renseignements -

- Quartiers démolis -

594.- Réalisation de l'échange Pagant, rue du Vieux-Marché-
aux-Moutons, contre rue du Molinel.-
La Commission estime qu'il y a urgence à pouvoir réaliser cet échange .

373.- Demande d'exonération de redevance pour Bow-Window,
par Gormant pour la rue de l'Hôpital Militaire .-
La Commission propose l'exonération jusqu'au jour où la Ville aura payé le terrain qu'elle a acheté au propriétaire .
Soumettre à l'Administration .

557.- Acquisition d'immeuble rue de Paris 240.-
La Commission accepte les conditions obtenues - Faire signer promesse de vente .

En ce qui concerne l'échange présentement fait avec M. Bacquet, la Commission accepte de donner suite à la demande du propriétaire et de permettre la réalisation immédiate de cet échange.

Les quelques m² de terrain dont la Ville n'est pas encore propriétaire seront remis à M. Bacquet aussitôt que possible.

En ce qui concerne la demande pour la mise en état de viabilité de la rue Malpart, répondre que la Ville va faire exécuter les travaux le plus tôt possible .

287.- Déblaiement des quartiers démolis.- Ecrire à M.le Préfet pour exposer la situation créée par le retard à ces déblaiements -

Il convient de pousser activement la question et demander dans quel délai ce travail pourra être terminé . Il conviendra d'envoyer cette lettre en demandant une audience .

387.- Vente partielle rue Nouvelle traversant la Salpêtrière pour Faucheur.-

La Commission estime qu'il est possible de donner suite à la demande du propriétaire, en réduisant un peu le lot demandé. En cas de non acceptation, il conviendrait d'attendre les adjudications de revente.

Convoquer le propriétaire .

A. 974.- Echange rue de Paris 83.-

Il serait possible de résoudre cette affaire et la Commission fixe à quelles conditions .

Il faudrait auparavant demander au propriétaire de nous faire connaître s'il se désintéresse de la proposition qui lui avait été faite :

A. 1150.- Echange par le Docteur Durand .- Rue Georges Maertens .-

Il est impossible d'accepter la proposition de ce propriétaire mais la Commission propose une autre solution qui pourrait être admise .

Convoquer le propriétaire .

Reconstruction rue de Tournai entre les rues du Vieux-Marché-aux-Moutons et du Bourdeau .-

La Commission examine l'esquisse de la façade qui lui est soumise.-

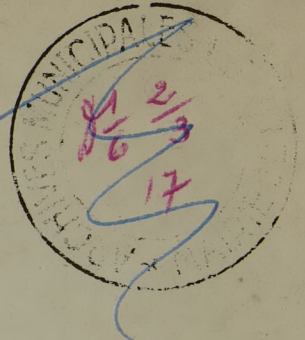
La Communiquer au propriétaire voisin en demandant qu'il la soumette à son architecte en nous faisant connaître sa réponse le plus vite possible .

Il faudrait que les deux architectes intéressés se mettent en relation pour aboutir à un accord .

Présenter à la prochaine Commission le dossier des immeubles de la Douane de Fives .-

N° 2A.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN



PROCES-VERBAL de la Séance du 19 Juin 1925

1° DIRECTION:
L'Administration Municipale a
pris connaissance sans observation
LE 6.7.25
M. PLANQUET.

Présents : M. BONDUES ()
WILLEMS (Adjointe au Maire.
DELEMER Conseiller Municipal
DUBUISSON Architecte
COCHEZ Ingénieur, Directeur des
Travaux
GILLIAU, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. CRETON Adjoint au Maire
Absent : M. BALAVOINE d°



Echange avec Les Domaines - Terrains des fortifications -
Central téléphonique. - Avis favorable aux tractations telles qu'elles
sont prévues, mais avec la réserve qu'il soit décidé : que c'est
exceptionnellement qu'il est ainsi procédé, et en raison de l'urgence
pour les P.T.T., et qu'à l'avenir, lorsqu'il sera question d'échan-
ges avec d'autres administrations pour lesquelles des terrains sont
actuellement réservés, la Ville attendra, autant que possible, avant
de procéder à des échanges, que ces administrations soient entrées en
possession de leurs terrains militaires.

N° 149 - Offres de services par la Cie Aérienne française, qui
propose de faire les levés photographiques de Lille et environs. -
Pour l'instant, la Commission ne voit pas la nécessité de
faire un lever. Elle transmet à l'Administration, la suggestion d'un
de ses membres, intéressante seulement au point de vue documentaire :
qu'il pourrait être intéressant de faire établir quelques photos des
parties de vieilles fortifications entre le Boulevard L.R.T. et la
Citadelle. Ces photos devraient être déposées dans un musée.

A. II65 - Voeu de la 2ème Commission relatif à la jonction
des rues des Tanneurs et St-Nicolas, approuvé et transmis par l'Admi-
nistration en séance du 15 courant. -

L'immeuble intéressé a fait l'objet d'une convention entre le
propriétaire et la Ville, convention actuellement inapplicable en
raison du retard apporté, par la Reconstitution, au déblaiement.

Pour cette dernière question, la Commission a décidé précédem-
ment l'envoi d'une lettre à M. le Préfet.

N° 254 - Acquisition du Bazinghien. - Dossier non encore approuvé.
La question sera soumise à M. le Préfet au cours de la démarche que
la Commission a décidé de faire au sujet du déblaiement des quartiers
démolis.

A. II6I - Agrandissement possible de l'annexe Bagrio par acquisi-
tion.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administra-
tion du 6 Mai 1925.

Demande

Demande de jardin sur la fortification par COLIN Emile -
Avis favorable mais sous réserve que le loyer soit immédiatement
calculé au prix habituel, soit 40 frs.

A. 960 - Remblai et location de l'ancien lit de l'Arbonnoise,
par DE VILLIERS 2 et 4 rue Bonte Pollet.- Avis favorable en im-
posant le fascinage proposé par le Service de la Voirie.

A. II59 - Aliénation de terrain Avenue de l'Hippodrome, demande
DUCOURANT, 26 rue Roland.- Avis favorable, mais sur mise à prix
de 60 frs le mq.

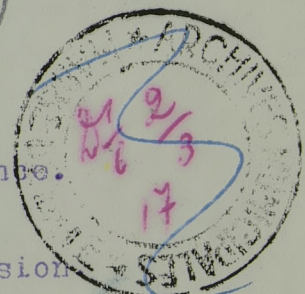
A. II65 - Acquisition Boulevard Carnot 45 - Propriété LE BLAN.
La Commission donne un avis favorable pour l'acquisition totale
soumettre la proposition et les conditions à l'Administration.

me Direction - L'Administration Municipale a pris connaissance sans obser-
vation. Elle a notamment adopté le projet de lettre à adresser au Président du
Syndicat des Propriétaires de la Rue de Madagascar. Elle demande néanmoins que
soit réservé le terrain nécessaire pour la construction, à l'avenir, de la dit
place. Elle a, en outre, décidé qu'il n'était pas opportun de donner suite à u
proposition du Comité du Commerce de St-Maurice, relative à l'acquisition d'un
immeuble en N° 3

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

vue de l'installation d'un bureau de poste - : - : - : -
et d'un poste de police (ne soumettre le projet de lettre à adresser au Prési
du dit Comité) Procès verbal de la séance du 5 Juillet 1925

le 20/7/25
M. P. H. H. H. H.



Présents:

Tous les membres assistaient à la séance.

Affaires solutionnées par la Commission

Monsieur l'Adjoint BALAVCINE fait connaître à la
Commission du Plan le résultat de la visite à Monsieur le
Préfet du Nord au sujet du déblaiement des quartiers démolis
et de l'acquisition par la Ville du château de LAHAYE (Bazin-
ghien)

Monsieur le Préfet a donné des instructions au ser-
vice du déblaiement pour que les demandes présentées par nous,
soit pour notre compte, soit pour le compte d'un tiers, soient
solutionnées immédiatement et il a également donné des instruc-
tions pour que la délibération du Conseil Municipal décidant
l'acquisition du Bazinghien soit transmise approuvée à l'Admi-
nistration supérieure.

La Commission prend connaissance de l'arrêté municipal
du 1er. Juillet 1925 qui fixe sa composition.

N° A.1172

Demande de l'Administration Municipale de Faire
procéder à l'enlèvement des tas de briques et de pierres
Rue du Frênelet.

La Commission estime, en raison de la décision prise,
qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de prorogation aux occupants
et que la question du déblaiement ne se pose plus.

En effet, le déplacement des cassons causerait une
grosse dépense inutile, en raison de la possibilité d'emploi
sur place dans quelque temps.

N° 219

Classement de la Forte de Fives comme monument historique

Le rapport demandé sera fourni à l'Administration.

La Commission décide de demander une entrevue avec
M. RATIER quand il viendra à LILLE.

La Commission prend connaissance des observations
présentées par M. l'Adjoint VEMEGHE en séance de l'Administra-
tion du 20 Juin au sujet des achats divers faits ou à faire par
la Ville.

Pétition des habitants des rues de Russie et Madagascar deman-
dant la construction par la Ville d'une Place Publique ou d'un
Rond-Point situé au carrefour de ces deux rues.

La question est anticipée puisque ces rues sont particulières et qu'une action est engagée pour obliger les propriétaires à les mettre en état de viabilité.

Il faudrait attendre, avant que la ville prenne une détermination en ce qui concerne la demande présentée, que les rues en question soient reconnues.

Soumettre le projet de réponse à l'Administration Municipale.

A. II69 Proposition du Comité du Commerce et des Fêtes de St.-Maurice
demandant l'acquisition par la Ville d'un immeuble rue du Fau-
bourg de Roubaix 153, pour l'installation d'un bureau de poste
et d'un poste de Police.

L'immeuble en question n'est pas touché par les plans de la Ville. L'opportunité d'une suite à la proposition faite est à décider par l'Administration.

N° 270

Démolition des ruines du Kursaal

Donner des instructions au service intéressé pour que cette démolition soit effectuée le plus rapidement possible.

N° 518

Réalisation d'alignement rue de Douai par MULLIER

La Commission décide qu'il convient de donner suite à la proposition faite.

Reprendre la promesse d'abandon gratuite précédemment faite et la remplacer par une promesse de vente des 23 m² pour le prix obtenu.

Amélioration du terre-plein Place Genevières

La Commission donne un avis favorable à la proposition faite et arrête la forme et les dimensions à donner à ce terre-plein.

Demande de bâtir rue Louis Delos par la Cotonnière de Fives

Délivrer l'autorisation demandée.

AFFAIRES EN COURS A EXAMINER PAR LA COMMISSION DU PLAN

Déviatation et couverture de l'Arbonnoise par la Grande-
Brasserie

La Commission donne un avis favorable en principe à la demande de déviatation, sous réserve d'amélioration du tracé. Elle n'est pas d'avis de donner gratuitement le terrain demandé, elle fixe les conditions de vente qui sont acceptables pour la Ville; le service en discutant ces conditions examinera s'il n'est pas nécessaire de rectifier la limite de fond du terrain de la Brasserie, si cette Brasserie n'est pas propriétaire de la parcelle située en arrière.

Elle décide de lier les deux questions et de n'aliéner le terrain qu'à la condition que la couverture de l'Arbonnoise soit effectuée.

Elle demande également que le service du contentieux vérifie au moment d'une vente la valeur des titres de propriété de la Grande-Brasserie en ce qui concerne la possession du sol de l'Arbonnoise qu'elle revendique.

N°270

Echange Boulevard Carnot angle de la rue des Canonniers
par LEMAY.

La Commission estime qu'il serait possible d'envisager et de discuter un échange de ce terrain contre une parcelle des quartiers démolis.

Terrain situé à l'angle du Boulevard de la Moselle et de
la rue de La Bassée
Demande de M. DE BLUMONT

Répondre que le terrain en question doit être incorporé dans le Boulevard de ceinture et demander les conditions d'achat.

A. II66

Pan coupé à l'angle des rues de Lannoy et Pierre Legrand

La Commission examine les conditions dans lesquelles il serait possible d'améliorer ainsi la circulation ainsi que les dimensions à donner à ce pan coupé.

Faire établir un plan comprenant les abords de cet emplacement et indiquant le tracé proposé qui sera soumis à nouveau à la Commission du plan.

Ecrire également au Directeur du Service de la Douane pour demander dans quelles conditions il serait possible à la ville d'acquérir les parties de la propriété de cette administration qui seraient intéressées par cette modification d'alignement.

N° 457

Construction de maisons à bon marché au Faubourg du Sud
prolongement de la rue des Iris

La Commission prend connaissance de la réponse de M. ROUZE. Il est impossible de donner suite à la proposition faite.

Maintenir notre demande d'achat.

A. II56

Projet d'acquisition d'immeubles 15 et 15 bis
rue des Jardins

La Commission prend connaissance des contre-propositions du propriétaire. Il n'y a pas lieu de modifier la décision précédente prise par la Commission.

Résiliation de bail Hôtel de la Préfecture rue des Coquelets

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'envisager de négociations.

A. II68

Travaux d'entretien 13, rue St.-Nicaise
Demande de la Brasserie Vandame

L'immeuble n'est pas compris dans un programme de réalisation immédiate, le propriétaire peut en conséquence réparer

Adm

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

2° Direction:

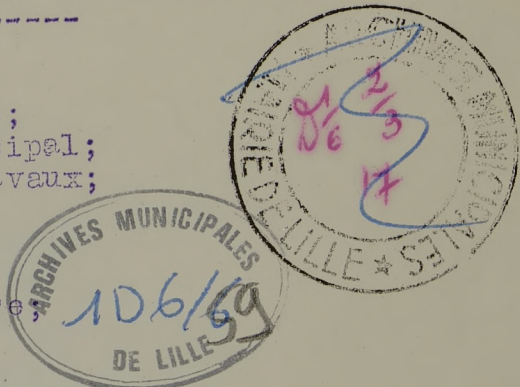
Procès-verbal de la séance du 24 Juillet 1925

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission. Elle décide toutefois que les Hospices pourront être autorisés à effectuer des travaux autres que ceux de consolidation aux 56, 58, 60 et 60bis de la rue de Flandre.

WILLIAMS, Adjoint au Maire;
DELEMER, Conseiller Municipal;
COCHEZ, Directeur des Travaux;
DUBUISSON, Architecte;
GAILLEAU

LE 31.8.25
M. PLANQUE.

Excusés: M.M. BALAVOINE, Adjoint au Maire,
BONDUES, d°
CRETON, d°



- Affaires solutionnées par la Commission -

Autorisation de céder les dommages de guerre de l'immeuble 48 rue de Tournai. - Avis demandé par le Parquet - Avis favorable

A 855 - Baraquement rue de l'Hôpital Militaire 28 - Demande de déplacement par DESCALPS - Avis favorable en raison de circonstances exceptionnelles. Que le pétitionnaire fasse une demande régulière au Service de l'Hygiène, il sera autorisé à titre précaire et révoicable.

II78 - Autorisation d'exécuter des travaux de consolidation des façades 56 - 58 - 60 et 60bis rue de Flandre par l'Administration des Hospices - Ces immeubles sont frappés d'alignement Refuser l'autorisation.

Modification de construction rue des Etaques entre le Ebis et le Iter par DEBERT - convoquer le propriétaire et tenter l'achat de l'immeuble. Si cette solution est impossible, la Commission décide dès maintenant la suite qu'il conviendra de donner à cette affaire

Plans de reconstruction des villes et acquisition d'immeubles ou travaux topographiques qui en résultent - La Commission prend connaissance d'un arrêté préfectoral donnant des instructions sur les personnes à qui il convient de confier ces travaux.

Acquisition d'immeubles et de dommages de guerre LEMBURE 27 à 31 rue du Vieux Marché aux Moutons - La Commission prend connaissance de la réponse du Ministère et de la demande de la Préfecture. Elle décide de fournir à Monsieur le Préfet les renseignements demandés. On enverra une copie de la réponse à Monsieur l'Adjoint SAINT VINANT et on le priera, si la solution tarde un peu, de faire une démarche au Ministère.

Acquisition de dommages de guerre - La Commission prend connaissance du refus donné par la Cour de Douai concernant 4 dossiers qui avaient été présentés en appel. Au sujet de la

proposition faite par l'intermédiaire qui nous avait procuré ces dommages, elle ne prend pas de décision actuellement et elle statuera lorsque des propositions lui seront faites.

Acquisition de dommages de guerre rue Halpert 9 - BOUF -
La Commission fixe les conditions qui sont acceptables pour la Ville.

Pétition des habitants des rues de Russie et de Madagascar demandant la construction par la Ville d'une place publique ou d'un rond point situé au carrefour de ces deux rues - La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration municipale.

La Ville serait disposée à reconnaître les rues quand elles seront en état de viabilité et à prévoir alors une place à condition que le syndicat des propriétaires consente à céder à la Ville le terrain de cette place publique à un prix raisonnable, à fixer dès maintenant.

Faire arrêter un plan pour le projet de cette place.

Il sera soumis ultérieurement à l'Administration. Répondre au Syndicat.

Maison éclusière de la Barre - Pas d'inconvénient à accorder l'autorisation puisque ce ne serait qu'une situation provisoire.

Profils en travers des voies nouvelles - La Commission examine les profils présentés. Elle préfère les profils 2 et 4 qui pourront être choisis suivant les cas.

Classement comme monuments historiques des façades et toitures des maisons sises Place St-Martin 19 et 21 et Quai de la Basse Deule 1 et 3 - La Commission prend connaissance de l'arrêté du Ministre des Beaux Arts.

Commission départementale d'aménagement et d'extension des Villes et Villages - Terrains d'atterrissage pour l'aviation à prévoir dans les plans d'aménagement et d'extension des Villes.

La Commission prend connaissance de la circulaire relative aux terrains d'atterrissage transmise par M. le Préfet du Nord. Accuser réception.

- Affaires en cours examinées par la Commission -

A. 1176 - Construction à l'angle du Faubourg des Postes et de la rue de l'Arbrisseau - Essayer d'obtenir du propriétaire l'exécution d'un grand pan coupé. On pourrait arrêter définitivement l'alignement à prévoir.

La Commission examine les conditions auxquelles la Ville pourrait accepter la vente de terrains qui en résulte.

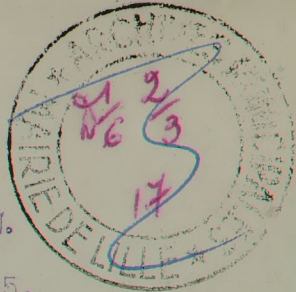
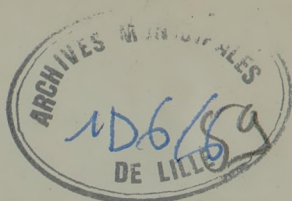
Acquisition de terrains Boulevard de la Moselle - M. de Beaumont - La Commission fixe les conditions auxquelles la Ville pourrait acquérir les terrains en question.

A 1177 - rue des Sarrazins 8 - Proposition de vente à la Ville - L'immeuble ne nous intéresse pas - Le propriétaire pourrait réparer.

N° 457 - Terrain devant permettre d'assurer le prolongement de la rue des Iris - ROUZÉ et ROUET - La proposition faite est impossible. Demander au propriétaire s'il ne consent pas à vendre la totalité de la parcelle.

Prévenir par note le Service des permis de bâtir en lui demandant de signaler à la Commission toutes demandes qui intéresseraient le terrain en question.

A 513 - Immeuble 72 rue des Etacues - BRUYNELL - La Commission fixe les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville pour une acquisition.



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AOUT 1925.

209

2° Direction:

M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Chef de Service des Travaux Publics, M. le Chef de Service des Eaux et de l'Assainissement, M. le Chef de Service des Ponts et Chaussées, M. le Chef de Service des Travaux de Voirie et de l'Assainissement et celle que seront confirmées à M. le Maire & BOITQUIN les décisions de rejet intervenues.

Affaires solutionnées par la Commission.

CLASSEMENT DE LA GRAND' GARDE. - Demander au service du Contentieux (Mr Mouraux) de rechercher quel est le droit de la Ville concernant la propriété de cet immeuble, et voir s'il n'est pas possible de demander l'annulation de la décision de classement puisque l'avis de la Ville n'a pas été demandé.

PAN COUPE ENTRE LES RUES PIERRE LEGRAND ET DE LANNOY. - La Commission prend connaissance de la réponse du Directeur des Douanes à Lille, Elle est d'avis d'arrêter l'alignement proposé et de demander l'approbation par délibération du Conseil Municipal.

CONSTRUCTION DANS LA ZÔNE. - La Commission examine les diverses demandes présentées. Elle prend une décision de principe que le service intéressé refusera toutes les demandes de construction, d'extension de construction, ou d'érection de baraquement sur des terrains de zone.

Demande Rue du Ballon par BOITQUIN - refusée.
Rue Géry-Légrand, - demande par Artésien- refusée.

DEPLACEMENT DE BARAQUEMENT, Rue de l'Hôpital-militaire, par DESCAMPS. - Accorder l'autorisation.

COMMUNICATION DE LA PREFECTURE CONCERNANT LA DECOUVERTE D'ENGIN DANGEREUX OU DOUTEUX. -

La Commission prend connaissance de la communication faite. Le meilleur emplacement à proposer sera la partie du champ de manœuvre de Ronchin, actuellement affecté à usage de tir à la grenade.

PONT DE L'HIPPODROME. - Aménagement de la passe rive droite.

La Commission prend connaissance de la réponse du Service des voies navigables. Elle décide qu'il convient d'abandonner la demande faite par la Ville concernant le paiement par ce service des quelques mètres carrés qui seraient nécessaires en supplément pour assurer la voie publique. Transmettre au Service de la Voirie qui répondra d'accord et donnera la suite nécessaire.

CANTINE POUR POLONAIS. - Demande de location du terrain militaire.

La Commission estime qu'il est impossible d'autoriser une occupation aux abords du Grand Boulevard, surtout en raison de l'impossibilité d'assurer des conditions d'hygiène c'est-à-dire alimentation en eau, et évacuation de ces eaux.

ALIGNEMENT RUE DU VIEUX FAUBOURG. - La Commission examine le plan présenté et elle convient de prévoir un pan coupé aboutissant au repère -I-, et de modifier la définition en conséquence.

Faire prendre ensuite délibération par le Conseil Municipal.

A I.179. - Place au Carrefour des Rues de Russie et Madagascar.

La Commission examine les projets de place présentés. Elle arrête son choix sur le projet de place triangulaire. Soumettre ce projet au

Syndicat des Propriétaires en demandant la cession gratuite du terrain nécessaire.

Il faudrait en outre, pour que la Ville donne suite à la demande présentée, que les rues en question soient mises au préalable en état de viabilité.

A 1.183.- Réparation du pignon Place aux Bleuets 18 -
Les projets de la Ville dans ce quartier ne sont pas de réalisation immédiate. Le propriétaire peut réparer.

N° 580.- Reconstruction à l'angle des Rues de Tournai, du Vieux Marché aux Moutons et du Bourdeau.-

Demande de dérogation au règlement par BOUCQUEY.
La Ville ne peut envisager de dérogation à un règlement qui est approuvé par le Ministère de l'Intérieur. Il convient avant d'approuver la dossier présenté, de demander le projet complet de toute la façade constituant pan coupé, plan qui doit être signé et accepté par les deux propriétaires.

Insister et dire que la Ville souhaite et désire que la façade en question soit particulièrement soignée.

A 1180.- Acquisition de terrains Boulevard de la Moselle.- Mr DE BEAUMONT.-

La Commission accepte les conditions de vente qui ont été discutées avec le propriétaire. Faire signer promesse de vente. Il convient de prévoir un pan coupé de 4m. à l'angle de la rue de la Bassée. Le mesurage sera fait en inscrivant dans une courbe des parties droites d'environ 10m. de longueur.

N° 552.- Acquisition de dommages de guerre.-

La Commission décide de donner suite à la proposition qui est faite concernant l'acquisition de dommages de guerre de l'Arrondissement de Lille.

CESSION DE DOMMAGES DE GUERRE.- Demande d'avis du Maire par le Parquet.-

La Commission donne un avis favorable à la cession proposée, de dommages provenant de la Rue Dubrunfaut pour un remploi à la Madeleine.

DEMANDE DU SERVICE DU CONSENTIEUX CONCERNANT DES LOCATIONS.-

Pour les locaux libres situés au 3ème étage de l'immeuble 1 rue des Ponts de Comines et du magasin dépendant du I bis de la Rue des Sahuteaux, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux demandes de location.

Elle envisage et elle souhaite le plus tôt possible la démolition de ces immeubles.

En ce qui concerne la demande de location à un terrain pour remiser des voitures appartenant à Monsieur PANETTA, elle ne voit pas de terrain qui pourrait être mis à la disposition du demandeur.

ROUTE DU FAUBOURG DE BETHUNE - ALIGNEMENT -

La Commission adopte le projet des alignements présentés, tracés en rouge.

Retourner au bureau de dessin pour achever le plan avec les définitions.

EVACUATION DES BARAQUEMENTS DES QUARTIERS DETRUITS.-

La Commission prend connaissance des informations qui sont parvenues au Service : 1°- Certains occupants prétendent n'être pas touchés par la décision d'appel - 2° d'autres auraient trouvé le moyen d'éviter la solution de leur évacuation; 3° l'ensemble de ceux pour qui la cour a réformé la décision du tribunal de Lille affirment qu'ils n'évacueront pas avant que les occupants des cas particuliers ci-dessus aient été contraints de partir, ou se font fort d'obtenir de la Ville des délais supplémentaires.

Elle maintient les décisions qu'elle a déjà prises concernant cette question : il faudrait en finir et permettre la reconstructions aux propriétaires qui ont fait des échanges avec la Ville.

Elle demande que le service du Contentieux écrive aux deux avocats qui sont intervenus pour demander des renseignements précis sur les solutions intervenues, ainsi que les raisons qui auraient motivé un ajournement ou un retard de procédure pour les affaires qui ne seraient pas solutionnées. Elle demande enfin à être mise au courant de l'état actuel de cette question.

AFFAIRES EN COURS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION.

PROJETS DE CONSTRUCTION, par Mr Beauvois - territoire de La Madeleine.
attendre la réception des documents annoncés. La question sera examinée à ce moment.

A I.185.- Acquisition Rue Lottin et des Etaques à St Sauveur par DEBERDT.-

La Commission fixe le prix qu'il serait possible d'offrir au propriétaire; en cas de non acceptation par ce dernier, donner suite à la demande présentée, et la question "propriété" pourrait être ultérieurement envisagée par voie d'échange.

A ce propos, la Commission propose de mettre le plus rapidement possible en état de viabilité les voies prévues dans les terrains militaires, situés entre la Rue de Fives et la Gare St Sauveur,

la disponibilité de ces terrains pouvant faciliter des échanges qui faciliteraient par la suite l'expropriation du quartier St Sauveur.

N° 195.- ECHANGE RUE DU VIEUX MARCHÉ AUX MOUTONS 26- par MEURISSE.-

La Commission fixe les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville.

N° 178.- ECHANGE RUE DU PLAT 24- 26 - par GRULOIS.-

La Commission fixe les conditions qui peuvent être acceptées par la Ville.

A I.182.- DEMANDE d'ACQUISITION d'UN TERRAIN d'ALIGNEMENT Rue de Cantelu, par la Société Foncière Régionale.-

La Commission fixe le prix qu'il convient de demander.

A I.184.- ACQUISITION DE TERRAIN d'ALIGNEMENT Boulevard de Belfort - WICART.-

La Commission fixe les conditions pouvant être acceptées par la Ville.

A I.069.- ALIENATION DE TERRAIN d'ALIGNEMENT Rue des Poissonceaux par la Banque DUPONT.-

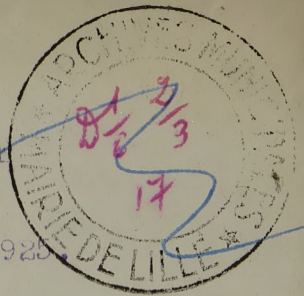
La Commission examine à nouveau la question, et elle convient de continuer oralement la discussion.

A I.181.- TERRAIN BOULEVARD CARNOT.- Demande s'il est possible de construire par CHANDEZE.- Il n'y a pas de solution possible actuellement, le plan de voirie pouvant être modifié lorsque sera solutionnée la question Gare, et à ce moment, il conviendra encore d'attendre, avant de solutionner des demandes de ce genre, l'approbation de la compensation à faire par la Ville de terrain de zone pouvant être bâtis contre des terrains militaires.

RUE DE PARIS 124- Modifications de façade - Autorisé.

N° A I.178.- Demande de consolidation de façade 56 à 60 bis.- Rue de Flandre - par l'Administration des Hospices.-

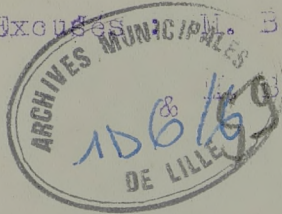
Il convient de maintenir la décision prise à la Séance précédente.



Procès-verbal de la séance du 18 septembre 1925

Présents : M.M. Creton et Willems, Adjoint
 Delamer, Conseiller municipal
 Dubuisson, architecte
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.
 Gailliau, Ingénieur T.P.M.

Excusés : M. Balavoine, Adjoint



Conduits, Adjoint.

2^e Direction:
 L'Adm. Mun. ratifie les décisions de
 la Commission sous réserve des décisions qui
 n'ont pas à être prises pour des affaires ayant
 fait l'objet d'un rapport spéciale
 LE 2.10.25
 S. PLANCHET

Affaires solutionnées par la Commission

Habitations à Bon Marché - Demande de l'Union Nationale des Combattants. - qui sollicite un terrain pour leur oeuvre sociale d'habitations.

Il serait possible de réserver un terrain dérasé, mais à titre onéreux. Il conviendrait de savoir l'emplacement que l'union envisage ainsi que la surface qui serait nécessaire actuellement. Il ne serait possible de prendre du terrain qu'entre la porte de Béthune et la rue de la Bassée prolongée.

Soumettre projet de réponse à l'Administration.

Plan d'embellissement et d'extension. - Élargissement de la route Nationale 17, rue de Douai-demandé des Ponts et Chaussées.

Présenter à l'Administration un rapport proposant de prendre l'engagement demandé, mais à regret, parce que cette amélioration qui n'était pas prévue au plan général, lors de la première étude, a été apportée à la demande de la commission supérieure. des plans d'aménagement.

Moulin saint-Pierre - Demande par le Comité du Commerce et des Fêtes du Vieux Lille.

Ce terrain appartient aux Hospices et il ne dépend pas de la Ville d'en faire un square.

347 - Acquisition d'immeuble rue Ch. Decottignies 11-13. Demande de rectification de la somme mandatée aux vendeurs. Faire rapport proposant cette rectification à l'Administration municipale. En attendant les vendeurs pourraient toucher le mandat qu'ils ont entre les mains;

A - 569 - Rue Wicar, 8 - Proposition de vente -

Le prix demandé est trop fort. Nous avons déjà refusé une demande inférieure. Il convient d'attendre.

195 - Echange rue du Vieux Marché aux Moutons, par Meurisse.

Il est impossible de donner satisfaction à la demande présentée. Attendre la suite du rachat en cours.

Affaires en cours d'examen

A - 1192 - Immeubles 20, 22, 24 Place aux Bleuets - Docteur Legay.-
Voir s'il est possible d'acquérir les 3 immeubles et à quelles conditions.

A - 1198 - Réparation, 13 rue des Robleds, administration des Hospices.

Répondre que la Ville est disposée à acquérir l'immeuble, ces peut faire des propositions ou s'entendre avec le service des expropriations. Des pourparlers devaient d'ailleurs être poursuivis pour l'ensemble des propriétés de Saint-Sauveur. L'Administration des Hospices.

A 1190 - Mitoyenneté de l'immeuble 35 rue de l'Hôpital militaire par Ponthieu.-

Il est impossible de donner suite à la demande présentée. Il conviendrait de revoir le chef du Génie pour reprendre la question d'acquisition par la Ville d'une partie du terrain de l'Hôpital militaire (couloir de sortie).

A - 402 - 57-59-61 - rue de la Vignette - vente par Vandame.-

La Commission examine la demande présentée par le propriétaire. Elle fixe les conditions qui seraient acceptables par la Ville ainsi que l'alignement qu'il conviendrait de respecter en cet endroit. Continuer les pourparlers.

689 - Rue des Capucins - 20-22 - proposition de vente.-

La Commission fixe les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville.

Vente et échange rue de Tournai 40.-

La Commission examine les emplacements possibles. Continuer la discussion.

A - 899 - Rue de Ronchin - par Mahieu.- un échange de la totalité de la parcelle semble peu intéressant pour la Ville. Le propriétaire a intérêt à garder son terrain d'angle.

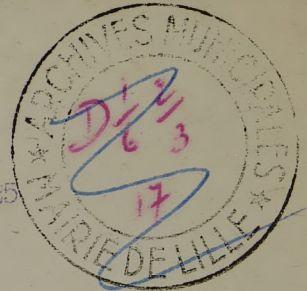
La Commission arrête les conditions auxquelles pourrait être solutionnée cette question.

Réclamer le projet de façade qui avait été demandé, concernant l'immeuble à l'angle des rues de Tournai et de Molinel? Faire des réserves au propriétaire et au besoin sommation par huissier.

Rappeler à nouveau la question du garage de la rue Louis Niquet

Rappeler au Service du Contentieux qu'il convient de ne pas louer l'appartement libre, rue de Paris à l'angle de la rue des Ponts de Comines.

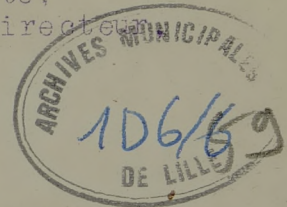
Procès-verbal de la séance du 3 Octobre 1935



Etaient présents: M.M. Bondues, Adjoint,
 Gretton, "
 Willems, "
 Delemer, Conseiller municipal,
 Dubuissou, Architecte,
 Cochez, Ingénieur, Directeur
 Cailliau, Ingénieur
 Absent: M. Balavoine, Adjoint.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

LE 19.10.35
 N. PLAN NR.



Affaires solutionnées par la Commission

Terrain de Merquette acquis pour l'épuration des eaux. La Commission va faire une visite sur place pour voir l'utilisation possible des parties inoccupées. En ce qui concerne les parties encore louées, la Commission est d'avis de résilier le bail, étant entendu qu'un accord peut être passé avec le locataire pour que ce dernier puisse continuer sa location à des conditions à débattre.

Salpêtrière- La Commission décide qu'il y a lieu de faire démolir de suite le grand bâtiment de fond de la Salpêtrière.

Palissades aux nouveaux alignements dans les quartiers démolis. La Commission demande à nouveau la mise à l'alignement de toutes les palissades en général et, en particulier, pour les rues du Priez et du Molinel.

Immeuble acquis par la Ville Boulevard Carnot à l'angle de la rue des Canoniers.- La Commission décide qu'il convient de faire démolir les dépendances de la construction situées en avant-corps pour réaliser le nouvel alignement.

Réalisation du nouvel alignement entre la rue des Manneliers et la rue des Arts. - La Commission demande que le Service du Contentieux fasse le nécessaire pour obtenir, le plus tôt possible, l'évacuation des locataires des immeubles 19 et 21 rue des Arts, afin de permettre leur démolition.

560- Rue de l'Hôpital Militaire 46- Eviction de locataires- Demande de l'occupéur de l'immeuble. La Commission décide d'accorder l'exonération totale de loyer à condition que l'immeuble soit évacué et rendu libre le 1er Décembre prochain. En cas contraire, la question loyer resterait entière. Faire signer par l'occupéur un engagement de partir au plus tard pour cette date (Contentieux)

A 1200- Bornage de la zone de servitude militaire- Partie intéressant la rue du Faubourg de Roubaix. La Commission demande que le service compétent fixe une limite de la zone qui ne bougera plus.

A- 409- Rue de la Vignette 57- Vente par la Brasserie Vandame. La Commission prend connaissance des conditions obtenues pour cette vente faire approuver par le Conseil Municipal. En conséquence, il est possible de donner suite à l'autorisation de construire demandée.

A 1303- Réalisation de l'alignement rue de l'Arbrisseau 72 par Dehay.- La Commission accepte les conditions. Faire signer promesse de vente

Immeuble appartenant à la Ville 40 rue de la Vignette-
Demande du Contentieux concernant le renouvellement de la loca-
tion. La Commission décide qu'il convient de chercher l'éva-
cuation la plus rapidement possible afin de permettre la démoliti-
on de l'immeuble.

N° 487- Echange place Richebé par Grulois- La Commission décide que
chaque occupé a à faire son affaire personnelle des
droits possibles de son ancien locataire.

A I205- Proposition de vente des immeubles 89 et 89 bis rue de Tournai
Ces immeubles ne sont pas intéressants pour la Ville.

A II56 Réalisation d'alignement Bd Carnot, immeuble d'angle de la rue
des Jardins - La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de modifi-
er l'offre précédemment faite et qu'il est impossible de ga-
rantir un délai quelconque au demandeur. Lui dire verbalement que
l'immeuble voisin sera mis très rapidement à l'alignement.

Installation de roulettes sur la zone par Boitquin- Avis conforme
de la commission.

Demande de la 1ère Direction- concernant la redevance annuelle
exigée de la ville pour l'occupation du terrain du pont de Cante-
leu, par le poste d'octroi. La Commission demande au service du
Contentieux de répondre à l'Administration du service des Domaines.
Il convient de continuer la location mais faire remarquer
que le prix fixé est très cher et proposer comme coefficient: 5
soit 200 au maximum. Il demande également que ce service examine
s'il ne serait pas possible de demander le déclassement de cette
partie de terrain et sa remise à la ville.

AFFAIRES EN COURS D'EXAMEN.

N° 27D- Société de l'Immeuble Moderne - Bd Carnot- Il est possible
pour solutionner cette question, d'envisager un échange avec la
rue du Vieux Marché aux moutons. Convoquer M. Lemay pour mercredi
matin.

A II92- Immeubles 20-22-24 place aux Bleuets - Dr Legay- Eu égard à la
demande du propriétaire, il est impossible de donner suite à
une proposition de vente. Il convient d'attendre l'expropriation.

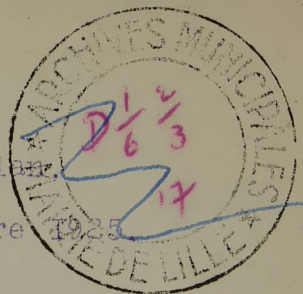
A II99- 36 rue de la Vignette- Vente possible- La Commission fixe
les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville.

rue de Paris 236- La Commission fixe les conditions qui seraient
acceptables par la Ville pour l'acquisition de cet immeuble.

A I201- Rue de Paris 229- La Commission fixe les conditions qui seraient
acceptables par la Ville pour l'acquisition de cet immeuble.

Echange rue de Tournai n° 40- La Commission fixe les conditions
acceptables par la Ville.

N°500- Demande du propriétaire - Modification des conditions de l'échange
intervenu - La Commission demande que: 1°- le service du Contem-
tieux fasse notifier par ministère d'huissier aux occupants des
baraquements qui empêchent de rendre libre le terrain une mise en de-
meure d'avoir à déguerpir
en les prévenant que la Ville va se retourner contre eux et leur
réclamer les dommages-intérêts qu'elle pourrait avoir à allouer
au propriétaire du terrain,
2°- qu'il convient de garder le terrain voisin du lot en question
en raison de la demande d'indemnité présentée par le propriétaire
On ne peut, en effet, prendre de décision avant que le baraquement
soit parti.

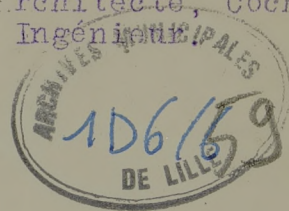


L'Ann. Mun. 1935
de la Commission
sions qui auraient
pour les affaires
l'objet d'un rapport
le 9.11.35
M. PL. 1935.

Etaient présents : M.M. Bondues et Willems, Adjoints,
Delemer, Conseiller Municipal, Dubuisson, Architecte, Cochez,
Ingénieur Directeur des Travaux, Cailliau, Ingénieur

Absent : M. Balavoine, Adjoint.

Excusé : M. Creton, Adjoint.



Affaires solutionnées par la Commission

Annexion du territoire de la zone située sur les communes voi-
sines.-

La Commission prend connaissance de la réponse de la Ville de Paris. Elle pense, - puisqu'il est probable qu'il faudra une loi pour permettre de compenser par d'autres terrains les surfaces de terrains militaires à réserver pour habitations à bon marché - qu'il serait possible d'obtenir, dans le texte de cette loi l'insertion d'un article comportant annexion des terrains de zone situés sur La Madeleine, Saint-André et Lambersart.

En conséquence, elle demande que le Service du Contentieux étudie et prépare un projet de loi concernant ces deux questions: compensation et annexion, et . . Saint-Venant serait prié de le déposer.

N° 677 - Demande de M. Deligne concernant l'alignement de la
rue du Molinel et la démolition d'immeubles situés devant sa
propriété.-

Le nouvel alignement de la rue du Molinel va être réalisé de suite dans la partie intéressée; la Commission demande que le Contentieux recherche l'évacuation le plus tôt possible de l'immeuble appartenant à la Ville.

N° 557 - Echange de terrain Rue de Paris et Rue Malpart par M.
Bacquet.-

La Commission décide qu'il convient de faire clôturer le terrain, de faire enlever les ordures qui y sont déposées, et de faire boucher le trou qui a été fait dans un mur de clôture voisin du terrain

Modification d'alignement Rue des Sarrazins.- Demander l'homologation.

Modification d'alignement au Chemin du Bas-Liévin.-

La Commission accepte la rectification proposée. Faire corriger le plan et demander l'homologation.

N° 726 - Echange Choises, Rue Sainte-Anne.-

Le propriétaire demande un terrain plus grand. La Commission décide qu'il est impossible de donner satisfaction à cette demande.

.....

N° A. 1071.- Terrain appartenant à la Société des Sciences, Rues de Russie et de Madagascar.-

Faire signer promesse de vente, signaler dans le rapport à l'Administration les travaux de voirie qui seront à prendre en charge par la Ville.

Prolongement de la rue Greuze.- Demande de M. Pagnerre.-

Les terrains en question sont voisins de rues particulières. Il appartient aux propriétaires, s'ils veulent lotir, de présenter un projet conforme aux instructions contenues dans la loi de 1924.

Répondre à M. Pagnerre que s'il veut bâtir, il peut le faire, que la Ville se désintéresse de cette question.

N° A. 118 - Rue du Croquet 14 - Proposition de vente et demande de travaux.-

Cette proposition avait été faite oralement par le propriétaire et examinée par la Commission le 28 Janvier 1922. La Commission maintient sa décision de ce moment, la proposition n'intéresse pas actuellement la Ville, le propriétaire peut donc réparer.

A. 1226 - 93 Rue Saint-Sauveur - Transformation de façade Faucomez.-

L'immeuble est compris dans le projet d'expropriation, mais la démolition n'est pas prévue comme urgente.

On ne peut, en conséquence, empêcher l'exécution des travaux.

Baraquement 36 Rue de Tournai - Demande de délai supplémentaire.-

La Commission estime qu'il est impossible de donner suite à cette demande. A la rigueur, elle accepterait une solution semblable à celle adoptée récemment Rue de l'Hôpital Militaire. On pourrait autoriser le déplacement du baraquement qui serait transporté sur le terrain du propriétaire. Ce dernier pourrait, de cette façon, ne pas cesser son exploitation pendant ses travaux de construction.

Angle nouveau des rues de Tournai et du Molinel.- Bow-window.-

Accuser réception de la demande d'autorisation. Si elle est délivrée, ce sera en même temps que l'acceptation de la façade.

En conséquence, réclamer à nouveau à l'architecte le projet de la façade entière du pan coupé avec l'acceptation des deux propriétaires.

Location de parties d'immeuble Rue du Bois Saint-Sauveur 16.-

La Commission est d'avis de ne pas relouer.

Voeu du Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice.-

La Commission prend connaissance.

.....

Démolition d'immeuble Rue de Paris 85.-

Demander à M. Pergant de faire le nécessaire.

Affaires en cours d'examen par la Commission.

N° 652 - Couverture de l'Arbonnoise et demande d'acquisition de terrain par la Grande Brasserie.-

La Commission maintient le prix précédemment envisagé.

A. 1198 - Immeuble Rue des Robleds 15 appartenant aux Hospices.-

La Commission prend connaissance de la réponse de cette administration. Elle fixe le prix qui serait acceptable par la Ville. Faire verbalement cette offre.

A. 1224 - Rue de Paris 236, Grumeaux.-

La Commission examine à nouveau la question d'acquisition de cet immeuble et fixe de nouvelles conditions.

A. 1225 - Réalisation d'alignement Boulevard Carnot, propriétaire Crespel.- Proposition de M. Courtecuisse.-

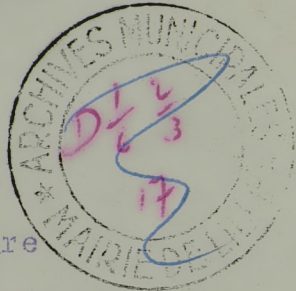
La Ville ne peut examiner qu'une proposition d'ensemble. Attendre que cette proposition nous soit faite.

N° 500 - Echange Rue de Tournai, angle de la rue du Bourdeau.- Demande de modification.-

La Commission prend connaissance de l'avis du Service du Contentieux. Attendre.

N° 10 A

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN



L'Adm. Mun. ratifie les pro- Procès-verbal de la séance du
positions de la Commission sous ré- 23 Octobre 1925
serve des décisions qui auraient pu être
prises pour les affaires ayant
fait l'objet d'un rapport spécial.
LE 9.11.25
M. PLANEUR.

Étaient présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire
Willems, d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Ingénieur Directeur des Travaux
Gaillaux, Ingénieur

Étaient absents: M. M. Balavoine, Adjoint au Maire
Creton d° en délégation
à Meupertus

- Affaires solutionnées par la Commission -

Plan d'alignement et de nivellement des rues de la Quennette, de
Roubaix et Place des Reignaux - La Commission accepte le tracé pro-
posé pour les trottoirs.

Terrains de Marquette - Demande du Contentieux concernant la résilia-
tion des baux - La Commission maintient l'avis précédemment donné et
demande que les baux soient résiliés.

Voeu des commerçants de la rue de Béthune - suppression du tramway -
La Commission prend connaissance

Construction d'un plancher sur l'Arbonnoise par la Grande Brasserie -
Demander au Service du Contentieux de vérifier la propriété de cette
partie de l'Arbonnoise par la Grande Brasserie. Autoriser ensuite le
travail demandé en ne faisant pas payer de redevance si le sol est
la propriété de la Brasserie.

Tramway Mongy - Ligne de Lille à Wambrechies - La Commission du Plan
accepte les termes du projet de réponse qui lui est soumis

Profils des voies neuves Boulevards de ceinture - La Commission
examine divers projets qui vont être soumis aux Commissions compé-
tentes et arrêtés définitivement après l'avis de ces dernières.

N° 677 - Alignement de la rue du Molinel, partie comprise entre la
rue de Paris et rue Saint-Genois (ancienne rue du Dragon) - La
Commission examine cette question, elle décide de faire lever
un plan d'ensemble qui sera reporté à l'échelle de 5 m/m pour
la partie comprise entre la rue du Molinel (ancienne) partie bâtie
et la rue de Tournai. Elle arrêtera ensuite le tracé définitif de l'
alignement qui permettra de faire les mesurages.

N° 682 - Echange rue du Priez par Les Consorts Laurent - Indiquer au
propriétaire la surface que la Ville devra céder. Répondre que les
formalités sont en cours et que nous les pressons le plus possible

/...

Enlèvement d'ordures rue du Bois Saint-Sauveur 26 - En raison du cas particulier de la propriété de cet immeuble, la Commission décide que nous devons faire le nécessaire. Demander à M. Robert l'enlèvement des ordures et au Service des Bâtiments de faire boucher les soupiroux des caves.

N° A 1229 - Demande de renseignements concernant un terrain voisin du sentier des Rogations par Guillemaud - Répondre que le terrain en question ne se trouve pas front à une voie publique, c'est donc au propriétaire qu'il appartient de présenter un projet de lotissement.

N° A 1230 - Vente d'immeubles rues Saint-Sauveur, des Etaques et Lottin - La Commission décide qu'il convient de suivre la vente. Elle fixe les conditions qui seraient acceptables.

- Affaires examinées par la Commission -

N° A. 1089 - Terrain situé rue des Maux - Demande de M. Soré - Signaler au propriétaire qu'il lui appartient, s'il a l'intention de bâtir son terrain, de se conformer aux prescriptions de la loi de 1924 sur les lotissements et qu'en dehors de ce cas il n'a pas besoin d'autorisation pour vendre.

N° 195 - Echange rue du Moliuel (ancienne rue du Vieux Marché aux Moutons) - Docteur Meurisse - La Commission examine à nouveau ce projet d'échange, elle fixe les conditions qui seraient acceptables. Avant d'envisager le côté du Bon Génie pour un échange, attendre la solution des pourparlers en cours avec un autre propriétaire, si ces derniers échouent l'échange est possible de ce côté - Il est toujours possible de l'autre côté de la rue - La Commission fixe les conditions de soulte - Avant de réaliser, demander au Bureau de dessin la largeur restant disponible en façade pour le lot voisin.

N° A 889 - Echange rue Jean Jaurès par Mahieu - La Commission fixe les conditions de cet échange et les dimensions du pan coupé à prévoir.

N° A 714 - Immeuble menaçant ruine rue des Fossés 39 - La Ville ne peut être responsable que du jour où elle est propriétaire de l'immeuble. Nous pourrions démolir nous-mêmes à condition que le propriétaire nous autorise à le faire

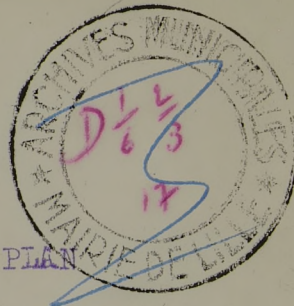
N° 692 - Echange rue Jean Jaurès par Sarrazin - La Commission décide qu'il convient de demander au Service de l'Hygiène de motiver les raisons pour lesquelles il a refusé l'autorisation de construire. Transmettre ensuite au Service du Contentieux pour examen et avis

A. 1227 - Réalisation d'alignement rue de Pas - Demande de M. Deryck - La Commission fixe les conditions qui seraient acceptables pour la Ville

A. 1228 - Réalisation d'alignement rue Dupetit Thouars - Demande par Templeux - La Commission fixe les conditions qui seraient acceptables

LE A

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN



L'Adm. Mun. ratifie les propositions verbales de la séance du 5 Novembre 1925 de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

LE 16.11.25
H. FLANQUE.

Étaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire
Willems, d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Ingénieur, Directeur des Travaux
Cailliau, Ingénieur

Excusé: M. Creton, Adjoint au Maire

Absent: M. Balavoine.



Affaires solutionnées

N° 270 - Construction d'un baraquement rue Anatole France par le Syndicat Agricole - On peut autoriser exceptionnellement en raison du cas particulier en spécifiant que l'autorisation est donnée à titre précaire et révocable et qu'elle ne peut excéder une durée de 6 mois. Le baraquement devra être établi à l'écart des constructions voisines et ne pourra faire aucune saillie sur la voie publique.

N° 677 - Alignement rue du Molinel (ancienne rue du Dragon) - La Commission arrête l'alignement de la partie de cette voie. On ne touchera du côté encore bâti que les deux immeubles d'angle. L'alignement est accepté sans modification pour le côté où les constructions étaient détruites.

N° 195 - Echange rue du Molinel (ancienne rue du Vieux Marché aux Moutons par Meurisse) - Il est possible de donner suite à la demande du propriétaire en ce qui concerne la largeur de façade

N° A 1236 - Terrain situé rue Jules Breton - Demande de M^e Fournier - Il est préférable, si la vente doit s'effectuer par partie, de présenter le plan de lotissement prévu par la loi de 1924; si la vente est faite d'un seul bloc il est possible de laisser au nouveau propriétaire le soin de faire le nécessaire. Tout dépend donc du projet de lotissement.

A 1237 - Vente au Chemin des Morts - La Commission décide de faire notifier, avant l'adjudication, d'avoir à prévenir l'acquéreur que le terrain est dans la zone. Elle décide de suivre l'adjudication et examine les conditions qui peuvent être envisagées par la Ville.

Utilisation des terrains achetés à Marquette - La Commission fixe au jeudi 12 Novembre, à 9 heures du matin, la visite qu'elle a décidé de faire sur place.

Projet d'égoût rue du Molinel - La Commission demande qu'on lance le projet de construction de ces travaux pour la partie comprise entre la rue des Augustins et la rue de Tournai.

/...

Location Square Ruault II - Demande du Contentieux - La Commission décide de ne pas relouer. Elle décide également de demander que le Service du Contentieux fasse le nécessaire pour résilier les locations de baraquements voisins, ainsi que la location du garage pour lequel Madame Wibaux s'est réservé les matériaux de démolition, on ferait alors démolir le garage.

N° 580 - Construction à l'angle des rues du Molinel et de Tournai- La Commission accepte l'étude de façade présentée, mais il convient, avant de donner officiellement notre acceptation, de demander par lettre la signature du propriétaire voisin. Envoyer ensuite la demande de windows à la Commission des voies publiques

Baraquement de la navigation pour le pontier de la Barre - La Commission accepte l'emplacement proposé et elle demande de presser, autant que faire se peut, l'installation définitive.

Classement de la Porte de Fives - La Commission accepte le mémoire à adresser à M. Ratier.

Demande de construction de hangar rue Manuel 103 - La Commission décide qu'il convient de refuser l'autorisation demandée, ce hangar devant se trouver sur une partie de terrain à incorporer à la voie publique. Demander au Service du Contentieux son avis sur les possibilités d'application de la loi de 1924.

Propriétés acquises par la Ville - Résiliation de baux et nouvelles locations - La Commission estime qu'il serait prudent, pour tous les immeubles actuellement achetés par la Ville, soit à St-Sauveur, partie classée comme étant à démolir en première urgence, soit dans les quartiers démolis, de demander que le Service du Contentieux résilie automatiquement et aussitôt qu'il le peut les baux en cours pour ces immeubles. La Commission croit également que pour les mêmes immeubles il conviendrait de ne pas relouer les locaux qui peuvent devenir vacants. Enfin, elle estime que pour les locaux qui peuvent devenir vacants dans d'autres immeubles appartenant à la Ville, il serait prudent de ne pas relouer et de les maintenir libres, tout au moins pour le moment, afin de disposer des logements pour le cas où il serait nécessaire de demander l'évacuation de locataires d'immeubles qu'il serait nécessaire de démolir rapidement. Soumettre par note, à l'Administration. En ce qui concerne la demande du Contentieux pour le 61 de la rue de la Vignette, elle estime qu'il est préférable de garder le local libre momentanément.

N° 576 - Dossier d'expropriation de Saint-Sauveur - La Commission prend connaissance de la réponse préparée pour M. le Préfet et de l'avis de M. le Professeur Duez qui conseille de demander une audience pour remettre cette lettre. La Commission décide de demander à M. l'Adjoint Balavoine de vouloir bien faire le nécessaire.

Lotissement entre les rues Gutenberg et Cabanis - La Commission prend connaissance de la lettre du 24 Octobre par laquelle le Service de l'Hygiène fait connaître les observations de M. le Préfet. Elle décide qu'il convient de demander l'homologation de la partie d'alignement intéressée, elle décide également de demander à M. le Préfet de vouloir bien inviter la Commune de Mons-en-Baroeul à faire le nécessaire en ce qui concerne l'alignement situé de l'autre côté de la rue.

N° 287 - Reprise des formalités de rachat - déclaration des locataires - Demande du Groupement de défense des commerçants sinistrés de Lille - Répondre que la procédure est fixée par une loi et qu'il n'appartient à personne de modifier cette procédure.

Affaires en cours d'examen

Déclassement des routes nationales et départementales dans la traversée de Lille - La Commission prend connaissance des réponses de M. le Préfet du Nord. Elle demande qu'à la prochaine visite de membres de l'Administration au Ministère des Travaux Publics on rappelle cette question.

A. 873 - Terrain Belcroix, rue de Fiers - La Commission estime qu'on pourrait acheter cette propriété au prix qu'elle a précédemment fixé, mais pas plus, et que l'on perdrait son temps à engager de nouveaux pourparlers.

A. 1190 - Immeuble rue de l'Hôpital Militaire 35 - Demande d'autorisation d'ouvrir des fenêtres sur la voie publique par Ponthieu - La Commission décide qu'il convient de ne pas autoriser.

A. 714 - Immeuble 39 rue des Fossés - Démolition - La Commission accepte la proposition de M. Gadenne. Répondre que nous sommes d'accord. Charger M. Ghasquière de procéder au constat des lieux, il pourra au besoin faire prendre quelques photographies.

N° 387 - Réalisation d'alignement rue nouvelle traversant la Salpêtrière par Faucheur - La Commission accepte de donner suite à la demande du propriétaire; spécifier qu'il devra mettre la partie actuellement bâtie à l'alignement.

A. 1239 - Demande de renseignements par le Royal Hôtel - La Commission maintient sa décision précédente de ne pas modifier l'alignement de la partie bâtie rue du Bois St-Etienne. Il est impossible de fixer actuellement la limite du nouveau trottoir, il faudrait que le plan de nivellement soit arrêté.

A. 1238 - Immeuble 188-190 rue de Paris - Cet immeuble ne nous intéresse pas actuellement.

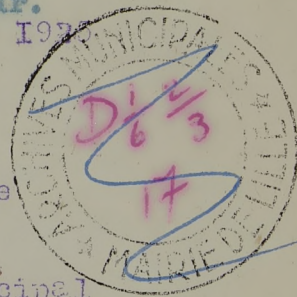
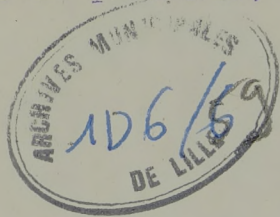
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial. L'Administration Municipale charge, en outre, M. le Maire et MM. les Adjointes Verhaeghe et Favières de l'examen de l'utilisation d'une partie des terrains de Marquette en vue de l'installation d'une colonie ou d'un camp de vacances scolaires et M. l'Adjoint Bondues ainsi que M. Bédène de l'examen de la question du potager dépendant de la propriété. Elle décide, de plus, que la Commission du Plan, lors de sa prochaine réunion, devra mettre à l'étude la question d'aménagement des terrains sis entre la Porte de Cantelieu et la Porte de Béthune, en vue du tracé de nouvelles voies de l'utilisation des terrains rendus par suite disponibles et de leur lotissement ultérieur.

LE 14/12.25

M. PLANQUE.

Procès-verbal de la séance du 26 Novembre 1925

Etaient présents: M. Bondues, Adjoint au Maire
Creton d°
Willems d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Ingénieur Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur



Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

- Affaires solutionnées par la Commission -

Terrains de Marquette achetés par la Ville - A la suite de la visite qu'elle a faite sur place, la Commission du Plan propose à l'Administration Municipale :

L'utilisation provisoire d'une partie des terrains de Marquette actuellement plantés en parc pour installer une colonie ou un camp de vacances scolaires.

En ce qui concerne le potager et le parc, elle demande que M. BÉDÈNE soit chargé de faire une visite afin de voir si dans les arbres du potager il n'en est pas qui peuvent être utiles aux jardins de la Ville. En ce qui concerne les gros arbres du parc, il pourrait donner son avis sur l'opportunité d'en abattre un certain nombre.

En ce qui concerne l'immeuble principal en ruines, la Commission propose d'en effectuer le plus rapidement possible la démolition jusqu'au premier étage, ainsi que celle des communs actuellement inutilisables.

En ce qui concerne la location du fermier, elle estime qu'il doit toujours être entendu que cette location doit être résiliée, et qu'elle peut être continuée verbalement. La Commission demande que l'on fasse une délimitation de l'étendue de cette location.

Enfin, la Commission propose un bornage de cette propriété. - Nous transmettons ces propositions à l'Administration Municipale.

- M. le Directeur des travaux fait connaître à la Commission les renseignements qu'il a obtenus de divers services concernant des échanges actuellement à l'étude avec l'Administration Militaire.

Sol de l'ancien lit de l'Arbonnoise et demande de la Grande Brasserie - La Commission prend connaissance de la note du Contentieux. Elle demande que ce Service poursuive les recherches dont il est question. En outre, elle estime qu'il est possible d'autoriser la Grande Brasserie - la redevance à payer devrait courir du jour de la construction (transmettre à M. Routier et au Contentieux).

Compagnie Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing - ligne de Wambrechies -
La Commission prend connaissance de l'accord confirmé par la Compagnie.

Demande de location d'un terrain par M. RL - La Commission estime qu'il serait possible de louer le terrain de la rue Baptiste Monnoyer - Convocuer le demandeur - Cette location devrait être verbale - Il faudrait prévoir qu'elle serait faite à titre tout à fait temporaire. Si elle lui est donnée, le prix sera calculé sur celui qui est payé pour la location de la Salpêtrière.

n° A. 1237 - Vente de terrain de zone au Chemin des Morts -
La Commission prend connaissance du résultat de cette vente

n° 413 - Résiliation de bail 10 rue des Bagues - Il est possible d'accepter les conditions proposées. Faire signer une convention après vérification des conditions du bail.

n° 668 - Immeuble Cité Deryckère - Réclamation d'un locataire -
La Commission décide que la Ville peut faire elle-même ce petit remblai. Transmettre à M. Routier.

n° 692 - Vente partielle rue de Ronchin par Barazin - La Commission prend connaissance de la réponse du Service de l'Hygiène - Soumettre au Service du Contentieux en demandant son avis

Demande de construire rue Manuel 103 - La Commission prend connaissance de l'avis du Service du Contentieux - Autoriser la demande de bâtir.

n° 677 - Fin de la location de l'immeuble situé ancienne rue du Dragon n° 36 bis, charcuterie - La Commission prend connaissance du renseignement fourni par le Service du Contentieux - Elle estime néanmoins qu'il serait nécessaire, dès maintenant, d'aviser le locataire que nous faisons résilier cette location.

n° 557 - Clôture de terrain rue Lalpart - La Commission décide que cette clôture sera posée le plus près possible du nouvel alignement (environ 0,50 en avant de façon à permettre soit des travaux de déblaiement ou de mesurage) - Transmettre au Contentieux en ce qui concerne la roulotte. Pour les palissades en général, la Commission demande que l'on supprime les pans coupés et que les palissades soient posées le plus près possible de l'alignement.

A. I. 248 - Demande de location de terrain rue Lalpart par Igar
pour remiser une voiture de frites - Il est impossible de donner suite, la Ville n'a pas de terrain.

n° 563 - Proposition de vente rue Vicar 8 et 20 - Il n'est pas possible actuellement d'envisager ces acquisitions.

Demande de location des terrains militaires situés au voisinage de la porte de Cantaleu pour en faire des jardins ouvriers -
La Commission maintient l'avis qu'elle a précédemment donné, cette question est actuellement prématurée. Elle donne, en principe, un avis favorable, mais il convient d'attendre le moment opportun. Il sera seulement possible de louer ces terrains pour en faire des jardins ouvriers, lorsque le tracé des voies sera fait et qu'il aura été possible d'enlever les caissons de briques qui sont actuellement en dépôt en cet endroit. Elle estime, en outre, qu'à ce moment on

devoir laisser libre le tracé des voies nouvelles et qu'il sera seulement possible de louer la partie des terrains situés en dehors des alignements, c'est-à-dire les terrains à bâtir. Actuellement les frais de déblaiement des cassons en dépôt sur les terrains dépasseraient de beaucoup le revenu dont ils seraient susceptibles et il faudrait encore pouvoir trouver de nouveaux lieux de dépôt. La question devra être reprise ultérieurement. Nous transmettons cette proposition à l'Administration municipale, le dossier de l'affaire est joint au procès-verbal.

A. I. 244 - Déblaiement de l'immeuble 28 rue du Bois Saint-Sauveur - La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service de la Propriété Publique - Elle estime, en raison de l'acceptation par le propriétaire de la conciliation proposée par l'Etat, qu'il conviendrait de demander à ce propriétaire s'il consent à nous donner l'autorisation de niveler son terrain.

A. I. 255 - La Commission prend connaissance de la lettre communiquée par la Préfecture concernant des acquisitions de terrains faites par la Compagnie du Nord. Elle estime qu'il convient de demander à cette Compagnie quels sont les terrains en question, ainsi qu'un petit plan de situation.

n° 576 - Expropriation du Quartier Saint-Sauveur - On fait connaître à la Commission le résultat de la visite faite à M. le Préfet par M. l'Adjoint Balavoine concernant cette demande d'expropriation. M. le Préfet a promis de faire le nécessaire pour transmettre le plus tôt possible notre dossier à l'Administration supérieure.

A. I. 250 - Proposition d'échange rue St-Genois 2 et Parvis St-Maurice contre rue du Molinel (angle de l'ancienne rue du Vieux Marché aux Moutons et rue Ste-Anne) - La Commission fixe les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville.

n° A. I. 252 - Demande d'échange rue des Cocuelets et Place Richebé - La Commission examine cette question qui peut être résolue par un échange. Elle fixe à forfait le soulte qu'il conviendrait de verser à la Ville, ainsi que la surface au voisinage de laquelle devra se tenir le terrain attribué en échange. Faire effectuer le mesurage le plus tôt possible. Si la surface était différente du chiffre que la Commission a fixé comme base, de façon à dépasser les indications qu'elle arrête, en plus ou en moins de ce chiffre, il conviendrait de faire une révision de la soulte fixée à forfait. Les frais de l'opération devraient être supportés par le demandeur. Convoquer le propriétaire et faire connaître les conditions arrêtées par la Commission, ainsi que la servitude concernant la façade. L'affaire sera examinée à nouveau en Commission si des modifications étaient nécessaires aux conditions qu'elle a arrêtées.

N° 726 - Echange rue Sainte-Anne par Choisez - La Commission estime qu'il est impossible de modifier ses décisions précédentes. On ne peut donner suite à la demande du propriétaire.

A. I. 254 - Vente d'immeuble rue de Poids 31 - La Commission examine cette question et décide de la suite à donner.

A. I. 224 - Rue de Paris 236 - Acquisition - La Commission examine à nouveau cette question ainsi que les conditions qui pourraient être acceptées par la Ville.

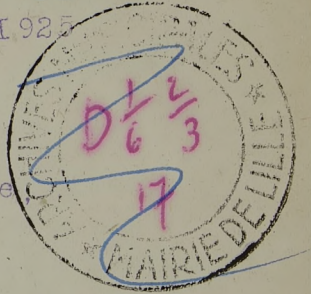
Jour de réunion de la Commission du Plan - La Commission examine à nouveau cette question - En raison de la difficulté pour certains membres d'assister à la séance le jeudi matin, elle décide de fixer à nouveau au vendredi après-midi ses réunions.

La prochaine réunion aura donc lieu vendredi 4 Décembre à 15 heures.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial. L'Adm. Mun. décide toutefois que la question de la construction d'un garage ~~à~~ rue du Court Debout doit être réservée, cette question devant faire l'objet d'un examen spécial par le Bureau Municipal d'Hygiène et la 5^e Commission.

Procès-verbal de la séance du 4 Décembre 1925

LE 14.12.25
M. PLANQUE.



Etaient présents: M.M. BATAVOINE, Adjoint au Maire
BONDUES d°
CANTON d°
WILLIAMS d°
DELEMER, Conseiller Municipal,
DUBUISSON, Architecte
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

- Affaires solutionnées par la Commission -

Traversée de la route nationale 25 par une voie ferrée -
demande de la Manufacture d'Accumulateurs de la Compagnie Générale d'Electricité - Avis défavorable

Demande de construire II rue Doudin par BELL-SUEUR - Autoriser

Construction d'un garage rue du Court Debout par CABOUR -
Avis favorable, mais que l'Architecte nous soumette un projet d'aménagement de l'entrée. La Commission demande que la continuité des bordures de trottoirs soit assurée rue de Béthune; elle réclame également l'éclairage de l'impasse. La question des clôtures reste réservée.

Rue du Frênelet - Changement de désignation - L'Administration Municipale désire être fixée sur l'importance et les nouveaux alignements de la rue du Frênelet. Dans l'état actuel de l'étude du plan d'embellissement, cette rue est prévue comme devant être supprimée; il se peut que des modifications amenées par le maintien éventuel de la porte de Fives, changent le projet. La Commission estime qu'il n'y a aucun inconvénient à changer le nom de la rue, ce nom serait maintenu par la suite, que la rue soit supprimée ou non, pour la voie nouvelle prévue au voisinage de cette rue, voie qui sera assez importante.

Campement Avenue Julien Destrée - Transmettre au Service du Contentieux.

Monuments historiques - Classement de la Porte de Fives -
La Commission prend connaissance des vœux émis par la Commission Historique du Nord. Accuser réception à la Préfecture. La Ville maintient son avis défavorable - La question est actuellement pendante au Ministère.

n° 576 - Expropriation du Quartier Saint-Sauveur - La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet retournant à nouveau le dossier. Elle décide de modifier la délibération qui a été prise antérieurement et de demander, purement et simplement, l'expropriation pour exécution des travaux de construction de l'Hôtel de Ville et de la voirie.

Profils des voies neuves - La Commission arrête les profils qui seront soumis à l'Administration.

Travaux de pavage - La Commission accepte les propositions déjà examinées par la 2ème Commission, étant entendu que l'ordre d'exécution des travaux prévus pourra être modifié.

Construction sur la zone par Madame Veuve PIATTE - La Commission propose de poursuivre.

Élargissement du Chemin de contre-halage de la Deûle entre l'Avenue Butin et l'Avenue de l'Hippodrome - La Commission décide qu'il convient de reprendre les pourparlers amiables avec les propriétaires pour tenter de réaliser le nouvel alignement prévu en cet endroit. On verra ensuite, en cas d'insuccès, s'il convient d'établir une demande d'expropriation conditionnelle pour réaliser cet alignement.

Tramway Mongy - Ligne de Lille à Wambrechies - La Commission prend connaissance de l'arrêté préfectoral du 25 Novembre approuvant le projet d'exécution de la variante de cette voie à travers les terrains militaires.

Construction d'un central téléphonique automatique - La Commission estime qu'il serait possible de proposer la vente à l'Administration des Postes d'un terrain pris dans les fortifications longeant le Boulevard Carnot; il serait possible de trouver en cet endroit un terrain bâtissable ayant 30 ou 32 mètres de façade, de façon à faire la surface demandée de 1200 mètres carrés. Elle propose de fixer le prix à 500 francs le mètre. - Soumettre le projet de réponse.

N° A. 1067 - Proposition de vente à la Ville de l'immeuble Kuhlmann, rue des Canoniers - Cette proposition n'intéresse pas la Ville.

N° A. I. 156 - Proposition de vente à la Ville des immeubles Lévy, Boulevard Carnot - La Commission ne modifie pas les évaluations arrêtées précédemment.

N° A. 152 - Rue de Paris 91 et 91bis - Vente à la Ville - La Commission fixe les conditions qui peuvent être acceptées par nous.

N° A. 1233 - Construction d'une gare aérienne-proposition de l'Association Aéronautique - La Commission du Plan estime que le terrain demandé à Ronchin coûterait très cher et que ce terrain ne paraît pas idéal pour répondre aux nécessités du projet. Etablir un projet de réponse - suggérer un autre emplacement. Elle estime que le fort de Mons-en-Baroeul répondrait beaucoup mieux aux qualités que le terrain doit présenter et ce terrain se trouve davantage au voisinage ou au centre des trois grandes villes de la région.

N° 129 - Rue du Curé Saint-Sauveur 18 - La Commission fixe le prix qui serait acceptable pour la Ville.

N° A. 990 - Terrain Delcroix rue de la Gaîté - La Commission estime qu'il convient de soumettre la question à l'Administration. Les pourparlers engagés avec M. Delcroix pour un achat amiable par la Ville ont toujours échoué et il est impossible d'espérer aboutir à un accord. La Commission demande à l'Admi-

nistrations municipales si elle estime nécessaire pour la Ville de faire le sacrifice qui permettrait de créer en cet endroit un espace libre et de décider alors s'il convient d'établir un dossier pour demander l'expropriation conditionnelle de la propriété en question. Nous prions l'Administration de bien vouloir statuer sur cette question.

A. 872 - Terrain appartenant à la Ville, Contour de l'Hôtel de Ville, voisin du Commissariat Central - Demande d'acquisition par les Galeries Lilloises - On ne vend pas actuellement; ce terrain peut-être nécessaire à la Ville.

N° 645 - Déplacement de palissade 130 rue du Molinel - Une demande de bâtir étant déposée, il convient d'attendre. Si la construction ne se faisait pas, la question serait reprise.

Immeubles acquis par la Ville - Proposition de la Commission concernant la résiliation des baux, la démolition d'immeubles et la relocation de locaux libres - La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration

A. 1258 - Demande de construction d'une marquise 2 Place Wicar - Refuser

Route Nationale 41, rue Pierre Legrand - Expropriation - Faire prendre une délibération du Conseil Municipal à la suite de l'enquête demandant que les formalités d'expropriation soient poursuivies.

A. 1260 - Demande de renseignements concernant la rue des Canoniers - Répondre qu'il n'est pas actuellement question d'expropriation, mais seulement de l'approbation des alignements.

N° 742 - Rue St-Gencis 43 - Vente à la Ville par Dassonville - La Commission accepte les conditions proposées.

N° 739 - Rue des Capucins 10 - Vente à la Ville par Liefooghe - La Commission accepte les conditions obtenues

A. 214 - Rue de Ronchin 14 et 16 - Vente partielle du terrain d'alignement - La Commission fixe les conditions qui seraient acceptables.

Rue de Béthune 18 - Transformations intérieures - Autoriser

N° 422 - Rue Pierre Legrand - Auberge du Petit Annappes - La Commission prend connaissance des propositions faites par le propriétaire et le locataire - Il convient d'attendre.

N° 270 - Quartiers démolis - Echange de propriétés entre la rue du Vieux Marché aux Poulets et la rue du Vieux Marché aux Moutons - La Commission examine la question et fixe les conditions qui pourraient être acceptées.

N° 195 - Echange rue du Molinel (ancienne rue du Vieux Marché aux Moutons) par MEURISSE - Ne pas modifier les conditions précédemment fixées.

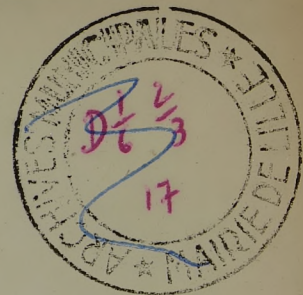
Rue d'Haubourdin - Réalisation d'alignement - La question sera examinée plus tard, lorsque les constructions seront achevées

N° 415 - Rue de Tournai 62. - Demande de renseignements par
MASSE-MEURISSE - La Ville ne réalise pas immédiatement en cet
endroit.

N° 347 - Immeuble rue Charles Décottignies 13 - Demande
d'indemnité par le locataire - La Commission décide qu'il n'y a
pas lieu d'entrer dans cette voie.

601
15 A.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

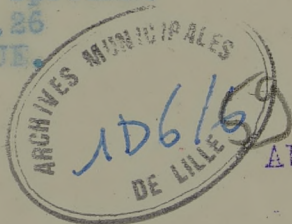


Procès-verbal de la séance du 18 Décembre 1925

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

LE 18.1.26

M. PLANQUE.



Étaient présents: M. Bondues, Adjoint au Maire
Creton d°
Willems d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Gailliau, Ingénieur

Absent: M. Belavoine, Adjoint au Maire

- Affaires solutionnées par la Commission -

Terrain provenant du démantèlement à remettre à l'Administration des Tabacs - La Commission prend connaissance de la lettre du Directeur Général à l'Administration et accepte les propositions faites.

Plan d'aménagement - profils des voies neuves et boulevards à créer dans les fortifications - La Commission adopte définitivement les profils sur lesquels elle arrête son choix, soumettre directement à l'Administration Municipale.

Conservation de la Porte de Fives - La Commission prend connaissance de la lettre par laquelle M. le Préfet fait connaître que la Commission Historique du Nord a demandé que deux de ses représentants fussent entendus par la Commission Départementale des Plans d'aménagement. M. le Préfet demande également que la Ville soit représentée à cet entretien. Après explications, la Commission décide que la Ville pourrait désigner deux représentants: M. Bondues, Président de la Commission du Plan et M. Cochez, Directeur des Travaux. Soumettre cette proposition par rapport à l'Administration Municipale, mais retarder un peu ce rapport de façon à gagner du temps. Il sera répondu à M. le Préfet après décision de l'Administration.

Demande de construire rue de la Madeleine 24 par Watrelot, 3 rue Gounod - La Commission estime qu'il convient d'autoriser en ce qui concerne le Service des Travaux, mais signaler dans l'arrêté qu'il y a un alignement nouveau.

N° 4 1254 - Vente d'immeuble 31 rue de Poids - On fait connaître à la Commission le résultat de cette vente qui n'a pas été opérée au bénéfice de la Ville.

Echange de terrain rue des Cocuelets/centre angle de cette rue et de la Place Richebé - La Commission estime que la promesse d'échange doit être soumise telle quelle au Conseil Municipal.

Terrain Delcroix, rue de Fiers à Fives - La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale.

Renouvellement de location d'un magasin rue Mubart par la Sté de Constructions Paindevoine et Collignon - Il est possible de renouveler cette location.

Jardins ouvriers entre les portes de Cantelieu et de Béthune. - La Commission décide de mettre à la disposition des jardins ouvriers toutes les parties de terrains qui ne sont pas occupées par des dépôts de matériaux. Il conviendra d'enlever, au besoin, d'abord les petits tas de matériaux isolés. Les parties qui peuvent être rendues disponibles seront situées entre l'Arbonnoise et le bassin d'inondation.

A. 1272 (Demande de location d'un terrain dans la propriété Roussel, voisine de la Salpêtrière par Alleyrat - La Commission estime qu'il convient de ne pas donner suite à cette demande.

A. 1270 - Immeuble frappé d'alignement 129 rue des Stations - La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le procès. et qu'il convient d'autoriser la nouvelle demande.

A. 1271 - Immeuble rue de Paris 222 - Demande de renseignements concernant des travaux à exécuter - Elle convient d'autoriser ces travaux.

N° 104 - Terrain rue de Maubeuge, angle de la rue de Valenciennes - La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de faire clôturer le terrain; le remblayer au besoin et en faire un terre plein.

A. 714 - Démolition d'immeuble 39 rue des Fossés - Demander un constat réel des lieux.

A. 588 - Echange avec la Sté L'immeuble moderne - Terrain du Boulevard Carnot - La Commission, après avoir pris connaissance de la contre proposition du propriétaire, arrête les nouvelles conditions auxquelles un échange serait possible. Prévenir ce propriétaire. En cas de non acceptation, la Ville exproprierait le tout.

A. 569 - Immeubles 8 et 20 rue Wicar - DEBAUFFE - La Commission estime qu'il est impossible d'acquiescer aux conditions proposées.

A. 1217 - Immeuble à l'angle de la rue du Dragon et rue St-Genois - La Commission prend connaissance de l'état actuel des négociations - Poursuivre.

Affichage en Ville - Réclame de la Salle Familia - La Commission demande que cette question soit soumise à la Commission de la Voie Publique. Elle estime qu'il serait nécessaire de demander la suppression des affiches posées indiquant un sens unique.

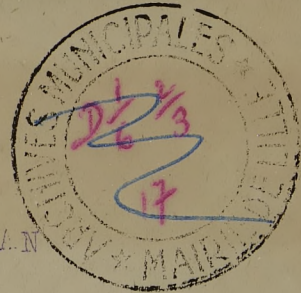
Travaux du Service de la Navigation le long de la Haute Deûle - Voie ferrée entre les écluses de Don et de la Barre - La Commission prend connaissance; elle estime que la Ville doit considérer que cette voie ferrée doit avoir un caractère provisoire et être enlevée lorsque le canal sera dévié.

Réalisation d'alignement rue St-Genois - La Commission décide qu'il convient de demander des renseignements au propriétaire de Béthanie pour voir s'il est possible de chercher à réaliser l'alignement de la rue St-Genois. La Ville pourrait exproprier le petit bar qui seul n'appartiendrait pas à la Société.

Réalisation d'alignement rue des Canonnières à l'angle du Boulevard Carnot - La Commission décide qu'il conviendrait de préparer le dossier d'expropriation des quatre immeubles dans les premiers mois de l'année.

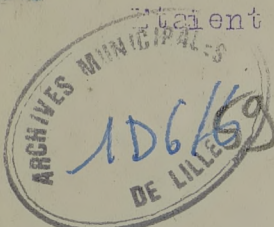
16 A.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN



L'Adm. Mun. sollicite les propositions de la
Commission sans réserve des
décisions qui auraient pu être prises
les affaires ayant fait l'objet d'un
rapport spécial.
LE 15.1.36
M. PL. N. 17

Procès-verbal de la séance du 8 Janvier 1936



Étaient présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire
Belavoine d°
Willems d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

Excusé : M. Creton, Adjoint au Maire

- Affaires solutionnées par la Commission -

Zone de la Citadelle - La Commission prend connaissance du rapport présenté par le Service comme suite à un décret récemment rendu et délimitant la zone de la Citadelle. Le Service répondra au Génie en faisant préciser qu'il s'agit d'une séparation des deux zones et que les parties situées en dehors de celles indiquées au plan restent bien soumises à la servitude non oedificandi pour raisons d'hygiène.

Construction d'une marquise pour boucherie 2bis Place Vicar - En raison de l'engagement pris par le propriétaire, il est possible d'autoriser.

Terrain situé Faubourg de Valenciennes - Demande de renseignements par MATHIAS - Il est impossible de rien autoriser tant que la Ville ne connaîtra pas les projets définitifs du Chemin de fer

A. 1277 - Réparations à la Maison des Vicaires St-Sauveur - La démolition de l'immeuble n'est pas urgente.

A. 1261 - Aliénation d'un terrain au profit de l'Administration des P.T.T. pour construction d'un central téléphonique Bd Carnot - La Commission prend connaissance de la réponse de cette Administration. Elle va arrêter définitivement les alignements nouveaux à prévoir en cet endroit. Accuser réception de la lettre à l'Administration des Postes et demander, le plus tôt possible, la constitution du dossier.

A. 1276 - Voeu du Comité du Commerce et des Fêtes de St-Maurice pour le dégagement de l'Eglise de Pellevoisin - Répondre que nous prenons note de la demande qui sera examinée en temps opportun avec le plan d'embellissement.

N° 410 - Transport de licence du 9 rue de la Vignette au 23 rue St-Sauveur - La Commission estime qu'il est possible de donner un avis favorable mais seulement pour transporter la licence dans un immeuble qui n'est pas actuellement soumis à une procédure d'expropriation.

A. 1273 - Cour commune située derrière les immeubles Nos 10 à 30 rue de Paris - Demande d'acquisition par Liévegoed, confiseur 10 rue de Paris - Le terrain en question est une cour commune qui appartient aux propriétaires contigus. Il n'appartient donc pas à la Ville d'intervenir.

A. 1273 - Vente de propriété 20 rue de Courtrai à Lille - Demande de renseignements par TALIBOLSE - Il est impossible, actuellement, en raison des propositions de classement des parties de la Porte de Gand, d'arrêter le plan d'extension en cet endroit. Il est probable que la propriété sera frappée d'alignement mais seulement en ce qui concerne la façade rue de Courtrai; il s'agit de toutes façons d'une réalisation lointaine. La Commission abandonne l'idée de prévoir au plan d'extension une voirie qui intéresserait le fond de la propriété contre les fortifications.

N° 736 - Baraquement - Affaire Choisez - La Commission prend connaissance de la demande de M. le Procureur de la République et de la réponse du Service de l'Hygiène à la demande de bâtir présentée par M. Choisez. Elle estime qu'il faut reprendre les propositions d'échange faites antérieurement à M. Choisez et lui céder les quelques mètres carrés de terrain nécessaires pour permettre d'obtenir l'autorisation de construire. Elle fixe les conditions de cette vente.

A. 1016 - Terrain Théliez de la Neuville - Parvis St-Maurice - La Commission fixe les conditions qui seraient acceptables pour une vente partielle à la Ville; il serait alors possible d'accepter une demande de bâtir.

A. 1279 - Couverture d'une cour 38 rue des Fossés par la Société S.T.A.R. - On ne peut interdire ce travail

A. 1259 - Acquisition de terrain par la Compagnie du Nord - La Commission prend connaissance du plan de situation envoyé par cette Administration à la suite de notre demande.

N° 316 - Proposition d'échange de terrain 45 bis rue Melpart contre rue de Valmy par Wattine - La Commission fixe les conditions acceptables pour la Ville.

A. 1174 - Réparation de pignon 15 rue St-Genois - La Commission estime que la Ville doit participer dans les travaux de réparation du pignon qui est sa propriété; le travail est peu important. Que le Service des Bâtiments se mette en rapport avec l'architecte pour contrôler le travail nécessaire qui sera exécuté par ce dernier et pour rembourser ensuite la demi-dépense.

N° 677 - Immeuble rue du Molinel (ancienne rue du Dragon) Charcuterie - Demande de M. Deligne - Demander à M. Ghesquier, architecte, de fournir un rapport sur le danger que peut présenter cette construction. Il conviendra de voir ensuite si le Service du Contentieux doit aviser le locataire qu'il doit prendre ses dispositions pour partir.

Au sujet des évacuations de locataires, la Commission demande que le Contentieux fasse le nécessaire pour obtenir, le plus tôt possible, le départ des locataires de l'immeuble Place Jacquart n°5 pour lequel un rapport d'expertise a amené la nécessité de prévoir la démolition rapide

A. 974 - Immeuble 83 rue de Paris - Possibilité d'échange Huret - La Commission fixe les conditions qui seraient acceptables pour envisager avec le locataire un accord permettant la solution de la procédure de rachat en cours en ce qui concerne les droits de ce dernier.

A. 569 - Immeuble 20 rue Wicar - Vente à la Ville - La Commission accepte les conditions proposées. Faire signer la promesse de vente.

N° 1388 - Echange avec la Société l'Immeuble Moderne, Boulevard Carnot - La Commission accepte la proposition faite. Elle décide de reprendre aussitôt l'échange Mollet et la question des quatre immeubles voisins

N° 195 - Rue du Molinel (ancienne rue du Vieux Marché aux Moutons) Echange Meurisse - Il est possible de donner au propriétaire le premier terrain qu'il avait sollicité.

N° 219 - Classement de la Porte de Fives - La Commission prend connaissance de la réponse de M. Rattier faisant connaître que le dossier a été remis à l'Administration des Beaux Arts le 13 Novembre.

Demande d'ouverture d'une friterie rue St-Genois, angle de la rue du Molinel. - Autoriser, mais indiquer dans l'arrêté autorisant les travaux que le propriétaire devra se munir de l'autorisation nécessaire pour l'ouverture de cette friterie.

Lotissement entre les rues Gutenberg et Cabanis - La Commission accepte les alignements proposés. Envoyer le plan à M. le Préfet en demandant qu'il le soumette à la Commune de Mons-en-Baroeul pour que celle-ci prévoie un alignement complétant celui proposé sur le territoire de Lille.

la

N° 284 - Proposition pour résiliation de/location de l'immeuble pharmacie de France par Poirson - La Commission prend connaissance de la proposition faite par M. Poirson et prévoyant deux possibilités de résiliation. La première: résiliation immédiate de toutes les locations et la 2ème: résiliation dans trois ans, à l'exception, dans les deux cas, du local actuellement occupé à usage de bar. La Commission pense qu'il est possible d'essayer de reprendre les discussions; elle convient à cet effet de se remettre en rapport avec le groupement des propriétaires voisins "Société des grands immeubles du Centre". Répondre à M. Poirson qu'une proposition de résiliation paraît être intéressante, que nous reprenons immédiatement les discussions avec les intéressés voisins et que nous lui demandons de patienter un peu.

Jardins ouvriers dans la fortification entre l'Arbonnoise et le Bassin d'Inondation - La Commission arrête les possibilités de lotissement. Le Service vérifiera sur place; il convient de presser cette question.

La Commission demande que le Service de la Voirie fasse établir une clôture de fortune à l'ancien alignement rue Louis Niquet en face de la sortie du garage.

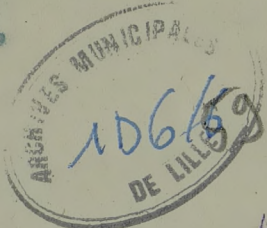
Elle demande également que le Service présente un plan qui permettra d'étudier la possibilité d'ouverture de la rue du Bourdeau.

Enfin, elle estime qu'il convient de tenir note sur un petit registre des décisions qu'elle prend successivement en ce qui concerne les modifications aux projets des plans d'aménagement et d'extension.

Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 1923

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission pour l'échange des propriétés qui auraient pu être prises pour l'opération ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 22.1.23
M. PLANCHET



Étaient présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire
Willems, d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

Absents: M. M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Creton, d°

Affaires solutionnées par la Commission

Demande d'aliénation amiable au profit du Chemin de Fer du Nord de propriétés sises à Hellemmes, Lezennes, Ronchin, par les Administrations des Hospices et du Bureau de Bienfaisance. - Avis favorable

713 A.G. - Le Service du Contentieux demande s'il faut résilier le bail d'un immeuble appartenant à la Ville, 21 rue des Jardins. Il est toujours intéressant de résilier les baux. La Commission estime donc qu'il faut prévenir le locataire de la fin du bail, quitte à le maintenir par la suite en location verbale.

462 Q.A. - Echange rue de l'Hôpital Militaire, angle rue de la Picquerie, par Dooghe - Le propriétaire demande un délai supplémentaire pour la démolition de l'immeuble parce que la Ville n'a pu encore régler la soulte qu'elle lui doit pour faciliter sa reconstruction. La Commission estime qu'il convient de répondre que nous prenons acte de cette demande, mais que nous trouvons le délai supplémentaire réclamé trop long, nous espérons que le propriétaire fera toute diligence pour achever très vite ses travaux après le versement de la soulte et afin de réduire le délai envisagé à un maximum de 4 mois.

A. 994 - Pourparlers d'échange rue du Molinel 69, Défossez - La Commission prend connaissance de la demande faite par le propriétaire. Elle décide de continuer les pourparlers en envisageant un autre emplacement.

A. 1288 - Vente publique au Tribunal de l'immeuble 7, rue de Roubaix - La Commission décide de la suite à donner à cette affaire

N° 284 - Résiliation de bail de la pharmacie de France par Poirson - La Commission prend connaissance de la lettre de M. Poirson. Les propositions qui sont mentionnées paraissent complètement différentes de celles qui ont été fixées oralement il y a quelques jours. Demander à M. Poirson si ses dernières propositions comprennent bien la résiliation totale, y compris le café, sinon, et s'il n'y a pas de réponse du groupement voisin, il conviendra de classer cette affaire; la Ville peut attendre.

A. 729 - Echange avec l'Administration Militaire pour la Caserne Souham - La Commission prend connaissance de la proposition d'une conférence faite par M. le Directeur de l'Enregistrement. Répondre que nous acceptons cette conférence et proposer à l'Administration, pour y assister, M. M. Balavoine et Bondues, Adjoints, auxquels seraient adjoints M. l'Adjoint aux Finances Willems et M. Cochez, Directeur des Travaux.

Questions posées par M. le Maire :

N° 140 - Date de la démolition de l'immeuble situé à l'angle des rues de Paris et Ponts de Comines - D'après les renseignements obtenus au Contentieux les baux de la partie d'immeuble se trouvant actuellement dans la voie publique sont expirés, il serait donc possible de démolir cette partie aussitôt que le locataire aura évacué les lieux. Demander au Service du Contentieux de faire le nécessaire pour obtenir cette évacuation.

A. 974 - Etat des pourparlers pour l'acquisition de l'immeuble 85 rue de Paris, angle du Parvis St-Nicolas. Des négociations sont actuellement en cours pour obtenir un accord assurant le départ du locataire commerçant qui occupe l'immeuble. Les négociations entamées antérieurement avec le propriétaire n'ont pas abouti, elles seront vraisemblablement reprises dans quelque temps. En tout cas, les formalités de rachat suivent leur cours.

N° 500 - Echange rue de Tournai, angle rue du Bourdeau - Après avoir entendu les explications fournies par M. Martin sur l'état actuel de la procédure d'évacuation des baraquements gênant cet échange, la Commission décide, avant de reprendre cette affaire, d'attendre des renseignements plus complets sur cette évacuation.

A. 1291 - Terrain vendu à l'Administration des Postes pour le central téléphonique inter-urbain Porte Louis XIV - La Commission prend connaissance d'une proposition de l'Administration des Domaines relative à l'occupation du terrain par la Compagnie du Chemin de fer du Nord. La Commission propose d'accepter cette proposition et de faire prendre la délibération du Conseil Municipal demandée.

A. 1290 - Réalisation des alignements rue d'Haubourdin - Pétition des voisins - Voir la situation de cette propriété et demander au propriétaire à quelles conditions il accepterait une mise à l'alignement. Répondre aux pétitionnaires.

A. 1289 - Vente de terrain rue du Faubourg de Béthune - Demande de Verfaille - La Commission examine à nouveau les emplacements qui pourraient être mis en vente. Demander au Bureau de Dessin de faire un projet de lotissement de l'îlot triangulaire face à l'octroi

N° 231 - Place Simon Volland - Terrain appartenant à M. Blin - Reprendre le dossier et pour la prochaine séance se renseigner sur les engagements pris entre Blin et la Ville

N° 672 - Demande de résiliation de bail par Lambert et Picavet pour un immeuble sis rue de Maubeuge - La Commission décide qu'il convient d'accepter cette demande de résiliation; en attendant que la Ville prenne jouissance des immeubles acquis à M. Cocard, elle deviendra locataire de cet ancien propriétaire. La Commission décide également qu'il conviendra de ne pas sous-louer ce local sans son autorisation.

A. I. 156 - Boulevard Carnot et rue des Jardins, propriété Lévy - Vente à la Ville - Il n'y a pas lieu de modifier les propositions précédemment arrêtées.

N° 129 - Rue du Curé Saint-Sauveur 18 - Proposition de vente - Ne rien modifier aux chiffres arrêtés précédemment.

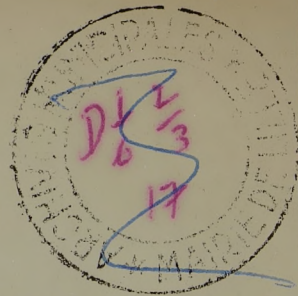
N° 974 - Rue de Paris 85 - Démolition - Réclamation Lessens - La Commission est d'avis de démolir les ruines. Demander au Contentieux la procédure à suivre.

Rue de Paris - Tracé des bordures de trottoirs entre la Place du Théâtre et le Parvis St-Maurice - La Commission arrête le tracé de ces bordures de trottoirs.

Construction d'un garage rue de Téthune au fond d'une impasse
La Commission prend connaissance du rapport de la 5ème Commission; en ce qui concerne les réserves faites elle n'a aucune observation à faire puisque ces réserves sont conformes à sa décision précédente. Demander le plan de la façade, qui sera construite au fond de l'impasse, à l'architecte.

Demande de M. le Préfet transmettant une lettre du Syndicat des Communes proposant une réunion pour l'étude des plans d'extension et d'embellissement - Répondre à M. le Préfet que nous sommes d'avis de nous réunir pour arrêter, d'accord avec les communes voisines, les bordures et les tracés des voies intercommunales, mais que nous estimons qu'il doit être bien entendu que la Ville doit rester libre d'élaborer et d'arrêter son plan sur son territoire, sans directives communes; stipuler qu'il n'est peut-être pas intéressant de se réunir immédiatement puisque, pour la Ville, rien ne peut être définitivement arrêté en ce moment.

Voir les propriétaires d'immeubles intéressés par l'alignement de la rue de Bouvines pour tenter la réclamation de cet alignement.



Procès-verbal de la séance du 5 Février 1926

Étaient présents: MM. Creton, Adjoint au Maire;
 Willems d°
 Delemer, Conseiller municipal;
 Dubuissou, Architecte;
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
 Cailliau, Ingénieur

Excusé: M. Bondues, Adjoint au Maire

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

- Affaires solutionnées par la Commission -

Lotissement de jardins ouvriers porte de Cantelieu - La Commission accepte le projet de lotissement, soumettre à l'Administration.

A. 1270 - Travaux rue des Stations - Pour la rue des Stations il convient de maintenir l'ancien alignement

N° 270 - Echange rue du Molinel - Après nouvel examen, la Commission fixe les conditions que la ville pourrait accepter pour cet échange.

N° 726 - Echange CHOISSEZ - Reprendre l'échange en donnant au propriétaire 50 mètres de surface. Maintenir la soule de base qui a été fixée.

N° 500 - Echange rue de Tournai, angle de la rue du Bourdeau - La Commission décide de demander au Service du Contentieux de notifier au propriétaire que le baraquement étant démolit il peut prendre possession de son terrain. Lui écrire que maintenant que les baraquements sont évacués, la Ville veut bien examiner la demande d'agrandissement qu'il a présentée; qu'il nous fasse des propositions. La Commission fixe un prix qu'elle accepterait.

N° 231 - Clôture Place Simon-Vollant, terrain BIEN - La Commission demande que le Service fasse établir la clôture à l'alignement nouveau puisqu'il est homologué. Il conviendra d'attendre, en cas de désaccord, que le propriétaire demande lui-même la procédure qui devra régler la question terrain.

A. 921 - Demande d'acquisition d'un terrain par CABY - La Commission estime qu'il est seulement possible de donner suite à cette demande dans les terrains de l'Avenue de l'Hippodrome. On peut louer le terrain au demandeur en attendant la vente. Il conviendra de signaler cette location dans le cahier des charges de la vente - les conditions de vente et de loyer sont celles fixées précédemment.

Demande de subvention pour les quartiers démolis - La Commission prend connaissance de la réponse du Ministère des Régions Libérées transmise par M. le Préfet à la suite de notre demande tendant à obtenir des avances supplémentaires. Elle décide qu'il convient

de demander à M. l'Adjoint SAINT-VENANT de faire une démarche au Ministère de l'Intérieur pour hâter le retour de cette affaire. M. l'Adjoint WILLEMS se joindra à M. Saint-Venant.

Nouvel Hôtel de Ville - Acquisition de terrains nécessaires à la construction de l'aile des Finances - La Commission décide qu'il convient de négocier et de tenter l'acquisition des parcelles qui sont nécessaires et fixe le périmètre de celles qui sont les plus urgentes à acquérir.

N° 446 - Expertise concernant le dangor que peut créer pour la sécurité publique l'immeuble rue du Molinel (ancienne rue du Dragon n° 3 bis) - La Commission prend connaissance du rapport de Monsieur GERSQUIER. Elle demande que le Service du Contentieux prévienne le locataire qu'il y a un commencement de menace et qu'il doit chercher à vider les lieux.

N° 753 - Acquisition des immeubles LEVY, Boulevard Carnot et rue des Jardins - La Commission accepte les conditions de la vente. Soumettre à l'Administration.

N° 580 - M. Giovannoni demande pour le propriétaire M. Bouquet à prendre possession des matériaux qui constituaient les trottoirs des terrains qu'il a remis à la Ville par voie d'échange. Il demande également si la Ville ne peut poursuivre l'expropriation de la locataire du petit bar rue Saint-Genois, voisin de l'immeuble Bétharie, la Société remettrait à la Ville le terrain nu incorporé à la voie publique. La Commission ne peut accepter cette dernière proposition. En ce qui concerne la première demande, le propriétaire peut enlever les matériaux des trottoirs mais sans toucher aux bordures de trottoirs et à condition de niveler les emplacements de ces deux trottoirs avec des scories bien compressées.

Immeuble rue de Paris 41, angle de la rue des Ponts de Comines - La Commission prend connaissance de l'article du journal concernant cet immeuble et de la demande d'une note pour M. le Maire. La Commission estime qu'il convient de demander que le Service du Contentieux signifie à l'occupé que la location sera terminée prochainement et qu'il doit évacuer les lieux. Demander et poursuivre, au besoin, son expulsion.

Demande de transformation de façade rue du Sec Arembault, angle de la rue Heuve. - On peut autoriser, mais demander l'engagement dont il est question dans la pétition. Suggérer à l'occupé la possibilité de faire un pan coupé de 2 mètres en faisant ses travaux de transformation.

N° 507 - Discussion avec M. POIRSON pour résiliation de la location de l'immeuble Pharmacie de France au Vieux Marché aux Poulets - La Commission prend connaissance de la dernière lettre de M. Poirson. Si le Groupement voisin ne participe pas aux frais de cette résiliation, il convient de classer cette affaire.

A. 588 - Echange de terrain Boulevard Carnot, Société Immobilière Lemay - Ne rien modifier autre qu'une soule possible en remplacement du terrain prévu rue du Molinel.

N° 707 - Ouverture de rue entre l'Avenue de l'Hippodrome et l'Avenue Butin le long de la Deûle - La Commission prend connaissance de l'état des négociations entamées par le Service. Elle propose de continuer ces pourparlers, mais elle ne voit pas l'urgence à réaliser immédiatement cette ouverture sur toute la largeur

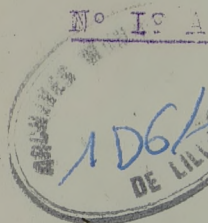
envisagée par la Ville. Elle propose simplement, si les pourparlers amiables échouent, de faire immédiatement la mise en état de viabilité sur la largeur de terrain dont la Ville est propriétaire, ce qui constituerait déjà une amélioration très sensible.

A. 1290 - Pétition des commerçants d'Esquermes pour la réalisation de l'alignement de la rue d'Haubourdin - Après instruction, la Commission décide de classer cette affaire qui n'est pas d'urgence.

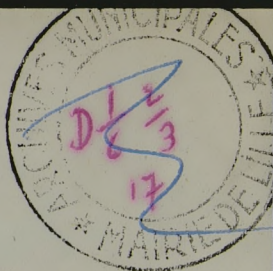
En fin de séance, la Commission examine des questions intéressent le Port Vauban, ainsi que les possibilités de raccordement des chemins de fer.

Elle demande que, pour la prochaine séance, le Bureau de dessin lui soumette le plan parcellaire avec l'ancien alignement de la partie de rue Colbert comprise entre les rues des Stations et Gambetta.

La Commission du Plan entend ensuite les explications fournies par M. Malaquin qui rappelle que, en exécution de la convention entre l'Etat et la Ville, l'Etat s'est réservé le droit de désigner les parcelles de terrain de la fortification qui seraient nécessaires à l'extension des services de l'Université de Lille. Un accord de principe est intervenu pour réserver quelques terrains aux abords de la Porte Louis XIV et en plus, une partie de la zone non édificandi qui doit être aménagée en parcs et jardins, aurait été affectée à l'érection d'un jardin botanique. La Ville n'a pu à ce moment arrêter définitivement la limite des terrains à réserver à l'Université parce que le plan d'aménagement n'était pas arrêté. Monsieur Malaquin demande que la Commission du Plan tienne compte des besoins et des désirs de l'Université.



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN



Procès-verbal de la séance du 12 Février 1926

Etaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, d°

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire.

Delemer, Conseiller Municipal,
Bluisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Gaillieu, Ingénieur

22.2.26.
L. PLANQUE.

Excusé: M. Creton, Adjoint au Maire

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

- Affaires solutionnées par la Commission -

Demande d'acquisition d'un terrain Faubourg des Postes par VERMILIEU - La Commission examine le lotissement proposé et fixe les parcelles qu'il est possible de mettre en vente par adjudication publique sur mise à prix acceptée, au préalable, par M. Vermillieu. Elle fixe cette mise à prix à 100 francs le mètre carré. Demander l'accord du demandeur, ainsi que le procès-verbal de mesure.

Demande de renseignements concernant la Grand'Garde et le Marché Saint-Nicolas par MOULINET - Répondre que la vente n'est pas envisagée.

Demande de renseignements concernant les 47-49 rue Saint-Sauveur et la voie nouvelle vers la Gare par DHILLY - Le 47 n'est pas prévu dans l'expropriation. Il est impossible de répondre actuellement pour le reste.

Demande de location du terrain militaire par DESMARESCAUX - Le demandeur possède une construction sur la zone et voudrait louer du terrain militaire contigu à sa propriété. La Commission donne un avis défavorable à cette demande.

N° 677 - Rue du Molinel, ancienne rue du Dragon, Demande de DEMIGNE - Répondre qu'on démolira le plus tôt possible et que, de toute façon, il aura devant son immeuble une rue donnant accès aux voies voisines.

A. 1298 - Levé de plan de la rue du Molinel par M. Guyomard, géomètre - La Commission examine le plan fourni par ce géomètre. Faire payer la note d'honoraires.

Construction du Nouvel Hôtel de Ville - Aile des Finances - M. Gaillieu fait connaître à la Commission le résultat de sa démarche à l'Administration des Hospices pour demander l'acquisition des immeubles qui sont nécessaires. Cette demande va être examinée par la Commission compétente.

N° 746 - Terrain d'alignement rue Dupetit Thouars - TAMPINU - Modifier l'alignement de la rue Dupetit Thouars et prendre celui existant actuellement rue de Douai.

Baraquement - Remise en état effectuée rue de Tournai par HADONT - Rappeler cette affaire au Contentieux en demandant de continuer et d'activer la procédure de l'évacuation.

N° 754 - Echange HURDT, rue de Paris, angle du Jarvis St-Maurice - La Commission accepte les conditions obtenues - Faire signer la promesse d'échange.

A. 1296 - Demande de terrain rue de la Convention ou Porte Louis XIV pour ériger un baraquement par VAN DER BEMERSCH - Répondre que nous n'avons pas de terrain actuellement.

A. 1297 - Proposition d'échanger l'immeuble 48 rue de l'Hôpital Militaire contre un terrain de la Ville - Cette proposition ne serait intéressante que si elle permettait la réalisation de l'alignement en portant sur l'ensemble des immeubles appartenant au propriétaire - Demander des propositions.

A. 1295 - Vente par adjudication publique du 29-31 rue du Bourdeau - Notifier qu'au cours de la vente en doit faire connaître à l'acquéreur éventuel que ce terrain est soumis au rachat par l'Etat. Il serait plus intéressant pour la Ville d'obtenir l'expropriation de la totalité, donc ne plus envisager l'accord amiable. Chercher à réplacer Lutun - modifier le lot voisin de Merchez à lui donner, par une perpendiculaire de 4 à 5 mètres de longueur sur l'alignement.

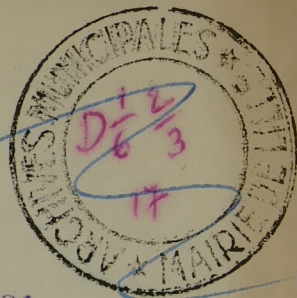
N° 500 - Reprise de l'échange angle rue de Tournai et du Bourdeau - La Commission accepte, pour faire tomber l'action engagée contre la Ville, les propositions faites par le propriétaire pour l'acquisition de la petite parcelle voisine appartenant à la Ville. En conséquence, annuler l'échange précédent et le reprendre en faisant payer le terrain supplémentaire 250 francs le mètre carré, mais imposer au propriétaire l'engagement de commencer les travaux dans l'année et de bâtir un immeuble sur la totalité du terrain.

A. 1261 - Nouveau lotissement Boulevard Carnot - La Commission accepte le tracé des nouveaux alignements qui lui est proposé ainsi que le lotissement du terrain à céder à l'Administration des Postes. Demander le procès-verbal de mesurage de ce terrain, l'adresser à l'Administration des Postes pour accord et ensuite faire prendre une délibération du Conseil Municipal.

A. 388 - Au sujet du même lotissement, la Commission décide que pour l'échange avec la Société Immobilière il est possible de donner les trois terrains qui avaient été envisagés ou une soule en remplacement de celui de la rue du Molinel.

N° 752 - En ce qui concerne l'échange dans le même lotissement avec H. NOUET, faire signer la promesse d'échange.

Demande de construire rue Bernard Palissy 56-58 - Voir le propriétaire en demandant si un échange de propriétés n'est pas possible - s'il n'accepte pas cette proposition, on peut autoriser.



L'Adm.Mle ratifie les Procès-verbal de la séance du 26 Février 1926 propositions de la Commission, sous réserves des décisions qui auraient pu faire l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 22.3.26 Présents; M.H. Bondues, Adjoint au Maire,
M. Planque Balavoine, d°
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur

Excusé : M. Croton, Adjoint au Maire

Absent: M. Willems. d°

- Affaires solutionnées par la Commission -

N° 529 - Aliénation de terrain Avenue de l'Hippodrome - Demande Caby - La Commission sait que M. Caby habite la Salpêtrière mais qu'il donne toujours son adresse rue Solférino. Après nouvel examen elle décide de ne plus louer le terrain à Caby. En attendant la vente le laisser dans son occupation actuelle cour des Bourloires.

N° 1286 - Conférence intercommunale pour l'étude des plans d'extension et d'embellissement - Demande de M. le Préfet a la suite d'une proposition du Syndicat de communes. - La Commission propose de désigner comme membre pour assister à cette réunion M. l'Adjoint Bondues, Président de la Commission. La Commission maintient son point de vue concernant la liberté d'action que doit garder la Ville de Lille.

Note des journaux concernant l'avenir de l'extension de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing - Proposition de mesures communes devant améliorer les résultats qu'il serait possible d'obtenir par les plans d'extension et d'embellissement. - La Commission est d'avis d'accepter, mais elle attend que l'Administration prenne l'initiative de provoquer une réunion.

N° 650 - Location d'un atelier de menuiserie rue du Bois St-Sauveur 28 - Il n'y a rien d'urgent à démolir cet immeuble. Transmettre au Service des Bâtiments pour avis.

A 1305 - Vente par adjudication d'immeubles rue de Bavai, Etienne Marcel - N'intéresse pas la Ville, prévenir le Chemin de fer.

N° 302 - Programme de reconstruction des quartiers démolis - demande de subvention. - La Commission prend connaissance de la réponse du 19 Février par laquelle la Préfecture transmet une dépêche du 6 Février faisant connaître que, à titre tout à fait exceptionnel, l'Administration Supérieure vient d'allouer à la Ville une nouvelle avance de 1 million.

A. 1302 - Demande d'acquisition par Delacourtie de terrains situés dans la Salpêtrière contigus à ceux cédés à la Presse Populaire du Nord. - La Commission estime qu'il n'y a pas d'intérêt à vendre ces terrains qu'il convient de garder pour des échanges soit avec les quartiers démolis, soit avec Saint-Sauveur.

N° 254 - Acquisition du Château de la Haye - Demande de renseignements complémentaires par le Ministère - Répondre

N° 254 - Château de la Haye - Lettre du Préfet faisant connaître qu'il est saisi par le Touring Club de France d'une demande de classement du parc du Château de la Haye. Préparer un projet de réponse. Attirer l'attention de le Préfet sur ce que cette propriété ne possède nullement un caractère de site, elle se borne, en tout et pour tout, à des fossés et quelques arbres.

Réparation du baraquement en partie démoli 30 rue de Tournai - La Commission prend connaissance de l'avis du Service de l'Hygiène qui juge ne pouvoir intervenir dans ces travaux de réparation.

A. 1300 - Demande d'acquisition de terrain dans la partie déclassée voisine de la Porte Louis XIV - On ne peut donner suite actuellement.

N° 576 - Acquisition d'immeubles appartenant aux Hospices situés à Saint-Sauveur - On fait connaître à la Commission le résultat de la démarche faite auprès de l'Administration des Hospices pour obtenir la cession des immeubles qu'il serait nécessaire de démolir pour entreprendre la construction de l'aile des finances de la Nouvelle-Mairie. La Commission examine la question, décide de continuer les pourparlers et estime qu'il serait possible de réduire à trois le nombre des immeubles à prendre en façade du Square Rusault.

A. 1300 - Demande d'acquisition de terrain Porte de Béthune - La Commission ne voit pas pour le moment la possibilité de faire un lotissement définitif ni de vendre ces terrains.

Construction en première zone - Demande de Carlier, 1 rue du Château pour ériger un baraquement à usage d'atelier - Avis défavorable.

N° 284 - Résiliation du bail Poirson, Pharmacie de France - La Commission prend connaissance d'une nouvelle lettre de M. Poirson demandant la suite donnée à ses propositions. Le groupement de propriétaires voisins ne peut aider la Ville à supporter la dépense qui résulterait de la résiliation du bail. Dans ces conditions, la Commission estime qu'il est impossible de donner suite actuellement aux propositions de M. Poirson, la dépense à supporter serait beaucoup trop lourde et la Commission trouve que la Ville, si elle peut faire le sacrifice d'une pareille somme, peut le faire plus utilement pour des cas plus urgents que celui de cet immeuble; sa démolition n'est pas urgente et il n'est pas assez vilain pour que sa conservation temporaire apporte une gêne ou un obstacle à l'esthétique de la Ville.

Au sujet des résiliations de baux, la Commission décide de demander à M. l'Adjoint Saint-Venant le texte de la loi actuellement voté par la Chambre concernant la prorogation pour locaux à usage d'habitation (cas d'expropriation ou d'utilité publique) Il serait souhaitable de faire déposer, si possible, un amendement lors du retour devant la Chambre.

N° 219 - Classement de la Porte de Fives - La Commission prend connaissance de la communication de M. le Préfet faisant connaître que le 11 Février la Commission Départementale d'aménagement des Villes et Villages a émis un avis défavorable à la conservation

de la Porte de Fives. Il faudrait maintenant obtenir une autorisation de l'Administration Supérieure. La Commission demande que M. Saint-Venant fasse une démarche à cet effet au Ministère des Beaux Arts.

La Commission, après examen, décide de prévoir une largeur supplémentaire de 2 mètres pour la largeur de la rue traversant la Salpêtrière. Cette largeur serait à prendre sur l'alignement côté rue de Paris. Prévenir le Contentieux.

La Commission demande que le Service du Contentieux fasse le nécessaire auprès des Consorts Wibaux pour obtenir l'exécution des engagements pris par eux au moment de la vente à la Ville de leur garage rue Ruhaut. Il conviendrait de les mettre en demeure de démolir cette construction ou de nous autoriser, par écrit, à opérer la démolition à notre compte.

La Commission demande que le Service des Bâtiments fasse clôturer la rue traversant la Salpêtrière, clôture à poser seulement en ce qui concerne le côté rue du Plat.

Demande de construction d'un window à l'angle des rues du Molineï et de Tournai, 24 rue du Molineï et 34 rue de Tournai, par Dubrulle - Avis favorable, autoriser

2ème Direction-L'Adm. Mle ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 22/3/26
M. Planque

21

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Procès-verbal de la séance du 5 Mars 1926

Présents: M. L. Bonducq, Adjoint au Maire,
Willems, d°
Delener, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Ceilliau, Ingénieur

Absents: M. M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Creton, d°

- Affaires solationnées par la Commission -

Rue de Tournai - Démolition de ruines - La Commission décide de faire déblayer par le Service des Bâtiments.

N° 580 - Terrain Boucquay, rue Diderot - Demande d'échange - Il est impossible de prévoir un échange pour le moment en cet endroit.

N° 486 - Echange rue du Bourdeau - Réclamation Merchez - Pour le gaz et l'électricité, il appartient au propriétaire de s'adresser à la Compagnie. Pour l'eau, signaler à M. Courthéoux. Pour le numérotage de la rue s'adresser à M. Moutier, demander également au Service de la Voirie de faire clôturer les rues du Bourdeau et du Vieux Marché aux Moutons. Rappeler également la clôture provisoire qui avait été demandée en face du garage de la rue Louis Niquet. En ce qui concerne la rue du Bourdeau, la Commission décide qu'il convient de faire continuer par le Service de la Voirie le déblaiement nécessaire et de marquer les trottoirs avec un alignement de pavés ou de vieilles bordures.

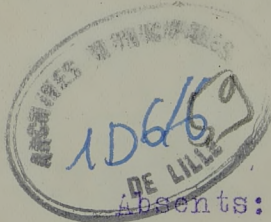
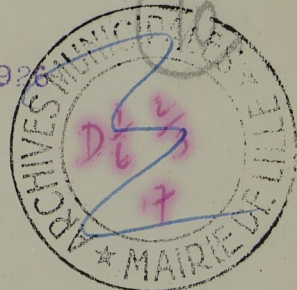
N° 477 - Echange rue du Bourdeau - Lutun - Il est impossible de donner suite à la demande de M. Lutun, nous n'avons pas suffisamment de terrain.

N° 212 - Classement de la Porte de Fives - La Commission prend connaissance des renseignements fournis par M. l'Adjoint Saint-Venant à la suite de sa démarche au Ministère.

Relocation de parties d'immeuble 39 rue Balpart - Il n'y a pas d'urgence à démolir - Transmettre au Service des Bâtiments.

A. 1305 - Demande de construction supplémentaire par Petit
rue Bernard Palissy - La Commission décide d'autoriser

N° 303 - Démarches faites aux Ministères des Régions libé-
rées et d'Intérieur par M. M. Saint-Venant et Willems - La Commis-
sion décide d'envoyer, le plus tôt possible, à l'approbation le
plan des quartiers démolis avec l'avant projet général déjà
envoyé à Paris. Elle décide également qu'il faudrait, dès mainte-
nant, travailler à la préparation du plan définitif d'extension
et d'embellissement.



XX

Location d'un garage rue de Neubeuge dans la propriété Cocard - La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'envisager une nouvelle location de ce garage. Aussitôt que la Ville aura repris et résilié le bail en cours, il conviendra, au contraire, de faire démolir cette construction.

Service de la Navigation - Projet de port - La Commission accepte les suggestions du Service de la Navigation qui propose de se charger des acquisitions à l'amiable. On demandera communication du plan du canal pour que la Ville puisse étudier et arrêter son plan de voirie. xx

Central Téléphonique - Lotissement du Boulevard Carnot - La Commission arrête le lotissement du terrain qu'il sera possible de vendre à l'Administration des Postes - Etablir le mesurage qui sera soumis à cette Administration.

Elle arrête de même le lot à attribuer par échange à M. HOLLÉ

Alignement du Boulevard Carnot - La Commission décide de mettre le Boulevard Carnot à l'alignement, entre les constructions du lycée et la rue des Jardins en démolissant les dépendances de l'immeuble Heblan, ainsi que l'immeuble Lévy.

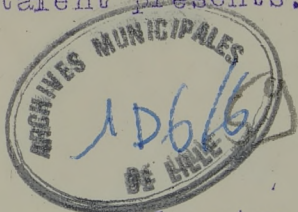
Limite de zone entre le Bomarin et le Becquerel - La Commission demande de faire établir l'emplacement exact de cette limite.



Commission Municipale du Nouveau Plan
 L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission
 sous réserve de ses décisions qui seraient à être prises
 pour les affaires ayant fait l'objet de la présente délibération
 spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 6.4.26
 M. PLANCHON.

Étaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
 Willems, d°
 Delemer, Conseiller Municipal
 Dubuisson, Architecte,
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
 Cailliau, Ingénieur



Absents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
 Creton, d°

- Affaires solutionnées par la Commission -

N° 757 - Commission permanente du Domaine National - La Commission examine les rapports du Service des Domaines concernant les immeubles pour lesquels une aliénation est proposée. Aucune de ces propriétés n'intéresse le plan de la Ville. La Commission décide qu'il serait possible, en assistant à cette réunion, de demander la possibilité pour la Ville, si l'Administration municipale donne suite à cette intention, d'acquérir une partie du Champ de Tir de l'Arbrisseau sur lequel serait envisagée la création d'une colonie scolaire ou de vacance. Elle estime le prix des Domaines trop fort et elle pense que la Ville pourrait demander du terrain estimé à 0.75 pour remplacer l'indemnité qui lui serait due par l'Etat en cas de désaffectation de ce champ de tir. Elle désigne M. l'Adjoint Willems pour remplacer M. le Maire à cette commission et elle demande qu'au cours de la séance on suggère au Département l'idée d'acquérir les ouvrages militaires déclassés pour en faire des espaces libres ou faciliter la création de voies intercommunales. En ce qui concerne la caserne Souham, et l'extension de la caserne Kléber n'en parler à la Commission que si l'aliénation était proposée par un autre membre. Demander aussi s'il n'est pas possible d'obtenir un arrangement pour la Douane de Lèves.

Déplacement de cables de tramways ancienne rue du Vieux Marché aux Poulets - Réclamation Herbaumez - Répondre que la Ville va faire le nécessaire d'urgence, il peut toujours continuer ses fouilles en attendant.

A. 1307 - Rue à travers la Salpêtrière - M. Catry demande la démolition du mur séparant sa propriété de celle de la Ville. Quand la clôture sera faite à l'alignement, la Ville démolira le mur en laissant un éperon.

Nouvelles voies - La Commission arrête les alignements en ce qui concerne la rue Boilly, l'avenue du Groupe Saint-Sauveur et les abords. Elle fait de même pour les alignements définitifs de la rue du Molinel.

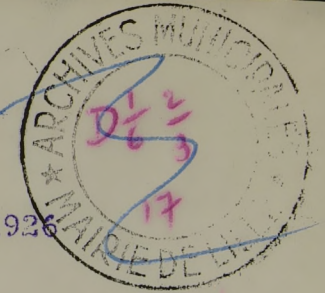
A. 1306 - Demande d'acquisition par Duisine d'un terrain appartenant à la Ville, angle de la rue d'Esquermes et du Boulevard de Metz - Remettre en commission avec renseignements sur l'alignement vers la place Barthélémy Dorez. Si une solution peut intervenir, il faudrait un échange pour solutionner le cas de tout l'immeuble.

A. 1217 - Immeuble rue du Molinel, ancien angle de la rue du Dragon et Saint-Genois - La Commission examine à nouveau les conditions auxquelles il serait possible de solutionner cette affaire.

A. 1308 - Rectification d'alignement rue Eugène Jacquet - Demande de l'électricité Lille-Roubaix-Tourcoing pour faciliter la modification de la voie Lille-Leers - Répondre que nous avions espéré une part contributive s'élevant à 10 % de la dépense à la charge de la Ville. La Ville estime 100.000 francs cette dépense. Nous accepterions un forfait sur cette somme, si elle était acceptée la Ville ferait de suite le nécessaire.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Procès-verbal de la réunion du 2 Avril 1926



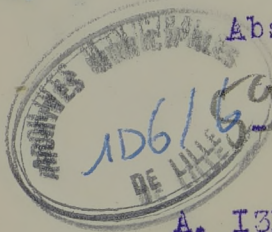
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Etai^{ent} présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire
 Willems, d°
 Delemer, Conseiller Municipal
 Dubuisson, Architecte
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
 Cailliau, Ingénieur

L'Adm. Mun. demande en outre que les engagements avec les locataires du 41 rue de Paris soient menés à bonne fin dans la plus brève mesure possible.

LE 19.4.26
 M. PLANQUE.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.



Affaires solutionnées par la Commission -

A. 1319 - Vente par adjudication d'immeubles situés au Bourg de Valenciennes - Pas intéressant pour nous.

A. 1318 - Possibilité d'acquérir un groupe d'immeubles rue de l'Est - Prévenir le Chemin de fer

A. 1308 - Réalisation d'alignement rue Eugène Jacquet pour faciliter la pose des lignes de tramways - La Commission prend connaissance de la réponse de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing faisant connaître la part contributive que cette Société consentirait à remettre à la Ville. Tenter à l'amiable les acquisitions nécessaires pour réaliser cet alignement. En cas d'échec on pensera ensuite à l'expropriation.

N° 140 - Immeuble 41 rue de Paris - La Commission décide qu'il convient d'attendre le résultat du référé en cours. Elle examine ensuite ce qu'il conviendrait de faire pour rechercher une solution définitive.

N° 502 - Subvention pour réalisation des quartiers démolis - La Commission prend connaissance de l'encaissement effectué par le Receveur Municipal de la nouvelle avance de 1 million accordée à la Ville.

N° 149 - Offres de service par les Entreprises Photos-Aériennes Répondre dans le même sens que ce qui avait été décidé au moment des offres précédemment faites par d'autres sociétés.

A. 97 - Réalisation d'alignement rue du Soleil Levant par Grignon - Réserver le terrain demandé rue des Postes pour le moment où il sera possible d'envisager une réalisation avec les immeubles voisins des rues de Constantine, des Postes et du Soleil Levant. Pour la partie actuelle à l'angle de la rue Manuel, ainsi que pour la partie de réalisation ultérieure et voisine de cette première tranche, il convient d'envisager une solution par acquisition. La Commission maintient les prix précédemment fixés.

A. 388 - Echange par la Société l'Immeuble Moderne - M. Lemay - La Commission prend connaissance de la lettre de la Société. Elle fixe les bases sur lesquelles on pourrait envisager un délai pour remise de la partie du terrain sur laquelle existe encore des

constructions, ainsi qu'une indemnité en cas de retard. Convoquer les intéressés.

Remettre à M. l'Adjoint Balavoine une note et un plan de la rue des Canonniers en lui demandant qu'au cours de la démarche qu'il doit faire prochainement au Ministère de la Guerre il pose la question de possibilité de remise ou de vente de cet établissement à la Ville.

A. 1301 - Modification de largeur de la rue Colbert - Faire établir un projet d'alignement pour porter cette rue à 12 mètres de largeur pour la partie comprise entre la rue Gambetta et la rue des Stations. Prévenir le service intéressé que si une demande de bâtir était présentée pour la propriété d'angle des rues Colbert et des Stations il aurait à tenir compte de ce nouvel alignement envisagé et du prolongement de la rue Ratisbonne (Allée St-Hubert).

A. 1320 - Immeuble 5 rue Théophile Semet - Tenter l'acquisition. La Commission fixe les conditions acceptables.

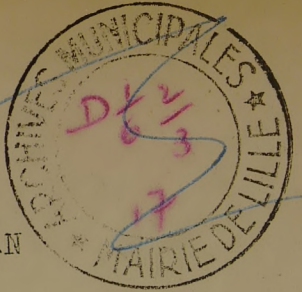
N° 576 - Hôtel de Ville - Construction de l'aile des Finances - La Commission est mise au courant des négociations avec l'Administration des Hospices qui envisagerait la possibilité de remettre, à la Ville, ces immeubles mais en laissant à plus tard l'évaluation de leur valeur. On donne également connaissance, à la Commission, des conditions particulières pouvant intéresser chacun de ces immeubles et la Commission décide la manière dont il serait possible de surmonter ces petites difficultés supplémentaires. La Commission décide également qu'il convient d'insister et de demander par écrit à l'Administration des Hospices les prix que la Ville devrait mettre pour acquérir immédiatement et définitivement ces immeubles. Poursuivre néanmoins les négociations en cours.

Pose de canalisations rues du Bourdeau et du Molinei - Avis conforme de la Commission. La dépense serait à imputer sur le crédit "Reconstitution".

Reconstruction à l'angle de la rue de l'Hôpital Militaire et de la rue Maertens - Avancée de façade - La Commission donne un avis favorable.

25 A

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

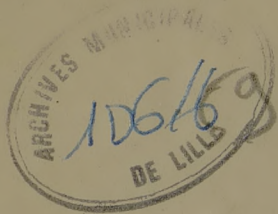


L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission

sous réserve des décisions du Procès-verbal de la réunion du 16 Avril 1926

ou être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction

Le 17.4.26
M. PLANQUE.



Ettaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Balavoine, d°
Willems, d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur

- Affaires solutionnées par la Commission -

N° 287 - Quartiers démolis - Rachat par l'Etat - La Commission prend connaissance de la réponse adressée par M. le Ministre à la demande du Service des dommages de guerre de Lille. Soumettre à M. le Professeur DUEZ.

N° 634 - Evacuation d'immeuble rue du Barbier Maes 25 - La Commission décide qu'il conviendrait dès que cet immeuble sera libre, de le faire démolir le plus rapidement possible. En conséquence ne plus relouer.

A. 1321 - Commission permanente du Domaine National - Au cours de la réunion de cette commission du 14 Avril il n'a été examiné que des propositions d'aliénation de propriétés de Dunkerque et Gravelines qui ne pouvaient par conséquent intéresser la Ville. M. le Directeur des Domaines a demandé s'il nous était possible de retrouver la convention prévoyant une indemnité de 25.000 francs au bénéfice de la Ville en remboursement de la contribution qui avait servi partiellement à la création du Champ de tir de l'Arbrisseau. La Commission du Plan examine un état complémentaire des propriétés de l'Etat qui vient d'être établi par le Directeur des Domaines. Elle décide de proposer à l'Administration de demander l'aliénation, au profit de la Ville, de l'Arsenal des Postes ainsi que de l'Arsenal de la porte de Douai.

A. II 66 - Réalisation d'alignement à l'angle des rues Pierre Legrand et de Lannoy - Douane de Fives - La Commission examine la proposition du Service des Douanes. Il conviendrait d'offrir à cette administration une partie du terrain appartenant à la Ville situé rue de Rivoli, et de demander en échange tout l'angle de la Douane de Fives, y compris une partie du jardin. Si un accord ne pouvait être envisagé sur ces bases, il conviendrait de tenter l'acquisition du terrain voisin de la Douane de Fives, on obtiendrait alors un arrangement avec le service des Douanes.

n° 760 - Modification d'alignement du Boulevard Carnot - Faire compléter le plan et les définitions des alignements jusqu'après le terrain donné pour le Central téléphonique.

A. 1322 - Demande d'acquisition de terrains rue de Russie par Langlet et Garnotel - Avant de statuer la Commission décide de faire établir un projet de lotissement de ce terrain ainsi que le plan d'aménagement de la place à prévoir au carrefour des deux rues.

N° 576 - Hôtel de Ville - Construction de l'aile des finances - propriétés à acquérir des Hospices - Attendre la réponse à la lettre demandant les conditions de vente de cette Administration et que M. l'Adjoint Willems ait revu un des membres de la Commission Administrative.

N° 140 - Rue de Paris 41 - Evacuation des locataires - La Commission entend les explications de Maître Balavoine concernant le résultat du référé engagé par la Ville et la situation qui en résulte. Le Service se mettra en relation avec les deux locataires Dehollain et Mairesse.

A. 731 - Réalisation d'alignement rue de Bouvines - propriétés DESCAMPS - La Commission prend connaissance des propositions du propriétaire. Il est impossible de donner suite - attendre - Demander au Service de l'Hygiène s'il ne conviendrait pas d'établir un dossier pour l'insalubrité de ces immeubles.

N° 215 - Elargissement de la rue de Paris - Convention pour la contribution de l'Etat concernant la partie comprise entre la rue des Manneliers et la rue du Dragon.- La Commission prend connaissance de la lettre de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées du 6 Février - Répondre que nous sommes d'accord.

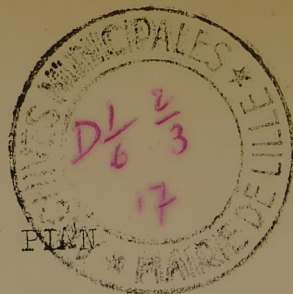
N° 647 - Immeubles 18-20 rue Wicar - Menace pour la sécurité publique - La Commission prend connaissance de l'expertise de M. Ghesquier - Transmettre au Service du Contentieux pour faire évacuer l'immeuble situé au 20; il conviendra ensuite de démolir le plus rapidement possible.

A. 1190 - Hôpital Militaire - Remise à la Ville du sol du couloir longeant la rue Jean Sans Peur - La Commission prend connaissance de la réponse du Service du Génie - Soumettre à l'approbation du Conseil Municipal.

Immeuble rue des Etaques 34 - Occupation Dillies - La Commission prend connaissance de la note du Service du Contentieux. Il est possible d'autoriser Mello Dillies à occuper son immeuble jusque Juillet.

Place du Vieux Marché aux Chevaux 4-6-8 - Réparations - La Commission décide qu'il convient, au préalable, de voir le brossier et les locataires pour examiner à quelles conditions il serait possible d'obtenir leur éviction.

Service du Démantèlement - dérasement de la réserve des Tabacs - Il convient de répondre que la Ville accepterait de faire les travaux contre remboursement de la dépense, majorée de 10 % pour étude, etc...



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Procès-verbal de la réunion du 23 Avril 1926

Le 17.5.26

M. PLAN

Etaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Balavoine, d°
Willems d°
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur

Absent: M. Delemer, Conseiller Municipal.

- Affaires solutionnées par la Commission -

Immeuble 15 rue du Grand Balcon - Réparations - La Commission estime qu'il n'est pas indiqué de faire des travaux dans cet immeuble qui est appelé à être démolé incessamment pour les travaux du Chemin de Fer. Il est préférable d'abandonner le loyer.

Immeuble 13 Square Ruault - Réparations - L'immeuble doit être exproprié - Faire le minimum indispensable.

Rue de Paris 41 - Affichage sur le pignon de l'immeuble Dehollain - Demander au Service des Bâtiments de vérifier si la Ville a donné une autorisation concernant la partie de mur lui appartenant, s'il y a location ou paiement de redevance.

Port Public - Route Nationale n° 42 - La Commission approuve l'avis du Service (M. Moutier)

Echange avec l'Administration Militaire - Caserne Souham - La Commission examine la question au point de vue plan de lotissement entre la Gare St-Sauveur et la porte de Douai, des voies devant traverser le terrain à remettre au Génie. La Commission décide de communiquer le plan au Service du Génie pour avis et observations s'il y a lieu.

N° 759 - Faubourg de Béthune - Vente par adjudication publique - Verfaille - La Commission ne fait aucune réserve sur l'utilisation du terrain. - Il convient d'imposer une construction en dur dans le délai de 2 ans.

N° 763 - Demande d'aliénation par le Bureau de Bienfaisance - Terrain à Marcq-en-Baroeul - Avis favorable

A 1324 - 11 rue du Bourdoeu - Acquisition possible, tenter l'achat - La Commission fixe des conditions acceptables

N° 8 - Immeuble appartenant à la Ville, 17, rue Vicar - Demande d'autorisation d'ouvrir un estaminet. Refuser cette autorisation.

Société l'Immeuble Moderne, Boulevard Carnot - Echange - La Commission ratifie les conditions de cet échange. Soumettre au Conseil Municipal.

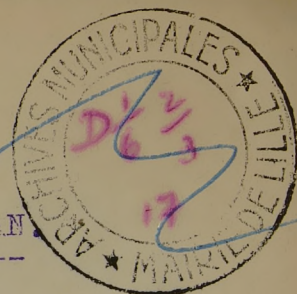
N° A990 - Terrain DEICROIX, rues de la Gaieté, de la Fontaine, et de Flers - La Commission prend connaissance de la décision prise par l'Administration le 19 Avril. Elle décide qu'il convient de demander, sous la forme conditionnelle, l'expropriation de cette propriété. Faire établir un plan de voirie pour la place à créer.

A. 1325 - Rue de la Vignette - Canalisation électrique - demande de la Lilloise concernant la date probable de réalisation des alignements de la partie comprise entre la rue St-Michel et la Place Jacquart.- Cette partie n'est pas de réalisation proche. La Compagnie pourrait pourtant, par dérogation et en raison de ce que cette rue est étroite, être autorisée à ne poser qu'une canalisation électrique qui serait alors établie du côté de l'immeuble Catry où l'alignement nouveau est réalisé.

A. 1295 - Terrain BOUTRY, rue du Bourdeau - Réalisation d'alignement - La Commission accepte les conditions qui seraient obtenues pour la vente partielle - terrain à incorporer à la voie publique - Demander la signature d'une promesse de vente.

A. 1190 - Remise à la Ville du couloir de l'Hôpital Militaire, longeant la rue Jean Sans Peur, abandonné par le Génie - Demander au Bureau de dessin de rechercher dans les vieux plans ou documents les renseignements concernant l'origine de la propriété du sol de ce couloir pris dans l'Hôpital Militaire. Demander ensuite au Service du Contentieux son avis sur la propriété du sol de ce couloir.

N° 762 - Terrain du Faubourg de Béthune occupé temporairement Compléter le plan par le raccord en pointillé rouge de la place - demander l'expropriation du terrain nu.

Procès-verbal de la réunion du 7 Mai 1926.

L'Adm. Mun. était présente: M. M. BONDUES, Adjoint au Maire,
 la Commission sous réserve des décisions WILLEMS, d°
 qui auraient pu être prises pour les DELEMBER, Conseiller Municipal,
 affaires ayant fait l'objet d'un rapport COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,
 port spécial. DUBUISSON, architecte.
 Toutefois, l'Adm. Mun. insiste pour que la Commission du Plan statue
 au plus tôt sur Excusé: M. CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.
 sur lequel seront édifiées les nouvelles
 Halles Centrales.

LE 17.5.26
 M. PLANCHET.

Affaires solutionnées par la Commission.

- A 1327 - Demande par M. Piens, d'aliénation d'un terrain sis rue Dupuytren appartenant à la Ville - Il n'y a pas lieu de vendre. Répondre.
- A 1233 - Lettre de M. le Préfet du Nord adressant copie d'une dépêche de M. le Directeur du Service de la Navigation aérienne concernant l'organisation d'un aérodrome - La Commission en prend connaissance - Ecrire à M. le Préfet pour le prier de demander l'avis du ministère sur l'emplacement proposé par la Ville, du fort de Mons en Baroeul ou abords.

Procès-verbal de remise relatif à la déviation de la rue Rembrandt - D'accord, on peut signer le procès-verbal.

Demande de location d'une casemate boulevard de Belfort, par Payelle - Refuser.

Lettre du Directeur des Domaines demandant si la Ville, en sollicitant l'aliénation à son profit du Champ de Mars n'a pas voulu désigner uniquement le Champ de manoeuvres situé sur la rive gauche de la Deûle - Il s'agit bien uniquement du champ de manoeuvres - Répondre au Directeur des Domaines.

La Commission prend connaissance de la lettre de la Direction des Domaines demandant que l'on presse l'échange de la Caserne Souham.

- A 1286 - Conférences intercommunales - M. le Directeur des Travaux municipaux donne des renseignements sur la réunion qui s'est tenue à la Préfecture le 6 Mai 1926.

Immeuble des Dominicains, rue Léon Gambetta. Mise en vente par adjudication. - Il appartient à l'Administration de décider si la Ville doit prendre part à la vente.

---:---:---:---

Affaires examinées par la Commission.

- A 1326 - Immeuble sis 13, Square Ruault : demande de réparation d'un mur mitoyen - Cet immeuble appartient aux Hospices à qui nous avons demandé les conditions d'une vente immédiate à la Ville. Attendre la réponse de cette administration charitable.

.....

I40 - Rue de Paris 41, angle de la rue des Ponts de Comines. Eviction des locataires. - Les demandes des locataires sont soumises à la Commission du Plan. Faire connaître ces conditions à l'Administration municipale en la priant de vouloir bien prendre une décision.

A 974 - Rue de Paris 83 - La Commission prend connaissance des conditions auxquelles le propriétaire accepterait de vendre cet immeuble à la Ville. Le prix demandé est élevé. Néanmoins poursuivre les pourparlers.

La Commission demande que soit étudié, pour lui être soumis lors d'une prochaine réunion, le déplacement du kiosque des tramways Mongy, rue Anatole France.

A I328 - Choix d'un emplacement pour la construction d'un institut médico-légal (proposition de M. l'Adjoint Verhaeghe) - La Commission décide d'attendre d'avoir des indications plus précises sur la surface de terrain nécessaire.

A I329 - Choix d'un emplacement pour la construction éventuelle de nouvelles Halles Centrales, raccordées à la voie ferrée (proposition de M. l'adjoint Taffin) - La Commission étudie les différentes solutions possibles. M. le Directeur des Travaux Municipaux verra, à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, le service intéressé pour lui demander son avis en ce qui concerne le raccordement à la voie ferrée. La Commission entendra M. l'Adjoint Taffin au cours de sa prochaine séance.

PERMIS de BATIR.

Demande d'autorisation de percer une porte dans l'immeuble Poirson, rue du Vieux Marché aux Poulets - Avis défavorable. Soumettre au Contentieux pour savoir si l'on peut refuser.

Rue des Girondins 2 et 4. - Demande de réduction du pan coupé par Delemarle. On peut réduire le pan coupé à 3 mètres.

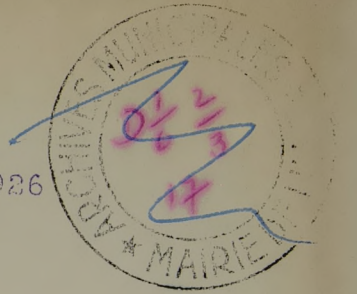
Demande de construire 3 baraquements rue Jules Breton, par Deleplanque, Steyart et Hanson.

Les terrains sur lesquels on se dispose à bâtir semblent devoir être intéressés par le nouveau plan de la Ville. De plus, il s'agit en l'espèce, d'une ouverture de rue plutôt que de construction en bordure de la rue Jules Breton prolongée. Et, dans ce cas, les pétitionnaires devraient se soumettre à la loi sur les lotissements.

Rue du Molinel 67 - Demande de bâtir par Carpentier. Cette propriété est intéressée par le programme de reconstruction des quartiers démolis. Nous en avons demandé le rachat par l'Etat. Les formalités d'expropriation sont en cours. On ne peut donc autoriser.

Commission du nouveau plan

Procès-verbal de la Séance du 21 Mai 1926

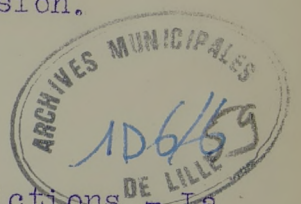


932

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.
LE 7.6.26
M. PLANQUE.

Présents : M. BONDUES)
WILLIAMS (Adjoint
DELEUR, Conseiller Municipal.
DUBUISSON, Architecte.
COCHER, Ingénieur Directeur des Travaux
CAILLIAU, Ingénieur
M. l'Adjoint TAEVIN est entendu par la Commission.

Absent : M. BALAVOINE, Adjoint.



N° 285 - Rue du Vieux Marché aux Chevaux - Evictions - La Commission prend connaissance des prétentions de l'occupé - Attendu les renseignements concernant celles du Brasseur - Demander au Contentieux les droits d'occupation du locataire du 2 rue des Coquellets.

N° 457 - Terrain du Faubourg des Postes pour habitations à Bon Marché - Vente par Descamps - La Commission prend connaissance des difficultés de négocier avec le propriétaire qui est parti. Attendre réponse.

N° 576 - Expropriation du quartier St-Sauveur - La Commission prend connaissance de la réponse du Ministre qui pense ne pas pouvoir faire déclarer l'utilité publique avant que le plan d'alignement soit approuvé.

Elle décide de faire établir un extrait du plan définissant la voirie intéressée par l'Hôtel de ville - On le joindra au dossier et on demandera alors audience au Ministre.

A II66 - Pan coupé Douane de Fives - Rues Pierre Legrand et de Lannoy - Dans l'impossibilité de trouver une solution facile, économique et convenable permettant la réalisation par voie d'échange, la Commission propose d'abandonner provisoirement le projet qui serait repris lorsque serait solutionnée l'expropriation de L'Auberge du Petit Annappes.

A II90 - 35 rue de l'Hôpital militaire - Transformations intérieures - Cession du sol d'une servitude supprimée - La Commission estime qu'il est possible de céder le terrain à condition que le propriétaire, en modifiant l'immeuble, fasse un pan coupé aussi grand que possible - et elle fixe les conditions de la vente de terrain.

N° 500 - Demande de bâtir angle des rues de Tournai et du Bourdeau - M. Doreau - Façade imposée - Autoriser.

N° 8 - 15 - 17 Rue Wicar - Autorisation d'ouvrir un débit de boisson - Demande du Contentieux - Maintenir la décision précédente de refuser cette autorisation.

N° 287 - Quartiers démolis - Rachat par l'Etat - On fait connaître à la Commission des renseignements obtenus sur le ~~foyer~~ ~~de~~ le Tribunal des Dommages de Guerre ~~par~~ ~~et~~ vouloir solutionner les dossiers pour lesquels les propriétaires ont fait appel. Le Tribunal fixerait des indemnités de rachat voisines de 2 à 3 fois celles qui ont été proposées par la Commission départementale, ou pratiquées par la Ville dans ses accords ou achat.

A - I334 - Vente de l'immeuble des Dominicains 45 rue Gambetta. La Commission prend connaissance du prix auquel l'immeuble a été adjugé 1.571.000 Frs.

672 - Garage rue de Maubeuge - Ne pas Louer - Demander à la propriété publique si le service n'en a pas besoin, et dans ce cas faire démolir le plus ~~tôt~~ possible.

A I329 - Nouvelles Halles Centrales - La Commission entend les explications et les renseignements fournis par Monsieur l'Adjoint Taffin concernant cette question.

Deux emplacements sont envisagés comme possible -

1° Dans les terrains de zone voisines du Boulevard Louis XIV

2° Dans les terrains de zone situés derrière l'emplacement privé pour la nouvelle gare, voisines des Dondaines.

Pour le 1er emplacement des difficultés pouvant exister dans l'exécution du raccordement au Chemin de Fer, la Commission propose à l'Administration de poser cette question du raccordement à la Compagnie du Chemin de Fer.

La question sera ensuite soumise à l'Administration qui aura également à décider de l'opportunité de laisser construire aux environs des nouvelles Halles. En effet, celles-ci étant situées dans les terrains de zone il y aurait lieu, en application de la loi de déclassement, et en cas d'utilisation d'une partie des terrains voisins comme terrains à bâtir, d'envisager des surfaces des compensations permettant de réserver en espaces libres l'étendue des terrains de zone.

N° 734 - Cession d'un bail rue St-Sauveur 65 - Demande du Contentieux Si le bail le permet il faut refuser la cession.

N° 766 - Aliénation par le Bureau de Bienfaisance, de terrains sur Marcq-en-Barœul - Avis favorable - Soumettre à la 3ème Commission.

A - I338 - Demande de location d'un terrain rue Lamarcq par Maniglier - Ne Pas louer -

A I337 - Egoût construit par la Commune de St André - Contribution de la Ville de Lille - Demander au service des Bâtiments s'il ne résultera pas de sujétion au sujet de l'écoulement des eaux de notre propriété après la suppression de la Berque. Proposer ensuite à l'Administration de contribuer pour une somme de 3200 Frs.

Terrain appartenant à la Ville, rue Bolivar - Demande du Contentieux pour location - Avis favorable - Un franc le mq.

Classement de la Citadelle des Portes de Gand et de Roubaix - Le Ministre demande le consentement de la Ville par délibération du Conseil Municipal.

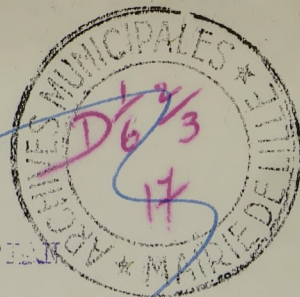
La Commission décide de soumettre à M. Rattier les plans limitant les parties à classer - ceci pour éviter tout malentendu.

Demande de terrain, par l'Union des Flandres, pour construction de magasins Généraux - La Commission croit qu'il faudrait attendre que le plan d'aménagement soit arrêté. Il faudrait de toute manière, des renseignements complémentaires - Quel genre de magasins ?

A 1322 - Lotissement et vente de terrain acquis à la Société des Sciences rue de Russie - La Commission accepte le plan de voirie - Demander l'approbation des alignements de la place - Elle fixe les conditions possibles de vente pour répondre aux deux premières demandes, mais il est souhaitable de vendre d'abord près des parties bâties.

A 1301 - Elargissement de la rue Colbert - Demander l'homologation de l'alignement proposé.

N° 762 - Alignements de la déviation de la route du Faubourg de Béthune - Demander l'homologation et l'expropriation de la partie occupée temporairement.



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 19.7.26
M. PLANQUE.



Présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Caillieu, Ingénieur

Excusés: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Willems, d°

- Affaires solutionnées par la Commission -

M. l'Adjoint Willems a fait demander que la Commission envisage un changement du jour de ses réunions. En conséquence, la Commission décide de tenir à l'avenir ses réunions le jeudi après midi.

Aliénation du Champ de Mars - La Commission prend connaissance de la lettre du Chef du Génie datée du 23 Juin et de la demande du Secrétaire Général. Elle ne peut proposer d'emplacement sans études ni recherches préalables. En conséquence, elle propose de convoquer le Chef du Génie à une de ses prochaines réunions pour examiner, d'accord entre les administrations, la demande du Génie.

Projet de dérivation de la Haute-Deûle - La Commission examine les possibilités de raccordement de la voirie à prévoir, aux ouvrages assurant le passage au dessus de la dérivation projetée.

Classement des portes de Roubaix et de Gand - La Commission arrête les plans à soumettre à Monsieur Rattier.

Terrain Avenue de l'Hippodrome vendu par adjudication publique en 1924 à M. Morel - Demande de prolongation de délai pour construire - La Commission estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à renouveler pour deux ans le délai précédemment accordé.

Construction à l'angle des rues Gounod et Veronèse - Prévoir un pan coupé de 3 mètres et voir s'il ne faut pas imposer un jardin en avant de la construction et en bordure des deux rues.

Demande d'alignement à l'angle de la rue de Tannoy et de la rue Molière située sur le territoire de Mons-en-Baroeul, dénommée pour l'alle rue David d'Angers - Le Service de l'Hygiène demande s'il n'appartient pas à la Commission du Plan d'étudier un alignement à prévoir pour la rue David d'Angers. La Commission estime qu'il n'appartient pas à la Ville de prévoir l'élargissement ou la modification d'une rue particulière. Il convient de demander au pétitionnaire le projet de lotissement prévu par la loi de 1924.

/....

Vente partielle par les Hospices au bénéfice de la Ville de terrain d'alignement de propriétés situées rue du Molinel, Place du Vieux Marché aux Chevaux et rue de la Vignette et échange de propriétés dans les quartiers démolis, rue du Molinel (ancienne rue du Vieux Marché aux Moutons) - L'Administration des Hospices demande que la Ville comprenne dans les frais des actes qu'elle s'est engagée à supporter les honoraires d'une agence d'expropriation envers laquelle l'Administration des Hospices s'est engagée. Avis favorable.

N° 576 - Acquisition des immeubles appartenant aux Hospices et nécessaires à la construction de l'aile des Finances du Nouvel Hôtel de Ville - La Commission prend connaissance du résultat de l'entrevue de M. Cailliau avec M. le Vice-Président de la Commission Administrative des Hospices, ainsi que des probabilités d'estimation qui pourraient être soutenues par cette Administration. Après examen de la question et discussion, elle fixe les propositions qu'il convient de faire aux Hospices et demande que les négociations soient poursuivies.

N° 556 - 34, rue de la Vignette - proposition du locataire pour résiliation de bail. - La Commission décide de tenter de négocier la résiliation de ce bail. Elle demande également que le Bureau de Dessin fournisse un levé exact des immeubles intéressés par l'alignement ainsi que le tracé de cet alignement au raccord de la rue de la Vignette avec la voie prévue à travers la Salpêtrière. Elle examinera alors s'il convient de maintenir l'élargissement de la rue qui avait été envisagé au moment où on prévoyait en cet endroit l'érection d'une Bourse de Travail.

A. 1225 - Propriété Crespel, Boulevard Carnot - Nouvelles propositions d'un intermédiaire. - Il faudrait voir M. Crespel lui-même à qui on laisserait la disposition du terrain en arrière de l'alignement.

N° 767 - Acquisition d'immeuble 83, rue de Paris. - La Commission accepte la demande du propriétaire en ce qui concerne l'intérêt du prix d'achat à prévoir jusqu'au jour du paiement.

A. 508 - Immeuble rue du Molinel - Proposition de vente partielle à la Ville par Berton. - Il est impossible d'accepter une vente partielle. Maintenir le pan coupé qui a été envisagé à l'angle des deux rues

N° 457 - Rue du Faubourg des Postes - Terrain Descamps nécessaire pour compléter le lot où doivent être construites des habitations à bon marché. Demander à ce propriétaire si un échange ne peut convenir. La Commission fixe également le chiffre qu'il convient de proposer pour un achat pur et simple.

A. 1341 - Demande par le Comptoir des Verres et Glaces du Nord d'acquisition ou de location d'un terrain de la fortification dérasée sis à l'angle des Boulevards Louis XIV et du Maréchal Vaillant. - Impossible pour le moment.

N° 521 - Renouvellement de location du terrain appartenant à la Ville Boulevard de la Moselle - (acquisition Deheu) - La Commission préfère ne plus louer et garder ce terrain libre.

N° 410 - Déplacement de licence pour un immeuble 9 rue de la Vignette. - La Commission décide d'écrire directement au Directeur des Contributions pour exposer les raisons qui motivent l'autorisation de déplacer cette licence dans un rayon plus étendu que celui habituellement admis par elle.

N° 770 - Demande d'aliénation par les Hospices de Ville pour un immeuble sis à Marcq-en-Baroeul - Avis favorable.

A. 1540 - Projet d'égout dans la rue prévue à travers la Salpêtrière - Demande du Service de l'Assainissement. - La Commission décide :

- 1°- de faire démolir le n° 20, rue des Capucins;
- 2°- d'essayer de négocier l'évacuation des locataires du 22, pour démolir également cet immeuble aussitôt que possible;
- 3°- Elle demande que le Service du Contentieux hâte le plus possible la réalisation de l'échange Roussel;
- 4°- Elle décide qu'il convient de faire démolir le mur situé dans la propriété sans en établir un nouveau à l'alignement;
- 5°- Elle demande que, au moment voulu, c'est-à-dire lorsqu'il sera possible de démolir l'immeuble Roussel, M. Philippeau demande au Réveil d'abandonner la partie de magasin qui est située sur le tracé de la voie prévue.

Elle demande également que M. Philippeau voit immédiatement le Réveil du Nord pour envisager la suppression, au moment où seront effectués les travaux de l'égout de la servitude d'écoulement restant existée sur notre terrain en plaçant cet écoulement aux frais de la Ville sur le terrain vendu au Réveil du Nord, sortie sur la nouvelle rue.

A. 1506 - Demande d'acquisition d'un terrain rue d'Esquermes par Buisine - Il est possible de donner suite à cette proposition par échange, le propriétaire se mettant, même plus tard, à l'alignement prévu pour le Boulevard de Metz, mais la possibilité d'aliénation doit régler la mise à l'alignement sur le boulevard.

Transformation de façade immeuble d'angle des rues de Guinguettes et Rabelais - Autoriser.

Demande de bâtir rue d'Iéna 18, Schelkens - Demander au Bureau de Dessin de fournir d'urgence à M. le Directeur un plan indiquant la situation des immeubles touchés par la voie prévue en cet endroit.

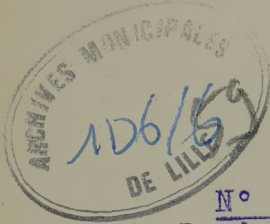
Procès-verbal de la séance du 8 Juillet 1926

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des dérogations qui seraient pu être faites par les intéressés. fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

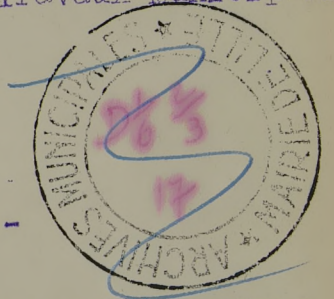
Le 24.7.26
M. PLANOUR.

Étaient présents: M.M. Willems, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

Absents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Bondues d°



- Affaires solutionnées par la Commission -



N° 677 - Portion de la rue du Molinel, comprise entre les rues de Paris et St-Genois. - La Commission décide qu'il convient de demander un commencement de mise en état de viabilité de cette portion. Demander au Service de la Voirie de faire déblayer, faire une forme de chaussée, faire clôturer la façade des terrains non bâtis et entourer de palissades l'îlot bâti restant au milieu de la rue.

Évacuation de baraquements. - Au cours de la séance, et de l'examen de diverses questions de terrains dans les quartiers démolis, la Commission demande de faire part à l'Administration Municipale de son étonnement que la question d'évacuation des baraquements ne soit pas encore liquidée.

N° A. 990 - Terrain Delcroix. - Demander au Bureau de Dessin de faire le plan d'alignement des rues de Flers et Gutenberg qui se raccorderait avec la rue Eugène Jacquet. Indiquer sur ce plan, pour le soumettre à l'Administration, les terrains appartenant à la Ville (rue Boieldieu).

N° 219 - Classement des Portes de Roubaix et de Gand - Envoyer copie des plans arrêtés par la Commission à M. Rattier. Dans la lettre d'envoi, rappeler que nous attendons sa visite pour examiner la question de la Citadelle.

A. 1360 - Demande de construire Chemin de Bargues par NOE, Architecte. - Convoquer le demandeur; dire qu'il ne peut bâtir sur cette rue qui sera supprimée, il faudrait de toute façon un projet de lotissement.

A. 816 - Port Vauban et amélioration della Deûle dans la traversée de Lille. - La Commission prend connaissance de la lettre de l'Ingénieur en Chef des Services des Voies Navigables ainsi que de la dépêche ministérielle jointe. Elle estime qu'il convient d'examiner cette question en réunion entre les deux services et elle propose à l'Administration Municipale de désigner comme membres, pour assister à cette réunion, M.M. les Adjointes Willems, Bondues et Balavoine.

A. 1280 - Terrain réservé pour la Manufacture des Tabacs. - L'Administration des Tabacs souhaite que le dérasement soit fait par la Ville, elle demande quelles seraient les charges qu'elle aurait à supporter de ce fait. Demander à M.M. Moutier et Philippeau d'établir le projet et une estimation de ce travail.

A. 1361 - Demande de location d'un terrain voisin de la porte d'Ypres par M. RIEU - Ne pas louer.

A. 1362 - Réfection du pavage rue de la Barre et modification du tracé de la Route Nationale 42.- La Commission prend connaissance et approuve le rapport et le projet de réponse du Service. Elle propose à l'Administration Municipale l'envoi de cette réponse.

A. 1363 - Demande de renseignements concernant le plan de Lille par M. PARE.- Il serait possible de fournir au demandeur des renseignements ou même un tirage du plan sur lequel seraient indiquées les modifications actuellement exécutées. On lui ferait payer une redevance pour ce travail.

A. 1351 - Demande de construire à l'angle des rues Gounod et Véronèse.- La Commission décide de maintenir un jardin sur les deux rues avec pan coupé de 3 mètres à l'angle.

N° 686 - Démolition d'immeuble 18bis rue de Valenciennes.- La démolition est absolument nécessaire pour permettre la reconstruction imposée au propriétaire par suite de l'échange qui est intervenu avec lui. En donner connaissance à la 2ème Commission.

A. 504 - Location d'un terrain à l'angle des rues Wantroyen et Duplex.- Demande du Contentieux.- Ne pas louer

A. 729.- Echange projeté entre la Ville et l'Administration Militaire, de la Caserne Souham contre un terrain des fortifications dérasées situé aux abords de la porte de Valenciennes.- Par lettre du 5 Juillet, M. le Préfet du Nord demande l'état actuel des pourparlers concernant cette question. Cette question est liée à celle du plan d'extension aux abords de la Caserne de gendarmerie qui serait construite sur le terrain d'échange. La Ville a écrit à l'Administration du Génie pour obtenir des renseignements. Il convient d'attendre cette réponse avant de donner suite aux pourparlers engagés. Répondre au Préfet.

N° 756 - Vente de terrains appartenant à la Ville Avenue de l'Hippodrome.- La Commission prend connaissance du résultat des adjudications.

N° 757 - Proposition du Génie concernant l'aliénation du Champ de Mars.- La Commission décide de convoquer M. le Chef du Génie pour la réunion qu'elle tiendra le jeudi 15 Juillet.

A. 1342 - Proposition de vente à la Ville d'un immeuble 9 rue Enrico Perry (rue du Frênelet).- La Commission décide de ne pas donner suite à cette proposition qui ne nous intéresse pas.

A. 1356 - Location du terrain appartenant à la Ville à l'angle des rues Bougereau et Guillaume Tell.- Demande du Contentieux.- Ne pas louer

N° 774 - Demande d'aliénation d'un terrain situé Faubourg des Postes par Le Bureau de Bienfaisance.- Avis favorable.

N° 504 - Echange à l'angle des rues du Molinel et des Minneurs La Commission prend connaissance des renseignements fournis par M. Deleury concernant la menace d'opposition faite par un voisin à l'exécution des travaux d'un rez-de-chaussée provisoire.

N° 140 - Eviction de locataires 41, rue de Paris, angle de la rue des Ponts de Comines. - La Commission accepte les conditions proposées pour une reconstruction.

A. 1358 - Rez-de-chaussée Boulevard Carnot, demande de M. Lemay. - La Commission décide d'autoriser.

A. 1359 - Réalisation d'alignement Chemin de Thumesnil - Demande de Leclère. - La Commission fixe les conditions auxquelles le terrain pourrait être acquis par la Ville.

A. 1355 - Location de terrain appartenant à la Ville en bordure de la ligne de chemin de fer de Paris à la Frontière Belge. - Demande du Contentieux. - La Commission fixe les conditions de location.

A. 1193 - Reconstruction dans la zone - demande de M. Beauvois. - Il est impossible de donner suite pour le moment, cette question est liée à celle du plan d'extension.

A. 1328 - Implacement à réserver pour un Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale. - Rappeler à M. l'Adjoint Verhaeghe qu'il avait promis de donner des renseignements sur la situation du terrain et la surface qui serait nécessaire.

A. 751 - Réalisation d'alignement rue du Bourdeau 32 - Delval - il est possible de procéder par échange. La Commission fixe les conditions acceptables.

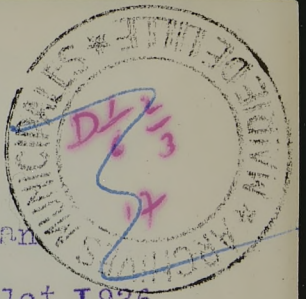
A. 1357 - Immeuble 2 rue Théophile Semet. - Vente à la Ville - La Commission fixe les conditions acceptables.

A. 1069 - Réalisation d'alignement angle des rues Esquermoise et des Poissonceaux - Demande de M. Cordonnier. - La Commission estime qu'il serait préférable de solutionner la question pour son ensemble. Elle fixe les conditions acceptables.

Demande de bâtir rue d'Iéna 18bis - Schelskens. - Convoquer M. Duclermortier. Montrer le projet d'alignement et demander s'il peut l'approuver. Demander au Bureau de dessin s'il connaît le propriétaire du passage.

10/5
31 A

Commission Municipale du Nouveau Plan



Adm. Mun. ratifie les propositions verbales de la réunion du 15 Juillet 1926
Commission sous réserve des décisions qui
auraient pu être prises pour les affaires
ayant fait l'objet d'un rapport spécial
à d'une instruction
complémentaire.

LE 31.7.26
M. PLANOUR.

Etaient présents: M.M. Willems, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

Absents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Bondues d°



- Affaires solutionnées par la Commission -

N° 757 - Aliénation du Champ de Mars. - Comme suite à la proposition faite par le Chef du Génie de faire une réunion commune pour examiner cette question, la Commission du Plan reçoit le représentant du Génie. Cette Administration estime que la question du Champ de Mars devrait être solutionnée par voie d'échange, elle envisagerait un terrain compris entre la moyenne Deûle, la ligne des Abattoirs, la Bassé Deûle et la rigole de dessèchement, compris la réserve des terrains militaires prévue au voisinage du quartier St-Ruth. D'après le représentant du Génie, il faudrait que la surface de ce terrain d'échange soit équivalente à celle du Champ de Mars et des allées de l'Esplanade, soit environ 13 hectares. Sur une remarque de notre Commission que les effectifs de Lille pourraient diminuer, le représentant du Génie répond que la question des effectifs ne doit pas entrer en ligne de compte puisque ces effectifs peuvent être modifiés et renforcés d'un jour à l'autre; il faudrait de toute façon que le terrain d'échange à offrir par la Ville soit voisin des casernes de la Citadelle, de Kléber et de St-Ruth. Sur une proposition d'examiner des terrains voisins de l'emplacement indiqué, le représentant du Génie croit que les terrains situés de l'autre côté de la Deûle, au voisinage du quartier du Canon d'Or, ne pourraient convenir à cause que leur plan d'eau est très élevé en hiver, ce qui les rendraient impraticables pendant toute une saison.

Sur la question se greffant, celle des hangars actuellement établis au Champ de Mars, on nous répète que le Ministre ne tolérerait l'occupation du Champ de Mars pour les hangars A et C que jusqu'au 30 Septembre 1926. La Commission fait pourtant remarquer que la Ville a autorisé l'utilisation de terrains militaires appelés à remplacer provisoirement le Champ de Mars, il semblerait donc qu'il n'y a rien de particulièrement urgent à déplacer les hangars en question.

Après ces échanges de vues, la Commission répond au représentant du Génie que la Ville va étudier les modifications au plan d'aménagement, modifications nécessitées par la proposition faite précédemment, et qu'elle recherchera en même temps un terrain qui serait susceptible de convenir et qui serait alors proposé à l'Administration Militaire, on ferait à ce moment une seconde réunion

Après le départ du représentant du Génie, la Commission continue l'examen de cette question. Elle ne comprend pas très bien que la question posée par la Ville: aliénation du Champ de Mars, soit reprise par le Génie sous forme de compensation ou d'échange; elle remarque, en effet, que la question d'aliénation pure et simple avait été posée devant la Commission du Domaine National. Etant

donné les exigences de l'Autorité Militaire, la Commission estime que l'affaire doit être enterrée de façon définitive.

A. I328 - Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale.- La Commission estime que lorsque ce sera nécessaire, il sera toujours possible de trouver rapidement un terrain de 500 mètres carrés pouvant convenir aux besoins indiqués par M. le Docteur Verhaeghe.

Immeubles 25 Square Ruault et 15 rue des Robleds.- Le Service de l'Hygiène demande que l'on hâte le plus possible l'acquisition de ces immeubles pour éviter que les Hospices soient mis dans l'obligation d'exécuter les travaux qui seraient en fin de compte supportés par la Ville. Répondre que nous discutons l'achat du 25 Square Ruault; que l'immeuble de la rue des Robleds fera l'objet d'une discussion aussitôt après.

A. I233 - Projet d'une gare aérienne.- La Commission prend connaissance de la lettre du Directeur du Service de la Navigation aérienne. Elle estime que la question est du ressort de l'Administration Municipale.

N° I40 - Immeuble 41 rue de Paris, angle de la rue des Ponts de Comines.- Eviction de locataires.- Après avoir pris connaissance du résultat des négociations engagées et des demandes nouvelles et plus exagérées du locataire, la Commission n'est pas d'avis de traiter avec lui dans de telles conditions. Elle estime qu'il est préférable d'attendre et de laisser la maison où elle est. Elle demande donc que le Service du Contentieux reprenne la question pour poursuivre l'expulsion de ce locataire; elle se demande s'il n'y a rien dans la loi toute récente sur la propriété commerciale qui permette maintenant de faire trancher la question.

A. I366 - Monsieur BONTE, rue de Tournai, demande l'acquisition d'un terrain lui permettant une sortie rue du Bourdeau. La Ville ne peut vendre le terrain qu'elle possède. Il est loisible à ce propriétaire de chercher à procéder par voie d'échange.

A. I367 - Terrain 16 Parvis St-Maurice.- Il est possible de procéder par acquisition du terrain d'alignement aux mêmes conditions que celles employées pour les voisins.

Rue Maertens - Demande des propriétaires concernant la mise en état de viabilité.- Demander au Service intéressé de faire niveler les terrains, de créer une piste en scories pour assurer le passage, de faire établir des clôtures, d'aménager sur le terrain de la Ville une sortie rue Gombert.

A. I302 - Lotissement des terrains de la Salpêtrière - Le Secrétaire Général demande que la Commission examine s'il n'est pas possible de faire un projet de lotissement et d'aliéner les terrains appartenant à la Ville et provenant de l'acquisition faite de la Raffinerie de Salpêtre. Après examen de la question, la Commission estime que la Ville doit montrer l'exemple et se conformer à la loi de 1924 sur les lotissements, elle ne devrait donc envisager une vente qu'après mise en état de viabilité; il faudrait attendre que l'égout et le pavage soient faits, or l'égout est actuellement retardé par suite de l'impossibilité de prendre possession de certaines propriétés situées sur le tracé de la rue et non encore propriétés de la Ville. La Commission fait en outre remarquer que le grand îlot de terrain qui avait été précédemment envisagé pour une Bourse du Travail est difficilement lotissable

par parties, elle se demande s'il n'est pas plus prudent que la Ville en conserve la propriété en pensant à l'obligation future de trouver un emplacement pour remplacer l'école maternelle actuellement rue St-Michel appelée à disparaître par la réalisation du projet. En ce qui concerne l'autre côté de la rue, au voisinage des terrains cédés récemment à la Presse Populaire du Nord, les terrains ont fait l'objet d'une étude de lotissement, mais la Commission a manifesté le désir de les garder pour favoriser l'échange dans les quartiers démolis et elle maintient actuellement cette proposition.

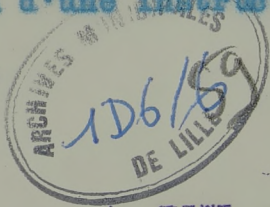
A. 1365 - Transformation de façade rue de la Vieille Comédie
8 - Demande Vanneufville - Autoriser.

A. 1302 - Tracé d'une rue à travers la Salpêtrière - En raison de la décision précédemment prise par l'Administration d'abandonner le projet d'érection d'une Bourse de Travail en cet endroit, la Commission examine la question de la largeur de cette rue, elle estime que la sur largeur de 2 mètres qui avait été proposée pour assurer des dégagements à la Bourse du Travail n'a plus actuellement de raison d'être puisque le projet est abandonné. Elle propose donc de retenir la largeur de 16 mètres précédemment décidée. Il convient de demander immédiatement l'approbation des alignements de cette rue et de prévenir le Service du Contentieux que la réserve faite dans la vente au Réveil pour assurer cette largeur supplémentaire de 2 mètres n'a pas à être appliquée.

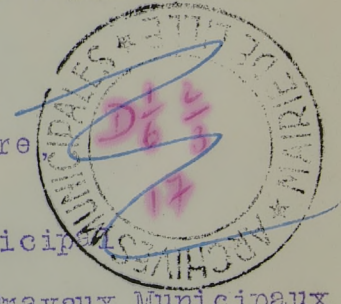
Procès-verbal de la réunion du 29 Juillet 1926

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 7.8.26
M. PLANQUE.



Étaient présents: M. Bonques, Adjoint au Maire
Balavoine d°
Willems d°
Delemér, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Gailliau, Ingénieur



A. 1371 - Internat pour jeunes filles; recherche d'un local -
Demander au Service des Bâtiments si, dans les bâtiments communaux, il n'existe pas de parties non occupées, ou qui pourraient être désaffectées, pouvant convenir pour cet internat. Signaler location possible de l'immeuble du foyer, rue des Stations. Une note sera envoyée à l'Administration.

A. 1253 - Création d'un aérodrome. - La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Directeur de la Navigation aérienne annonçant l'arrivée de son représentant. Répondre qu'on l'attend. Un rapport sera adressé à l'Administration municipale après cette visite.

I40 - Immeuble sis 41 rue de Paris - éviction du locataire. - La Commission accepte la convention à passer entre la Ville et ce locataire et signée par ce dernier.

Terrains militaires affermés. - Supprimer le plus possible les locations pour réserver la possibilité de poursuivre le dérasement. D'une manière générale louer le moins possible.

La Commission prend connaissance de la proposition de M. Hugo Peters pour la construction d'un hôtel souterrain - répondre

N° 576 - Acquisition d'immeubles du quartier St-Sauveur appartenant aux Hospices. La Commission, après avoir pris connaissance de l'état des négociations, espère une solution proche. Elle estime qu'il convient, aussitôt l'accord réalisé, de reprendre la question d'achat du reste des immeubles des Hospices à St-Sauveur. A ce sujet elle pense que, dans la convention concernant les avances de la Ville à cette administration charitable, il serait prudent de subordonner le versement des deux dernières annuités à la vente des immeubles restant à acquérir.

Elle charge le Service des acquisitions de voir, après l'approbation de l'accord, les locataires de cette première tranche d'immeubles à acquérir immédiatement. Elle prévoit qu'il faut s'attendre à des difficultés pour solutionner cette question. Elle croit qu'il serait aussi prudent de maintenir des locaux libres s'il en survient

779 - Eviction de locataires, rue de Paris et rue des Capucins. Demander au Contentieux de faire le nécessaire

A. 513 - Rues des Etaques 72 - Acquisition par la Ville. - La Commission prend connaissance de la lettre de M. Bruyneel, propriétaire. Tenter de traiter amiablement.

A. 508 - Rue du Molinel 67 - Demande d'échange par le propriétaire.- La Commission fixe les conditions auxquelles un accord pourrait être réalisé.

457 - Acquisition de terrain au Faubourg des Postes.- La Commission prend connaissance de la demande de L. Descamps - poursuivre les pourparlers.

A. 1360 - Construction au chemin de Bergues par Tully.- Le passage à niveau va être supprimé. Le terrain doit être presque entièrement exproprié. Mettre le propriétaire au courant.

357 - Terrain rue Chanzy appartenant à la Ville.- Le Contentieux demande si on peut le louer. Oui - location verbale.

577 - Echange Roussel rue des Capucins.- La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service du Contentieux.

Réalisation de la rue à travers la Salpêtrière.- Tenter l'acquisition des immeubles sis 36 et 38 rue de la Vignette.

778 - Aliénation de terrain à Bousbecques par les Hospices.- Avis favorable.

A. 1370 - Demande de transfert de licence du 9 rue du Vieux Marché aux moutons au 11 rue St-Sauveur.- Pas d'inconvénient pour la Ville.

A. 1372 - Terrain d'alignement à acquérir 14 rue de Pas.- La Commission fixe les conditions acceptables.

A. 214 - Rue de Ronchin 14-16 - Recherche d'un accord avec le propriétaire pour la cession du terrain d'alignement. La Commission fixe les conditions acceptables.

555 - Rue de Paris 126-128 - M. Bouquillon demande l'autorisation d'enlever les pavés du trottoir de cet immeuble qui doit être démolit. Avis favorable - accorder l'autorisation.

A. 1369 - Demande d'occupation du terrain sis rue du Molinel 35 à 39 par Lecomte - Autoriser.

A. 1089 - Construction au Chemin des Maux par Magnier.- Demander des renseignements complémentaires.

Rue de la Vignette 28 - Demande d'autorisation d'exécuter des travaux en façade de cet immeuble. Avis favorable. Autoriser

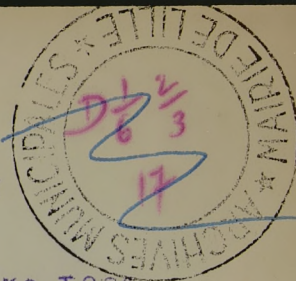
Chemin du Bas Liévin - Construction par Van Beckhout - Délivrer le nouvel alignement.

Quai de l'Ouest 117 - Construction d'un baraquement - Refuser l'autorisation.

Rue de l'Hôpital Militaire 35 - Construction par Ponthieu - Si le propriétaire ne fait que des travaux d'ouverture de vues sur la rue Jean Sans Peur, on maintient le mur tel qu'il est. S'il démolit le mur, il devra construire à l'alignement.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Procès-verbal de la séance du 9 Septembre 1926



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

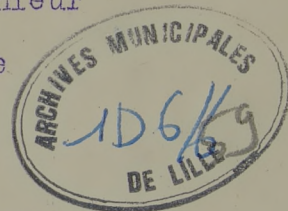
LE 25.9.26

M. FLANQUE.

Etaient présents: M. Willems, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

Excusé: M. Balavoine, Adjoint au Maire

Absent: M. Bondues, Adjoint au Maire



- Affaires solutionnées par la Commission -

Château de la Haye - Lettre du Touring Club de France demandant que la Ville intervienne pour empêcher de porter atteinte au site. - La Commission ne comprend pas que l'on puisse attacher de l'importance à ce site qui n'en est pas un. Que l'Administration décide de la suite à donner.

Emplacement pour l'érection du Monument Auguste Angellier - Proposition de l'Académie. - Avis favorable.

Commerçants du Quartier St-Sauveur - Pétition demandant que la Ville intervienne pour obliger la Compagnie électrique à poser l'électricité dans la rue St-Sauveur. - La partie de la rue St-Sauveur dont il est question doit être expropriée, en conséquence la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'intervenir puisque ces travaux donneraient aux immeubles une plus value qui serait en fin de compte payée par la Ville.

568 - Interdiction de circulation, rue de la Renaissance. - La Commission prend connaissance du désir manifesté par la Commission de la Voie Publique concernant l'élargissement de l'allée de la Renaissance. Le Service continuera les pourparlers, la Ville assurera la continuité du trottoir de la rue Gambetta.

576 - Acquisition d'immeubles à Saint-Sauveur, propriété des Hospices. La Commission décide qu'il convient de tenter l'acquisition du reste des immeubles appartenant aux Hospices. En ce qui concerne les immeubles récemment achetés le Service doit entrer en négociations avec les locataires. Enfin la Commission rappelle le désir qu'elle a manifesté, à plusieurs reprises, en demandant que l'Administration fasse réserver par le Service du Contentieux les locaux qui pourraient devenir libres dans les immeubles appartenant à la Ville, ces logements libres faciliteraient grandement l'éviction des locataires qui seront appelés à être expulsés en premier lieu.

677.- Elargissement de la rue du Molinel, ancienne rue du Dragon. - Faire démolir par le Service des Bâtiments les parties dangereuses.

A. 1363.- Demande de renseignements concernant le plan de Lille par H. Paré à Angers.- Travail peu important, ne rien réclamer. Indiquer sur le plan l'emplacement du Futur Hôtel de Ville.

757.- Le Service du Génie fait connaître que le Ministre de la Guerre a désaffecté et remis à l'Administration des Domaines les parcelles de terrain des fortifications voisines du Mont de Terre. Accuser réception au Génie. Communiquer au Chemin de fer en demandant ce qui l'intéresse et s'il va réclamer ces terrains aux Domaines.

757.- Le Service du Génie demande la suite donnée au sujet d'un terrain d'exercice devant remplacer l'Esplanade. Répondre qu'étant donné les difficultés la Ville n'a plus l'intention de poursuivre l'achat du Champ de Mars.

Terrain d'échange pour la Caserne Souham et réserve du terrain militaire au Champ de Mars et voisinage.- Lettre du Génie faisant connaître les observations faites par le Ministre de la Guerre en ce qui concerne les voies du plan d'aménagement traversant ces terrains réservés. Accuser réception et dire que nous allons étudier un nouveau plan d'aménagement de ce secteur afin de donner satisfaction dans la mesure du possible.

761 - Demande de l'Administration des Domaines au sujet de l'abandon par la Ville de l'indemnité de surcharge concernant des mitoyennetés avec l'Hôpital Militaire.- La question est du ressort du Contentieux. Compléter le dossier et lui soumettre.

A. 1383 - Lettre des Domaines concernant la cession à la Ville du terrain militaire situé au voisinage de la Gare St-Sauveur et précédemment réservé à l'Administration des Postes.- Répondre qu'une partie de ce terrain est déjà occupée par le Chemin de Fer, le reste de la parcelle le sera également par la réalisation du projet des voies de contournement

A. 1380 - Terrain d'alignement 74 et 76 rue de l'Arbrisseau La Commission fixe les conditions possibles.

A. 1382 - Réparation d'immeuble 8 Place de l'Arsenal.- On peut autoriser.

A. 1372 - Réalisation d'alignement 14 rue de Pas.- Ce serait la Ville qui devrait assurer l'entretien des mitoyennetés sur le terrain cédé. Si le propriétaire a l'intention de reconstruire un magasin il pourrait être autorisé à faire un rez-de-chaussée provisoire en baraquement.

A. 1389 - Demande de renseignements concernant une propriété voisine du Chemin des Haux par Magniez.- Il peut bâtir à la limite du Chemin des Haux.

A. 1381 - Demande de terrain en location pour ériger un vélodrome par Dekonninck.- Il conviendrait de connaître les dimensions, surface, importance des installations et durée du bail

333 - Immeuble 36 rue de l'Arc - Demande du Contentieux.- Il convient de rechercher le plus tôt possible la démolition de cet immeuble.

256 - Renouvellement de location 9 rue des Robleds. - La Commission décide de ne plus faire de bail. Relouer en location verbale, après avis du Service des Bâtiments.

713 - Renouvellement de location 23 rue des Jardins. - La Commission demande que l'immeuble soit rendu libre en vue d'évictions qui sont proches.

567 - Prolongement d'occupation d'un magasin 5 rue des Casernes - Avis favorable.

208 - 281 - 317 - 1343 - Renouvellement de locations. - La Commission souhaite la démolition, le plus tôt possible, de l'immeuble 7 rue du Bourdeau, il conviendrait donc de ne plus louer si cet immeuble est libre. En ce qui concerne les autres demandes, il est possible de louer en location verbale, après avis du Service des Bâtiments.

38 - Réparation d'immeuble 25 rue Enrico Ferry. - Ne pas donner satisfaction à la demande du Brasseur; si cet immeuble est en si mauvais état et qu'il menace ruine, il faudrait le faire évacuer et démolir.

556 - Résiliation de bail 34 rue de la Vignette. - Faire signer promesse d'évacuation aux conditions obtenues.

A. 1199 - Acquisition d'immeuble 36 rue de la Vignette. - La Commission accepte les conditions obtenues. Faire signer promesse de vente.

A. 1385 - 28 rue de la Vignette - Demande de terrain dans le lotissement de la Salpêtrière. - La Ville pourrait vendre une partie de terrain afin de ne pas détruire le lotissement du surplus, le demandeur y retirerait déjà grand avantage, il pourrait acquérir le fond de la propriété voisine.

A. 1340 - Propriétés rue des Capucins nécessaires à la construction de l'égout. - Voir Mme Roussel, pour chercher un accord concernant son magasin. Demander que le Contentieux réserve dans les locaux de la Ville des logements pouvant être offerts aux locataires du 22 rue des Capucins.

A. 731 - Réalisation d'alignement rue de Bouvines - Descamps - Demander au Bureau de Dessin un levé sur place des abords de la rue de Bouvines au voisinage des propriétés en question. Les négociations avec M. Descamps seront reprises aussitôt que la Commission aura examiné définitivement l'alignement.

A. 1384 - Demande d'échange de propriété rue Gustave Delory angle de la rue des Capucins par Lejeune. - Il est possible d'envisager un échange de préférence contre l'immeuble situé au fond de la rue des Capucins., il faudrait que l'immeuble qui nous est proposé soit rendu libre.

285 - Hôtel de la Préfecture - Eviction - Il faudrait revoir le brasseur d'abord, il sera possible de lui vendre le terrain.

Transformation de vitrine rue Saint-Sauveur 67 - Avis favorable.

Baraquement Impasse Rouget de Lisle par Debruyne - Avis favorable.

La Commission examine le plan en préparation pour être joint au dossier demandant la déclaration d'utilité publique pour l'expropriation de Saint-Sauveur.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Étaient présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire, dans la deuxième quinzaine d'Octobre d'avec les délégués de l'Administration de Lambercart pour l'examen du projet de la Deûle.

L'Adm. Mun. demande que le Service de ce que l'immeuble du 41 de la rue de Paris soit évacué le 15 Octobre.

Excusé: M. Balavoine, Adjoint au Maire

LE 9.10.26
M. PLANQUE.

- Affaires solutionnées par la Commission

Tracé des lignes de Chemin de Fer au voisinage de la Gare de Lille-Sud. - Le Chemin de fer demandé à abattre 2 ou 3 arbres qui gênent le piquetage; ces arbres seraient laissés sur place et vendus par la Ville. La Commission donne un avis favorable.

Réserve des terrains militaires pour l'Administration des Tabacs. Ecoulement des eaux. - La Commission examine la question.

Dérivation de la Deûle. - La Commission examine le dossier. Elle estime que la Ville doit demander que le tracé soit écarté du Bois de la Deûle que nous ne pouvons laisser sacrifier; le café des Fleurs peut être déplacé. Etablir un plan proposant un tracé acceptable pour la Ville et, alors, il serait intéressant d'avoir une réunion avec Monsieur le Maire de LAMBERSART pour examiner en commun la question.

Dérasement de la fortification aux abords du Boulevard Carnot Cour des Innocents - acquisition. - La Commission estime qu'il convient d'entamer des pourparlers avec les Hospices.

Eviction de locataires 22 rue des Capucins. - La Commission décide d'offrir, aux deux locataires l'immeuble appartenant à la Ville situé rue des Jardins, qui est libre. Elle envisage la question loyer

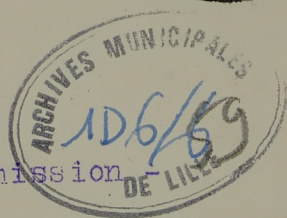
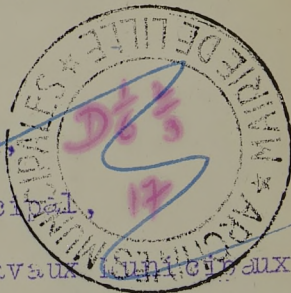
Acquisition de terrain d'alignement rue de Pas 14. - Société Immobilière Continentale. - Faire signer une promesse de vente.

N° 568 - Allée de la Réjouissance rue Gambetta - acquisition - INGLART. - Essayer de traiter, continuer les négociations. La Commission fixe les conditions.

A. 731 - Réalisation d'alignement rue de Bouvines - Propriété DESCAMPS. - La Commission arrête la modification d'alignement possible. Étudier et arrêter la question avec M. Descamps.

N° 672 - Demande de renouvellement de location d'un terrain rue de Valenciennes 13 par LESSENS. - La Commission décide de ne pas relouer. Résilier la location et faire démolir les restes.

A. 1387 - Immeuble rue de Roubaix 7bis. - L'acquisition ne peut intéresser la Ville. Entrer en relations avec le propriétaire.



A. 1235 - Aérodrome de Lille-Roubaix-Tourcoing.- La Commission prend connaissance de la lettre du Directeur du Service de la Navigation aérienne à la suite de la visite faite sur place avec les représentants de la Ville.- Accuser réception.

N° 486 - Démolition d'immeuble 20 rue du Bourdeau - Mitoyenneté BOUTRY.- Essayer de démolir jusqu'à la toiture; Le pignon entier pourrait constituer un danger. On paierait la mitoyenneté à Monsieur Boutry au moment du règlement de la question de son immeuble.

N° 231 - Recul de palissade de la propriété BLIN Place Simon Volland.- Demander à M. MOUTIER si on a demandé à M. Blin de reculer sa palissade; poser ensuite la question à M. le Professeur DUEZ

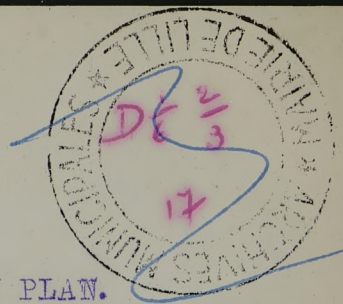
N° 295 - Démolition du garage WILBAUX Cour des Jardins.- La Commission prend connaissance de la note du Contentieux. Faire démolir par le Service des Bâtiments.

N° 140 - Immeuble 41 rue de Paris - Occupation DEHOLLAIN - Eviction.- En raison du retard à la solution des négociations entamées et de l'impossibilité pour lui de déménager avant le 10 Octobre, M. Dehollain demande à ne vider les lieux que le 15 Octobre. La Commission donne un avis favorable.

A. 1191 - Acquisition d'immeuble 36 rue de la Vignette.- Partage d'indemnité pour acquisition et éviction.- D'accord.

Transformation d'immeuble 15 rue des Bouchers.- Avancement sur la voie publique.- Demander au Bureau de Dessin un plan d'ensemble à lever sur place et tracer sur un plan l'alignement homologué.

Reconstruction rue Jean Jaurès par LEBEVRE.- Autoriser en spécifiant bien que c'est au nouvel alignement.



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient à être prises pour les faire faire ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire complémentaire.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN.

LE 23.10.26
H. PLAN UE.

1920

Procès-Verbal de la Séance du 7 Octobre 1926 .



- Présents : MM. Willems, Adjoint
Delemer, Conseiller municipal
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Ingénieur, Directeur Travaux
Cailliau, Ingénieur
- Excusé : MM. Bondues, adjoint
- Absent : Balavoine, Adjoint.

- N° 576. - Acquisition propriétés Hospices à St Sauveur. - Service fait connaître état des pourparlers.
- N° 486. - Démolition immeuble Rue Bourdeau. - Mitoyenneté Boutry. Voir à la D^{on} C.M. de 1899 ou 1900 portant vente si pas réserves sur mitoyennetés. Tenter acquérir terrain si possible, et mitoyenneté jusqu'à l'héberge.
- A.1397. - Immeuble rue Gustave Delory 8 (St Nicaise 14). Vente - Peut nous intéresser à acheter si conditions intéressantes.
- A.1375. - Réalisation d'alignement Rue des Stations et Allée St Hubert. - Propriété Obin - Fixe conditions pour achat.
- N° 215. - R.M. 17. Rue de Paris. Modification des alignements. Convention pour contribution de l'Etat. Donner suite à la demande Ministère et modifier Délibération du Conseil municipal du 12-2-23.
- A. 1166. - Douane de Fives - Doit étendre garage et demande solution - Proposer à l'Administration modification du pan coupé - pas d'arrondis. Soumettre à la Douane qui, gardant terrain d'excedent pourrait faire solution définitive.
- A 1393. - Immeuble 106 Rue de Bavai. - Signaler au Chemin de fer.
- N° 754. - Rue de Paris 81 & Parvis St Maurice 4. - Demander au Contentieux de faire évacuer le locataire M. Duchaufour.
- A.1385. - Rue traversant Salpêtrière. - Demande de terrain par M. Gilquin. - Commission fixe conditions.
- A. 1394. - Terrain d'alignement. Rue Bas Liévin. - Van Eeckout. Commission fixe conditions.
- A. 994. - Affaire Défossez Rue du Molinel. - Rien à faire sur place. Proposer angle Rues du Molinel et des Capucins.

.....

- A. 731.- Réalisation d'alignement Rue Bouvines. Descamps.-
Commission accepte conditions. Demander si tramways Mongy
ne peut contribuer dans les dépenses.
- N° 486.- Occupation provisoire, par Merchez, du dessus de terrains
appartenant à la Ville, rue du Bourdeau.- Câbles électri-
ques. Avis favorable, demander engagement de déplacer
les câbles si besoin.
- A. 1363.- Prend connaissance remerciements MM. Paré & Philippeau,
éditeurs, pour renseignements sur voies nouvelles de Lille.
- A. 513.- Rue des Etaques 72 - Bruyneel - Vente - Fixe conditions
maximum.
- 713.- Lufiacre - Demande à acquérir le 23 Rue des Jardins.-
Ne pas vendre actuellement. Réserver pour évacuation du
22 Rue des Capucins.
- A. 1395.- Demande de terrains pour maisons ouvrières, par Delebart-
Mallet - Voisinage Porte de Béthune. - Le terrain coute-
rait plus que le prix envisagé. Conseiller de chercher
vers la solitude.
- A. 1396.- Demande de terrains pour maisons ouvrières par Delebart-
Mallet- Voisinage de Fives. Pourrait vendre les terrains
des rues de Russie & Madagascar. Mettrait le tout en Adjudication
administration - fixe mise à prix. Ce serait la Ville qui
ferait viabilité prévue au plan.
- N° 760.- Alignements du Boulevard Carnot.- Même pan coupé qu'en
face : terrain Lemay - Arrondi tangent au pan coupé de
8m.
- N° 725.- Alignements rue Canonniers.- D'accord - Indiquer sur le
plan, en pointillé, l'alignement à prévoir plus tard rue
des Urbanistes.

La Commission examine possibilité de tracé pour la dérivation
de la Deûle au voisinage du Bois de la Deûle. Il serait intéressant
de fixer la réunion qui a été prévue avec les représentants de Lam-
bersart.

Demander à Service des Bâtiments de faire démolir le plus
tôt possible l'éperon situé derrière la charcuterie rue du Dragon.

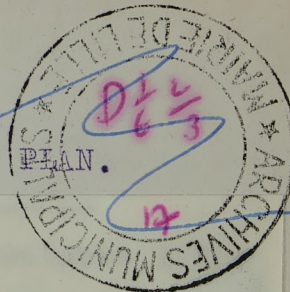
Demander le parcellaire, avec noms des propriétaires, des
immeubles intéressés pour le percement rue du Bourdeau. Limiter les
parcelles de chaque propriétaire.

Ouverture d'une porte charretière 92 Rue Ratisbonne par Cacan-
Autoriser.

Demande de bâtir 15 Rue des Bouchers. On modifie l'alignement
et on garde la façade actuelle. Donc on ne vend pas.

Demander au Bureau de Dessin de compléter le plan levé :
de rue Basse à Place de l'Arsenal - pour étudier nouveaux alignements.

Demande de Bâtir rue Gambetta 284 - Refuser, le terrain est
frappé d'alignement.



2° Direction:

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

A l'occasion d'une demande des architectes et des entrepreneurs concernant l'application des règlements municipaux aux projets de construction, il est fait observer qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une Commission d'appel qui statuerait sur les refus de bâtir, cet appel étant déjà prévu par les lois.

L'Administration Municipale estime cependant qu'il peut être, dans une certaine mesure et de la manière suivante, satisfaction aux desiderata exprimés par les architectes et les entrepreneurs:

"Toutes les demandes en autorisation de bâtir susceptibles de faire l'objet d'un refus seront soumises à la 5° Commission, étant entendu que M. le Conseiller Delemer serait convoqué aux réunions de la Commission chaque fois que celle-ci aurait à se prononcer sur ces demandes."

L'Administration Municipale décide en outre que pour se conformer à la loi les demandes susceptibles de refus feront l'objet d'un arrêté du Maire pris dans les délais légaux, mais cet arrêté ne sera pas définitif, il constituerait une mesure de précaution et le propriétaire sera avisé lorsqu'on le lui notifiera que la question reste en suspens pour faire l'objet d'un examen complémentaire par la 5ème Commission.

LE 4.12.26
M. PLANQUE.



Réclamation concernant l'application des règlements municipaux aux projets de construction. La Commission estime que, en ce qui concerne les travaux, la Commission proposée, existe. La Commission du plan examine tous les cas litigieux. En ce qui concerne l'examen au point de vue hygiène, la question est du ressort de l'Administration.

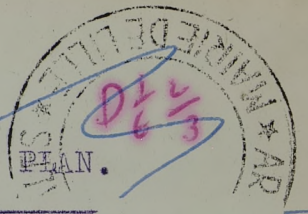
N° 788 - Acquisition d'immeuble rue de Paris 236.- Accepter les conditions obtenues.

N° 576 - Règlement de reprise de matériaux, immeuble square Ruault 29.- Demander à M. Ghesquier de représenter la Ville.

A 508 -- Proposition d'échange rue du Molinel contre rue de Paris, par Buton.- Attendre, le terrain a trop de valeur - Proposer rue de Valmy.

N° 231 - La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Professeur Duez concernant la réalisation d'alignement Blin, place Simon Volland - Transmettre au Service de La Voirie pour suite à donner.

1927



Procès-verbal de la réunion du 18 Octobre 1926.

Un. ratifie les propositions de
Commission sous réserve des décisions

Présents : M.M. BONDUES; adjoint au Maire,
WILLEMS; d°
DELEMER, Conseiller Municipal;
DUBUISSON, Architecte;
COCHEZ, Ingénieur, Directeur des Travaux
Municipaux;
CAILLIAU, Ingénieur;

Absent : M. BALAVOINE, Adjoint.

La Commission examine le projet des alignements à prévoir
rues Eugène Jacquet et Gutenberg.

A 1069 - Façade provisoire rue des Poissonceaux - Banque Dupont-
Saillie - Autorisation précaire, saillie à supprimer à
l'avenir.

A 397 - Surcharge de mitoyenneté du 41, rue de Paris par l'immeuble
rue des Ponts de Comines.- Rien à réclamer, nous ne sommes
plus propriétaires.

N° 462 - La Commission prend connaissance des renseignements du
Contentieux concernant la démolition de l'immeuble DOOGHE,
rue Picquerie.

A 1423 - Terrain pour poste de transformation rue Claude Lorrain par
La Lilloise.- Répondre d'accord.

A 397 - M. BUHNER, architecte de l'immeuble 3, rue des Ponts de Comi-
nes signale un danger provenant du mauvais état du pignon.
Le démolissant laisse 2 éperons.- Accuser réception en s'éton-
nant du danger puisqu'il y a eu surcharge.

Réclamation concernant l'application des règlements municipaux aux projets de construction.
La Commission estime que, en ce qui concerne ^{les} travaux, la Commission proposée, existe. La Commission du plan examine tous les cas litigieux. En ce qui concerne l'examen au point de vue hygiène, la question est du ressort de l'Administration.

N° 788 - Acquisition d'immeuble rue de Paris 236.- Accepter les con-
ditions obtenues.

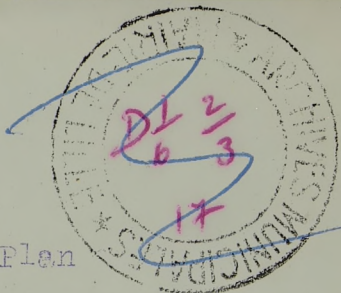
N° 576 - Règlement de reprise de matériaux, immeuble square Ruault 29.-
Demander à M. Chesquier de représenter la Ville.

A 508 -- Proposition d'échange rue du Molinel contre rue de Paris,
par Buton.- Attendre, le terrain a trop de valeur - Proposer
rue de Valmy.

N° 231 - La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Profes-
seur Duez concernant la réalisation d'alignement Blin, place
Simon Volland - Transmettre au Service de la Voirie pour
suite à donner.

.....

- A I411 - Demande de remise d'une partie du passage d'entrée à la Choffrie du Génie. - La Commission arrête le plan à joindre à notre demande.
- A I386 - Acquisition du 38 rue de la Vignette - Accepter les conditions obtenues.
- N° 556 - Eviction de locataire 34, rue de la Vignette - Accepter conditions obtenues - Faire rendre inhabitable.
- N° 744 - Baraquement rue de Paris 31 - Kordé. - Répondre que les formalités de rachat suivent leur cours. Il faut attendre solution. L'appel concernant l'expulsion ne peut être arrêté.
- N° 486 - Démolition rue du Bourdeau 20 - Immeuble Merchez. - Faire exécuter la démolition jusqu'à l'alignement réel.
- A I415 - Demande de baraquement face aux constructions de l'Office avenue Julien Destrée - On ne peut autoriser.
- Quartier St-Sauveur. - La Commission fixe le périmètre de la zone dans laquelle il convient de rechercher la démolition des immeubles appartenant à la Ville. Cour du Soleil et rue Lalo des deux côtés de la rue, rue St-Sauveur, Square Rusault, rue des Sahuteaux et rue de Paris. En conséquence, le Contentieux ne relouera pas les immeubles ou parties pouvant devenir vacants et fera rendre inhabitables les locaux devenant vacants.
- AI43I - Transformations d'immeuble rue des Etaques 51, Richebé Leman et Wallaert - Autoriser.
- A 569 - Rue Wicar 6-8 angle place Wicar. Demande de renseignements par M. Dillies. - La Commission estime qu'on ne peut répondre autrement que le projet préparé.
- N° 4 - Rue de la Vignette II - Renouvellement de bail. - L'immeuble peut rester loué verbalement. Il ne faut pas accorder de renouvellement de bail.
- A I420- Renseignements ^{pour} immeubles rue Eg de Valenciennes 33 à 47 et rue de l'Est 40 à 50. Ne sont pas intéressés, peut faire des travaux.
- N° 32I - Réparation et évacuation rue de Bône 26 et rue Manuel 52 et 50bis. Essayer de négocier le départ de Hubben et le Contentieux fera le reste plus tard.
- A II36 - Eg de Béthune - Plantations à faire cet hiver. - Demander étude à M. Bédène.
- N° 215 - Alignements de la rue de Paris. - En envoyant la convention, dire que nous ne demandons pas du tout l'exécution de l'alignement 37 à 41.



Procès-verbal de la séance du 21 Octobre 1926

L'Administration Municipale ratifie
les propositions de la Commission

sous réserve des décisions qui pourront
ou être prises pour les affaires ayant
fait l'objet d'un
rapport spécial ou d'une ins-
truction complémentaire.

LE 6.11.26

H. PLANQUE.

Présents : M.M. Bondues, Belavoine, Willems, Adjoints au
Maire

Delemer, Conseiller municipal

Dubuisson, architecte

Cochez, Ingénieur Directeur des Travaux

Cailliau, Ingénieur



Affaires solutionnées par la Commission

N° 787.- Réalisation d'alignements rues Colbert, des sta-
tions et Ouverture de l'allée St-Hubert. La Commission accepte
les conditions de prix obtenues, ainsi que l'engagement, pour
la Ville, de mettre le sol de l'impasse en état de viabilité,
compris égout, dans un délai d'un an. Aviser M.M. Moutier et
Philippeau.

N° 486.- Immeuble Merchez, rue du Bourdeau - Démolition
mitoyenneté Boutry - Dire au propriétaire de démolir l'immeuble,
en respectant la mitoyenneté Boutry - Démolition jusqu'à l'ali-
gnement. Par la suite, la ville châturera l'angle, ou bien fera
démolir ou encore cherchera un accord avec Boutry.

A. 760.- L'Œuvre des Jardins ouvriers demande des terrains
entre les portes de Péthune et de Cantelieu. La question est du
ressort de l'Administration.

N° 781.- Rue de la Vignette 36 - Vente à la Ville. Le pro-
priétaire peut emporter sa pompe.

N° 629.- Propriété de la Ville - Terrains de Marquette.
Demande de rectification de limites par Mescart - Refuser.

A. 1400.- Demande de terrains au voisinage du nouvel Hôtel
de Ville par Courtot. Il est impossible de rien envisager ac-
tuellement, question anticipée.

N° 576.- Classement par ordre d'urgence des immeubles à
faire évacuer et démolir. 1° Ceux nécessaires pour la Mairie,
aile des Finances.- Très urgent.

2° Deux immeubles rue des Arts - Urgent.

3° Rue de la Vignette pour rue Salpêtrière, et rue du Pour-
deau. Ne pas relouer, à chaque départ prévenir le Service des
Travaux. Aviser le Contentieux.

Poste de transformation pour quartier Avenue de Dunkerque.
Offrir terrain de zone, avenue de l'Hippodrome, nous n'avons que
cela; ou conseiller l'achat d'un terrain zone avenue Butin.

757.- Commission permanente Domaine National. La Commis-
sion prend connaissance des rapports des Domaines; elle décide

qu'il conviendra, à la prochaine réunion, de demander à être avisé de la cession d'une partie du terrain de la Chefferie du Génie.

A. 1384.- Proposition d'échange immeuble rue Gustave Delory 2-4 contre terrain Salpêtrière, par Lejeune. Proposition anticipée, réalisation lointaine. Attendre.

A. 1387.- Proposition de vente de l'immeuble 7 bis Rue de Roubaix par Buge - Trop cher, ajourner.

1. 1401.- Transformation d'immeuble rue des Etaques 51 par Richebé Leman et Wallart. Déconseiller en raison de l'expropriation.

A. 1404.- Demande de location du terrain rue Bolivar par Hollemart - Terrain de zone - Ne pas louer pour cet usage.

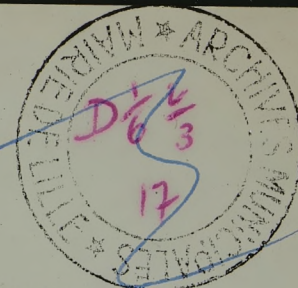
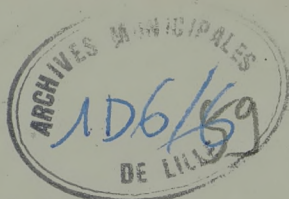
A. 1405.- Demande de location d'un terrain par Sté d'Education physique "La St-Maurice Fives". On peut louer rue de la Convention, location actuelle à résilier au besoin.

Demande de bâtir rue du Capitaine Ferber, Impasse Stricanne, par Clivier - Refuser.- Application de la loi sur les lotissements. Demander le projet.

Demande de transformations 52 Grand'Place, angle rue de la Bourse, par Heymann. Demander, au préalable, engagement qu'en cas d'expropriation, cette dernière ne pourra porter que sur un immeuble.

Au cours de la séance, la Commission a, en outre, examiné un certain nombre d'affaires en cours d'instruction, et donné des directives pour leur solution.

N° 37 A



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

1279
Procès-verbal de la réunion du 28 Octobre 1926

Etai~~ent~~ présents : M. M. Delemer, Conseiller municipal,
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission
sous réserve des décisions qui auraient pu être prises
pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport
spécial ou d'une instruction complémentaire.
DUBUISSON, architecte,
COCHEZ, Directeur des Travaux,
CAILLIAU, Ingénieur.

LE 20.11.26

M. PLANQUE.

Excusé : M. Bondues, Adjoint.

Absents : M. M. Balavoine, Adjoint,
Willems, d°

Affaires solutionnées par la Commission :

A. 1410.- Emplacement, au voisinage du Bd Carnot, pour érection d'une statue à Louise de Bettignies.- La Commission examine le plan projet d'entrée du Boulevard à Lille et envisage les emplacements possibles.

A. 1411.- Terrain de la Chefferie du Génie, façade du Square Ruault, remis aux Domaines.-

Demander aux Domaines la vente des terrains qui viennent de leur être remis. Pour la prochaine réunion de la Commission du Domaine National, demander que le sol du passage soit également remis à la Ville, ce sol resterait en voie publique. Joindre un plan montrant la nécessité du dégagement de l'Hôtel de Ville.

N° 686.- Reconstruction à l'angle des rues de Valenciennes et Jean Jaurès.-

Pas d'inconvénient à la cession des Domaines de guerre. Demander au Contentieux de faire partir le locataire.

N° A. 1412.- Demande de bâtir impasse Stricane par la Sté d'Habitations à bon marché du personnel administratif du Nord.-

On peut autoriser en raison de l'engagement pris par le président de la Sté de continuer pavage et eaux.

N° 789.- Aliénation, par le Bureau de Bienfaisance de Lille, d'un immeuble rue du Pont Neuf N° 26.-

Avis favorable.

N° 790.- Aliénation, par les Hospices, d'un terrain sentier des Hautes Voies, à Marcq en Baroeul.-

Avant tout avis, soumettre au Chemin de fer.

aw. 2.D.

L'Adm. Mle ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve ~~de l'adoption~~ des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 8/1/27

M. PIANQUE

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

N° 40 A

Procès-verbal de la séance du 16 Décembre 1926

Présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire
Willems d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, architecte
Cochez, Ingénieur Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

1427
Faire démolir les portions de "La Gue", rue du Molinel, qui menacent ruine.

Immeubles 13, 25, 27 Square Ruault. - Eviction - Fixe conditions. Entamer de suite la procédure d'éviction.

N° 754 - Menace de ruine Parvis St-Maurice. - Visite contradictoire, Demander à M. Ghesquier de refaire cette visite avec l'architecte intéressé.

A. 741 - Travaux 41 rue de Paris et 4 rue des Ponts de Comines. La Commission arrête la contribution que la Ville pourrait envisager.

N° 576 - Immeuble Square Ruault 29 - Reprise de matériaux - Prend connaissance de la proposition des experts et arrête la ligne de conduite à suivre par la suite

Echange Scrohart rues du Molinel, et des Augustins. - Impossible de reprendre les conditions. Que le Contentieux poursuive le plus rapidement possible, et par tous les moyens, la réalisation de l'échange.

A. 1435 - Terrain de Cantelieu. - Prend connaissance des propositions de M. le Directeur des Domaines. Nous ne pourrions nous intéresser dans cette façon de faire.

A. 1432 - Réfection rue de Valenciennes 47 - Autoriser

Menace de ruine 18 rue Wicar. - Demander nouvelle visite par M. Ghesquier, et que le Contentieux reprenne aussitôt après l'évacuation des occupants.

A. 1437 - Modification de la voie du Mongy - Bd Carnot - Ne pourrait être réalisée que dans les parties où l'élargissement du Bd est réélisé. Pour faire mieux, la Compagnie devrait intervenir dans les dépenses d'acquisition de terrain où il faut encore élargir. De toute façon, ce ne serait encore qu'une voie provisoire et il devrait être entendu que nous ne pourrions intervenir dans les dépenses de modifications pour établir la voie définitive. Affaire à classer provisoirement.

A. 1435 - Poste de transformation, Quartier de l'Hippodrome par la Lilloise - Emplacement mal choisi. Préférable de s'en tenir à celui de l'Avenue Butin.

Demande de bâtir un baraquement Quai de l'Ouest par Delaire Refuser.

A. 911 - Proposition d'échange rue du Bourdeau - Duchat - Pas intéressant.

A. 1405 - Terrain pour la Fives St-Maurice - Gymnastique - rue de Rivoli. - La Commission n'est pas unanime et certains membres voient des inconvénients à attribuer le terrain demandé et souhaiteraient un emplacement voisin. A décider par l'Administration.

N° 556 - Eviction rue de la Vignette 34 - Lemaire - Favorable

N° 668 - Maison libre, Cité Deryckère - Démolir

N° 729 - Terrains achetés à la Sté des Sciences - rues Russie, Madagascar - Location - Contentieux - Ne pas louer pour usage dépôts ou magasins. On peut louer en jardins, mais en prévenant bien que c'est temporaire et toujours résiliable. Il faut prévoir possibilité de vendre.

A. 1422 - Acquisition zone s/ La Madeleine - Paquet - Favorable.

N° 357 - Location pour baraquement, terrain du Mont de Terre-
M. Bour - Favorable, mais pour baraquement sans habitation

Mise en état d'inhabitabilité de certains immeubles, devenant libres, à démolir. Faire note aux Bâtiments. Il faut réellement rendre inhabitable et d'urgence.

A. 1331 - Immeuble démolí rue des Etaques 34 - Ne pas louer. Résilier la location voisine, et laisser le tout libre.

N° 799 - Façade de l'Esplanade. Acquisition de la 1/2 indivi-
sion par Bureau de Bienfaisance - Favorable.

N° 567 - Résiliation de location 5 rue des Casernes. - Conten-
tieux. Démolir et laisser en espace libre.

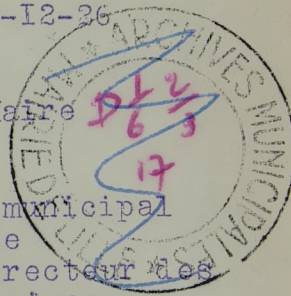
Note du Service de l'Hygiène informant que les locataires de l'immeuble 31 rue Wicar ne peuvent attendre indéfiniment des réparations et que ce service se trouve dans l'obligation de mettre les Hospices, encore momentanément propriétaires, en demeure de procéder aux réparations. Cette note ajoute que "malheureusement ces travaux augmenteront la valeur d'acquisition de l'immeuble"

La Commission ne comprend pas cette obligation de faire réparer d'urgence un immeuble que la Ville est sur le point d'acquérir, qui doit être démolí le plus tôt possible, le jour où il sera notre propriété. Elle décide donc de répondre que nous allons démolir l'immeuble et qu'il n'y a pas lieu de le faire réparer.

Procès-verbal de la séance du 30-12-26



Présents: M. M. Bondues Adjoint au Maire
 Balavoine d°
 Willems d°
 Delemer, Conseiller municipal
 Dubuisson, architecte
 Cochez, Ingénieur, Directeur des Travaux Municipaux.
 Cailliau - Ingénieur -



Immeubles de St-Sauveur nécessaires pour construire l'aile des Finances de la Nouvelle Mairie. Fait connaître état des négociations Il n'y a pas lieu de modifier nos offres, faire actionner en référé si elles ne sont pas acceptées.

Ouverture de la rue du Bourdeau - Soumettre à M. Boutry un terrain d'échange voisin de la porte de Fives - derrière la rue des Moulins de Garance.

N° 769 - Immeuble libre II, rue du Bourdeau - Faire démolir.

N° A-I443 - Revision des loyers - Presbytère de St-Sauveur - ne pas modifier le loyer précédent.

N° 790 - Cession de terrain par les Hospices pour ouverture de rue, sentier des Hautes voies - Avis favorable, mais émis en regrettant que le travail soit déjà exécuté, et communiquer aux Hospices la lettre et le plan du Chemin de fer.

N° 798 - Réparations à l'immeuble 24, Pl. aux Bleuets par Sauvet - Répondre que nous instruisons la demande. Faire demander d'urgence la déclaration d'utilité publique et l'expulsion.

N° 556 - R. de la Vignette 34 - Eviction De Gency - Avis favorable.

A-I426 - Modification façade rue St-Jacques-Engels - On peut autoriser, l'immeuble ne sera pas touché par les alignements.

N° 781 - Rue de la Vignette 36 - Evacuation - La Commission est mise au courant. Faire passer un agent, ensuite on fera enlever la toiture s'il le faut.

Rue du Marché 48 - Nouveau bail - Il n'y a pas urgence à démolir, on peut accorder ce bail.

N° 2 - Immeuble 15, rue du Gd Balcon - Menace la sécurité - Demander visite par M. Ghesquières.

A-I440 - Rue Wicar 31 - Immeuble des Hospices en négociation d'achat par nous - Partie libre - A prendre en location - Louer pour la Ville et rendre inhabitable la partie libre.

A - I442 - Demande des Hospices concernant la moins value possible d'un de leur terrain par suite de pose d'un pylone pour lignes électriques - Répondre que nous n'en tiendrons pas compte.

A - I227 - Rue St-Genois 40 - Acquisition - Fixe conditions acceptables.

N° 576 - St-Sauveur (Propriétés des Hospices - Acquisition - Après examen et discussion, la Commission arrête les propositions à faire.

A - 576 - Terrain des Hospices aux Bois Blancs - Les pourparlers engagés en 1923 n'ont pas abouti par retard causé par les Hospices - Demander contenance et prix.

1561 - Commission Municipale du Nouveau Plan - P.V. de la séance du 30 Décembre 1926.

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Conseil d'Administration
 Réunion du 19/3/27
 M. PLANQUE

Frangula P. V.
Qui dicitur
80-12. 26

U. C. Thier n'arrat
pour jusqu'à maintenant
redige a P. V.

COMMISSION DU PLAN

SEANCE DU 20 JANVIER 1927

Etaient présents:
M.M. Bondues,
Balavoine,
Delemer,
Dubuisson,
Cochez.

Excusé:
M. Willems.

1°.- Plans d'alignement rues de Tournai et Gustave Delory. - La Commission arrête les alignements de la place à la jonction des rues Gustave Delory et de Tournai.

2°.- Travaux de voirie. - Elle arrête, d'autre part, les travaux à effectuer dans les voies nouvelles

I474 - Commission du Plan - P.V. de la réunion du 20 Janvier 1927.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire.

L'Administration Municipale prend, en outre, les résolutions suivantes:

Electrification du quartier St.-Sauveur dans la partie à démolir.

L'Administration Municipale décide qu'il y a lieu d'autoriser des branchements aériens, les bénéficiaires devant s'engager, préalablement, par écrit, à ne réclamer, pour les branchements et les installations intérieures, aucune indemnité en cas d'expropriation.

L'Administration Municipale charge, en outre, M. le Maire et M. l'Adjoint Bondues de recevoir une délégation de l'Union des Commerçants de St.-Sauveur et de lui faire connaître sa décision.

Eviction des locataires des immeubles de St.-Sauveur à démolir.

L'Administration Municipale charge M. le Maire et M. l'Adjoint Balavoine de convoquer les intéressés pour mise au point de la question.

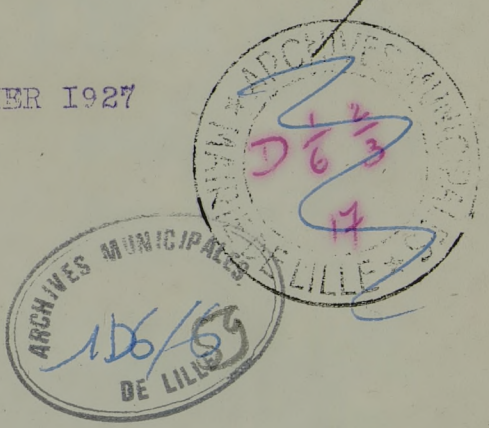
Terrains rues de Rivoli et Gutenberg.

L'Administration Municipale décide d'attribuer à la Société de Gymnastique "La Saint-Maurice-Fives" le terrain de la rue de Rivoli et à M. Houf le terrain de la rue Gutenberg.

Monument Louise de Bettignies.

L'Administration fait toutes réserves en ce qui concerne le monument lui-même et charge M. l'Adjoint Bardou et M. le Conseiller Olivier de faire part au Comité du monument des réserves formulées par la ville.

Conseil d'Administration
Réunion du 19/1/27
M. PLANQUE



COMMISSION DU PLAN

SEANCE DU 20 JANVIER 1927

Etaient présents:

M.M. Bondues,
Balavoine,
Delemer,
Dubuisson,
Cochez.

Excusé:

M. Willems.

1°.- Plans d'alignement rues de Tournai et Gustave Delory.- La Commission arrête les alignements de la place à la jonction des rues Gustave Delory et de Tournai.

2°.- Travaux de voirie.- Elle arrête, d'autre part, le plan de la voirie à réaliser dans les voies nouvelles ou élargies:

a) rue du Priez, entre la place de la Gare et la rue Ste-Anne,

b) rue Pierre Dupont (entre la rue Gombert et la rue des Fossés),

c) boulevard Carnot (entre le Lycée et la rue des Jardins),

d) rue du Bourdeau (futur boulevard Saint-Venant).

3°.- Elargissement de la rue Léon Trulin (jonction rue des Arts).-

La Commission demande que le Contentieux fasse le nécessaire pour que le cabaret appartenant à la Ville, rue des Arts, puisse être démoli le plus vite possible.

Le tramway Mongy doit exécuter, en 1927, la modification de la gare terminus et ce passage rétréci sera dangereux.

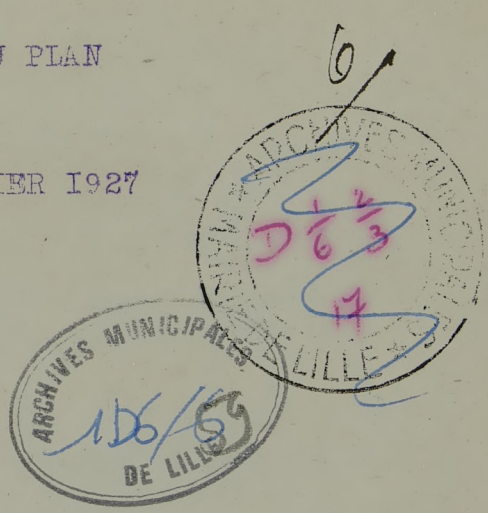
4°.- Alignement rue David d'Angers.- Il s'agit d'une rue particulière, mitoyenne avec Mons-en-Baroeul.

Le côté sur Mons est presque entièrement bâti et les maisons sont implantées à 2 mètres environ de la limite des territoires.

Le côté Lille n'est pas bâti. La Commission d'Hygiène a demandé à la Commission du Plan de fixer un alignement sur Lille.

La Commission du Plan, après examen, constate que la rue David d'Angers ne sera jamais qu'une voie de lotissement; elle est inutile à la circulation et la Ville n'a pas intérêt à la faire classer comme voie municipale. Toutefois, à titre d'indication, elle pense que l'alignement sur Lille pourrait être fixé à 6 mètres de

Handwritten scribble



la limite du territoire. On réaliserait ainsi une rue de 8 mètres de largeur, pouvant comprendre 2 trottoirs de 1^m.50 et une cheminée de 5 mètres suffisante pour permettre le croisement de 2 véhicules;

5°.- La Commission prend connaissance de la note de M. le D^r Verhaeghe au sujet des travaux de réparations à exécuter dans l'immeuble 31, rue Wicar.

6°.- Galerie sous le chemin de fer, dans le prolongement de la rue du Faubourg de Valenciennes.-

La Commission arrête le profil en travers de cette galerie.

7°.- Electrification du quartier Saint-Sauveur dans la partie à démolir.-

La Commission estime que cette question devrait être tranchée par l'Administration municipale.

Au point de vue plan, il n'est pas impossible d'exproprier des maisons dans lesquelles l'éclairage électrique aura été installé et la Société concessionnaire pourra également être invitée à supprimer les canalisations aériennes qu'elle aura placées sur la demande de la Ville. Cependant, comme cette électrification peut avoir des répercussions financières, il semble appartenir à l'Administration de prendre une décision à ce sujet.

- Il en est de même de la question de l'éviction des locataires des immeubles de Saint-Sauveur à démolir en première urgence.

8°.- Demande de terrain, rue de Rivoli, par la Société de Gymnastique "La Saint-Maurice - Fives".-

Le terrain, offert par la Ville, serait situé non rue de Rivoli, mais rue Gutenberg.

L'Administration municipale a demandé à la Commission de fixer le prix de location.

Etant donné l'utilisation du terrain, la Commission estime que le terrain pourrait être loué 1 franc le mètre carré.

La même location pourrait être fixée pour la rue de Rivoli si ce terrain était accordé aux lieu et place de celui de la rue Gutenberg.

9°.- Demande de terrain, rue de Rivoli, par M. P. Houf.-

La Commission estime que, de toutes façons, la préférence devrait être donnée à la Société de Gymnastique "La Saint-Maurice - Fives". Si cette Société obtenait le terrain de la rue de Rivoli, il serait, ensuite, possible d'examiner si le terrain de la rue Gutenberg ne pourrait pas être utilisé, d'une part, pour le dépôt du Service du Pavage qui est, actuellement, installé rue de Rivoli; d'autre part, pour M. Houf.

10°.- Terrain pour construction d'un groupe scolaire définitif au faubourg de Béthune.-

La Commission choisit un terrain à proximité du

*avec l'ann. de
ci-dessus, les locat.
ci-dessus l'engagement
pu être le rétro
aucun ind. au cas
d'expropriation*

*le grand 9 a
intéressant
intérieur*

*Pour donner un terrain
accusant relig.
de l'Union de la Com.*

*terrain - Balavoine -
explication dite etc.*

*S^t Maurice, rue Rivoli.
Houf, rue Gutenberg.*

Groupe scolaire provisoire.

Renvoyé au Service pour préparer un plan d'ensemble à soumettre à l'Administration.

II°.- Terrain pour une habitation à construire pour une famille nombreuse.-

La Commission demande au Service de rechercher les terrains, appartenant à la Ville, qui pourraient être utilisés à cet effet.- Voir, notamment, rue Jean Jaurès ou vers rues de Madagascar et de Russie.

12°.- Monument Louise de Bettignies.- Le terrain déjà choisi est situé à l'intersection du boulevard Carnot et de la rue des Urbanistes prolongée.

L'Architecte du Monument soumet le plan d'implantation du Monument.

La Commission, après examen, demande que le Monument soit légèrement rapproché du centre du terre-plein, de façon à laisser un trottoir de 5 mètres au moins de largeur en avant.

En dehors de cette modification obligatoire, elle propose d'attirer l'attention de l'architecte sur l'orientation du Monument; celui-ci pourrait, sans inconvénient, être tourné plutôt vers le Sud que vers le Nord.

La vue du Monument et le plan d'implantation sont joints au présent procès-verbal.

*Vue du monument
en plan*

*Surson / Commerce
Olivier*

rendu 11h

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Conseil d'Administration
Réunion du 19/3/27

N° 43 A

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN.

M. PLANQUE

Procès-verbal de la réunion du 24/2/27.



Présents : M.M. Bondues, Adjoint,
Balavoine, d°
Willems, d°
Delemer, Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Ingénieur-Directeur des
Travaux,
Cailliau, Ingénieur.

1502

Démolition rue des Arts, 21 - ~~Rappeler au Contentieux~~ - Très urgent.

Réparation 24, Pl. aux Bleuets - ~~Demander précisions sur les conditions de location.~~

Réparations 31, rue Wicar - ~~Attendre que la Ville soit propriétaire, l'immeuble n'est pas encore notre propriété.~~

Réparations immeuble angle cour ~~Faye~~ et rue Wicar - ~~Faire le strict nécessaire.~~

A.I470.- Réalisation d'alignement ~~rue Hôpital Militaire 28 - Danjou.~~ - Commission fixe conditions - ~~Convoquer.~~

A.I466.- Quartiers démolis - ~~Achats~~ rues J. Jaurès et Douai-Crépelle - ~~Accepte les conditions pour acquisitions rue J. Jaurès -~~ Fixe conditions pour rue de Douai.

N° 287.- Quartiers démolis - ~~Rachat~~ par l'Etat - ~~Eviction de locataires. La Commission prend connaissance du projet de réponse à l'Administration supérieure -~~ Soumettre à M. le Professeur Duez.

A. I469.- Construction en surcharge ~~sur immeuble frappé d'alignement - Bd de Lorraine - Boucquey -~~ Autoriser.

N° 576.- Rue Codefroy, 2 - Locataire - ~~Indemnité de départ -~~ Maintenir l'offre faite - ~~Demander expulsion sitôt déclaration utilité publique.~~

Pour ce qui concerne, en général, les immeubles à faire évacuer, la Commission propose à l'Administration de ne plus faire payer de loyer, ni même en accepter - Note jointe.

N° 846.-Rue Halpart 35-37 -~~Echange~~ - La Commission fixe des conditions acceptables.

A.I411.- ~~Abandon, par le Génie, du sol d'une partie du passage d'entrée à la Chefferie. La Commission prend connaissance.~~

A.I467.- Terrain cour des Jardins, rue des Etaques - ~~Wibaut -~~ Achat - ~~Accepte les conditions.~~

A.I436.- Terrain cour des Jardins ~~et rue des Etaques -~~ Robbe - Achat - Commission fixe les conditions.

A.I464 - Rue des Etaques 49 - Offre de vente - Commission fixe conditions.

A. I402 - Réalisation d'alignement rue St-Sauveur, 8 - Frémery - Accord possible en principe - Conditions sont acceptables - Possible autoriser rez-de-chaussée provisoire à titre précaire - Conditions du tarif - Avant toute confirmation, faire établir l'emprise exacte de l'alignement.

N° 807.- Aliénation, par le Bureau de Bienfaisance - Chemin de Lezennes à Lesquin - Avis favorable.

N° 672.- Magasin libre - rue de Haubeuge, 23 - On peut louer en location verbale - engagement partir à première demande - La Ville ne fait aucune réparation.

N° 785.- Acquisition rue de Bouvines pour alignement.- Que le Contentieux demande aux Hospices d'hospitaliser le concierge de la maison qui doit être démolie de suite et, en tous cas, poursuivre son évacuation.

A.I473.- Réalisation d'alignement Rues Ratisbonne et Ste-Barbe.- Proposition des Hospices - Attendre - Nous devons recevoir le terrain nu - Faire rechercher la convention de 1861.

A.I465.- Echange rues Ste Anne et Louis Niquet - Dal - Demander une décision ferme pour l'échange voisin - Choisez. La Commission fixe des conditions acceptables.

N° 446.- (rue du Dragon ancienne) Rue du Molinel, 56.- Eviction de locataire - Erhardt - La Commission fixe des conditions.

A.907.- Remploi du legs Devaux.- S'il faut du terrain on peut reconstruire sur un lot rue de Russie.

N° 77.- Immeuble rue du Curé St-Sauveur, 16 - Vente - Fixe des conditions acceptables.

A. I468.- Rue des Tanneurs, 60 - Vente possible - La Commission désire connaître d'abord les conditions d'éviction du locataire.

A. I471.- Demande de terrain rue du Plat ou dans la Salpêtrière par Hazebrouck - Il faudrait, en échange, un immeuble de St-Sauveur compris dans l'expropriation et que le demandeur s'engage à construire un immeuble.

N° 285.- Occupation d'immeubles nous appartenant - Renseignements du Contentieux. La Commission prend connaissance et décide :
pour 4-6-8, Vx Marché aux Chevaux - Echange en cours, attendre,
pour 58 rue Tournai - Il faut démolir le plus tôt possible,
5 rue de Roubaix - Attendre fin du bail,
212 rue de Paris et 1 rue Vignette - Attendre fin du bail,
6, rue des Etaques - Expulser et démolir.

N° 254.- Château de la Haye - Demande du Touring-Club. Ne pas répondre!

A. 1463.- Vente Cour du Comte 3-5 - Trop cher - Non -

A. 1462.- Vente II, rue des Urbanistes - Trop cher -

A.579.- II3, rue des Bois Blancs - Propriété des Hospices - Attendre-

N° 507.- Démolition de l'ancienne pharmacie de France - Demande d'un groupement de propriétaires voisins - On devrait nous débarrasser du cabaretier. La Ville ferait le reste.

Distribution d'électricité dans le quartier St-Sauveur - Préparer un modèle d'engagement que la Cie ferait signer aux personnes qui demanderaient du courant. Soumettre cet engagement au Contentieux. On répondrait ensuite à la Lilloise qu'elle peut canaliser tout St-Sauveur.

L'Administration Municipale retire les propositions qui lui sont
soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour
les affaires faisant l'objet d'une instruction complémentaire ou d'un
rapport spécial.

Procès-Verbal de la Séance du 17 Mars 1927

Conseil d'Administration

Réunion du 27-4-27

Présents : M.M. Bondues, adjoint au Maire.

Balavoine " " "

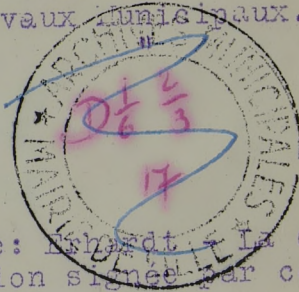
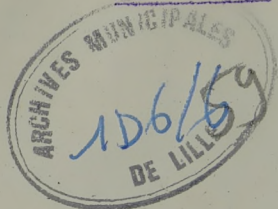
Willems " " "

Bubuissou Architecte

Cochez, Ingénieur T.P.E., Directeur des Tra-
vaux municipaux.

Cailliau " "

M. PLANQUE



Excusé : M. Delemer.

n° 446 - Rue du Polinel 53 - Eviction du locataire: Eschardt. La Com-
mission prend connaissance de la Convention signée par ce lo-
cataire, convention qu'elle accepte.

n° 767 - Parvis St Maurice 4 - Eviction du locataire : Duchauffour.
La Commission accepte la convention signée par ce locataire
et décide d'abandonner la perception des loyers en retard.

n° 796 - 1°- La Commission accepte les conditions obtenues pour l'éva-
cuation de certaines parties d'immeubles du Square Ruault par
les locataires : Depret-Delbecque -Vve Cailleret et Boucquey -
Rechercher l'évacuation aussi rapide que possible des étages
de ces immeubles. Prier le contentieux d'adresser un rappel
à ces derniers locataires.
2°- Square Ruault 25, Immeuble sous sequestre - Règlement
des matériaux. La Commission accepte la suggestion du Conten-
tieux de faire procéder à une expertise contradictoire -
Elle désigne Mr Ghesquière architecte pour représenter la
Ville. Convoquer Mr Dupont.

n° 785- Résiliation de location par le locataire principal de l'immeu-
ble sis rue de Bouvines 44 - Donner congé aux sous-locataires
et poursuivre leur expulsion.

A 1291 - Terrain à remettre aux P.T.T. La Commission ne voit pas d'in-
convénient au système proposé par les Domaines et à l'évalua-
tion du terrain faite par cette administration, Mais prier
le Contentieux de veiller à ce qu'il soit bien spécifié, dans
les actes à intervenir, que la Ville est libérée de l'obliga-
tion de remettre 2000 mq aux P.T.T.

583 - Réparations à effectuer à l'immeuble sis rue de Paris n° 207-
Demande du Service des bâtiments. On peut réparer, la démoli-
tion de l'immeuble n'étant pas urgente. Mais ne faire que le
strict nécessaire.

Locations-Location Leclercq rue des Etaques. Répondre au Contentieux
que l'on peut attendre.

Eviction des Baraquements.-La Commission du plan demande que le service
du Contentieux prie les avocats chargés des intérêts de la
Ville dans la question des évictions de baraquements de hâter
la solution des affaires en cours.

.....

- 558 - Demande de location d'un terrain sis rue des Etaques par M. Ricouart. On peut louer.
- A I475 - Immeuble rue d'Armentières 4. Le Contentieux demande si on peut relouer. Immeuble en très mauvais état. Démolir dès que possible.
- A I470 - Demande de maintien d'un baraquement rue de l'Hôpital Militaire par Danjou. On peut autoriser. Mais la Commission souhaite que le baraquement disparaisse le plus tôt possible.
- A 729 - Caserne Souham - Acquisition par la Ville. La Commission prend connaissance de la lettre de Mr le Préfet du Nord et arrête les termes de la réponse à adresser par la Ville.
- A I327- Demande de vente de terrain rue Dupuytren par M. Thieffry. On ne peut vendre. Voir à quel usage sert ce terrain. Il serait peut être possible de louer.
- 487 - Proposition de cour jumelée pour les deux propriétés : Grulois place Richebé et la Ville rue des Coquelets - Avis favorable. Faire établir un acte notarié, prévenir le Contentieux.
- A I385 - Vente de terrain, dans la rue à créer à travers la salpêtrière. La Commission fixe les conditions de vente. Etablissement d'une passerelle au "Mont-de-Terre" - La Commission prend connaissance de la lettre de M. Barret, Ingénieur de la Cie du Nord adressée au Préfet et dont ce dernier nous a transmis copie transmettre à la Commission des travaux. La Commission émet le vœu que la ligne du contournement voit enfin le jour.
- A I389 - Electrification de certains immeubles de St Sauveur appelés à être expropriés. La Commission prend connaissance de la lettre de la "Lilloise". Répondre en envoyant modèle d'engagement. Pour les immeubles appartenant à la Ville le locataire pourra faire installer l'électricité mais à ses risques et périls.
- 219 - Dégénération à la voute de la porte de Roubaix. La Commission prend connaissance de la lettre de M. Darthuy, architecte des monuments historiques. Elle constate que, seule, la façade de la porte de Roubaix est classée.
- 724 - Résiliation de location 57 rue de la Vignette. Demande de renseignements par M. le Maire. Suivant décision de l'Administration le Service du Contentieux résilie les baux aussitôt que possible. Le locataire pourra rester dans l'immeuble jusqu'à sa démolition.
- A D297 - Immeuble sis 46 bis rue de l'Hôpital Militaire demande de renseignements par Lombrez. On ne peut fixer la date d'expropriation. Répondre.
- A I468 - Acquisition d'immeuble rue des Tanneurs 60. La Commission fixe les conditions acceptables tant pour l'acquisition que pour l'évacuation par le locataire. Poursuivre les pourparlers.
- A I414 - Acquisition de la partie de la propriété Faure, rue Lequeux, frappée d'alignement. La Commission prend connaissance des

conditions obtenues. Faire signer une promesse de vente.

- A 1135-Demande d'aliénation de terrain de fortification, boulevard Louis XIV, par Morel. Impossible de donner satisfaction actuellement- Répondre.
- A 1395bis- Demande d'aliénation de terrain au Faubourg de Béthune par Messieurs Delebart-Mallet. La Commission arrête le lot qu'il serait possible de vendre. En aviser le demandeur.
- A 1473-Demande d'aliénation de l'ancien patronage de Fives, par la Société Barrois. Pas d'inconvénient au point de vue plan. Demander avis de la Commission des travaux.
- A 1476-Rue des Stations. Surélévation de bureaux frappés d'alignement. On peut autoriser.
- A 1449-Acquisition de terrain et d'immeuble rue Jean Jaurés- Bériot- Continuer les pourparlers.

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont
soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour
les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction
complémentaire.

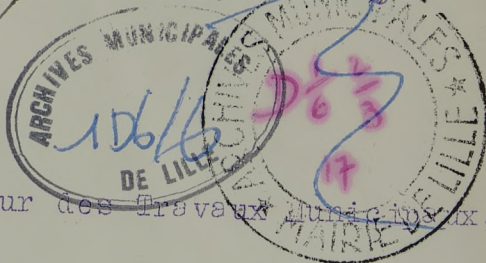
Etaient présents:

M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Belavoine, d° d°
Willems, d° d°
Delemer, Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Ingénieur T.P.E. Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, d° d°

Conseil d'Administration

Réunion du 27-4-27

M. PLANOUE



M. Duez, Doyen des Facultés assistait à une partie de la réunion.

- 806 - Expropriation, de la zone - La Commission examine avec M. le Doyen Duez les questions annexes de l'expropriation de la zone, annexion, compensations - Terrains pour habitations à bon marché - Terrains en bordure des voies de pénétrations.
- A 729 - Caserne Souham - La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord en date du 1er Avril 1927 indiquant la procédure qui permettrait à la Ville d'entrer en possession de ce bâtiment militaire. Communiquer aux domaines en disant que nous entendons toujours poursuivre l'échange.
- A 1438 - Peut-on augmenter les loyers des immeubles sis rue Samuel II 3 et rue du Marché 48-50-52 - Demande du Contentieux. On peut augmenter.
- A 1484 - Construction d'égout rue Jean Jaurès - Un égout devra être prévu. Il sera à exécuter un peu avant les travaux de voirie.
- 816 - Acquisition de terrain d'alignement rue de l'Arbrisseau 68 - La Commission fixe les conditions.
- A 1297 - Immeuble sis 46 Bis rue de l'Hôpital militaire. La Commission prend connaissance du résultat des pourparlers engagés avec le propriétaire. Attendre.
- A 1482 - Demande d'acquisition de terrain par Coby - On ne peut donner satisfaction.
- 38 - L'immeuble sis rue Enrico Ferri 21-23 devenu libre doit-il être démolit ou relouer? demande du Contentieux. Demander au Service des Bâtiments de faire connaître l'état de l'immeuble. S'il est possible l'immeuble sera loué à des locataires de Saint-Sauveur mais la Ville ne fera aucune réparation.
- 287 - Alignement dans les quartiers démolis. Conférence mixte sommaire. Le mur de l'Hôpital militaire, rue Jean Sans Peur prolongée est actuellement conservé sans être touché par l'alignement.
- 287 - Exécution immédiate du programme urgent du plan d'extension. La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Lieutenant-Colonel Cousin, Directeur du Génie.
- A 1481 - Peut-on relouer l'immeuble sis 36 Bd Carnot? demande du Contentieux. Louer verbalement.
- A 1483 - Plan d'alignement de la rue du Fig de Béthune. Demande du Comité des Propriétaires de la Banlieue d'Esquermes. Répondre qu'il est toujours possible d'en prendre copie au cours de l'enquête. La Commission décide en outre que, suivant la coutume, les membres de ce Comité ne seront pas reçus s'ils demandent à être entendus.

- A I480 - Peut-on louer ou vendre un terrain sis à Saint-André, îlot Sainte Hélène et appartenant à la Ville? demande du Contentieux. Ne pas vendre. Ne plus louer aux conditions actuelles. Résilier la location.
- A. 734 - Rue Lottin 15.17 - Laisser le locataire mais en location verbale.
- A.I485 - Immeuble sis 26 rue Wicar - Locataire à fin de bail. Rechercher l'évacuation. Prévenir le Contentieux. Demander à ce service de rechercher l'évacuation des immeubles à usage commercial appartenant à la Ville et compris dans le périmètre : square Ruault rue Godefroy, rue des Etaques, rue St-Sauveur, chaque fois que les baux arriveront à expiration.
- A.I389 - Electrification du quartier Saint-Sauveur. La Commission prend connaissance de la lettre de la " Lilloise" Accuser réception.
- 816 - La Commission prend connaissance de la note du Contentieux concernant la suite des formalités d'acquisition d'immeubles. La Commission décidera pour chaque cas la procédure à suivre.
- 215 - La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord concernant la Convention à passer avec l'Etat, pour sa participation dans les dépenses d'élargissement de la rue de Paris (route Nationale 17) Demander des précisions en ce qui concerne l'expropriation de certains immeubles bâtis. Auparavant prier M. le Doyen Duez de donner son avis. Voir ensuite M. Villié.
- 796 - Square Ruault 27- Eviction de locataire. La Commission examine le cas du principal locataire qui sera exonéré d'un mois de loyer.
- 795 - La Commission examine la question du Service qui sera chargé des expropriations. Des propositions seront faites par rapport.
- A I487 - Rue du Grand Balcon 5 - La Ville achèterait-elle cet immeuble? On peut attendre.
- 785 - La Commission prend connaissance de la lettre de l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing concernant la réalisation de l'alignement de la rue de Bouvines.
- 629- Ferme St Roch. Location de certaines parties de cette propriété On peut continuer les locations. Modifier celle du fermier de façon que les autres petits locataires n'aient pas affaire à lui. Que le Contentieux voit M. l'Adjoint Bondues. La Commission demande d'autre part que le Contentieux lui donne les parties louées et les conditions des locations.
- 757 - Acquisition de parcelles désaffectées de l'établissement B-I de Saint-Sauveur. Lettre du Directeur des Domaines faisant connaître les conditions imposées par l'autorité militaire. La Ville accepte ces conditions. Répondre. La Ville propose M. Dehau architecte comme expert. La Ville ne peut donner à titre de dation en paiement un immeuble bâti.
- 206 - Location rue de Paris 237 - Demande du Contentieux. Continuer location verbale au mois. La locataire continuera à prendre de la bière au brasseur. Elle partira quand on pourra faire évacuer le groupe d'immeubles 231 à 237.

576- Immeuble sis square Rusult 25- La Commission fixe les conditions auxquelles on peut traiter avec l'arrentaire.

A 1299 - Immeuble sis rue Bernard Palissy 56-58 La Commission fixe les conditions auxquelles l'acquisition de cette propriété est possible.

A 1402- Rue Saint-Sauveur n° 8 - La Commission examine la question de réalisation du nouvel alignement.

Demande de bâtir rue Etienne Marcel 15 par Crétin. Autoriser.

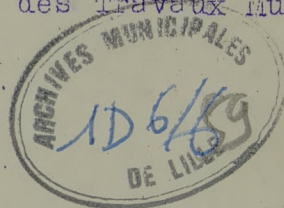
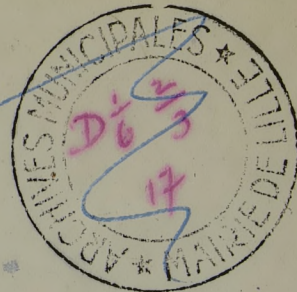
COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Séance du 28 Avril 1927

Étaient présents:

M.M. Willems, adjoint au Maire,
 Delemer, conseiller municipal,
 Dubuisson, architecte,
 Cochez, Ingénieur T.P.E. Directeur des Travaux Municipaux,
 Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absents: M.M. Bondues, Balavoine.



Evacuation de baraquement- Signaler au Contentieux le terrain sis 9I- 9I bis, rue de Paris sur lequel est érigé le baraquement Kordé vient de faire l'objet d'un échange. Le baraquement doit donc disparaître le plus tôt possible.

La Commission examine les possibilités de tracé de la rue Pierre Dupont jusqu'à la place Rihour.

- A 729 Caserne Souham - Terrain d'échange et proposition de plan d'aménagement soumis au Génie. On peut répondre qu'actuellement la Ville n'envisage pas de voie contournant le champ de manoeuvre.
- 787 Acquisition de terrain d'alignement - Rues St-Hubert, Colbert et des Stations. Maintien d'un mur à l'ancien alignement. Allée St-Hubert, on démolira quand on fera les travaux de voirie. Pour le reste au plus tard 3 mois après l'achèvement de ces travaux.
- A I4I4 Acquisition d'une partie de la propriété Feure, frappée d'alignement, rue Lequeux. S'il n'est pas possible de faire autrement on peut modifier l'alignement prévu, mais le moins possible.
- 2I9 Monuments historiques - Pont Neuf - La Commission prend connaissance de la lettre du Service des Monuments historiques. Quand M. Rattier viendra on convoquera les membres de la Commission du plan.
- A I492 Immeuble sis 2 rue de Fiers - Intéresse-t-il la Ville? On n'achète pas maintenant.
- A I420 Peut-on reconstruire les immeubles sis rue du Faubourg de Valenciennes 33 à 47 - rue de l'Est 40 à 50, demande de M. Van Belle On peut reconstruire.
- A I468 Acquisition d'immeuble 60 rue des Tanneurs. La Commission fixe les conditions acceptables. Traiter d'abord avec le locataire.
- A I49I Proposition d'échange par M. Doytrelong, architecte, d'un immeuble sis rue du Vieux Marché aux cheveux II & I3. On ne peut envisager cet échange maintenant.
- A 708 -Evacuation du baraquement Disneur-Sergès, rue du Priez. Que le Contentieux poursuive l'expulsion. La Commission est convaincue, que, si même la Ville était actuellement propriétaire du terrain l'occupateur du baraquement opposerait la même force d'inertie à l'observation de son engagement.

A 379 - Demande par M. Duhamel de revendre un terrain sis rue Bouguereau, qui lui avait été vendu par la Ville. Ne pas autoriser la revente. Reprendre le terrain.

725 - Alignement - Rue des Canonnières et rue du Vieux Faubourg
Demander l'homologation Au moment de la réalisation la Ville recherchera un accord avec M. Biebuyck.

Demande d'ouvrir des fenêtres et soupiraux dans un immeuble sis rue de l'Arbrisseau Par M Deleplanque Autoriser

Commission du Nouveau Plan

9 a 4

Procès-verbal de la Séance du 5 Mai 1927

Babouin
Conseil d'Administration
Réunion du 25.5.27
M. PLANQUE

Présents : M. Belavoine, adjoint,
Delamer, Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Ingénieur, Directeur des Travaux,
Grilliau, Ingénieur,
Absents : M. Bondues, adjoint, excusé
Willems, adjoint,

ARCHIVES MUNICIPALES
10616
DE LILLE

ARCHIVES MUNICIPALES
Mairie de Lille
17

Zone non oedificandi. Vente du terrain du Stade. Faire renouveler la signification de prévenir l'acquéreur que le terrain est dans la zone.

La Commission examine l'aménagement en jardin du terrain angle Jean-Bart et Jeanne d'Arc, et l'emplacement de la statue Eug. Angellier.

A. I402.- Réalisation d'alignement rue St-Sauveur 8 - Frémery - Accepte conditions. La Ville démolira elle-même le bâtiment s/ rue; elle prêtera son concours pour faire pression sur le locataire et l'amener à évacuer.

N° 822.- Bureau de Bienfaisance - Vente amiable d'un terrain d'alignement à Marcuillies - Avis favorable.

N° 820.- Bureau de Bienfaisance - Vente d'un terrain Route Départementale 27 - Avis favorable.

N° 819.- Bureau de Bienfaisance - Vente d'un terrain rue Nehl - Avis favorable.

Clôture du terrain BOUTRY, rue du Colinel près du Bon Génie. Le service a fait le nécessaire. La Commission prend connaissance.

Demande de bâtir rue des Processions. Garages. Délivrer l'alignement des constructions voisines.

N° 692.- Réalisation d'alignement rue J. Jaurès. Sarrazin. Le propriétaire refuse de réaliser la vente parce qu'il n'a pas été autorisé à bâtir. Voir le service de l'Hygiène pour rechercher une solution. S'il est impossible de laisser bâtir, que le Contentieux n'insiste pas, il n'y a pas lieu de faire un procès pour faire réaliser la vente.

A. I475.- Immeuble libre en R.D.C. 8 rue d'Armentières, Soumettre à la Commission des Bâtiments. S'il y a avis favorable, le Contentieux pourra louer.

Immeubles divers, propriété de la Ville. Evacuation. Demande du Contentieux. 1° Urgents à faire évacuer : 13 rue Ch. Decottignies, 2, rue des Coquelets; 2° Il n'y a pas urgence pour : 9 rue de la Vignette, 5, cour des Elites, 3 rue des Sahuteaux. Pour le 27 rue de l'Aubeuge, il conviendra de considérer son évacuation comme urgente aussitôt que les immeubles voisins seront dans la même situation, on fera alors évacuer le tout ensemble.

.....

I° - 798 - Place aux Bleuets 24 - Evacuation Sauvet - Prend connaissance des renseignements du Contentieux.

A - Achat 36 rue du Curé St-Sauveur. Fixe conditions.

A - I489 - Achat 30 rue des Robleds, fixe conditions.

A - I231 - Terrain du poste d'octroi du Pont de Canteleu. Location.

La Commission renouvelle l'avis émis en 1925; en attendant la désaffectation du terrain et sa remise à la Ville on peut à la rigueur accepter le prix proposé.

N° 598 - Alignement rue de la Bourse - Prend connaissance de la réponse du Ministre. Classer provisoirement, la question sera reprise avec le plan général d'extension.

A - II76 - Angle Chemin de l'Arbrisseau et rue du Fg des Postes. On peut arrêter l'alignement du pan coupé et réduire le pan coupé qui avait été envisagé. Demander renseignements au Bureau de Dessin.

A - II76 - Réalisation d'alignement. Chemin de l'Arbrisseau. Deleplanque - Accepte conditions obtenues.

A - I327 - Vente d'une partie de terrain rue Dupuytren. On peut vendre 6 m. à l'angle, limite perpendiculaire à l'alignement, fixe prix.

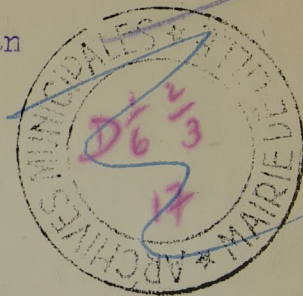
N° I74 - Rue des Etaques 74. Eviction. La demande parait trop forte, continuer les négociations, voir le chiffre d'affaires. Au sujet des petites indemnités d'évictions, note aux finances demandant s'il n'y a pas moyen, par une caisse d'avances, de payer une partie de ces indemnités à titre de provision.

N° I25 - Alignements à l'angle des rue d'Arras et Bd Victor Hugo, Demander renseignements au Bureau de Dessin. On fixe un prix par aliénation de la rue Tiers Etat.

N° A.I437 - Tramway Mongy - Doublement de la voie Bd Carnot aux abords rue des Canoniers. Répondre que la Cie peut présenter une demande.

Séance du 27 Mai 1927

Ratifié
Conseil d'Administration
Réunion du 27-6-27
M. PLANQUE



Présents M.M. Bondues, Adjoint au Maire
Willems " "
Delemer Conseiller municipal
Dubuisson, architecte
Cochez, Ingénieur E.P.E. Directeur des Travaux municipaux.
Cailliau Ingénieur T.P.E.
Absent M. Balavoine, Adjoint au Maire.

A -816 - Possibilité d'acquisition d'un terrain de zone avenue du Bois (Pre Champanin) La Commission donne un avis favorable à l'acquisition.

Réalisation du nouvel alignement de la rue du Molinel - Essayer d'acheter l'immeuble sis près de la "Guë"

Baraquements- La Commission demande au Contentieux de poursuivre, de toute urgence, l'expulsion du locataire du baraquement Kordé r. de Paris 9I.

La Commission attire à nouveau l'attention de l'Administration Municipale sur l'urgence qu'il y a, pour poursuivre la réalisation du plan de reconstruction, de faire évacuer et démolir les baraquements encore érigés dans les quartiers sinistrés. Il conviendrait de hâter la solution des actions engagées depuis longtemps.

887 - Approbation des alignements des quartiers détruits. La Commission prend connaissance de l'adhésion du Génie et des Ponts et Chaussées

576 - Acquisition des propriétés des Hospices à St-Sauveur. La Commission examine la demande des Hospices et fixe les conditions acceptables par la Ville.

A- 1503- Acquisition d'immeubles, rue des Urbanistes 6 et 8 - Voir les conditions de vente.

Pour le 17, rue des Canonniers on établira un plan. Cet immeuble ne sera que peu touché; (magasin du fond) Convoquer le propriétaire.

775 Vente de terrain à l'angle des rues de l'Hôpital Militaire et Jean Sans Peur. M. Ponthieu demande que la vente se fasse en deux parties. La Commission n'y voit pas d'inconvénient.

A- 1455- Location à M. Houf d'un terrain sis rue Gutenberg. La Commission fixe les conditions de location.

A- 1322- Aliénation de terrain rue de Russie et de Madagascar au profit de M. Houf. Prévenir ce dernier que le terrain a 40 mètres de profondeur. On peut lui offrir rue Desaugiers ou la profondeur n'est que de 20 mètres. La Commission fixe le prix auquel le terrain doit être mis en adjudication.

38 - Immeubles sis rue Enrico Ferri 21-23 et 25 - Ne plus louer rendre inhabitables.

629 - Demande par M. Marécaux d'aliénation, à son profit, d'une partie de terrain de la ferme St-Roch. On ne veut pas.

A-I475- Rez-de-chaussée de l'immeuble sis 8 rue d'Armentières. Ne pas faire de réparation, enlever la vitrine, la remplacer par des planches pour rendre ce rez-de-chaussée inhabitable.

576 - Demande d'indemnité d'éviction par Hugo locataire de l'immeuble sis 2bis, rue Codefroy. L'indemnité demandée est trop forte refuser.

I46 - Réparations nécessaires demandées par le Service d'Hygiène pour l'immeuble sis 3 rue des Sahuteaux. Répondre qu'on va démolir. Demander au Contentieux d'en rechercher l'évacuation.

A-I500-Demande de terrain de fortifications entre les portes de Gand et de Roubaix par MM Gruson et Cie pour y installer leurs chantiers. On ne peut vendre pour cette destination. On obligerait à bâtir.

Baraquements- Demande du service des finances: à quel usage sont destinés certains baraquements des quartiers démolis, pour fixation de la redevance. Soumettre au Contentieux pour demander si le changement en redevance du droit de précarité ne créerait pas une sorte de reconnaissance de droit d'occupation

A-I433- Construction de logements sur le terrain de Canteleu par l'autorité militaire-Avis favorable, transmettre à la Commission des travaux.

A-I501- Echange de terrain sis angle des rues du Molinel et Ste Anne - On peut l'offrir à M. Gadenne.

A-I502- La Commission du plan examine les conditions auxquelles les terrains d'angle rue du Molinel pourraient être échangés.

A-I504- Peut-on construire sur un terrain sis 5 rue du Fg de Roubaix Terrain de zone, impossible. En aviser le propriétaire.

Réalisation des nouveaux alignements rue du Molinel; demande de M. le Maire - On va s'occuper de la "Guê" de l'immeuble voisin, de la propriété Desfossé, de l'Hôtel de la Préfecture. Pour le surplus on va s'en occuper également, mais quelle que soit la méthode adoptée il est impossible d'aboutir à une solution cette année.

285 - La Commission examine les conditions possibles pour réalisation de l'alignement rue du Vieux Marché aux Chevaux 4-6-8- Poursuivre les négociations.

I25-- Aménagement du carrefour des rues d'Arras, Douai et Boulevard Victor-Hugo. Demande de l'Administration municipale. La Commission arrête les nouveaux alignements. Elle fixe également les conditions d'un accord avec le propriétaire.

A-I069 Réalisation d'alignement rue des Poissonceaux -Réclamation de la Banque Dupont. Convoquer l'avocat et le mettre au courant de la situation.

- 52I Terrain sis Boulevard de la Moselle - Résiliation des locations.- La Commission prend connaissance de la note du Contentieux.
- I4 Rue Wicar, cité Vaniscotte.- Voeu de la Sous-Commission des Bâtiments demandant qu'on ne fasse pas de réparations dans ces immeubles, et qu'au contraire, il soit donné congé aux occupants. La Commission du Plan est du même avis - Prier le Contentieux de donner congé.
- 808 Rue des Etaques 72 - Le Contentieux demande si on peut louer le terrain - Ne pas louer.
- A.I499 Rue Doudin 16 - Acquisition d'un terrain d'alignement.- La Commission fixe les conditions acceptables - Convoquer l'intéressé.-
- A.I497 Terrain sis 3, rue Malpart.- La Commission examine les possibilités d'échange - Convoquer le propriétaire.-
- Zône Construction d'un baraquement sur un terrain sis rue E. Jacquet 6 (Zône).- Faire poursuivre pour obtenir un jugement qui viendra renforcer l'engagement pris par le propriétaire.
- A.I089 Les ponts et chaussées demandent si la Ville ne peut arrêter un alignement définitif pour le prolongement du Chemin des Eaux, sur le territoire de Lille. La Ville va envisager la fixation et la réalisation de cet alignement. Demander une étude au Bureau de Dessin. Demande d'autorisation de construire rue du Boulevard - Autoriser - Dans l'arrêté, signaler qu'on va élargir la rue des Eaux et demander une clôture à 4 mètres des conduites.
- A.I259 La Commission examine le plan d'aménagement de Lambersart. Cet examen sera repris ultérieurement. En aviser le Maire de Lambersart.



1927

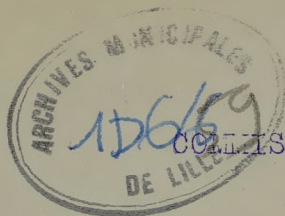
Séance du 9 Juin 1927.

Conseil d'Administration
Réunion du 27 9 27
M. PLANCHER

1742- Commission du Plan- P.V. du 9 Juin 1927-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire

- 010- La Commission reçoit M.M.Schwartz, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Service des voies navigables, et Languereau, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Service des voies navigables. Plusieurs questions communes entre les deux administrations sont examinées : Dérivation de la Deûle - port - égouts - maisons pontières - manoeuvre des ponts - M.Schwartz souhaite et désire un accord entre la Ville, et l'Etat. On propose la création d'une commission d'études dont feraient partie M.M.Willems, Adjoint au Maire et Cochez, Directeur des Travaux Municipaux comme représentants de la Ville.
- 576 - La Commission demande que le Contentieux adresse un rappel aux locataires d'étages des immeubles du square Ruault, acquis des Hospices.
- 295 - Faire démolir le magasin Wibaut, sis rue Muhau, le plus tôt possible.
- A 1513- Tenter d'acheter l'immeuble sis à l'angle de la rue Godefroy et de la cour des Jardins.
- 287 - Plan des quartiers démolis - Après la séance du Conseil Municipal porter le dossier au Ministère et le suivre.
- A 1505 - Acquisition de certains immeubles de la cité Ste Marie, rue du Marché - La Commission fixe les conditions acceptables.
- I20 - Demande de renseignements pour l'immeuble sis 55, square Ruault. Informer le locataire de la situation.
- A 1477 - Acquisition d'immeuble 71, rue St-Sauveur. La Commission fixe les conditions acceptables.
- A 1476 - Réalisation d'alignement à l'angle des rues des Stations et des frères Vaillant, par Faucheur. Essayer d'obtenir un pan coupé. La Commission fixe le prix auquel le terrain peut être acquis.
- A 1297 - Acquisition d'immeuble rue de l'Hôpital Militaire 46 bis. Rien à faire pour l'instant - attendre.
Rue du Pont Neuf, 28 - Elargissement de porte sous le Pont - Neuf - Refuser. En instance de classement comme monument historique.



1927

Séance du 9 Juin 1927.

t présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
 Balavoine, d°
 Willems, d°
 Delemer, Conseiller Municipal,
 Dubuisson, Architecte,
 Cochez, Ingénieur T.P.E. Directeur des
 Travaux Municipaux,
 Cailliau, Ingénieur T.P.E.

- 1010 - La Commission reçoit M.M. Schwartz, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Service des voies navigables, et Languereau, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Service des voies navigables. Plusieurs questions communes entre les deux administrations sont examinées :
 Dérivation de la Deûle - port - égouts - maisons pontières - manœuvre des ponts - M. Schwartz souhaite et désire un accord entre la Ville, et l'Etat. On propose la création d'une commission d'études dont feraient partie M.M. Willems, Adjoint au Maire et Cochez, Directeur des Travaux Municipaux comme représentants de la Ville.
- 576 - La Commission demande que le Contentieux adresse un rappel aux locataires d'étages des immeubles du square Ruault, acquis des Hospices.
- 295 - Faire démolir le magasin Wibaut, sis rue Muhau, le plus tôt possible.
- A 1513 - Tenter d'acheter l'immeuble sis à l'angle de la rue Godefroy et de la cour des Jardins.
- 287 - Plan des quartiers démolis - Après la séance du Conseil Municipal porter le dossier au Ministère et le suivre.
- A 1505 - Acquisition de certains immeubles de la cité Ste Marie, rue du Marché - La Commission fixe les conditions acceptables.
- I20 - Demande de renseignements pour l'immeuble sis 55, square Ruault. Informer le locataire de la situation.
- A 1477 - Acquisition d'immeuble 71, rue St-Sauveur. La Commission fixe les conditions acceptables.
- A 1476 - Réalisation d'alignement à l'angle des rues des Stations et des frères Vaillant, par Faucheur. Essayer d'obtenir un pan coupé. La Commission fixe le prix auquel le terrain peut être acquis.
- A 1297 - Acquisition d'immeuble rue de l'Hôpital Militaire 46 bis. Rien à faire pour l'instant - attendre.
 Rue du Pont Neuf, 28 - Elargissement de porte sous le Pont - Neuf - Refuser. En instance de classement comme monument historique.

1743. Commission du Plan- P.V. du 23.6.27-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire

21 2/3
17
1927

Conseil d'Administration
Réunion du 21.6.27
M. PLANQUE

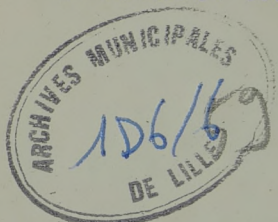
Présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willens d°

Delemer, Conseiller Municipal

Dubuisson, Architecte

Cochez, Ingénieur T.P.E., Directeur des Travaux Municipaux

Cailliau, Ingénieur T.P.E.



Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

La Commission reçoit M.M. RATTIER, Architecte en Chef des monuments historiques et M. DARTUIS, Architecte délégué pour le Nord :

1° Portes de Gand et de Roubaix.- L'Administration des Beaux Arts et la Ville sont d'accord. La Ville enverra à l'Administration des Beaux-Arts, qui nous le retournera signé, un plan de ces portes sur lequel seront indiquées les parties classées.

2° Pont-Neuf.- Il y a seulement classement supplémentaire qui permet l'exécution des travaux si, après demande adressée à l'Administration des Beaux-Arts par l'intermédiaire du Préfet, cette administration n'y met pas opposition dans les quinze jours qui suivent la demande. M. RATTIER va faire examiner la question: on pourrait peut-être déplacer le Pont Neuf et l'installer porte de Roubaix, dans le square

3° Porte de Fives.- Nous sommes d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts. L'affaire est réglée.

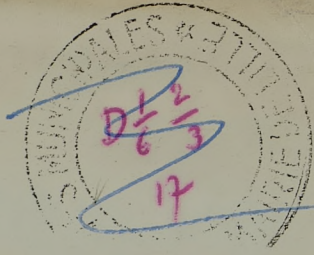
4° Question des classements.- M. RATTIER souhaite que la Ville indique les immeubles intéressants susceptibles d'être classés. Ceci permettrait de ne plus donner suite, ultérieurement, à de nouvelles demandes faites par des particuliers. La Ville indiquerait également les enseignes à classer qui, lors de la démolition de l'immeuble, deviennent des objets transportables.

M. RATTIER demande également que les crédits votés par la Ville pour l'entretien des monuments historiques et non utilisés soient reportés au budget suivant.

Il désirerait également que, lors de demande d'exécution de travaux dans des immeubles classés ou en instance de classement, il soit porté dans l'arrêté que l'autorisation n'est accordée que sous réserve d'un avis conforme de l'Administration des Beaux-Arts.

La Commission examine le projet de déviation des tramways à la sortie de la porte de Béthune.

A. 1193 - Demande de bâtir en première zone par BEAUVOIS.- Refuser. On ne peut autoriser tant que la Ville n'est pas propriétaire. Demander à M. Beauvois s'il ne consentirait pas à vendre son terrain et à quel prix.



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Séance du 23 Juin 1937

Conseil d'Ad.
Réunion du 21 9 37
M. PLANQUE



Présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willens d^c

Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Ingénieur T.P.E., Directeur des Travaux
Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

La Commission reçoit M.M. RATTIER, Architecte en Chef des monuments historiques et M. DARTUIS, Architecte délégué pour le Nord :

1° Portes de Gand et de Roubaix.- L'Administration des Beaux Arts et la Ville sont d'accord. La Ville enverra à l'Administration des Beaux-Arts, qui nous le retournera signé, un plan de ces portes sur lequel seront indiquées les parties classées.

2° Pont-Neuf.- Il y a seulement classement supplémentaire qui permet l'exécution des travaux si, après demande adressée à l'Administration des Beaux-Arts par l'intermédiaire du Préfet, cette administration n'y met pas opposition dans les quinze jours qui suivent la demande. M. RATTIER va faire examiner la question: on pourrait peut-être déplacer le Pont Neuf et l'installer porte de Roubaix, dans le square

3° Porte de Fives.- Nous sommes d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts. L'affaire est réglée.

4° Question des classements.- M. RATTIER souhaite que la Ville indique les immeubles intéressants susceptibles d'être classés. Ceci permettrait de ne plus donner suite, ultérieurement, à de nouvelles demandes faites par des particuliers. La Ville indiquerait également les enseignes à classer qui, lors de la démolition de l'immeuble, deviennent des objets transportables.

M. RATTIER demande également que les crédits votés par la Ville pour l'entretien des monuments historiques et non utilisés soient reportés au budget suivant.

Il désirerait également que, lors de demande d'exécution de travaux dans des immeubles classés ou en instance de classement, il soit porté dans l'arrêté que l'autorisation n'est accordée que sous réserve d'un avis conforme de l'Administration des Beaux-Arts.

La Commission examine le projet de déviation des tramways à la sortie de la porte de Béthune.

A. II93 - Demande de bâtir en première zone par BEAUVOIS.- Refuser. On ne peut autoriser tant que la Ville n'est pas propriétaire. Demander à M. Beauvois s'il ne consentirait pas à vendre son terrain et à quel prix.

A. 1511 - Construction à l'angle des rues Verdi et de Canteleu. On peut autoriser un pan coupé de 2 m.50

14 - La Commission examine différentes questions posées par le Contentieux concernant des immeubles de Saint-Sauveur:

a) Lorsque la Ville sera devenue propriétaire des immeubles appartenant aux Hospices il pourra être donné congé aux locataires des maisons appartenant à la Ville et situées dans l'ilôt limité par les rues Godefroy, des Etaques, St-Sauveur et le Square Ruault.

b) Les locataires d'immeubles de la rue du Curé St-Sauveur pourront être autorisés à installer le gaz mais leur faire signer un engagement spécifiant qu'ils ont été prévenus que la Ville peut être amenée très rapidement à démolir, et par lequel ils abandonnent toute réclamation d'indemnité pour l'exécution de ces travaux.

La Commission demande que le Contentieux appelle en référé les 3 commerçants du Square Ruault qui s'étaient engagés à partir pour le 31 Mai, s'ils n'ont pas évacué leur immeuble pour le 1er Juillet 1927

627 - Cession de dommages de guerre lors de la vente d'un immeuble par BULCKAERT.- La Commission estime que les intérêts doivent être payés non seulement pour le prix de l'immeuble, mais également pour le prix de cession des dommages.

A. 714 - Echange de terrains et restes de constructions sis rue des Fossés 37-39, appartenant à M. GADENNE, contre terrains sis angle de la rue de la Picquerie et rue Nouvelle et angle des rues du Vieux Marché aux Moutons et Ste-Anne. La Commission fixe les conditions acceptables.

n° 285 - Rue du Vieux Marché aux Chevaux 4-6-8.- La Commission examine à quelles conditions un accord serait possible avec la Brasserie Lotte-Cordonnier, premier locataire de cet immeuble

Indemnité d'éviction à accorder à un locataire d'immeuble sis 74, rue des Etaques.- La Commission fixe le montant de l'indemnité à offrir.

A. 1508 - Demande de terrain de fortifications près de la porte Louis XIV par CORBU.- On ne peut vendre actuellement

A. 1485 - Demande de délai pour évacuer l'immeuble sis 26 rue Vicar par MATTHIEU.- On peut accorder un sursis si le demandeur signe l'engagement de partir dans un délai de 6 mois sans indemnité

A. 1509 - Réalisation de la rue devant remplacer l'allée St-Hubert.- La Ville est-elle disposée à négocier l'acquisition des terrains appartenant au Collège Jeanne d'Arc ? - Rien ne presse, on peut attendre.

A. 1510 - La Commission prend connaissance du décret aux termes duquel sont déclarés conservés, pour les besoins des Services Publics, les terrains occupés par le doublement du raccordement Fives-St-Sauveur établi pendant la guerre. Demander les plans de ces terrains à la Cie du Chemin de fer du Nord.

n° 754 - Evacuation par M. GUYOT d'un appartement de l'immeuble sis 83 rue de Paris. Modifier la convention HURET. La Ville percevrait le loyer de Guyot ce qui rendrait plus facile l'éviction de ce locataire

A. 1512 - Affermage des terrains militaires.- La Commission donne un avis favorable au rapport établi par le Service, mais elle propose de prévoir pour 1928; afin de pouvoir réaliser le plan de voirie, la résiliation de toutes les locatai

219 - La Commission prend connaissance de la lettre du Préfet nous adressant la liste des immeubles ou parties d'immeubles de la Ville classés comme monuments historiques

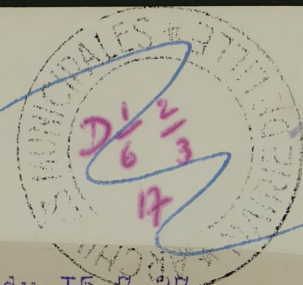
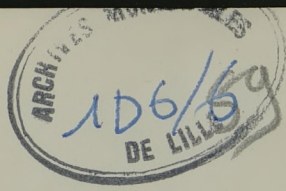
A. 1280 - 1°- Le Directeur de la Manufacture des Tabacs demande s'il serait possible d'établir un raccordement de l'établissement à la voie ferrée à travers un boulevard projeté dans la fortification. On ne peut autoriser

2°- Il demande également que soit examinées les questions de construction d'un aqueduc et du dérasement de la fortification située sur le terrain à remettre par la Ville. Proposer une conférence avec M. le Directeur des Travaux. La Commission reprendra l'examen de ces questions ensuite

A. 1457 - Construction à frais communs entre la Ville et les P.T.T. d'une galerie sous la gare de Fives. La Commission examine les propositions des P.T.T. Elle accepte la solution proposée sous réserve que la part contributive de cette administration, comparativement à la dépense totale, ne soit pas inférieure à 42 %.

A. 1241 - Demande de suppression du passage du tramway D rue de Béthune, par les commerçants de cette rue. La question est prématurée; en aviser le Comité.

22-6-27



924H

1744- Commission du Plan- P.V. de la réunion du 15.7.27

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire

Conseil d'Administration
Réunion du 27.7.27
M. PLANQUE

Etaient présents : M. Bondues, adjoint au Maire,
Willems,
Delemer, conseiller municipal
Dubuisson, architecte,
Cochez, directeur des Travaux municipaux,
Absent : Belayoigne, adjoint au Maire,
Excusé : M. Cailliau, Ingénieur T.P.E.

A. II93 - Terrains de zone, à La Madeleine, appartenant à M. Beauvois -
- Rechercher un accord avec ce propriétaire. La Commission fixe les conditions auxquelles une solution amiable serait possible. Prier M. Beauvois de voir M. le Directeur des Travaux Municipaux.

A. 714 - La Commission arrête l'alignement à l'angle des rues de la Piquerie et Georges Maertens.

A. I515-I516 - Ventes de terrains de zone rue du Ballon et rue Eugène Jaquet. La Commission examine la question d'acquisition de ces terrains par la Ville.

A. 922 - Prolongement de la rue Réaumur jusqu'à la rue du Buisson et le nouveau Boulevard - Demande des habitants. Répondre que la question va être étudiée.

A. I514 - Offre de vente par Me IBLED, notaire, d'un terrain sis rue de Pas. La Ville pourrait acheter si le prix demandé était très faible.

A. I387 - Rue de Roubaix 7 bis. L'immeuble doit être mis en vente par adjudication. Tenter une acquisition amiable pour le prix indiqué par le notaire. Travaux de voirie à exécuter près du Central téléphonique interurbain. Le travail est avancé. Un passage sera bientôt assuré. On va étudier la question de pavage d'une partie de rue.

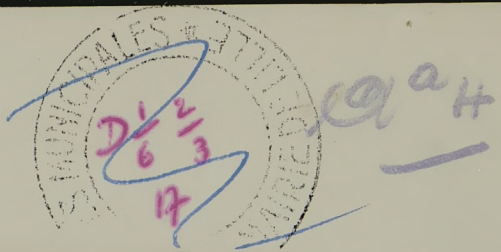
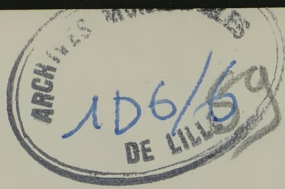
836 - Rue Boilly. Faire homologuer les nouveaux alignements.

A. 733 - La Commission décide de faire procéder au bornage du terrain militaire, contre l'Hôtel des Canonniers afin que la propriété de la Ville soit exactement délimitée. Un mur mitoyen serait construit à la limite des terrains de la Ville et de l'Hôtel des Canonniers.

845 - Un entrepreneur du nouvel Hôtel de Ville occupe, sans droit, le magasin Wibaut rue Muhau. Prier le Contentieux de faire payer à cet entrepreneur le prix de location de ce magasin jusqu'au jour où il aura été complètement évacué.

A. I069 - Réalisation d'alignement. Acquisition de terrain, rue des Poissonceaux. La Banque Dupont fait connaître à quelles conditions elle accepterait de traiter amiablement. La Commission arrête la contre proposition à faire.

.....



Commission municipale
du Nouveau Plan

Séance du 15 Juillet 1927

Etaient présents : M. Bondues, adjoint au Maire

Willems,
Delemer, conseiller municipal
Dubuisson, architecte,
Cochez, directeur des Travaux municipaux,
Belavoine, adjoint au Maire,
M. Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent :

Excusé :

Terrains de zone, à La Madeleine, appartenant à M. Beauvois -

A. 1193 - Rechercher un accord avec ce propriétaire. La Commission fixe les conditions auxquelles une solution amiable serait possible. Prier M. Beauvois de voir M. le Directeur des Travaux Municipaux.

A. 714 - La Commission arrête l'alignement à l'angle des rues de la Pique-riette et Georges Maertens.

A. 1515-1516 - Ventes de terrains de zone rue du Ballon et rue Eugène Jaquet. La Commission examine la question d'acquisition de ces terrains par la Ville.

A. 922 - Prolongement de la rue Réaumur jusqu'à la rue du Buisson et le nouveau Boulevard - Demande des habitants. Répondre que la question va être étudiée.

A. 1514 - Offre de vente par Me IBLED, notaire, d'un terrain sis rue de Pas. La Ville pourrait acheter si le prix demandé était très faible.

A. 1387 - Rue de Roubaix 7 bis. L'immeuble doit être mis en vente par adjudication. Tenter une acquisition amiable pour le prix indiqué par le notaire. Travaux de voirie à exécuter près du Centra téléphonique interurbain. Le travail est avancé. Un passage sera bientôt assuré. On va étudier la question de pavage d'une partie de rue.

836 - Rue Boilly. Faire homologuer les nouveaux alignements.

A. 763 - La Commission décide de faire procéder au bornage du terrain militaire, contre l'Hôtel des Canonniers afin que la propriété de la Ville soit exactement délimitée. Un mur mitoyen serait construit à la limite des terrains de la Ville et de l'Hôtel des Canonniers.

845 - Un entrepreneur du nouvel Hôtel de Ville occupe, sans droit, le magasin Wibaut rue Muhau. Prier le Contentieux de faire payer à cet entrepreneur le prix de location de ce magasin jusqu'au jour où il aura été complètement évacué.

A. 1069 - Réalisation d'alignement. Acquisition de terrain, rue des Poissonceaux. La Banque Dupont fait connaître à quelles conditions elle accepterait de traiter amiablement. La Commission arrête la contre proposition à faire.

.....

A. I437 - Doublement de la voie du Tramway électrique Lille-Roubaix-Tourcoing boulevard Carnot - Observations de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées qui demande l'élargissement de la chaussée actuelle. On peut donner satisfaction.

A. I520 - Installation d'une canalisation électrique rue du Bourdeau. "La Lilloise" demande si, provisoirement, elle peut alimenter les immeubles par fils aériens. Ne pas autoriser de canalisation aérienne. La Société peut faire une installation définitive dans la partie de la rue où l'alignement est réalisé et provisoire le long de la rue du Bourdeau actuelle.

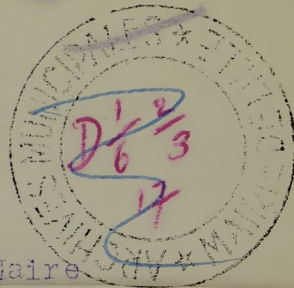
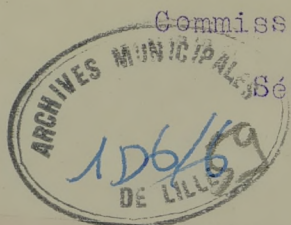
688 - Location de terrain rue des Etaques 25-27 à M. Leclercq. On peut louer mais à la condition que M. Leclercq résilie la location du terrain sis 34 à 42 même rue. La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux concernant les immeubles sis rue de Tournai 56-58-62 et rue de Paris, angle de la rue Lottin.

A. I52I - Doublement de la voie du tramway G, rue de Tournai. La Commission ne s'y oppose pas, mais il doit être entendu que lors de la réalisation du plan d'embellissement, la ville ne paiera que le déplacement d'une seule voie.

4 - Rue du Bois St-Sauveur 4. La démolition de cet immeuble n'est pas urgente. On peut réparer.

A. I089 - Plan d'alignement du Chemin des Eaux sur le territoire de Lille. Faire préparer le projet.

Emplacement de la foire Commerciale - La Commission du plan propose que la Commission chargée d'étudier la question se réunisse un jeudi.



I745- Commission du Plan- P.V. du I.9.27- Maire Adjoint au Maire

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire

Absents : M.M. Bondues,
Willems.

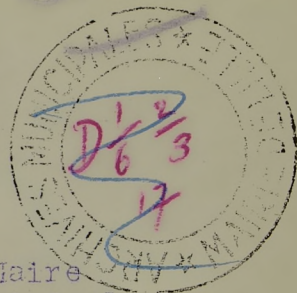
La Commission arrête l'alignement à donner au mur de clôture du rectorat.

- A I534 Offre de vente à la Ville des ruelles de la Cité Baquet, par Me Debosque.- N'intéresse pas la Ville.
- A I526 Rue Eugène Jacquet 6 et 6 bis : M. Parnart, propriétaire, sollicite l'autorisation de poser une clôture en ciment armé. On ne peut autoriser qu'une clôture légère, la propriété étant située dans la zone.
- A I533 La Commission prend connaissance de la note concernant la construction, l'entretien et la réparation des trottoirs.
- A I510 Plan de terrains conservés par la Cie du Chemin de fer du Nord par décret du 16 Avril 1927. La Commission prend connaissance.
- 360 La Commission prend connaissance de l'arrêté d'approbation des alignements du chemin d'Emmerin.
- I4 Demande par une locataire de la Cité Vaniscotte de garder ses meubles dans un magasin de la Ville durant son séjour à l'Hôpital. La Ville ne peut prendre cette responsabilité.
- 762 Terrain sis angle du Boulevard Carnot et rue des Canonniers. On peut autoriser la Société co-échangiste à en prendre possession dès maintenant.
- 837 Echange de propriétés rue des Fossés contre rues du Molinel et de la Picquerie - Gadenne.
1° La Commission accepte le dédit en cas d'inobservation de la clause concernant la reconstruction;
2° Elle arrête l'alignement de la rue Pierre Dupont intéressant l'immeuble sis 41 rue des Fossés.
- A I069 Acquisition de terrain d'alignement rue des Poissonceaux - Banque Dupont. La Commission accepte les dernières propositions de cette Banque. Faire signer une promesse de vente.
- 672 Augmentation de loyer pour l'immeuble sis 27 rue de Maubeuge. Demande du Contentieux.
La Commission décide :
1° que cette question de loyer doit être examinée par le Contentieux;
2° que d'une manière générale, il faut faire démolir, chaque fois que cela sera possible, les immeubles appartenant à la Ville. A toute fin de droits d'occupation, il faut chercher à faire évacuer l'immeuble.

Conseil d'Administration
Réunion du 27.9.27
P.L.



Séance du 1er Septembre 1927



Présents : M.M. Belavoine, Adjoint au Maire
 Delemer, Conseiller municipal
 Dubuisson, Architecte
 Cochez, Directeur des Travaux Munic.
 Gailliau, Ingénieur T.P.E.

Absents : M.M. Bondues,
 Willems.

Cons.
 Réunion du 17/9/27
 P.L.E.

La Commission arrête l'alignement à donner au mur de clôture du rectoret.

- A 1534 Offre de vente à la Ville des ruelles de la Cité Baquet, par Me Debosque. - N'intéresse pas la Ville.
- A 1526 Rue Eugène Jacquet 6 et 6 bis : M. Pémart, propriétaire, sollicite l'autorisation de poser une clôture en ciment armé. On ne peut autoriser qu'une clôture légère, la propriété étant située dans la zone.
- A 1533 La Commission prend connaissance de la note concernant la construction, l'entretien et la réparation des trottoirs.
- A 1510 Plan de terrains conservés par la Cie du Chemin de fer du Nord par décret du 16 Avril 1927. La Commission prend connaissance.
- 360 La Commission prend connaissance de l'arrêté d'approbation des alignements du chemin d'Emmerin.
- 14 Demande par une locataire de la Cité Vaniscotte de garder ses meubles dans un magasin de la Ville durant son séjour à l'Hôpital. La Ville ne peut prendre cette responsabilité.
- 764 Terrain sis angle du Boulevard Carnot et rue des Canonnières. On peut autoriser la Société co-échangiste à en prendre possession dès maintenant.
- 837 Echange de propriétés rue des Fossés contre rues du Molinel et de la Picquerie - Gadenne.
 1° La Commission accepte le dédit en cas d'inobservation de la clause concernant la reconstruction;
 2° Elle arrête l'alignement de la rue Pierre Dupont intéressant l'immeuble sis 41 rue des Fossés.
- A 1069 Acquisition de terrain d'alignement rue des Poissonceaux - Banque Dupont. La Commission accepte les dernières propositions de cette Banque. Faire signer une promesse de vente.
- 672 Augmentation de loyer pour l'immeuble sis 27 rue de Maubeuge. Demande du Contentieux.
 La Commission décide :
 1° que cette question de loyer doit être examinée par le Contentieux;
 2° que d'une manière générale, il faut faire démolir, chaque fois que cela sera possible, les immeubles appartenant à la Ville. A toute fin de droits d'occupation, il faut chercher à faire évacuer l'immeuble.

- A 95I- Acquisition de terrain d'alignement rue Jules Breton - Propriété Duifet - La Commission fixe les conditions acceptables.
- 724- Résiliation de location par Coppon 57 rue de la Vignette - On ne peut payer l'indemnité réclamée. Poursuivre l'évacuation de l'immeuble sans toutefois trop presser le locataire.
- 554- Evacuation de l'immeuble sis 21 rue des Arts- La Commission fixe le montant de l'indemnité qui pourrait être accordée à la locataire à condition cependant que la maison nous soit remise complètement libre.
- I74- Evacuation de l'immeuble sis 74 rue des Etaques. La Commission fixe le montant de l'indemnité qui pourrait être accordée à condition également que la maison nous soit remise complètement libre. Si le premier locataire s'en allait seul, maintenir le chiffre précédemment fixé.
- A 1529- Demande de terrain de fortification par Blum- Demande prématurée On ne peut donner satisfaction.
- 27 Evacuation de l'immeuble 110 rue de Bavai Rechercher cette évacuation sans toutefois aller jusqu'à l'expulsion. Ne percevoir le loyer qu'à titre "d'indemnité d'occupation".
- A 1539- Terrain quasi du cult- Résiliation de location - Ce terrain doit être incorporé dans la voie publique. Quant à l'Administration à qui incombe les frais de démolition du mur de clôture il appartient au service du Contentieux de voir les clauses de l'accord passé avec la Compagnie Continentale du Gaz.
- A 89I- Construction d'une palissade à l'ancien alignement rue Eugène Jacquet 21 par Pigout- Poursuivre la suppression de cette clôture
- A 1530- Restauration d'un immeuble situé dans la zone, 93 av. de Dunkerque par Lorry- Demander des précisions sur les travaux à exécuter La Commission examine les différentes solutions possibles.
- 725- La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord concernant la réalisation des alignements de la rue des Canonnières- Répondre en donnant les renseignements demandés.
- Construction avenue Emile Zola 52- Ecrite à la Cie des Chemins de fer du Nord pour demander si le terrain visé l'intéresse.
- A 1525 Office de vente d'immeubles rue d'Alger 3-5-7 par Mme Holbard- ne pas donner suite.
- A1527- Acquisition de terrain de zone à la Madeleine Dr-Maivre- La Commission fixe les conditions acceptables.
- A 153I- Terrains de zone près du Pont Royal: 1°- on ne peut autoriser de construction sur ce terrain.
2°. en tenter l'acquisition mais le prix demandé est beaucoup trop élevé.
- zone- Droit de bâtir dans la zone militaire - La Commission prend connaissance de l'article paru dans un journal local.

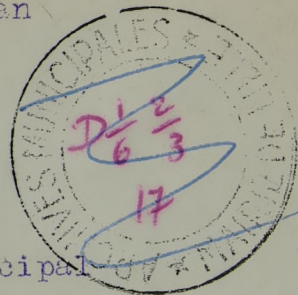
- 729 - Demande de terrain, par l'Union des Utiles pour construction d'habitations à bon marché.
La Commission examine la possibilité de cession des terrains des rues de Russie et de Madagascar.
Un rapport sera adressé à l'Administration.
- A-I54I - Résiliation de location d'un terrain sis à St-André au lieu-dit "Ste-Hélène" Ne pas louer - Faire faire un bornage contradictoire avec les Hospices.
- A - 904 - Demande de modification d'alignement au quai Vauban par TRICART-
On ne peut donner satisfaction maintenir l'alignement prévu.
- A- I537 - Offre de vente d'un immeuble sis 28 rue Mahieu par LECOQ-
Ne nous intéresse plus maintenant.
- 798 - La Commission décide qu'il convient de poursuivre l'évacuation des immeubles, acquis des Hospices, sis en façade du Square Ruault - Garder pour les locataires évincés tous autres logements qui pourraient devenir libres.
- A- I524 - Travaux à exécuter rue des Fossés 32, immeuble intéressé par le nouveau plan - Demande de M. DECOOL. Prier le pétitionnaire de donner des précisions sur l'importance de ces travaux.
- A- I532 - Demande par la "Lilloise" d'un emplacement pour installation d'un poste de transformation, près de la rue du Fg. de Béthune. Prier l'architecte qui étudie les plans du nouveau groupe scolaire à ériger dans ce quartier de réserver cet emplacement dans la construction prévue.
En aviser la "Lilloise".
- A-I538 - Proposition d'échange de terrains, avenue du Colysée à Lember-sart, par Ville - Nous n'y avons aucun intérêt.
- 843 - Modification d'alignement à l'angle du Bd Victor Hugo et de la rue d'Arras - En demander l'homologation.
- 576 - La Commission prend connaissance du plan de démolition de St-Sauveur. Le tenir à jour.
- A- I528- Utilisation par l'armée de certains terrains de fortification. On pourrait autoriser à titre précaire en dehors des périodes utiles à la Ville.
- A- I52I - Déplacement éventuel des voies de tramway rue de Tournai après doublement de la voie actuelle. La Commission prend connaissance de l'acceptation par la Compagnie de la proposition de la Ville concernant les frais de déplacement de ces voies.
- 219 - La Commission prend connaissance :
1° - de la loi du 23 juillet 1927 concernant les monuments historiques - En envoyer copie aux services intéressés.
2° - de l'arrêté autorisant les travaux à exécuter à la porte de Paris - transmettre à la Commission des travaux.
Etablissement de canalisation sous certaines voies publiques par la Sté Régionale de distribution de Gaz - Avis favorable au rapport du service.
- A- I548- Doublement de la voie de tramways, rue Léon Gambetta - Avis favorable au rapport du service. Tenter l'acquisition de l'immeuble sis 115 rue Léon Gambetta.

La Commission est avisée que le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du plan de reconstruction des quartiers démolis a été remis au Ministère des Régions Libérées le 25 août, et que promesse a été faite de le transmettre le plus tôt possible à l'Intérieur en nous avisant de cette transmission.

Commission Municipale du nouveau plan

Séance du 15 Septembre 1927.

Etaient présents : M. Bondues adjoint au Maire
Willems d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.



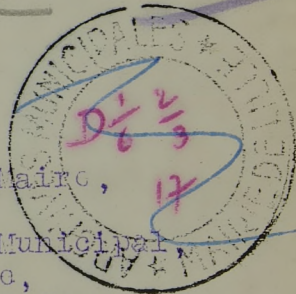
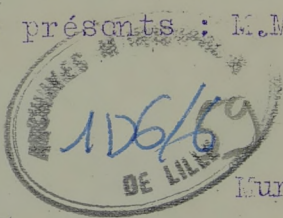
Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

Messieurs Bondues et Willems s'excusent de n'avoir pu assister à la réunion du 1er Septembre-1927, la convocation ne leur étant pas parvenue.

- 846 - Echange de terrains, angle des rues du Molinel et St-Genois, la Commission fixe les conditions acceptables.
- 777 - Plan de la façade du nouveau central téléphonique à ériger au Boulevard Carnot. Le plan qui nous est soumis n'est pas suffisant - Convoquer M. Delannoy en le priant de voir M. Cochez.
- 796 - Square Ruault 55 - Résiliation de location - La Commission fixe le montant de l'indemnité qui peut être offerte.
- A.1543 - Rue Boucher de Perthes - Terrain d'alignement cloturé, Faire supprimer la clôture et tenter l'acquisition du terrain.
- 58 - Rue de la Marbrerie - Acquisition d'un terrain d'alignement. La Commission accepte les conditions obtenues.
- A.1544 - Demande de location d'un terrain Cour des Elites - Ne pas louer.
- 845 - Aliénation amiable par les Hospices de Lille, au profit de la Compagnie du Chemin de fer du Nord de terrains sis à Lomme et Annappes - Avis favorable.
- A.1524 - Exécution de travaux dans l'immeuble sis 32 rue des Fossés - Cet immeuble est intéressé par le nouveau plan de voirie - Les travaux envisagés sont très importants - Tenter un échange.
- A.1505 - Acquisition d'immeubles de la Cité Ste Marie rue du Marché. La Commission fixe les conditions acceptables.
- A.1530 - Construction dans la zone, 93 avenue de Dunkerque - On ne peut autoriser. La Commission examine une autre solution - Convoquer le propriétaire.
- 787 - Construction d'un tronçon d'égout, allée st-Hubert. La Commission donne un avis favorable au rapport du service - Transmettre à la 2ème Commission.
- A.1384 - Echange de la propriété sise 24 rue Gustave Delory contre un terrain sis dans la rue à créer à travers la Salpêtrière. La Commission examine à quelles conditions cet échange serait possible.

- 84I - Vente par adjudication de terrains sis rue Eugène Jacquet et Sentier des Dondaines. La Commission fixe le maximum auquel la Ville peut acheter.
- A.II66 - Douane de Fives - Réalisation d'alignement. Accord avec le service de la Douane - Nous abandonnons notre projet - La Commission fixe le prix auquel la Ville pourrait acheter le terrain d'alignement au cas, où pour leur commodité, les Douanes agrandiraient le pan coupé actuel.

Séance du 22 Septembre 1937.

1780
Matérialisation sansConseil d'Administration
Réunion du 7.10.37
M. PLANQUE

Etaient présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willoms, 3°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuissen, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux
Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

554. Expulsion du locataire de l'immeuble sis 21, rue des Arts.-
Demander au Contentieux où en est cette affaire.
- A 766 Modification du terminus du Longy.- Avis après enquête.-
Maintenir l'avis favorable donné par la Ville.
- 725 Expropriation rue des Canonniers N°s 18 à 24.-
La Commission fixe les conditions acceptables pour la Ville.

Questions diverses intéressant le Génie et la Ville.-

M. le Directeur des Travaux Municipaux rend compte d'une entrevue avec M. le Chef du Génie au cours de laquelle furent examinées les questions : caserne Souham - réserves des terrains militaires : Kléber et Manège porte de Gand - Champ de Mars.- Après examen, la Commission estime qu'il est possible de pour - suivre l'examen en commun de toutes ces questions mais en examinant séparément 1° la cession des terrains nécessaires à la réalisation du plan d'aménagement (caserne Souham - extension de la caserne Kléber et manège de la porte de Gand); 2°- La cession du Champ de Mars qui ne doit être envisagée que si la Ville accepte de concéder ce terrain pour la foire commerciale.

L'évaluation réclamée par les Domaines pour la cession de la caserne Souham sera envoyée et une conférence pourra avoir lieu ensuite.

En ce qui concerne le Champ de Mars, il semble, d'après les derniers renseignements, qu'il serait peut-être possible d'arriver à des conditions d'échange acceptables; il faudrait toutefois qu'en remettant le Champ de Mars à la Ville, l'Administration Militaire fasse lever la servitude zone, afin de permettre l'occupation du terrain par des bâtiments pour usage de la foire commerciale.

L'Administration des Beaux-Arts devra également être consultée. Les démarches nécessaires seront faites quand l'Administration Municipale aura pris une décision de principe au sujet de l'utilisation possible du Champ de Mars pour la foire commerciale.

La décision définitive ne pourra naturellement être prise que lorsque les conditions de l'échange seront connues.

647

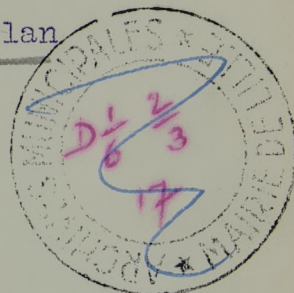
Immeuble sis 20, rue Wicar.-
Signaler à nouveau au Contentieux le danger que présente cet immeuble pour la sécurité publique - Rappeler les notes précédentes.

- 842.- Rue des Tanneurs 60 - Immeuble acquis par la Ville.- La Commission accepte l'accord passé, suivant ses instructions, avec le locataire. La Commission décide de n'envisager l'évaluation de cet immeuble qu'au mois de janvier prochain.
- AI29I.- Installation d'une canalisation rue Boitelle pour le "Central téléphonique" par le Groupe du Nord des Usines à Gaz. Cette Société demande que la Ville participe aux frais d'installation de cette canalisation. Répondre que nous demandons l'exécution de ce travail au titre de voies municipales neuves. Transmettre à M. Devos.
- AI336.- Location par la Ville d'un terrain sis à St André appartenant aux Hospices.- Demander à M. Philippeau si ce terrain est utilisé. Discuter avec les Hospices l'augmentation de loyer demandée par cette Administration.
- 688.- La Commission prend connaissance de la note du Contentieux concernant les terrains sis 34 à 42 cour l'Apôtre qui sont maintenant libres de toute occupation.
- AI545.- Lettre de la Chambre Syndicale du bâtiment concernant les constructions dans les terrains de zone. Répondre qu'on ne comprend pas bien cette demande. Citer la loi, qui ne nous permet pas de modifier les limites des terrains de zone.
- AI546.- La Commission examine le voeu, transmis par les "Amis de Lille", voté par le Congrès International des Arts Décoratifs et Industriels, concernant la citadelle et ses dépendances naturelles. En raison de ses répercussions financières, il serait peut-être dangereux pour la Ville de faire sien le voeu émis par le Congrès. Si la ville avait un voeu à émettre, ce serait celui de voir la citadelle, monument classé, bien entretenue par les soins du Ministère des Beaux-Arts.
- 757.- Acquisition par la Ville des parties désaffectées de l'établissement B.L. de St Sauveur.- Envoyer l'expertise aux Domaines.
- A95I.- Acquisition de terrain d'alignement rue Jules Breton. La Commission fixe les conditions acceptables.



Commission Municipale du nouveau plan

Séance du 13 Octobre 1925.



Etaient présents : MM. Bondues, Adjoint au Maire
Willems "
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent : M. Balavoine, adjoint au Maire.

Façade du Central téléphonique, boulevard Carnot. Le projet présenté ne satisfait pas la Commission. Demander une nouvelle étude qui tiendra compte de la situation exceptionnelle du terrain sur lequel le Central téléphonique doit être érigé.

A 1551 - Location d'une chambre, rue des Etaques N° 13 -Réfuser

757 - Cession à la Ville des terrains de l'établissement B.L. de St-Sauveur. La Commission examine la lettre du Directeur des Domaines concernant les travaux à exécuter et décide de la réponse à faire.

A 1552 - Location de terrain rue Bonte Pollet - On peut louer mais avec les mêmes réserves que celles faites pour les locations précédentes.

614 - Echange de terrain rue du Bourdeau - Demande Gruson - La Commission fixe les conditions possibles.

A 1449 - La Commission examine la question d'acquisition par la Ville des parties de la propriété Beriot, sise rue Jean Jaurès, intéressées par le plan de reconstruction des quartiers démolis.

A 1554 - Echange de terrains entre l'autorité militaire et le Chemin de fer du Nord - Demander plans des terrains échangés .

577 - Echange de terrains dans la rue à créer à travers la Salpêtrière Roussel. La Commission examine les conditions possibles.

285 - Evacuation de l'immeuble sis 2 rue des Coquelets - Presser le locataire.

285 - La Commission accepte les conventions présentées, pour la résiliation des locations des immeubles sis 4 - 6 - 8 rue du Vieux Marché aux Chevaux et 2 parvis St-Maurice - Elle accepte également l'engagement pris par le brasseur, locataire principal de " La Gue ".

848 - Acquisition d'immeubles rue du Marché, Cité Ste Marie - Demander la déclaration d'utilité publique après réalisation de la vente.

A I332 - Cession de terrains rue de Russie à l'Union des Invalides et réformés de guerre - Demander à cette association le nombre de parcelles qui lui sont nécessaires.

En ce qui concerne la question de compensation la Commission décide que cette proposition sera faite au moment de la présentation du travail d'ensemble du plan d'aménagement.

215 - Alignement rue de Paris - On peut accepter la convention telle qu'elle a été arrêtée définitivement. La Commission prenant acte des considérations au rapport des Ponts et Chaussées.

680 - Réalisation de la vente d'un terrain d'alignement rue du Bourdeau. Les propriétaires ont bâti - Il n'y a qu'à attendre.

A I553 - Echange de l'immeuble sis 72 rue du Molinel. La Commission fixe les conditions possibles.

A I524 - Echange de l'immeuble sis 32 rue des Fossés - La Commission fixe les conditions possibles.

A I531 - Proposition de vente à la Ville de terrains de zone au Pont Royal - La Commission fixe les conditions acceptables pour la Ville.

39 - Mise en vente de l'immeuble sis 48 rue du Bg de Béthune - On ne tente pas l'acquisition.

Transformation de façade 80 rue Gustave Delory - Autoriser.

A I193 - Demande de communication de plans des voies de contournement, par Beauvois. C'est à la Compagnie du Chemin de fer du Nord à savoir si elle peut communiquer ses projets - La prier, en tous cas, de ne pas livrer ceux de la Ville.

54 - Immeuble sis 212 rue de Paris - Ne pas donner suite à la proposition de M. Turbelin.

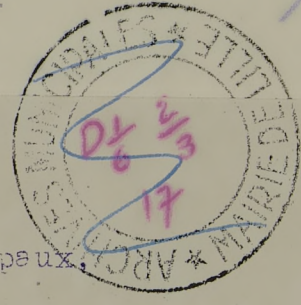
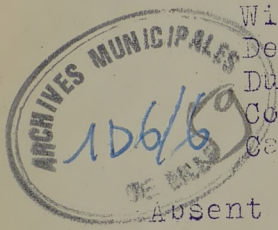
A I555 - Inondations d'immeubles rue François Baes, Cour du Bon nageur - La Commission estime que la solution est à la charge du propriétaire de ces immeubles.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

2ème Direction.

Conseil d'Administration
Réunion du 25 NOV 1927
M. PEARQUE

904



M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, do
Delemer, Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent ; M. Belavoine, Adjoint au Maire.

- 219 Portes de Gand et de Roubaix - Reclamer à M. Ratier une copie des plans, visée pour accord.
- AI562 Acquisition de l'immeuble sis 60 rue de Tournai - La Commission fixe les conditions acceptables.
- 86 Signaler au Service du pavage l'enlèvement des pavés dans les terrains de la Salpêtrière appartenant à la Ville. On pourrait démonter et vendre sur place si les pavés ne valent pas la peine qu'on fasse les frais du transport en magasin.
- 450 Immeuble sis 58 rue de Tournai - Voir le locataire pour tenter d'obtenir la démolition de la partie de fond de cet immeuble
- 760 Boulevard Carnot- 1° La Commission estime qu'il serait intéressant d'amorcer la partie intérieure de la place à créer à l'entrée du Boulevard. Demander au Service de la voirie de faire exécuter le dérasement complet en cet endroit.
2°- La Commission estime que la question de l'éclairage du Boulevard Carnot doit être étudiée en tenant compte du plan d'aménagement et qu'il est anticipé de prendre une décision actuellement, ce qui créerait des dépenses en pure perte.
- 287- Plan de reconstruction des quartiers démolis- Subvention- Demander au Service du dessin de préparer le plan par rue; avec indication des surfaces donnant lieu à subvention.
- 431 Prier le service de la Voirie de faire remettre à l'alignement la palissade cloturant le terrain contigu à la Taverne Excelsior rue Anatole France.
- 458 Reprise d'un terrain rue Bouguereau sur lequel le propriétaire n'a pu bâtir dans le délai réglementaire. On peut racheter avec le terrain, la canalisation d'eau installée par M. Duhamel, mais ne pas oublier, à la revente, de récupérer le branchement.
- AI556 Installation d'eau d'Emmerin dans le quartier St-Sauveur- Demande des Hospices Répondre que la Ville n'exige pas cette installation dans le quartier. Rappeler à M.M. Ducamp et Courthéoux qu'il n'y a pas lieu à suppression de bornes fontaines dans le périmètre de l'expropriation.
- AI558 Réédification du Monument Testelin. Demande des Amis de Lille. La Commission examine un emplacement possible. Demander au Bureau de Dessin un plan de situation des rues et squares entre la statue de Pierre Legrand et le pont du Lamponneau.

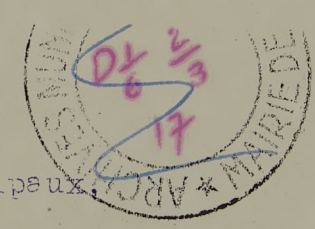
COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Séance du 3 Novembre 1927

Etaient présents:

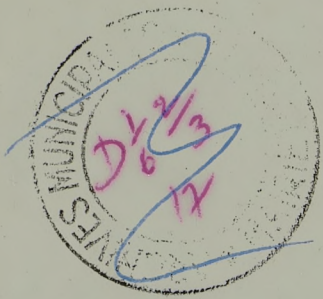
M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, docteur
Delemer, Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent ; M. Belavoine, Adjoint au Maire.

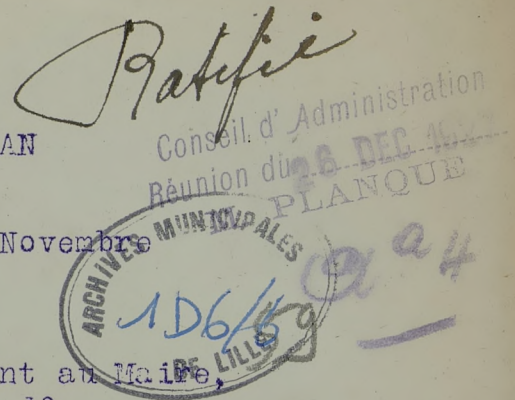


- 219 Portes de Gand et de Roubaix - Reclamer à M. Rotier une copie des plans, visée pour accord.
- AI562 Acquisition de l'immeuble sis 60 rue de Tournai - La Commission fixe les conditions acceptables.
- 86 Signaler au Service du pavage l'enlèvement des pavés dans les terrains de la Salpêtrière appartenant à la Ville. On pourrait démonter et vendre sur place si les pavés ne valent pas la peine qu'on fasse les frais du transport en magasin.
- 450 Immeuble sis 58 rue de Tournai - Voir le locataire pour tenter d'obtenir la démolition de la partie de fond de cet immeuble.
- 760 Boulevard Carnot- 1° La Commission estime qu'il serait intéressant d'amorcer la partie intérieure de la place à créer à l'entrée du Boulevard. Demander au Service de la voirie de faire exécuter le dérasement complet en cet endroit.
2°- La Commission estime que la question de l'éclairage du Boulevard Carnot doit être étudiée en tenant compte du plan d'aménagement et qu'il est anticipé de prendre une décision actuellement, ce qui créerait des dépenses en pure perte.
- 287- Plan de reconstruction des quartiers démolis- Subvention- Demander au Service du dessin de préparer le plan par rue; avec indication des surfaces donnant lieu à subvention.
- 431 Prier le service de la Voirie de faire remettre à l'alignement la palissade cloturant le terrain contigu à la Taverne Excelsior rue Anatole France.
- 458 Reprise d'un terrain rue Bouguereau sur lequel le propriétaire n'a pu bâtir dans le délai réglementaire. On peut racheter avec le terrain, la canalisation d'eau installée par M. Duhamel, mais ne pas oublier, à la revente, de récupérer le branchement.
- AI556 Installation d'eau d'Emmerin dans le quartier St-Sauveur- Demande des Hospices Répondre que la Ville n'exige pas cette installation dans le quartier. Rappeler à M.M. Ducamp et Courthéoux qu'il n'y a pas lieu à suppression de bornes fontaines dans le périmètre de l'expropriation.
- AI558 Réédification du Monument Testelin. Demande des Amis de Lille. La Commission examine un emplacement possible. Demander au Bureau de Dessin un plan de situation des rues et squares entre la statue de Pierre Legrand et le pont du Ramponneau.

- Zône-La Commission prend connaissance du décret du 24 Septembre 1927 fixant modification du tableau de classement des places de guerre
- AI53I Terrains de zône sis au Pont Royal . Réclamation de M. Delcroix transmise par M. le Sénateur Potié. Impossible de laisser bâtir Répondre à M. Potié.
- 795 Expropriation du terrain Delcroix à Lèves - Demander au Contentieux de poursuivre les formalités.
- A I530 Immeuble sis 93 avenue de Dunkerque, dans la zône. On ne peut autoriser à rebâtir. Nous ne pouvons offrir d'autres terrains que ceux-ci situés aux Bois Blancs.
- A I457 Utilisation de la canalisation souterraine rue du Faubourg de Valenciennes. Demande de la Direction de l'Octroi. Répondre qu'il a été décidé que la galerie servirait également pour les besoins de la Ville. Cette décision doit toutefois être ratifiée ultérieurement par le Conseil Municipal.
- A I563 Demande d'aliénation de terrains de la Salpêtrière par M.M. Brunet et Mercier. On ne peut vendre.
- A I559 Fixation de la largeur d'un pan coupé à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et Saint-Gabriel. Faire lever un plan du carrefour.
- A I553 Echange de l'immeuble sis 72 rue du Molinel . Poursuivre les pourparlers.
- A I564 M. le Préfet du Nord transmet un rapport des Ponts et Chaussées concernant l'éclairage du Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing sur la Commune de Marcq en Baroeul. La Ville ne peut accepter de verser une contribution plus forte que celle précédemment fixée. La Commission propose de répondre si la partie du territoire de Marcq traversé par le boulevard entre la Madeleine et Lille était annexée à la Ville de Lille, celle-ci assurerait elle-même l'éclairage de ce tronçon de boulevard.
- AI322 Lotissement des terrains sis rues de Russie et de Madagascar. Demander au Bureau de dessin de préparer un plan d'alignement allant jusqu'aux rues voisines actuellement classées comme voies municipales.



P.V. de la réunion du 17 Novembre
1927.



Présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, d°
Delemer, Conseiller municipal,
Dubuisson, architecte,
Cochez, Ingénieur-Directeur des Travaux
Cailliau, Ingénieur.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

N° 757 - Champ de Mars - Eventualité d'un échange - Demander à M. Rattier si l'Administration des Beaux-Arts autoriserait la Ville à établir des constructions et de quel genre.

N° 576. - Demander aux Hospices quels sont les terrains de zone leur appartenant.

N° 757 - Affaires en suspens avec le Génie. La Commission décide de procéder à un échange de vues avec M. le Chef de Génie.

A. 1566 - Terrain rue Désaugier. Demande d'achat. La Commission n'est pas d'avis de vendre.

A. 1239 - Voirie et trottoir définitifs rue Léon Trulin. - Demande du Royal Hôtel. Difficile de solutionner actuellement, il faudrait attendre que les modifications au Terminus Mongy soient faites. Il est probable que le trottoir pourra être élargi, mais pas jusqu'à l'alignement de celui du Théâtre.

N° 785 - Réalisation d'alignement rue de Bouvines. - L'Administration demande que le service hâte la démolition des immeubles achetés pour cet élargissement. Le Service des Travaux fera démolir ces constructions dès que le Contentieux aura pu les rendre libres.

Baraquements. La Commission demande à l'Administration de faire appliquer la décision prise de réclamer l'expulsion de Mme Jordé qui occupe le baraquement rue de Paris, 93.

285. Occupation Caullet, rue du Molinel - ancienne rue des Coquelets. - La Commission demande que le Contentieux poursuive le plus rapidement possible l'expulsion de l'occupéur.

A. 1554 - Echange de terrains entre le Nord et la Guerre. - La Commission prend connaissance du plan communiqué par le Nord. Demander au bureau de dessin d'en tenir compte pour la mise à jour du plan d'extension.

287. - Déclaration d'utilité publique du plan de reconstruction. - La Commission entend M. l'Adjoint Willems. Elle désigne M.M. Willems, Dubuisson et Cochez pour la démarche à faire.

876. - Acquisition d'arrentement 31, Square Ruault. La Commission examine la question.

A. 136. - Alignements place Rihour. Crédit du Nord. - Rien à modifier à la décision prise en 1922.

A. 1250. - Réalisation d'alignement E, rue St-Genois. - Duvosquelle. - La Commission examine les possibilités de solution.

A. 1568. - Echange d'un terrain rue Nouvelle à travers la Salpêtrière. - Alexandre. - La Commission examine les possibilités de réalisation.

A. 1569. - Echange contre rue Ste Anne. - Doutrelong. - La Commission souhaiterait une autre propriété d'échange. N'accepter que faute de mieux.

A. 1522. - Foire Commerciale. - La Commission examine les emplacements possibles.

Examens des questions en suspens entre l'Administration
du Génie et la Ville

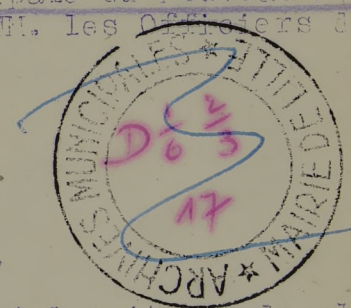


904

Le 24 Novembre 1927, la Commission Municipale du Nouveau Plan de Lille a eu une entrevue à la Mairie, avec MM. Les Officiers de la Chefferie du Génie de Lille.

Ont assisté à cette séance :

M. le Commandant Piraud, chef du Génie,
M. le Capitaine Polle, son adjoint,
MM. Bondues et Willems, adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, architecte D.P.L.G., chargé des études du plan de Lille,
Cochez, Ingénieur T.P.E., directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.



La réunion se propose de rechercher les possibilités d'entente entre les 2 administrations en ce qui concerne :

Souham
Kléber
et éventuellement Champ de Mars et Hôpital Militaire.

Au préalable, le Chef du Génie tient à faire remarquer que, s'il s'est rendu avec plaisir à la convocation qu'il a reçue, il ne l'a fait qu'à titre personnel, et que les solutions qui peuvent être envisagées n'engagent en rien celles devant résulter des pourparlers définitifs ultérieurs.

De son côté, la Commission du Plan indique qu'elle n'est qu'un organe d'étude et qu'elle ne peut que rechercher les meilleures solutions à présenter à l'Administration municipale.

La Ville désirerait accueillir :

Souham
une partie des terrains situés à côté de Kléber.

L'Autorité militaire peut les abandonner en se réservant toutefois, au contact de Kléber, une surface de dimensions à déterminer, susceptible de recevoir ultérieurement, le cas échéant, des maisons de sous-officiers.

Elle demandera par contre un agrandissement appréciable de Ronchin, le faisant entièrement limiter par la voie ferrée et les artères à créer par la Ville.

Cet

Cet agrandissement doit pouvoir être susceptible d'y ménager, si besoin est, un emplacement pour l'installation de gendarmerie mobile.

En cédant les terrains ci-dessus l'Administration Militaire abandonne en plus des installations qui amènent les regroupements suivants:

- Installation à Vandamme et aux Bleuets des services de l'Intendance installés à Souham.
- Aménagement du Manège de la Citadelle,
- Création de hangars à l'Arsenal,
- Aménagement nouveau des hangars de la Porte de Douai.

Ces regroupements exigent des dépenses que la soule à verser par la Ville doit pouvoir permettre

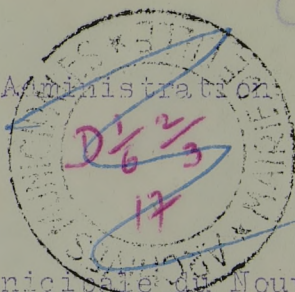
Pour arriver à un accord la formule la plus sage serait d'abord la recherche d'une évaluation commune des terrains intéressés, étant entendu qu'il y a une différence de valeur entre les terrains aménagés et non aménagés. La question, après, serait toute simple.

Il est donc proposé de provoquer une conférence avec l'Administration des Domaines, intéressée également.

Lorsque pourra être recherchée une solution pour la désaffectation du Champ de Mars, classé domaine public et par conséquent devant faire l'objet d'une loi, M. le Chef du Génie pense que: la cession à la Ville devrait comprendre les allées de l'Esplanade, et probablement le jardin Vauban, et que le terrain à remettre par la Ville, probablement acceptable au voisinage de St-Ruth, devrait avoir, compris une partie de la réserve de St-Ruth, une surface au moins égale à celle du champ de Mars seul.

Lorsque se posera la question de l'Hôpital Militaire, si la Ville envisageait la construction d'un nouvel Hôpital Civil, il serait possible qu'une solution puisse intervenir si un ou deux pavillons pouvaient y être affectés à l'Administration militaire

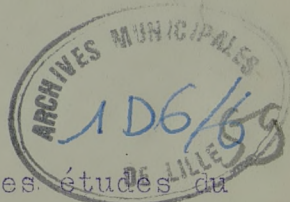
Examen des questions en suspens entre l'Administration
du Génie et la Ville



Le 24 Novembre 1927, la Commission Municipale du Nouveau Plan de Lille a eu une entrevue, à la Mairie, avec M.M. les Officiers de la Chefferie du Génie de Lille.

Ont assisté à cette séance :

M. le Commandant PIRAUD, chef du Génie,
M. le Capitaine PAUL, son adjoint,
M.M. BONDUES et WILLEMS, adjoints au Maire;
DELEMER, Conseiller Municipal,
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G., chargé des études du plan de Lille;
COCHEZ, Ingénieur-Directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.



La Commission procède à l'examen des questions actuellement en suspens entre les deux administrations : SOUHAM, KLÉBER, Champ de Mars, Hôpital militaire.

M. le Chef du Génie tient tout d'abord à faire remarquer qu'il n'est pas mandaté pour prendre des décisions définitives et que les déclarations qu'il peut faire ne sont qu'officieuses et à titre d'appréciation purement personnelle. De même, la Commission du plan, qui n'est qu'un organe d'étude, ne peut que rechercher les meilleures solutions à présenter à l'Administration municipale.

Il résulte des échanges de vues que les questions de :

l'aliénation de Souham et de la réserve d'extension Kléber semblent pouvoir facilement être solutionnées par voie d'échange ;

champs de Mars et de l'Hôpital Militaire pourraient évidemment être solutionnées par le même procédé, mais celle du Champ de Mars, classée dans le Domaine public, nécessiterait une approbation par une loi, ce qui serait beaucoup plus long.

M. le Chef du Génie pense que l'autorité militaire aura à envisager la possession d'un grand terrain militaire, à Ronchin, et peut être la création d'un centre de gendarmerie mobile au voisinage de ces mêmes terrains. Ceci amène à envisager la remise, par la Ville, de terrains voisins du Champ de Manoeuvres.

Pour ce qui concerne Kléber, il pense que l'autorité militaire pourrait envisager le transfert du manège à la Citadelle, et celui du hangar à côté de l'Arsenal voisin des terrains de Ronchin.

Ces questions : Souham et Kléber, paraissent pouvoir être solutionnées par un échange. Les facteurs à prendre en considération étant : terrains servant à cet échange, valeur des constructions, dépenses de déplacement et d'aménagement du manège et du hangar.

La question serait résolue, par la Ville, en terrain avec soulte, en argent au besoin.

La formule la plus sage serait d'abord la recherche d'une évaluation commune des terrains intéressés, étant entendu qu'il y a

une différence de valeur entre les terrains aménagés et non aménagés. La question, après, serait toute simple .

Il est donc proposé de provoquer une conférence avec l'Administration des Domaines, intéressée également .

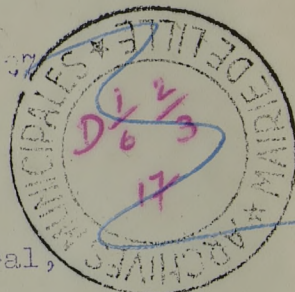
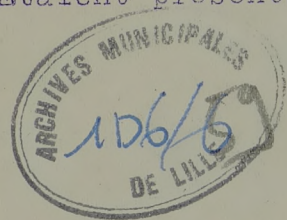
Lorsque pourra être recherchée une solution pour la désaffectation du Champ de Mars, M. le Chef du Génie pense que : la cession à la Ville devrait comprendre les allées de l'Esplanade, et probablement le Jardin Vauban; et que le terrain à remettre par la Ville, probablement acceptable au voisinage de St-Ruth, devrait avoir, compris la réserve de St-Ruth, une surface au moins égale à celle du Champ de Mars seul .

Lorsque se posera la question de l'Hôpital Militaire, si la Ville envisageait la construction d'un nouvel Hôpital Civil, il serait possible qu'une solution puisse intervenir si un ou deux pavillons pouvaient être affectés à l'Administration militaire .

Procès-verbal de la séance du 24 Novembre 1937

Etaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Villems d°

Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte
Cochez, Ingénieur Directeur des Travaux
Municipaux
Caillaud, Ingénieur



Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

n° 757 - La Commission reçoit M. le Commandant Piraud, Chef du Génie.

Il est procédé à l'examen des questions intéressant l'autorité militaire et la Ville, ainsi que des moyens d'aboutir à des accords (voir note spéciale). La Commission décide qu'il convient de rechercher d'abord la solution des affaires Souham et Kléber. Celle du Champ de Mars serait à examiner séparément, à cause du plan d'extension à arrêter. Enfin laisser dormir celle de l'Hôpital Militaire.

n° 287 - Plan des quartiers démolis - Prend connaissance de la lettre annonçant que le rapport de M. Renaury a été approuvé par la Commission Supérieure d'examen des plans.

A. 1073 - Emplacement du Bureau d'Octroi Porte Béthune - La Commission maintient l'emplacement N - On verra plus tard la question d'emplacement définitif.

A. 1570 - Lotissement, par la Cie du Nord, rue St-Luc et Chemin V.O. 10.

Voir où est exactement l'alignement des chemins. S'il y a eaux et égouts. Le Nord devrait présenter un projet de lotissement à la Commission départementale, et ne pourrait construire qu'en bordure des chemins.

A. 907 - Fixation de la valeur de rachat des matériaux, en fin d'emphytéose, 21, r. Barbier Maes, par Contentieux. Attendre que les Hospices aient fait fixer et aient reçu les D.G.

A. 1562 - Rue de Tournai 60 - Acquisition. Fixe conditions.

A. 1591 - Limite intérieure des terrains militaires entre Porte de Gand et rue des Urbanistes. Prend connaissance. Garder le renseignement sur la servitude pour la cour des Innocents. Demander à M. Moutier de clôturer la sortie s/terrains militaires.

n° 86 - Mise en état de viabilité de la rue à travers la Salpêtrière. Répondre que la Ville fera le nécessaire, en temps voulu, et avant que les constructions à bâtir soient habitables.

La Commission prend connaissance des dispositions prises pour la récupération des matériaux pouvant servir au service de la Voirie

557 - Prend connaissance des prix de vente du terrain Bacquet.

Question de la zone - Prend connaissance communication du Nord concernant arrêt Cour d'Appel sur la question de savoir si ces terrains, au moment de l'expropriation, doivent être considérés comme frappés de servitude non oedificandi. La servitude subsiste et existe.

A. II66 B - Voeu du Conseil Général concernant l'installation d'un abri pour voyageurs au terminus tramway W - Douane de Fives Impossible faute de plan.

A. I567 - Poudrière de la Barre - M. le Directeur met la Commission au courant de communications de l'Administration Militaire Il n'y a qu'à attendre

A. I558 - Emplacement pour le Monument Testelin. Proposer l'emplacement à l'Administration, puis demander l'autorisation au Génie.

La Commission examine les alignements de la rue de Douai prolongée et de la rue Armand Carrel.

Lotissement pour l'Oeuvre des Mutilés. La Commission examine les propositions d'alignement et de mise en état de viabilité. Circuit fermé par les rues de Madagascar et de Russie entre Philadelphie et Mansard. Il faudra envisager part contributive des riverains.

A. I576 - Terrains de sport pour courses de chiens. Des Belges demandent 4 à 5 hectares. La Commission ne voit que le voisinage de la Porte de Béthune. Les renseignements fournis sont trop sommaires.

Patific

Conseil Municipal
Réunion du 26 DEC 1927
M. P. L. QUÉ

COMMISSION DU PLAN

204

Procès-verbal de la réunion du 2 Décembre 1927

Etaient présents : M.M. WILLEMS, Adjoint au Maire,
B. LA VOINE, d° d°
DELEMER, Conseiller municipal,
DUBUISSON, Architecte,
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

ARCHIVES MUNICIPALES
106/59

17
D 6 2/3

Absents : M. BONDUES, Adjoint au Maire.

499.- Demande d'aliénation par le Bureau de Bienfaisance - Terrain rue A. Mourcou - Avis favorable .

614.- Proposition d'échange, par GRUSON, Avenue Charles SAINT-VENANT - Possible de donner plus de façade, mais garder une mitoyenneté perpendiculaire à l'alignement . Suggérer l'achat d'une propriété supplémentaire .

A. 1576.- Demande de terrain de sports pour courses de chiens .- La Commission ne voit pas bien la possibilité de trouver un terrain répondant aux conditions de la demande et il ne serait possible d'en accorder un qu'à titre tout à fait provisoire et seulement pendant quelques années .

A. 1575.- Réserve de terrain militaire à remettre à l'Administration des Postes au voisinage de la gare future. Demande une surface double aux mêmes conditions - Impossible - La Ville ne s'est engagée que pour une surface de 2000mq .

754 - Evacuation Guyot, rue de Paris - Urgence - que le Contentieux insiste près de Me Escoffier .

A. 1574.- Demande de location d'un terrain rue du Molinel par Lafrance - Refus .

Demandes de bâtir - Place des Patiniers 14 par Gachie et Aula.- Autoriser.- Rue du Grand Balcon 61 par Théry, ne pas répondre .

Question de l'Hôpital Saint-Sauveur.- Parties intéressées pour le plan d'extension .-

La Commission entend M. le Dr Lambret, vice-président de la Commission administrative des Hospices . Ce dernier expose qu'il est nécessaire :

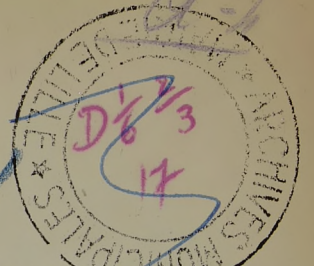
- 1°- de prévoir l'installation du centre anti-cancéreux,
- 2°- d'envisager la situation faite à l'Hôpital par les nécessités du plan d'extension de la Ville . Il insiste sur ce point : pour que les services hospitalisés soient viables, il convient de rechercher une unité de gestion par groupement des services .

Après examen et échanges de vues , les membres présents envisagent la possibilité de remettre aux Hospices, en remplacement des terrains et installations nécessaires pour le plan, un terrain voisin et au besoin une soultte. L'opération se réaliserait par échange .

Tous remarquent qu'en raison de la valeur du terrain envisagé et des nécessités du plan, on ne saurait gâcher le terrain . Il faut donc que, avant tout, la question soit étudiée de près par les Hospices qui feront connaître leurs besoins en terrain .



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN.



Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 15 Décembre 1927 à 15 heures 30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire;

Présents M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, d°
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, architecte.

Absent : M. Balavoine, adjoint au Maire,
Assistaient également à la réunion : M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, et Cailliau, Ingénieur T.P.E. chef du Service des Acquisitions.

-
- 1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Décembre 1927.- Adopté sans observation.
 - 2°- 777 - Vente par la Ville, à l'Administration des P.T.T. d'un terrain pour le Central Téléphonique, Bd Carnot.- Il convient d'écrire au Directeur Régional des P.T.T., pour rappeler que la façade doit être acceptée par nous et que ceci est une condition de la vente.
 - 3°- N°287 - Approbation du programme de reconstruction.- Prend connaissance de la suite donnée : nouvelle enquête, - approbation ensuite. - Subvention pour ce programme - Prend connaissance de la possibilité, peut-être, de modifier l'application, jusqu'à présent envisagée, du calcul de la subvention. La question vaut d'être examinée - Soumettre le cas à M. le Doyen Duez.
 - 4°- A.1462 - Expropriation rue des Urbanistes - Demande Herlin.- Répondre qu'on ne peut prévoir la date.
 - 5°- A.1539 - Réalisation d'alignement quai du Wault - La Lilloise. Examine les conditions acceptables.
 - 6°- 757 - Construction sur le Champ de Mars - Réponse de M.Rattier. Répondre qu'il est impossible de soumettre un plan des installations et constructions.
 - 7°- 125 - Modification d'alignements angle Bd Victor Hugo - Rue d'Aras - Demande Dumont. Avis favorable sous réserve d'acceptation, par le propriétaire, de supprimer vues et sorties sur rue Tiers Etat, et de modification du pan coupé sur le Bd. La Commission fixe également un prix acceptable.
 - 8°- A.1573.- Acquisition de l'immeuble 22, rue des Robleds.- Examine conditions acceptables.
 - 9°- Zône. Demande d'autorisation de construire sur la zone - par M. Basuyaux.- Rapport adopté.
 - 10°- A.1433 - Constructions, par le Génie, sur le terrain de Canteleu. La Commission prend connaissance du projet.
 - 11°- A.996 - Eviction Delforge, rue Gombert - Examine les conditions possibles.
-

- I2° - 415-450 - Eviction de locataires des immeubles, rue de Tournai, nécessaires à l'ouverture de l'avenue Saint-Venant.- Pas pressé, la Ville peut attendre, mais demander l'avis de H. Duez.
- I3° - 576 - Examen de questions posées par les Hospices.-
1°- Résolution, par échange, de la question des propriétés des Hospices situées sur la zone. Une telle solution n'est pas impossible, mais il faudrait connaître les besoins des Hospices, la situation et l'affectation.
2°- Cour des Innocents.- Il faut demander toute la propriété.
3°- Aliénation du terrain de la Route d'Arras, pour Habitations à Bon Marché. Il n'y a pas lieu à révision du prix.
- I4° - Zône - Acquisition d'un terrain de zône, Bd Carnot.- La Commission examine prix admissible.

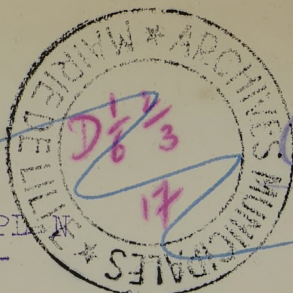
Questions transmises à la Commission, par l'Administration.

- I5° - Zône.- 1°- Mise à l'étude du problème de l'expropriation de la zône. La Commission maintient l'opinion déjà émise plusieurs fois : l'expropriation de la zône devrait suivre les travaux de dérasement; elle devrait procéder tous travaux susceptibles de faire ressortir une plus value ou une mise en valeur des terrains voisins. L'expropriation va être amorcée et commencée incessamment par les terrains nécessaires pour la Foire Commerciale.
- I6° - I579 - Transfert du Jardin Botanique.- La Commission est d'avis de décider que ce transfert sera effectué aussitôt que possible.
- I7° - I580 - Création d'un jardin public au Fg d'Esquermes.- Cette question, ainsi que celle de l'emplacement du futur Jardin Botanique, sera examinée avec le plan d'extension actuellement en élaboration.
- I8° - Terrains nécessaires pour la Foire Commerciale.- La Commission examine les renseignements préparés par le Service. Elle décide de présenter à l'Administration, un projet d'expropriation des terrains, prévoyant l'échelonnement des dépenses sur 2 exercices et d'écrire au chemin de fer en proposant un accord sur la rétrocession par la Ville, des parties de terrains qui seraient expropriées et qui entreraient ultérieurement dans les limites du Chemin de fer.

Réunion commencée à 15 heures 30, terminée à 18 heures 30.

Le Secrétaire,

GAILLIAU



9a-4

Procès-verbal de la réunion du 29 Décembre 1937

Messieurs les membres de la Commission du Nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 29 décembre 1937 à 15 heures 15 sous la présidence de M. BONDUES, Adjoint au Maire.

Présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
 Balavoine, " "
 Willems " "
 Dubuissn, Architecte,
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
 Cailliau, Ingénieur T.P.E., chef de service,

Absent : M. Delener, Conseiller municipal.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 1937- Adopté sans observation.
- 2°- Immeuble 212 rue de Paris (retour rue de la Vignette) M. Turbelin demande à acquérir les parties de cet immeuble qu'il occupe, qui ne sont pas frappées d'alignement. La Commission estime que la proposition de M. Turbelin est susceptible d'examen et elle étudie à quelles conditions un accord serait possible. Un plan d'alignement sera examiné par la Commission.
- 3°- Projet de convention à passer avec l'Etat pour le nouveau Port Soumettre à l'Administration.
- 4°- Projet de convention à passer avec les P.T.T. concernant la galerie sous le chemin de fer qui doit être utilisée en commun par l'Administration des P.T.T. et la Ville de Lille. Soumettre à l'Administration.
- 5°- Zone- Terrains de zone - Désignation d'un expert- La Commission propose M. Marché, géomètre expert.
- 6°- Immeuble sis 13 rue de Ronchin- Offre de vente- Cet immeuble ne nous intéresse pas pour le moment. On n'achète pas.
- 7°- Echange de terrains 14-16 rue de Roubaix - Rivière- On ne peut accepter la suppression demandée par le propriétaire de la clause concernant la construction du trottoir. S'il ne veut pas l'accepter la Ville laissera poursuivre les formalités de rachat de ce terrain.
- 8°- Acquisition de terrains et d'immeubles rue Jean Jaurès- Bériot- La Commission donne un avis favorable à l'acquisition aux conditions obtenues.
- 9°- Réalisation du nouvel alignement de la rue des Canonniers- Acquisition d'immeubles sis à l'angle du boulevard Carnot. Préparer le dossier d'expropriation.
- 10°- Echange de terrains rue Saint-Anne- Doutrelong- La Commission fixe les conditions auxquelles cet échange est possible.
- 11°- Immeuble sis 8 rue Gombert- Accord avec le locataire- La Commission fixe à quelles conditions cet accord est possible.

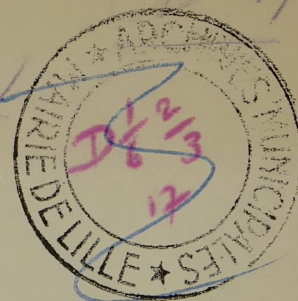
- 12°- Création d'une place publique à Rives - Terrain Delecroix.
La Commission donne un avis favorable au rapport présenté par le Service du Contentieux.
- 13°- Cloture de jardins, Chemin de Bargues- Délivrer l'alignement actuel.
- 14°- Canal de la Rivierette- Couverture- La Ville peut abandonner l'emplacement du canal au propriétaire du garage s'il accepte de le couvrir et fait son sursis des Servitudes voisines.
- 15°- Immeuble sis rue de Paris 223- Demande de cession de mitoyenneté - Lesoin- Impossible de donner satisfaction.
- 16°- Droits de voirie pour construction à l'angle des rues Mamuel et du Soleil Levant . La Commission estime qu'il convient de restituer le trop perçu.
- 17°- Réclamation pour mise en état de viabilité de la rue Résumur-Attendre, la question à l'étude.
- 18°- Examen des questions en suspens entre l'Administration du Génie et la Ville. La Commission prend note de la rédaction du procès-verbal de la dernière réunion proposée par le Chef du Génie.
- 19°- Cession de terrain de démantèlement pour construction d'un Central téléphonique. La Commission donne un avis favorable au rapport du Service du Contentieux sous réserve toutefois que la nouvelle procédure envisagée ne modifie en rien l'équilibre financier de l'opération.

Réunion commencée à 15 h 15 terminée à 18 heures 15.

Le Secrétaire,
E. CAILLIAT.



COMMISSION DU NOUVEAU PLAN



Réunion du 26 Janvier 1928.

Messieurs les membres de la Commission du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 26 Janvier 1928 à 16 h.10 sous la présidence de Mr Bondues, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. BONDUES, Adjoint au Maire
 BALAVOINE " " "
 WILLEMS " " "
 DELEMER Conseiller Municipal
 DUBUISSON Architecte
 COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux
 CAILLIAU, Ingénieur T.P.E. Chef de service.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 12 Janvier 1928 -
Adopté sans observation.
- 2°- Réalisation d'alignement Carrefour d'Arras et Bd Victor-Hugo -
Evin - Ramener le pan coupé à 3m à l'angle rue Tiers Etat - Echange
et forfait pour le surplus par soulte de 10.000. versée par la
Ville - n° 125.
- 3°- Aliénation par les Hospices et Bureau de Bienfaisance - Rue Gambetta à La Madeleine - Avis favorable (862).
- 4°- Quartiers détruits - Eviction de locataire 8 Rue Gambert-Delforge -
Solution par échange - La Commission accepte les conditions obtenues (n° 860).
- 5°- Affaires en cours avec les Hospices (576) -
1°- Cour des Innocents - Solution par échange contre le terrain restant Rue Molinel et Place Marché aux Chevaux - Fixe conditions acceptables.
2°- Terrains de zone, 1° tranche d'expropriation -
Fixe le prix à offrir aux Hospices et les garanties pouvant apaiser leurs inquiétudes.
3°- Terrains du fg d'Arras pour Habitations à bon marché -
Demander délibération des Hospices pour vente.
- 6°- Echange 14 Parvis St Maurice contre Rue Molinel -
Fixe conditions acceptables (n° 865).
- 7°- Quartiers détruits - Rachat - Malle, place Jacquart -
Il y aurait intérêt à traiter à l'amiable si une réduction est possible (n° A 684).
- 8°- Plan d'aménagement des quartiers détruits - Subvention -
La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez.
- 9°- Rue Lalo 16 - Acquisition -
Accepte la promesse de vente (n° 853).

- 10°- Terrain militaire réservé à l'Artillerie, porte de Gand -
Prend connaissance de la lettre du Génie annonçant remise aux
Domaines pour aliénation.- Demander la vente de ce terrain
à la Ville - ainsi que ce que les Domaines comptent faire du
Jardin Vauban - (n° 757).
- 11°- Façade du central téléphonique Bd Carnot -
Prend connaissance de la lettre du Directeur des Postes.
La Commission décide de convoquer l'Architecte des Postes qui
sera reçu par MM. Delemer, Dubuisson et Cochez (N° 777).
- 12°- Déviations exécutées de la Route de Béthune - Occupation tempo-
raire -
La Commission examine les possibilités de solution (n° 776).
- 13°- Demande de location d'un terrain 18 R. du Curé St Sauveur -
par Ancelin - Maintenir la décision prise de ne plus louer
(n° 129).
- 14°- Demande d'aliénation, Rue de Paris par Turbelin -
La Commission fixe un prix acceptable - Si le demandeur ne
donne pas suite, la Ville ferait immédiatement les réparations
(n° 54).
- 15°- Location de l'immeuble 20 Rue de l'ABC -
Cet immeuble n'est plus nécessaire à la Ville. Demander au
Contentieux de faire le nécessaire pour le mettre en vente
(A 1599).
- 16°- Commémoration de l'explosion des Dix huit Ponts - Monument -
La Commission envisage un emplacement à l'angle des rues de
Haubeuge et de Valenciennes - Les alignements prévus seraient
un peu modifiés - Une étude sera soumise à la prochaine Commis-
sion et à l'Administration (A 1596).
- 17°- Elargissement Rue du Eg des Postes - Terrain à acquérir -
Ernoul - Avis favorable (A. 1597)
- 18°- Rue des Brigittines 22 - Réparations par les Hospices -
Il n'y a pas urgence à acquérir - laisser réparer (A 1598)
- 19°- Square Ruault 41 - Eviction -
A traiter comme les cas semblables déjà négociés - Chercher
accord (796).
- 20°- Aliénation Rue Aug. Mourcou par Bureau Bienfaisance -
Deconinck - Avis favorable - (863).
- 21°- Aliénation rue de Toul par Hospices - Avis favorable - (864).
- 22°- Permis de bâtir - 1°- Rue de la Baignerie 6 bis par Davicoud -
Autoriser.
- 23°- 2°- Carrefour d'Arras et Bd Victor Hugo, par Dumont - Hoguez -
Autoriser -

Réunion commencée à 16 heures 10, terminée à 18 heures 45.

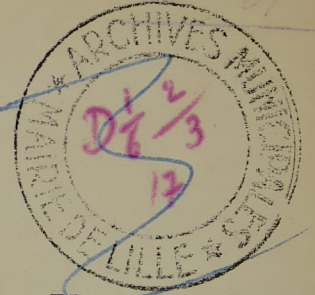
LE SECRÉTAIRE :

E. CAILLIAU.



COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 16 Février 1928



Messieurs les Membres de la Commission du Nouveau Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 16 Février 1928, à 15 H. 45, sous la présidence de Monsieur Bondues, Adjoint au Maire.

Présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Excusés: M.M. Willems, Adjoint au Maire
Delemer, Conseiller Municipal,
Gailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent: M. Balevoine, Adjoint au Maire

1°- Procès-verbal de la réunion du 8 Février 1928 - Adopté sans observation

2°- Le Chef du Génie demande deux exemplaires du plan d'extension et d'embellissement. - On peut lui faire parvenir deux exemplaires du plan au I/5.000 (757)

3°- Immeubles de St-Sauveur présumés libres. - Une visite dans ce quartier a permis de constater que les immeubles qu'on pouvait supposer libres sont encore occupés (857)

4°- Immeubles Crespel, Boulevard Carnot - Acquisition - Continuer les pourparlers. Faire aux propriétaires, qui ont accepté de les examiner, des propositions d'échange (A. 1225)

5°- Prolongement de la rue de La Bassée - Pour permettre le prolongement de cette rue et sa liaison avec la place créée à l'emplacement de l'ancienne porte de Béthune la voie ferrée longeant la fortification devrait être rehaussée. La commission propose de demander à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord d'examiner le déplacement de la voie ferrée en tenant compte du nouveau tracé du boulevard de ceinture. Prier le bureau de dessin d'établir un projet du boulevard précité.

6° - Stationnement des voitures et taxis, place de la Gare. Demande d'examen par M. le Maire. - La Commission examine la question au point de vue stationnement et circulation. Après nouvelle étude des propositions seront faites à l'Administration Municipale.

7°- Construction d'un égout collecteur sous le terrain réservé à la Manufacture des Tabacs. - La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Directeur de la Manufacture des Tabacs. Cette question sera examinée par M. le Directeur des Travaux Municipaux au cours d'un entretien avec le Directeur de la Manufacture des Tabacs (A. 1280)

8°- Eviction de locataires d'immeubles de St-Sauveur, rue Wicar, cité Vaniscotte. - La Commission donne un avis favorable au paiement de l'indemnité d'éviction.

9°- Immeuble sis 71 rue St-Sauveur, réparations - Cet immeuble a été acquis par la Ville. Mais les formalités ne sont pas terminées. La Ville ne sera propriétaire que dans quelques mois, en aviser le Service d'Hygiène (855)

10°- Plan de reconstruction des quartiers démolis - Approbation -
La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord nous informant de l'envoi du dossier à M. le Ministre de l'Intérieur (287)

11°- Immeubles sis rue des Etaques 7 et rue Godefroy 10 - Acquisition -
La Commission fixe les conditions auxquelles la Ville pourrait acquérir ces immeubles (66)

12°- Expropriation de la zone - rétrocession des terrains nécessaires à la Cie du Chemin de fer du Nord.- La Commission prend connaissance de la lettre de la Cie concernant les modalités de cette rétrocession (806)

13°- Café des Fleurs - La Commission prend connaissance d'un article de journal concernant la démolition éventuelle de cette installation.

14°- Poudrière de la Barre - La Commission prend connaissance d'un article de journal concernant cette poudrière (A. 1607)

15°- Acquisition de terrain de zone - Terrain Claipanain - Honoraires.- La Commission est d'accord avec le Service de la Navigation, qui a négocié l'acquisition, pour le règlement des honoraires (A.816)

16°- Rue d'Haubourdin - Réclamation pour réalisation d'alignement
Répondre au pétitionnaire. La Ville réalise les nouveaux alignements aussi vite que possible. Elle ne perd pas la question de vue et recherche, chaque fois que l'occasion s'en présente, des accords amiables. Demander à M. Moutier de voir si le propriétaire des constructions qui font la plus grande saillie sur l'alignement et qui sont sérieusement lézardés ne pourrait être mis en demeure de démolir pour sécurité publique (A. 1290)

17°- Prolongement de la rue Colbert.- La Commission donne un avis favorable au prolongement de cette rue mais propose de limiter le dérasement de façon que ces travaux ne nécessitent pas une dépense supérieure à 200.000 francs (A. 1604)

18°- Maison éclusière de la Barre - Construction - La Commission prend connaissance des lettres des Ponts et Chaussées et du Génie. Répondre que le projet est à l'étude; que la construction sera érigée dès que possible et le baraquement enlevé aussitôt après (A. 1145)

19°- Construction à ériger à l'angle du Bd Carnot et de la rue des Canonniers - Hauteur à autoriser.- Le règlement d'Hygiène prévoit une hauteur maximum de 20 mètres et le Directeur de ce service déclare ce règlement intangible. La Commission estime qu'il serait possible d'autoriser une construction à la hauteur maximum permise sur le territoire de La Madeleine, soit 21 m.50. Soumettre à l'Administration.

20°- Monument commémoratif de l'explosion des Dix Huit Ponts - Emplacement. La Commission propose le carrefour des rues de Maubeuge et de Valenciennes. Soumettre à l'Administration.

21°- Garage Cabour angle des rues du Palais Rihour et du Fresne. Ouverture de vue - Soumettre la question au Contentieux en le priant d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire payer une redevance (A.1592)

22°- Immeuble sis rue Eugène Jacquet 16 - Réparations.- Voir dans le bail si les réparations sont à la charge de la Ville et, dans l'affirmative, demander au Service des Bâtiments de voir s'il y a lieu d'envisager une dépense importante pour maintenir l'immeuble en bon état jusqu'à la fin du bail (841)

23°- Construction Quai Vauban, par Lecocq - On peut autoriser la construction à l'ancien alignement.

24°- Projet de modification de l'implantation des voies de tramways rue de Paris. - Suggérer à la Compagnie; la suppression d'une voie rue de Paris et le retour par la place de la Gare et la rue du Molinel. Demander que les pylônes soient placés en tenant compte des alignements futurs (A. 1608)

25°- Immeuble sis 20 rue de l'A.B.C. - Mise en vente. - Le Service des Acquisitions fera connaître au Contentieux à quel prix cet immeuble doit être mis en vente par adjudication publique (2)

26°- Terrain rue du Grand Balcon - Location - On peut louer. Location précaire et révoicable à raison de 1 f. par mq et par an, plus charges (64)

27°- Ancien clos de l'Equarrissage à St-André - Renouvellement de location - Louer à l'année. Augmenter légèrement le loyer (A. 1609)

28°- Immeubles sis 18-20 rue Wicar - Démolition - Insister à nouveau auprès du Contentieux pour hâter l'évacuation de l'immeuble sis 20 rue Wicar qui constitue une menace de plus en plus grande pour la sécurité publique (647)

29°- Caronniers Sédentaires - Construction d'un mur mitoyen. - On pourrait autoriser la construction à la nouvelle limite mitoyenne proposée par le Capitaine Ovigneur à condition toutefois que soit préalablement réglée la cession du terrain nécessaire à la réalisation du nouvel alignement de la rue des Urbanistes (A. 763)

30°- Immeuble sis 2 rue Théophile Semet - Acquisition (866) La Commission donne un avis favorable aux conditions obtenues.

31°- Immeuble sis cour du Soleil - Démolition - Résilier la location et démolir dès que possible (681)

32°- Immeuble sis à l'angle des rues St-Genois et du Molinel "La Gue" - Eviction locative - L'indemnité demandée par le locataire est trop élevée. On ne peut traiter à ces conditions (803)

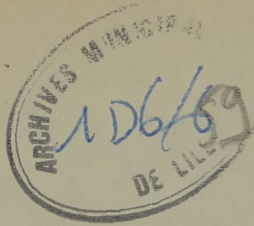
33°- Immeuble sis 7 rue St-Bernard - Ouverture d'une baie - Pose d'un linteau - Tenter d'obtenir du propriétaire qu'il se mette à l'alignement. Convoquer le propriétaire.

34°- Immeuble sis à l'angle des rues des Sarrazins et du Marché - Transformations - Tenter d'acheter l'immeuble. Convoquer le propriétaire

35°- Echange de terrain de zone - Decoster - Impossible de donner satisfaction.

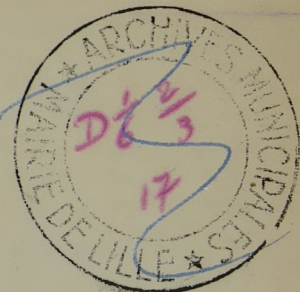
Réunion commencée à 15 H. 45 terminée à 18 H. 15

Pr le Secrétaire,
J. ALHANT.



COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 22 Mars 1938



Messieurs les Membres de la Commission du Nouveau Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 22 Mars 1938, à 15 H. 30, sous la présidence de Monsieur Bondues, Adjoint au Maire.

Présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems d°
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent: M^e Balavoine, Adjoint au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 8 Mars 1938 - Adopté sans observation.

2°- Expropriation de la zone - Ière tranche - Le service vient d'obtenir la grosse du jugement d'expropriation. Transmettre au Contentieux pour notification et publication et suivre les formalités d'accord entre les deux services. La Commission demande que l'on continue à exécuter les formalités le plus rapidement possible (n° 806)

3°- Avenue Charles Saint-Venant - Demande de canalisations électriques par Vandervliet. - On peut autoriser une canalisation aérienne provisoire, à condition qu'elle s'appuie, au départ de la rue de Tournai, sur les immeubles appartenant à la Ville ou sur des poteaux placés contre ces immeubles, et à condition que cette canalisation aérienne soit remplacée par une souterraine aussitôt que la Ville aurait démoli les immeubles et sans frais à sa charge (A. 1520)

4°- Immeuble "La Gue" rue du Molinel - Eviction - La Commission examine à quelles conditions la Ville accepterait de traiter actuellement (n° 803)

5°- Quartiers détruits - rue du Priez - Baraquement Disneur-Cargès Il n'est pas possible d'accepter les conditions proposées

6°- Rue du Molinel 154 - Eviction Caullet - La Commission fixe des conditions (n° 285)

7°- Square Ruault n° 55 - Eviction - Il est impossible de promettre un local commercial du Groupe St-Sauveur, ceux-ci devant être adjugés. La demande est à adresser à l'Office. Il n'y a pas lieu de modifier l'offre faite (N° 796)

8°- Square Ruault n° 29 - Eviction - Accorder l'indemnité habituelle à M. Helbois (n° 796)

9°- Rue du Bois Saint-Sauveur n° 2 - Possibilité d'échange - Mathieu Wattrelot - Il serait possible de lui réserver un terrain rue Malpart (n° A. 821)

10° - Evacuation et démolition, rue Malpart - Demander au Service du Contentieux de poursuivre l'évacuation des immeubles sis rue Malpart et appartenant à la Ville.

11°- Réalisation d'alignement rue St-Genois II et I3.- par Société d'Habitations à bon marché de Mons-en-Baroeul - La Commission fixe des conditions acceptables (A. 1174)

12°- Terrain de zone rue de la Chaude Rivière - Possibilité d'achat ou d'échange.- Transmise par M. le Secrétaire Général. La Ville peut acquiescer si le prix proposé est raisonnable. Un échange ne pourrait être envisagé qu'aux environs de la Porte de Béthune (A. 1630)

13°- Réalisation d'alignement Chemin de l'Arbrisseau et pan coupé par Deleplanque - La Commission accepte les conditions obtenues (A.1176)

14°- Construction Bd Carnot, angle rue Canonniers, par Chaudèze - Dérégulation au règlement s/les hauteurs - L'Administration préconise un examen d'ensemble du problème de certaines dérogations et demande les propositions de la Commission. Celle-ci, après nouvel examen, maintient sa proposition de dérogation pour cette construction isolée. Elle est d'avis de prévoir et d'élaborer un règlement applicable à la partie somptuaire du plan de la Ville, elle propose, pour cela, une Commission spéciale pour laquelle, outre les membres de la Commission du Plan, elle proposera à l'Administration quelques compétences après avoir obtenu l'assentiment des intéressés. Ces règlements spéciaux ne peuvent être généralisés et envisagés que pour des terrains revendus par la Ville, et ce ne serait pas le cas de la dérogation actuellement proposée (A. 1067)

15°- Grand Garde - Remise à la Ville - Demander un plan de la place Rihour, teinter en deux couleurs les propriétés de la Ville et indiquer la distribution intérieure de l'octroi (n° 757)

16°- Achat des terrains réservés au voisinage de Eléber - Arrêter le plan des parties à demander et écrire aux Domaines (n° 757)

17°- Jardin Vauban et terrains militaires affermés à la Ville - Aliénation - La Commission examine le budget des dépenses du jardin Vauban. Ecrire aux Domaines (757)

18°- Demande de raccordement industriel rue Belle Vue par Association Charbonnière Lille-Roubaix-Tourcoing.- Impossible - Refuser. A.1633

19°- Prolongement de la rue Armand Carrel - Alignements.- Prend connaissance de l'avis du Service des Ponts et Chaussées. Répondre que les façades seront inscrites dans les courbes. Présenter le plan à l'approbation. A. 1590

20°- Projet d'aliénation d'un immeuble, 312 rue de Paris à M. Turbelin.- Modalités de paiement - La Ville pourrait accepter un paiement par annuités en 4 ans au maximum. Il conviendrait de prendre des garanties et les charges et entretien devraient être supportés de suite par M. Turbelin (N° 4)

21°- Elargissement de la rue des Tanneurs - Voirie à exécuter.- Demander à M. Koutier de faire le nécessaire. Demander au Contentieux de faire jouer la convention avec le locataire de l'immeuble acheté par la Ville (horloger) dès que nous serons propriétaires; faire évacuer et démolir (n° 504)

22°- Proposition d'échange de terrains avec de la zone par Decoster. Possible seulement contre un terrain à l'extrémité de la rue de La Bassée (A. 1428)

23°- Place aux Bleuets 23 - Résiliation de bail. Approuve la proposition du Contentieux. Résilier et démolir (N° 798)

24°- Baux de divers immeubles appartenant à la Ville, arrivant à expiration en 1938 - Demande du Contentieux.- 47 rue des Etaques, 136 rue Tournai, 60 rue Vieux Faubourg, 58 rue de Tournai, 17 rue Malpart, 8bis rue Lottin - pour chaque donner congé et poursuivre l'expulsion - 113 rue Manuel et 17 rue des Jardins, après avis du Service des Bâti-ments on peut maintenir occupation verbale mais toutes réparations à la charge des locataire (n°

25°- Location d'un terrain rue Lamarck - en jardin. On peut louer en verbale - location résiliable à tout moment, Frais de clôture et charges au locataire. Of.50 le mq l'an (n° 475)

26°- Location d'un terrain de voie publique Bd Maréchal Vaillant- Prévenir le locataire que nous allons résilier la location au plus tard dans quelques mois et qu'il doit chercher un autre emplacement (A. 1626)

27°- Vente de l'immeuble 30 rue de l'A.B.C. - Fixe la mise à prix (N° 2)

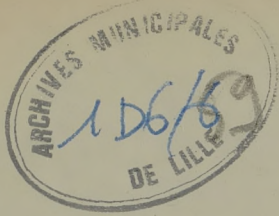
28°- Offre de service par M. Guyomard - géomètre - Répondre que nous prenons note (A. 1625)

29°- Terrain du groupe scolaire Porte de Béthune - La Commission évalue la valeur à attribuer au terrain (A. 1629)

Réunion commencée à 15 heures 30, terminée à 19 H. 50.

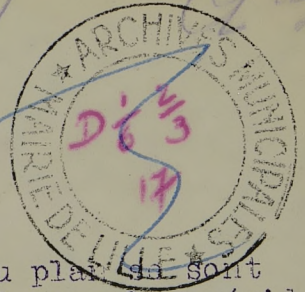
Le Secrétaire,

E. CAILLIAU



COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 5 Avril 1928



Messieurs les membres de la Commission du nouveau plan ~~si~~ sont réunis à la Mairie de Lille le 5 Avril 1928 à 15 H 30 sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, d°
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 22 Mars 1928. Adopté sans observation.
- 2°- Chemin longeant la Haute Deûle entre les Avenues de l'Hippodrome et Butin.- La Commission estime qu'il y a lieu, avant de faire quoi que ce soit, de soumettre à l'Administration le rapport précédemment présenté (N° 707).
- 3°- Acquisition Rues des Etaques et ^{Godfroid} ~~Jeanard~~.- M. Fray - La Commission demande un mesurage des surfaces et fixe des conditions qui pourraient être acceptées par nous (N° 66).
- 4°- Approbation du plan des quartiers démolis.- La Commission prend connaissance du décret d'approbation du plan en date du 27 Mars 1928. Faire préparer les plans d'alignement rue par rue (N° 287).
- 5°- Demande de modification d'alignement quai Vauban par Lecocq.- La Commission maintient l'alignement précédemment homologué en 1860 (N° A.904).
- 6°- Affichage sur un pignon appartenant à la Ville Rue du Molinel. Defossez.- Faire déposer une demande d'autorisation. On peut autoriser à titre précaire et avec possibilité de faire supprimer. Faire payer une redevance. (A 994).
- 7°- Location d'un terrain rue Lamarck, par Bosier. Louer 0.10 et possibilité de résilier n'importe quand. Clôtures toujours à la charge du locataire (N° 475).
- 8°- Location de l'immeuble I rue des Sahuteaux par Ligue de protection de l'Enfance. Demande de délai pour évacuer. Possible d'accorder un délai de 3 mois (146).
- 9°- Renseignements s/ utilisation de logements libres - par Contentieux. Offrir le 4 rue Ste Catherine à M. Caullot en attendant qu'il trouve une location, mais ne pas autoriser à faire du commerce. Faire démolir le 25 Rue de Maubeuge (N° 272) Ne plus louer la pièce libre 16 Place aux Bleuets, la rendre inhabitable si l'immeuble appartient en totalité à la Ville - A - 1587).
- 10°- Baraquement pour la clinique des maladies du tube digestif. (Dr Burmont) à ériger à l'Hôpital St-Sauveur;
La Commission souhaite une visite sur place avec la Commission Administrative des Hospices (N° 576).

11° - Rue des Brigittines 22 - Hospices - Réparations importantes.
Dans ces conditions il est préférable que la Ville achète l'immeuble que les Hospices donnent congé au préalable - (N° A - 1598).

12° - Echange Lecomte Rue du Molinel - Avis favorable à la substitution de M. Boucaut aux héritiers Lecomte et à la réalisation en deux actes - échange et remise gratuite - (N° 611).

13° - Demande d'un terrain par Coopérative de Charbons - M. Delvinquier
La Commission regrette mais ne voit pas dans les quartiers indiqués, des terrains susceptibles d'être cédés assez bon marché pour installer un dépôt de charbons (A.1635).

14° - Demande de renseignements sur immeuble 18 rue Lamarck par Cauwel - Peut réparer expropriation lointaine (A. 1634).

15° - Demande de renseignements sur alignement Rue Basse par Gruson.
Convoyer - Devrait se mettre à l'alignement de la façade de l'immeuble voisin avec R.d.C. provisoire - Vente du terrain à la Ville et plus tard vente de l'immeuble d'angle - (N°A 1637)).

16° - Immeubles Rue du Plat 56 à 54 et Place Jacquart 7. Menace contre la sécurité;
La Commission prend connaissance de l'expertise de M. Ghesquiers. Transmettre au Contentieux - (N° 805).

17° - Rue des Etaques 42 - Proposition de vente - Cuvelier.
La Commission fixe des conditions qui seraient acceptables.

18° Procès-verbal de la réunion tenue à la mairie - Génie - Domaines et Ville, pour examen des questions en suspens.
La Commission accepte le texte proposé par le Génie. Faire expédier (N° 757).

19° - Terrain de Zone - Echange possible - Duc occ - Un échange serait seulement possible actuellement avec du terrain face au Central Téléphonique, Boulevard Carnot, avec, peut-être, l'angle sur la place - (N° A.1639.)

20° - Affaire Delattre, Tonnellerie située entre la Basse Deûle et l'Ancienne Basse Deûle. Echange à envisager - Demander un plan à jour avec constructions - Projets Ville et Chemin de fer (N°A.1602).

21° - Modification des voies de tramways Rue Armand Carré
Prend connaissance de la lettre au service vicinal - Ne voit pas d'inconvénient à garder provisoirement la situation actuelle - mais estime qu'il serait pourtant préférable d'installer la voie, rue du Fg de Douai, dans sa situation définitive puisque celle-ci est connue (A.1593).

22° - Terrains appartenant à M. de Segonzac Loué à la Société des Courses - Suppression de la zone. La Ville n'a pas à donner un avis pour ce qui concerne la zone de la Citadelle.
Si M. de Segonzac désire réellement bâtir - il pourrait proposer à la Ville l'échange de son terrain contre une parcelle bâtissable. - (A.1636).

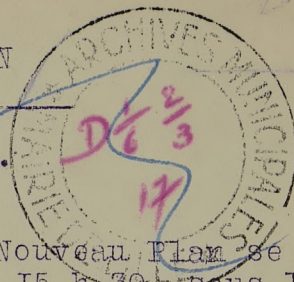
Réunion commencée à 15 heures 30 - Terminée 18 heures 30

Le Secrétaire :
E. CAILLIAU.



COMMISSION du NOUVEAU PLAN

Réunion du 26 Avril 1928.



Messieurs les Membres de la Commission du Nouveau Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 26 Avril 1928 à 15 h.30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire;
 Willems, d°
 Delemer, Conseiller Municipal;
 Dubuisson, architecte;
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;
 Cailliau, Ingénieur E.F.E.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 5 Avril 1928. - Adopté sans observation.
- 2°- Construction d'un bureau 63 rue du Grand Balcon par Leclercq. - Prendre acte de l'engagement de démolir dans l'arrêté d'autorisation. - Autoriser. (A.1651).
- 3°- Rue de la Vignette 39. - Vente à la Ville. - Faire signer promesse de vente. (A.1616).
- 4°- Logement à l'avancée de la porte de Roubaix. - La Commission décide de ne pas louer et de faire démolir - (A.1646).
- 5°- Evacuation rue de Valenciennes - Charcuterie - Demande des Bts Cocard. - Répondre que nous allons essayer de faire évacuer le plus tôt possible - (n° 272).
- 6°- Rue des Robleds II - Cession de location par Contentieux. - Immeuble à démolir si on peut le rendre libre, donc ne pas autoriser - On louerait plutôt le terrain (576).
- 7°- Achèvement de constructions rue Gutenberg, par Poissonnier-Masson. - Ne pas autoriser - Chercher échange avec le terrain voisin rue de la Convention - (A.1644).
- 8°- Aménagement d'un hall, avec bureaux, 186, rue de Paris, par "Le Réveil". - N'autoriser que sous conditions : soit achat du terrain, et ensuite location ou jouissance gratuite mais avec engagement de démolir quand la Ville en aurait besoin - soit engagement de ne rien réclamer à la Ville, le jour de l'expropriation, pour les constructions en question - soit encore incorporation à l'échange précédemment envisagé.
- 9°- Hôpital St-Sauveur - Baraquements pour le Service du Dr Surmont. - Demander au Bureau de dessin de repérer, sur le plan de l'Hôpital, l'axe des voies prévues au plan - notamment vers le pont supérieur (n°576).
- 10°- Rue des Jardins Caulier 3 et 3 bis - Vente. - Ne pas participer, mais si les Hospices devenaient propriétaires, nous demandons l'achat de la partie s/zône - (A.1645)
- 11°- Immeubles des Hospices rue Boufflers - Réparations. - Etablir un plan parcellaire (cadastre) Demander aux Hospices ce qui leur appartient - Faire ensuite tracer la Voie prévue et soumettre à nouveau en Commission - (A.1643).

- 12°- Chemin de Contre Malage de la Haute Deûle - Ouverture de
rues entre les avenues de l'Hippodrome et Butin.- La Commis-
sion propose que, si on exproprie, il ne faut comprendre que
les propriétés Corbu et Huet. On attendrait pour Drouin .-
n°707.
- 13°- Terrain rue du Friez 14 - Fouire.- Question à reprendre avec
le reste des quartiers démolis - Répondre que nous allons
examiner la question - (A.1647).
- 14°- Echange parvis St-Maurice 10 à 18, par Dumont.- La Commission
fixe des conditions acceptables - (A.1642).
- 15°- Rue Léon Gambetta 115 - Mise à l'alignement - L'expropriation
n'est pas possible parce que trop onéreuse - A voir après
accord avec le locataire - voir ce dernier - (A.1542).
- 16°- Quartiers détruits - Perte de droit au bail - Affaire Lessen-
ne et Zainteaux, 117, rue de Paris.- Bien que la demande d'in-
dennité ait été déposée après les délais légaux, le Tribunal
des Dommages de guerre a déclaré la recevabilité et nommé
expert - Il convient, en raison de ce que l'immeuble n'a pas
été mentionné dans la procédure de rachat, d'ignorer cette
affaire et de ne pas intervenir. (n°44).
- 17°- Réalisation d'alignement rue d'Haubourdin - Hemmnot.- La
Commission fixe des conditions acceptables. (A.1290).
- 18°- Construction quai Vauban - Lecocq.- Modification d'alignement
Après nouvel examen la Commission fixe une modification ac-
ceptable - (A.304).
- 19°- Tout à l'égout - Voeu de la Commission Sanitaire - Réponse
à M. le Préfet.- La Commission approuve le projet de réponse
sous réserve que la phrase finale soit modifiée pour ne pas
constituer d'engagement pour la Ville - (A.1648).
- 20°- Terminus Mongy - Rosaces sur les immeubles de la Pharmacie
et de la Fraternelle.- Expedier le projet de lettre aux pro-
priétaires - (N°337).
- 21°- Demande de terrain par l'Olympique Lillois.- La Commission
estime que la demande présentée doit, avant examen, être sou-
mise à l'Administration - (A.1650).
- 22°- Acquisition à Billy Berclau pour Eaux Potables.- Réclamation
Légnel - Que le Contentieux réalise cette acquisition.
- 23°- Rue du Molinel (ancienne rue Coquelets) - Eviction Caullet.-
Il est impossible d'obtenir un engagement du locataire. Que
le Contentieux reprenne la procédure d'expulsion en disant
que la Ville offre le logement rue Ste Catherine.-
- 24°- Rue du Bois St-Sauveur 2 - Echange Kathieu.- Attendre de meil-
meures dispositions du propriétaire - ne pas lotir rue Mal-
part sans revoir cette question - (A.831)

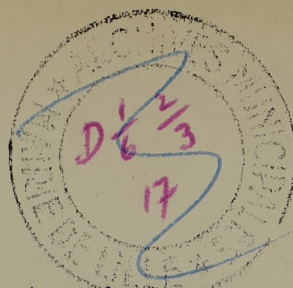
Réunion commencée à 15 h.30, terminée à 18 h.50.

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU.

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 10 Mai 1928



Messieurs les membres de la Commission du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 10 Mai 1928 à 15h30 sous la présidence de M. BONDUES, adjoint au Maire .

Présents : M.M. Bondues, adjoint au Maire,
Willems, d°
Delemer; Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire .

Procès-verbal de la réunion du 26 Avril 1928 - Adopté sans observation -

- 1°- rue de Tournai 58 - Evacuation Demander que le service du Contentieux poursuive activement et aussitôt que possible, l'évacuation de l'immeuble - (n° 450) .
- 2°- rue Nouvelle traversant la Salpêtrière - Demander à la Presse Populaire du Nord de se clôturer, le plus tôt possible, à la limite de son terrain. Faire démolir les ruines existant sur le terrain de la Ville (N° 695) .
- 3°- rue de la Basse prolongée - La Commission arrête les alignements du boulevard de Ceinture et de la rue Verhaeren - Adresser au Chemin de Fer en demandant le déplacement de la voie de ceinture (n° A 1662) .
- 4°- rue du Molinel - Immeuble " La Gue " Eviction - La Commission accepte les indemnités envisagées. Faire signer engagement (N° 803) .
- 5°- Terrain d'alignement Place Simon Vollant - Blin - Avant de poursuivre la fixation d'un prix, ou de contester l'homologation de l'alignement, M. BRAEKERS offre traité amiable. Le convoquer et le mettre au courant des négociations avec Blin .
M. Blin demande réduction de la redevance payée pour non construction, parce que la Ville a repris une partie du terrain - Accorder réduction proportionnelle à la surface (231) .
- 6°- Démantèlement - Vente des anciens terrains militaires .- La Commission prévoit que des Administrations ou des Sociétés demanderont la cession d'une partie de ces terrains et feront valoir le caractère d'utilité publique des constructions à ériger sur les terrains demandés pour réclamer la cession à un prix bien inférieur à la valeur réelle ou même la cession gratuite .
La Commission émet le vœu que l'Administration municipale prenne la décision suivante :
" En aucun cas, la Ville ne cédera un terrain au-dessous de sa valeur normale. Si l'oeuvre mérite d'être encouragée, la Ville pourra voter une subvention en argent ."
Un rapport sera envoyé à l'Administration (N° A.1658)
- 7°- Dérasement - Terrain réservé par les Tabacs - Egout collecteur. M. le Directeur met la Commission au courant d'un entretien qu'il a eu avec l'Ingénieur des Tabacs. Celui-ci accepterait maintenant de proposer que la dépense du collecteur soit supportée par moitié, mais il demande un terrain supplémentaire de 300 mq destiné à compenser l'emprise de l'égout. - La Ville voudrait ce terrain au prix

fixé par l'Etat pour les terrains voisins (A. I280) .

- 8°- Affaires intéressant le Génie de la Ville .- M.le Dr met la Commission au courant d'une entrevue avec M.le Chef du Génie. Ce dernier a adressé au Ministère les rapports concernant Souham et Kléber (n° 757) .
- 9°- Eaux - Recherches - Forages - Demande de l'entrepreneur pour ériger des baraquements , bureau, logement. On peut autoriser, près d'un forage, un bureau et un logement pour un gardien. (A.N° I657) .
- 10°- Terrain angle rues du Egd des Postes et Général de Wett - Demande de location, par Gilmont - Impossible - négociations d'échange en cours - (A. I655) .
- 11°- Réalisation d'alignement rue du Egd des Postes, angle rue du Général de Wett .- Affaire intéressante - Suivre les négociations - (A. I638) .
- 12°- Zone - Vente d'un terrain rue Eugène Jacquet par Pamart - Faire notification d'usage - (A. I653)
- 13°- Rue de Boufflers - Réparations aux immeubles appartenant aux Hospices - Demander de ne faire que le minimum indispensable aux immeubles qui seront, en premier lieu, intéressés par la réalisation du plan de la Ville (A. N° I643) .
- 14°- Rue St-Genois - Réalisation d'alignement - Immeubles de Société d'Habitations à Bon marché de Mons - Acquérir la totalité des immeubles - Revente de l'excédent, à la Société, le jour où la Ville aura pu faire partir les locataires (A. II74) .
- 15°- Elaboration d'un règlement applicable aux parties somptuaires du plan d'embellissement - La Commission se réunirait le mercredi à 15h. La première réunion sera provoquée lorsque la maquette du quartier sera achevée . (N° 874) .
- 16°- Eviction rue des Etaques IO - Demande du locataire .- Prétentions exagérées (attendre (N° A.13)) .
- 17°- Terrains nécessaires pour la dérivation de la Deule et la Voirie Ville - extension - Le Service de la Navigation demande s'il peut acquérir un terrain à un prix légèrement supérieur à celui envisagé par la Commission qui avait fait une évaluation commune. Terrain intéressant, répondre d'accord (A. I654) .
- 18°- Constructions dans la zone "non oedificandi " Les constructions semblent se multiplier - Demander au service de la voirie de faire dresser un procès-verbal pour chaque construction non autorisée et de fournir à la Commission du plan un état de ces constructions illicites .
- 19°- Renouvellement de location I7 rue des Jardins .- Par Contentieux On peut autoriser location verbale - payable au besoin, par trimestre. (n° 753) .
- 20°- Expropriation de la zone (Ièretanche) La Commission arrête les chiffres à proposer comme offres légales .-

21° - Zone - Occupation temporaire faubourg de Béthune - Fixation du prix d'expropriation - Nomination d'un expert - La Commission fait des propositions .

22°- Programme de reconstruction des quartiers détruits -Rachat par l'Etat - M.le Préfet communique deux décisions définitives et demande si la Ville désire que soit prise la décision de rachat Donner suite et demander cette décision (N° 287) .

23°- Plan d'aménagement aux abords de l'Hôpital St Sauveur .- Demande d'extension de la clinique du Dr. Surmont -
Demander au bureau de dessin de repérer sur place l'axe de la nouvelle voie et de vérifier le plan remis par les Hospices (576).

24°- Modification éventuelle de la limite de zone - Tonnellerie Delattre - Impossible d'autoriser la construction sur le terrain de zone - Pour ce qui concerne la question, en général, elle est liée au chemin de fer avec lequel nous allons nous aboucher (A. 1602) .

Réunion commencée à 15h30

terminée à 18h30 .

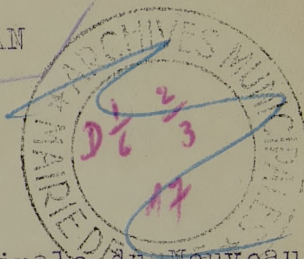
Le Secrétaire,

E. CAILLIAU .



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 24 Mai 1928



Messieurs les Membres de la Commission Municipale du Nouveau Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 24 Mai 1928, à 15 h. 30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, d° d°
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire;

1°- Procès-verbal de la réunion du 10 Mai 1928
adopté sans observation.

2°- Occupation par des romanichels, des terrains situés entre les rues de Tournai et Julien Destrée.-

La Commission émet le vœu que l'Administration décide de demander au Commissaire Central de faire évacuer les romanichels qui ne sont pas autorisés par la Ville.

3°- Jardin Vauban - Désaffectation et remise aux Domaines.-

M. le Directeur des Domaines demande un état détaillé des recettes et des dépenses - Répondre - (N° 757).

4°- Immeuble 23, rue des Jardins - Offre d'achat.-

Ne pas vendre avant que nous sachions comment sera vendu le surplus de la propriété (N° 713).

5°- Hôtel du Cygne, rue des Jardins.-

On pourrait vendre si l'immeuble n'est pas demandé par celui qui deviendrait propriétaire de l'ensemble de Le Blan. La Commission examine des conditions acceptables (753).

6°- La Direction régionale des P.T.T. de Lille demande si la Ville ne possède pas un bâtiment, ou bien un terrain sur lequel elle bâtirait pour louer aux Postes.- Service des Chèques Postaux.-

On ne possède pas d'immeuble, on ne voit pas la possibilité de bâtir.- (A. 1659).

7°- Immeuble provenant de la liquidation des biens des Jésuites rue des Stations.-

La Ville maintient la proposition d'acquérir (N° 354).

8°- Terrain d'alignement Blin, rue de Douai.-

La Commission fixe des conditions acceptables pour régler cette emprise (A. 165).

9°- Eviction rue Jean Jaurès, angle Trévisé.-
Pas urgent (861).

10°- Surélévation rue Sans Pavé - Parlebas.-
Autoriser (A. 1661).

11°- rue du Bois St-Sauveur - demande de location de terrain par Depalnmaker - On peut louer, mais défense de couvrir et de remiser une roulotte (622)

12°- rue de Paris 214 - demande de renseignements par M^ePrévost
L'immeuble sera un peu intéressé par l'alignement, mais il n'y a pas urgence à acquérir (n° A 1660)

13°- Immeuble incendie rue du Bourdeau 7 - Faire démolir après avoir fait le nécessaire pour l'assurance.(317)

14°- Immeubles propriété de la Ville Square Ruault - Evacuation
Des départs de sous locataires sont à prévoir. Il serait intéressant d'empêcher de nouvelles locations. La Commission décide que, lorsque le cas se produira, la Ville réduira le loyer du locataire principal. On mettrait les locaux vides en état d'inhabitabilité (576)

15°- Tianways - Modification du Terminus Mongy - Rosaces sur les immeubles.- Prend connaissance de la réponse de la Sté du Centre. Communiquer à la Cie en lui demandant de revoir les propriétaires. Si la Ville doit prévoir des pylones, elle réduira la largeur de la terrasse du Carlton (337)

16°- Renouvellement de location rue de Tournai - Cour Malines I
On peut renouveler, pour tant si l'immeuble peut être libéré, le faire démolir (674)

17°- Baraquement Choisez - Demande d'exonération de redevance.
On peut exonérer partiellement, réduction proportionnelle à partir de la démolition du baraquement

18°- Ecole Auguste Comte. Logement de la Directrice - Demande du Contentieux.- Echange d'immeuble - on ne peut donner suite

19°- Demande de terrain, entrée du Bd Carnot, derrière Louise de Bettignies.- La Commission ne pense pas pouvoir aliéner des terrains sis en cet endroit, avant que soit arrêté le règlement sur les constructions et que le tracé de la place soit exécuté, ainsi que le commencement d'exécution des travaux de voirie.

20°- Vitrine 52 rue des Arts - Autoriser

Bd Carnot 15 - Terrasse et garde soleil - Refuser

Réunion commercée à 15 heures 30, terminée à 18h.30.

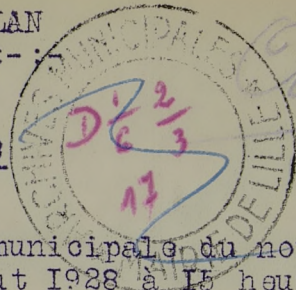
Le Secrétaire :

E. CAILLIAU



COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 23 Août 1928



Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 23 Août 1928 à 15 heures, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Excusés : M.M. Willems, Adjoint au Maire
Balavoine, d°
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Procès-verbal de la réunion du 2 Août 1928
Adopté sans observation.

- 1° Désaffectation et aliénation de l'Hospice Vannoschot par les Hospices de Lille.
Cette propriété n'est pas touchée par nos projets. La question n'intéresse que l'Administration municipale (A.I700).
- 2° Réalisation des nouveaux alignements de la rue de Paris.
La Commission prend connaissance de la lettre de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées concernant l'approbation de ces alignements et le versement de la contribution de l'Etat (215).
- 3° Projet d'aménagement de la place de la République par Williol.
La Commission en prend connaissance (A I701).
- 4° Terrains vendus par la Ville avenue de l'Hippodrome et sur lesquels les propriétaires n'ont pas bâti dans le délai prévu par le cahier des charges.
Demander au Contentieux d'appliquer les clauses du contrat et de poursuivre, le cas échéant, la résiliation de la vente. (A.I702).
- 5° Projet de construction de 2 passerelles en encorbellement au Pont supérieur du Mouf de Terre par la Compagnie du Nord.
Avis favorable (A I621).
- 6° Réclamations des PTT contre les émanations provenant d'un fossé des fortifications et d'un égout voisin du nouveau central interurbain.
Le fossé est situé dans un terrain à remettre à la Cie du Nord. C'est donc à celle-ci qu'il faut transmettre la réclamation. En informer les P.T.T. Si la Cie refuse de faire le nécessaire la Ville cherchera si une amélioration à la situation actuelle peut être apportée à peu de frais. (A I703)
- 7° Immeuble sis 20 rue des Canonnières. Loyers -
Le locataire devant évacuer l'immeuble pour le 30 Septembre, il doit jusqu'à ce jour verser le montant du loyer au propriétaire. Ce versement serait ensuite effectué par la Ville jusqu'au jour du paiement du prix de la vente (870).
- 8° Expropriation de la zone - demande de M. Baïlleul locataire.
Le locataire pourra faire sa récolte en Novembre 1928. La question d'indemnité sera réglée plus tard. (806)

- 9° Rue de Valenciennes II et I rue Diderot. Eviction.
On ne peut traiter aux conditions proposées par le locataire.
D'autre part répondre à M. Cocard que nous étudions la question dans le but d'aboutir dès que possible (672)
- 10° Rue Malpart I7 - Eviction.
La demande du locataire est exagérée. On ne peut traiter (619).
- 11° Square Ruault 4I - Eviction.
La Commission fixe les conditions auxquelles il est possible de traiter (796).
- 12° Immeuble 4 rue du Bourdeau (67 avenue Charles St-Venant)
Le prix de vente est trop élevé. Acheter si l'on peut réduire sensiblement (A.1704).
- 13° Terrain de Zône rue de la Chaude Rivière.
La valeur attribuée à ce terrain par le propriétaire ne permet pas d'espérer aboutir à un accord amiable (A.1630).
- 14° Etablissement B.L. de St-Sauveur - Acquisition par la Ville.
La Commission prend connaissance de la lettre du Directeur des Domaines nous donnant accord sur le procès-verbal d'expertise. Le Conseil Municipal sera appelé à donner son adhésion comme le demande le Directeur des Domaines (757).
- 15° Mise à la disposition des troupes de terrains de fortifications.
Le Chef du Génie nous adresse un plan des terrains à utiliser par la troupe pour ses exercices.
Donner accord en signalant toutefois les travaux à exécuter sous peu dans une partie de ces terrains (757).
- 16° Caserne Souham - Echange. La Commission prend connaissance de la lettre du Chef du Génie.
Donner accord et faire savoir que les travaux de voirie et accessoires vont être mis à l'étude. (757)
- 17° Transformation de l'Hôtel de l'Europe. Demande de renseignements par M. Lemay.
Le fond de la propriété paraît devoir être intéressé par nos projets. Prier M. Lemay de voir M. le Directeur des Travaux Municipaux (1705).
- 18° Transformation d'immeuble sis 2 rue des Tours.
Cet immeuble est intéressé par nos projets. Prier l'intéressé de voir M. le Directeur des Travaux Municipaux (A.1699)
- 19° Transformation de façade rue de la Halle 39. Autoriser s'il s'agit vraiment de changer la vitrine.
- 20° Affermage des terrains militaires. La Commission accepte l'état prévu pour 1928. Prier le service de résilier pour l'an prochain les locations peu intéressantes ou gênantes pour la Ville. Ne maintenir que les locations consenties aux Administrations (A 1706).
- 21° Projet de modification des voies du Mongy rue de Bouvines.
Avis défavorable au projet de la Compagnie (A.1707).

Réunion commencée à 15 Heures, terminée à 17 H 15.

Pour le Secrétaire,

J. ALHANI.

Réunion du 13 Septembre 1928

Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 13 Septembre 1928, à 15 h. 30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Présents : M. M. Bondues, Adjoint au Maire,
 Willems, d°
 Delemer, Conseiller municipal,
 Dubuisson, Architecte,
 Cochez, Directeur des Travaux municipaux,
 Cailliau, Ingénieur T.P.E., Chef de service,
 Excusé : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 23 août 1928. - Adopté sans observation.
- 2°- Rue Enrico Ferri. - La Commission examine les conditions de réalisation du nouvel alignement. Mettre le propriétaire du Café au courant de ce nouvel alignement (A.1172).
- 3°- Acquisition des immeubles Crespel, Boulevard Carnot. - La Commission accepte la modification demandée à l'une des clauses de la promesse de vente (N° 888).
- 4°- Immeuble sis 12 rue des Robleds - Acquisition et éviction. - Ne nous intéresse pas pour le moment (A.1723).
- 5°- Déviations de l'égout traversant l'ancienne Salpêtrière. - La Commission examine les modifications à apporter à la situation actuelle. Elle préfère l'exécution en tuyau à l'égout ovoïde (A. 1340).
- 6°- Rue du Croquet, 28. - Acquisition. Ne nous intéresse pas pour le moment (A.1712).
- 7°- Rue de Bône N°s 8-10-10bis. Construction d'un rez-de-chaussée provisoire. - Montaigne - Autoriser, mais faire signer une convention. Prier le Contentieux de faire le nécessaire (A.1709).
- 8°- Rue du Croquet, 15 - Réparations à l'immeuble. - Autoriser (A.1710)
- 9°- Vestiges de constructions de l'immeuble sis 4, rue des Capucins, menaçant la sécurité publique. - Le terrain et les vestiges de construction ont été acquis par la Ville. Faire démolir (859).
- 10°- Square Ruault, 41 - Eviction de locataire. - Ajourner l'examen de cette question. Le reprendre après que M. Bondues en aura entretenu l'Administration municipale (796).
- 11°- Immeuble sis 67 Avenue Charles St-Venant. - Transformations. - Autoriser (A.1704).
- 12°- Echange d'immeuble, rue Gutenberg - Poissonnier. - La Commission fixe les conditions acceptables. La demande faite par la soeur de M. Poissonnier ne peut être retenue (A.1644).
- 13°- Terrain libre par suite de la démolition de maisons de la cour des Elites. - Demande de renseignements par M. le Secrétaire Général. - La Commission estime préférable de maintenir ce terrain en voie publique et de ne pas le louer. (A.1544).

14°- Pose d'une gaine en tôle galvanisée le long du pont de la citadelle, pour recevoir un câble téléphonique.- Demande des P.T.T.- Avis favorable à condition que le câble soit posé du côté de l'écluse et dans un caisson arrondi dans le fond (A.I714). Faire soumettre un nouveau projet.

15°- Autorisation de cession de bail.- Immeuble sis 44 rue Jean Jaurès, acquis par la Ville.- Autoriser sous condition d'éviser le cessionnaire que tous ses droits expirent en 1932. Prier le contentieux de faire intervenir le cessionnaire dans l'accord à passer entre le locataire actuel et la Ville (861).

16°- Modification du Parvis de Pellevoisin.- Abandon gratuit de terrain-travaux de voirie.- La Ville ne réclame pas de travaux de voirie mais elle ne s'engage pas à en faire (A.I619).

17°- Immeuble sis 52 rue Manuel.- Prolongation d'occupation.- M. Hubben-On peut autoriser (321)

18°- Vente de terrain et d'immeubles Boulevard Carnot et rue des Jardins.- L'Administration des P.T.T. demande si la Ville ne peut consentir à une réduction du prix de la vente. Impossible de réduire. Le prix fixé était déjà bien faible (A. I659).

19°- Immeuble sis à l'angle des rues du Molinel et du Plat.- La Commission prend connaissance des renseignements qui lui ont été fournis. Faire vérifier la question de classement de l'Etablissement(A.994).

20°- Offre d'échange de l'immeuble sis 85 rue du Molinel.- La Commission accepte en principe. La question sera étudiée (A.I718).

21°- Demande d'aliénation d'un terrain sis Boulevard Carnot, par Me Iblec, notaire.- Demande anticipée - attendre (A.I719).

22°- Immeuble sis 124 rue de Paris - Demande de renseignements - M. le Maire.- L'expropriation n'est pas prévue comme prochaine (A.I720).

23°- Reconstruction rue de Béthune (Hospices).- Signaler aux Hospices que la Ville souhaite une reconstruction rapide de l'immeuble sinistré sis rue de Béthune et leur appartenant. Cet immeuble est le dernier à rebâtir dans cette rue (A.262).

24°- rue Charles Decottignies, 10.- Offre de vente.- La Commission fixe les conditions acceptables pour la Ville (A.I721).

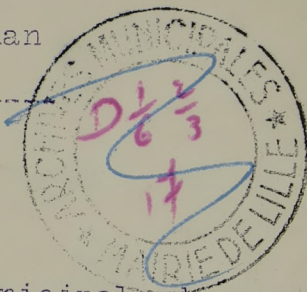
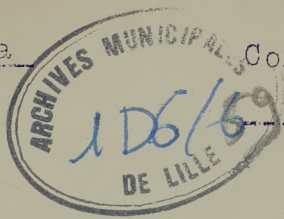
25°- Reconstruction Chemin de St-Sauveur.- On peut autoriser cette reconstruction si le terrain n'est pas intéressé par les projets de la Cie du Nord. Le propriétaire devra se conformer au règlement de voirie et au nivellement qui sera indiqué sur place (A.I717).

26°- Construction de garages rue Auguste Bonte - Gallet.- Il est préférable que le propriétaire construise à l'alignement. Sinon, la Ville devrait le mettre en demeure de s'y clôturer (A.I716).

Réunion commencée à 15 h 30, terminée à 18 h. 30.

Le Secrétaire :

E. CAILLIAU.



Réunion du 27 Septembre 1928

Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 27 Septembre 1928 à 15 heures sous la présidence de M. BONDUES, Adjoint au Maire .

Présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E. Chef du Service des
Acquisitions.

Excusés : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Willems, Adjoint au Maire .

-
- 1 Procès-verbal de la réunion du 13 Septembre 1928. - Adopté sans observation .-
 - 2 Demande d'autorisation de bâtir rue de l'Est par Ravaux & Co. - On peut autoriser - Le terrain visé dans la demande étant situé dans la partie non-reconnue de la rue, le propriétaire aura à participer aux dépenses de mise en état de viabilité - (A.1723)
 - 3 - Réparation des immeubles sis I3 et I3bis rue des Urbanistes par Defretin . - On peut autoriser l'exécution de ces travaux, à moins qu'il n'accepte de vendre à la Ville à des conditions raisonnables (A.1738)
 - 4 Couverture du Canal de la Rivière - Cession du sol .- On peut céder le sol à charge par M. Teffri de couvrir et de faire son affaire personnelle des prétentions du voisin, M. EVERAERE - (A.1581) .
 - 5 Monument à la mémoire des soldats anglais morts dans la région de Lille. - La Commission prend connaissance de la lettre du Secrétaire Général de la Commission des Sépultures militaires britanniques faisant connaître que l'idée de l'érection de ce monument a été abandonnée - (A.1410) .
 - 6 Vente d'immeubles rue St Sauveur 106-108 et rue du Curé St-Sauveur 7. - La Commission décide de suivre cette affaire - (A. 1735)
 - 7 Offre de vente à la Ville d'un immeuble de la Cour des Elites. par Gramette .- La Commission fixe les conditions acceptables (A. 1724) .
 - 8 Eviction de Mme Gilquin, locataire de l'immeuble sis 37 rue Wicar . - La Commission maintient son avis (796) .
 - 9°- Aliénation, par les Domaines du Jardin Vauban . - La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez sur les prétentions des Domaines (757) .
 - 10 Aménagement de l'entrée du Boulevard Carnot . - La Commission arrête sur plan les alignements à l'entrée du Boulevard

Carnot tels qu'ils ont été présentés par M. Dubuisson .

Elle décide de faire baliser les alignements de la place future de façon à arrêter définitivement ces alignements après examen sur place .

II Permis de bâtir rue Louis Delos, par Duhem - Autoriser (A.1410)

Réunion commencée à 15h.

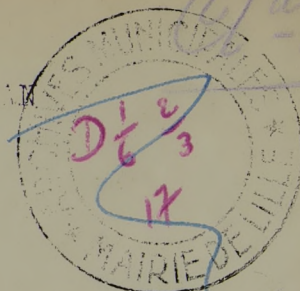
terminée à 17h.

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU .



Réunion du 11 Octobre 1928.



Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 11 Octobre 1928 à 15 heures 30 sous la présidence de M. Boudues, Adjoint au Maire.

Présents : M. Boudues, adjoint au Maire
 Willoms d°
 Delener, Conseiller Municipal
 Dubuisson, architecte
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
 Caillaud, ingénieur T.P.E. Chef du service
 des Acquisitions

Excusé : M. Balavoine, Adjoint au Maire

1°-Procès-verbal de la réunion du 27 Septembre 1928.

Adopté sans observation.

2°-Entrée du Boulevard Carnot

La Commission décide de se rendre le jeudi 18 courant à l'entrée du Bd Carnot pour examiner le balisage de la place à créer. Réunion à la Mairie à 15 heures (750)

3°-Vente de terrains rue Blouard Delesalle.

La Commission examine à quelles conditions il serait possible de vendre du terrain au propriétaire d'un immeuble contigu (Presse Populaire)

4°-Aliénation d'un terrain sis à Wattignies par les Hospices.

Avis favorable - (N°895)

5°-Acquisition de terrain d'alignement, rues Ratisbonne, et Ste Barbe, propriété des Hospices.

La Commission fixe les conditions acceptables par la ville (576)

6°-Demande par les P.T.T. d'un terrain sis près de la gare

Ces terrains n'appartiennent pas à la ville. Ils ont été réservés à d'autres administrations par la Convention concernant le démantèlement - Répondre - (A.1737)

7°-Demande de terrain rues des Urbanistes par Hunt.

Ces terrains ne sont pas lotissables actuellement. On peut donc donner satisfaction (A.1736).

8°- Stationnement de l'Autobus Lille-Lens. Proction d'un kiosque gare du Hony - par l'E.L.R.T.

La Commission donne un avis défavorable à la modification du lieu de stationnement de l'Autobus, ainsi qu'à l'édification d'un nouveau kiosque - (766)

9°- Participation du " Hony" aux frais de réalisation de l'élargissement du Boulevard Carnot.

La Commission prend connaissance de la réponse de la Compagnie - Elle estime préférable d'attendre pour le moment et de reprendre la question en temps opportun. (760)

- 10° - Elargissement du Chemin des Margaritois.
La Commission donne un avis favorable à l'élargissement à 20 mètres, d'accord avec les communes de Fêches et de Ronchin - mais elle souhaite une entente entre ces trois communes afin que Lille ne supporte pas la presque totalité de la dépense - Etablir une étude de cet élargissement - (A.1735).
- 11° - Parcours de la canalisation d'eau à installer rue Réaumur.
Modification demandée par les propriétaires riverains. On peut changer le tracé arrêté - (A.922)
- 12° - Vente par la ville de terrain d'alignement rue de Camteu - M. Walare.
La Commission fixe le prix de vente possible (A.1153)
- 13° - Acquisition d'immeuble 289 rue de Paris - Wattrelot
La Commission fixe les conditions acceptables par la ville (A.1727).
- 13Bis - Proposition de vente de l'immeuble sis 287 rue de Paris.
La Commission prend connaissance de cette proposition et la juge inacceptable (A.1726).
- 14° - Echange de terrains d'immeuble - Angle des rues G. Maertens et Gombert, par Dumont.
La Commission accepte les conditions d'échange proposées - (A.1665).
- 15° - Acquisition d'immeuble - Rue de la Vignette 32 - Mme Lempereur.
La Commission étudie les conditions auxquelles un accord serait possible (A.1731).
- 16° - Echange d'immeuble rue du Colonel 85 - M. Lefebvre.
La Commission fixe les conditions acceptables (A.1718)
- 17° - Eviction de locataire, rue de Valenciennes II, M. Lobeau charcutier.
La Commission fixe l'indemnité qu'il serait possible d'accorder au locataire (672).
- 18° Echange de terrains par Duchat et Gruson.
La Commission examine le lotissement possible des terrains demandés par M. Du chat et Gruson - (A.918).
- 19° - Acquisition ou échange d'immeubles - rue de Paris, et du Bois St-Sauveur - Lathieu.
La Commission étudie les solutions possibles et arrête la proposition à faire au propriétaire (A.827).
- 20° - Demande de transformation de l'immeuble sis 7 rue Enrico-Ferry - Ghesquier -
Demander un dossier régulier (A.1733)
- 21° - Transformation du terre-plein, rue du Faubourg de Béthune.
La Commission décide de mettre à l'étude le travail de protection demandée par la Commission d'enquête (776).

- 22° - Immeubles du quartier St-Sauveur à réparer.
Certains immeubles nécessitent des réparations importantes - Voir les occupants, et leur demander à quelles conditions ils accepteraient de partir (796).
- 23° - Lotissement Boulevard de la Moselle, - Marché -
Demander un plan de situation exacte.
Les propriétaires riverains devraient proposer leur participation aux frais de mise en état de viabilité (A.1732).
- 24° - Proposition de vente de terrain rue Etienne Marcel par Salembié.
La Ville achèterait si le prix était raisonnable - Voir le propriétaire (A.653).
- 25° - Demande d'autorisation de bâtir rue de Bellevue - par Coppenolle.
Autoriser.
- 26° - Demande d'autorisation de transformations de l'immeuble sis 2 rue des Tours - par Coustouble.
On peut autoriser les travaux intérieurs, mais ne tolérer aucune vue ni sortie - La Ville ne peut rien supprimer de sa propriété - Faire signer par le propriétaire un engagement de ne pas réclamer de plus value.

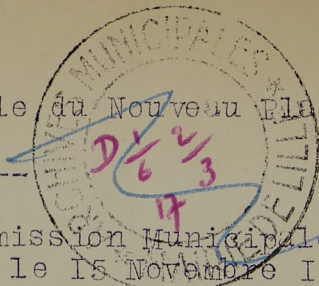
Réunion commencée à 15 Heures 30.

terminée à 19 Heures .

LE SECRETAIRE :

E. CAILLIAU.

Commission Municipale du Nouveau Plan



Messieurs les membres de la Commission Municipale du Nouveau Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 15 Novembre 1928, à 15 heures 15, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire

Willems, d°

Delomer, Conseiller Municipal

Dubuisson, Architecte

Cochet, Directeur des Travaux Municipaux

Cailliau, Ingénieur T.P.E., Chef du Service des Acquisitions.

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire.



1°.- Procès-verbal de la réunion du 25 Octobre 1928.
Adopté sans observation.

2°.- Evacuation et démolition des immeubles sis rue de Tournai 136 et rue Enrico Ferry 21 à 25.-

Rappeler au Service du Contentieux que l'évacuation et la démolition doivent être poursuivies d'urgence (38) à cause de la menace toujours plus grande contre la sécurité publique.

3°.- Vente de terrain rue E. Delesalle (Presse populaire)

La Presse populaire demande 30 mètres de façade.

La Commission donne un avis favorable, sous réserve que la presse populaire s'engage, comme les voisins, à bâtir dans un délai de 18 mois un immeuble ayant au moins 3 étages (695).

4°.- Terrains Militaires dérasés susceptibles d'être aliénés.-

Diverses administrations ont sollicité des terrains, le même emplacement a même été, à diverses reprises, demandé par plusieurs intéressés. Il est fait mention de ces intentions dans certains articles de presse. La Commission du plan a même émis un vœu qui a été approuvé par l'Administration Municipale. En nouvel examen, la Commission du Plan estime que la Ville ne doit envisager de vendre les terrains demandés que lorsqu'elle sera saisie d'un programme d'ensemble des terrains demandés par les diverses administrations.

5°.- Caserne Souham - Echange.-

La Commission examine le plan du terrain à remettre par la Ville et arrête les termes du procès-verbal de la dernière réunion des représentants des administrations intéressées (757).

6°.- Construction d'un port et dérivation de la Deûle.-

La Commission prend connaissance de la lettre de l'Ingénieur en Chef des voies navigables et fixe le jour où elle pourrait le recevoir (A 816).

7°.- Terrain rue du Priez 28 (Lecante) Acquisition.-

La Commission accepte les conditions de vente obtenues. Elle examine les accords possibles avec des propriétaires voisins lorsqu'elle pourra disposer du terrain (A III6).

8°.- Immeuble sis 69 rue du Molinel (Defossez).-

La Commission examine à nouveau la question de l'acquisition de cet immeuble. Prendre des renseignements sur les terrains voisins et revoir ensuite (A 924).

9°.- Voie à créer, reliant le Boulevard Carnot à la rue des Urbanistes (Vœu du Conseil d'Arrondissement).-

La voie est prévue. Elle sera réalisée en temps opportun, et dès qu'il sera possible (A III0).

- 10°- Rue Wicar, cité Vaniscotte - Départ de locataire.-
La Commission fixe le montant de l'indemnité à accorder (796)
- 11°- Acquisition de l'immeuble sis 32, rue de la Vigrette.-
La Commission accepte les conditions de vente obtenues (907)
- 12°- Echange d'immeubles rues de Paris et du Bois St-Sauveur.-
(Mathieu)
La Commission examine à nouveau les conditions possibles de cet échange (A221)
- 13°- Rapport du Service du Contentieux concernant l'éviction de locataires d'immeubles à usage commercial.
La Commission étudiera la question lors de sa prochaine réunion Y joindre le plan de démolition et le montant des réparations à effectuer dans ces immeubles.
- 14°- Sentier de Flers - Demande de renseignements par Descamps Singer.
Le propriétaire peut lotir ce terrain mais en respectant la servitude de passage qui pourrait exister (A 1755)
- 15°- Vente par adjudication - immeuble sis 36 rue St-Sauveur.-
L'acquisition n'est pas urgente - Ne pas tenter l'achat (A 1745)
- 16°- Demande de terrain rue de Maubeuge pour construction d'un garage (Socq)
La Ville ne possède pas de terrain qu'elle puisse aliéner pour cette destination (A 1744)
- 17°- Demande d'aliénation de terrain de la Salpêtrière.-
On ne peut vendre (A 1742)
- 18°- Terrain de fortification près de la rue Gustave Delory.
Renouveler à l'Administration des P.T.T. l'offre de ce terrain. Demander au Service de la voirie si les servitudes de vue sur ce terrain sont autorisées (A 724).
- 19°- Immeuble sis 18 rue St-Nicaise (actuellement rue Gustave Delory)
La Commission examine les possibilités d'échange (A 1747)
- 20°- Vente de terrain et de maison, angle du Boulevard Carnot et de la rue des Jardins par Fouquet.
L'offre est insuffisante - Répondre (753)
- 21°- Acquisition de terrain d'alignement rue de Douai - Deneubourg.-
La Commission fixe le prix auquel ce terrain pourrait être acheté (A 1741)
- 22°- Demande de délai pour construire sur des terrains sis avenue de l'Hippodrome, vendus par la Ville - Delepierre - Ramon.
On peut accorder un délai à condition que les pétitionnaires s'engagent
1°- à commencer les travaux de construction dans un délai de 2 mois et à avoir terminé l'immeuble dans le délai d'un an.
-

2°- à verser à la Ville, en cas d'inobservation de ces 2 conditions, une indemnité, par jour de retard, de 25 francs à payer en fin d'année, et à remettre le terrain à la Ville dans l'état il se trouvera, ainsi qu'il était prévu au cahier des charges de l'adjudication (A 1702)

23°.- Renouvellement de location de l'immeuble sis 26 rue des Robleds.-

On peut autoriser location verbale, moyennant signature de l'engagement habituel de départ sans indemnité à première demande de la Ville. Spécifier dans l'engagement que la Ville ne fera aucune réparation (681)

34°- Demande de location de terrain, rue du Bois St-Sauveur - Tournemire.-

On peut louer - location verbale - 5 frs par mètre carré et par an. Pas de baraquement. Frais de clôture à la charge de l'occupant (623)

25°- Création de caisses départementales d'aménagement des lotissements.

La Commission prend connaissance de l'extrait du journal officiel (A. 1745)

26°- Edification d'un kiosque - modification du point de stationnement de l'auto-car Lille-Lens - Mongy

Après nouvel examen la Commission maintient son refus (A 766)

27°- Transformation de vitrine - 16 rue des Augustins - Réclamation Haugrez -

Travail régulièrement autorisé - Répondre.

28°- Transformation de vitrine - 131 rue Gambetta - Pavelle

Le pétitionnaire ne peut être autorisé qu'en se mettant à l'alignement (784)

29°- Vente et acquisition de terrain d'alignement, rue d'Emmerin Deleplanque.

La Commission fixe les conditions acceptables (A. 1738)

30°- Demande d'autorisation de bâtir au Chemin de Bargues par l'Entreprise du Sud.

Demander à la Cie des Chemins de fer du Nord si ce terrain n'est pas intéressé par ses projets.

31°- Demande de bâtir rue de l'Est, par Ravaux et Cie.

On peut autoriser mais les constructions ne devront pas dépasser les limites de la zone.

32°- Extension de la Manufacture des Tabacs.-

Les travaux - dérasement et égout - à effectuer en commun par l'Administration des Tabacs et la Ville ne seront entrepris qu'après accord sur la participation. Envoyer la lettre au Directeur des Tabacs

Réunion commencée à 15 H. 15, terminée à 19 H. 15

Le Secrétaire :
E. CAILLIAU



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 22 Novembre 1928 .



Messieurs les Membres de la Commission Municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 22 Novembre 1928 à 15 heures sous la présidence de Mr Willems, Adjoint au Maire.

Présents : M. Willems, Adjoint au Maire
Bubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absents : M. Bondues, Adjoint au Maire
Balavoine, d°
Delemer, Conseiller Municipal.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 1928.-
Adopté sans observation.
- 2°- Port Vauban - Dérivation de la Deûle.-
La Commission reçoit M. Villié Ingénieur en Chef et Simonnet Ingénieur du Service des voies navigables qui font connaître l'état actuel du projet de Dérivation de la Deûle, ainsi que les observations présentées au projet primitif - A. 816-
- 3°- Place à l'entrée du Boulevard Carnot - Vente de terrains.-
Une Société propose l'acquisition de tous les terrains bâtissables sis en bordure de cette place - La Commission estime qu'en raison de son importance la question doit être soumise à l'Administration Municipale (A.1750)
- 4°- Alignement de la place Rihour - Demande du "Crédit du Nord".-
Cet alignement est très ancien. Il en a été tenu compte lors de l'érection du monument aux morts. En conséquence, la Commission estime que le maintien de cet alignement s'impose (A 136).
- 5°- Plan régional directeur d'aménagement de la région Lille-Roubaix - Tourcoing -Armentières.-
La Commission prend connaissance de la circulaire ministérielle concernant l'établissement de ce plan et son examen par une Commission départementale. La Commission estime que la Ville a intérêt à être représentée à cette assemblée. Elle propose comme représentants de la Ville, M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, et un adjoint à désigner par l'Administration Municipale. La Commission estime en outre que la question n'intéresse pas spécialement le Service d'Hygiène (A 1286).
- 6°- Champ de courses.-
La Commission estime que l'intérêt que pourrait avoir la Ville à l'existence d'un champ de courses, n'est pas de son ressort. S'il y avait intérêt pour la Ville, il serait préférable de rechercher la création d'un champ de courses en un autre point de la Ville - On pourrait envisager des terrains de zone (A 1636).

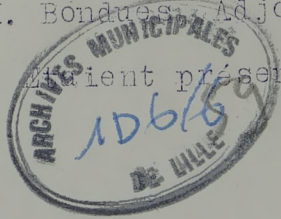
- 7° Terrain à céder aux P.T.T. pour Service de Chèques Postaux.-
La Commission fixe la superficie et le prix du terrain sis rue Enrico Ferri qu'il est possible de céder aux P.T.T. (A 1659).
- 8° Réalisation d'alignement Allée de la Réjouissance.-
Demander au Service des Bâtiments s'il n'est pas possible de démolir tout au moins une partie des immeubles de cette Allée, appartenant à la Ville et libres d'occupation (784).
- 9° Offre de vente d'un immeuble sis 36 rue du Faubourg de Valenciennes, par Me Vandebusch, notaire.-
Cet immeuble n'est pas intéressé par nos projets. Répondre (385).
- 10° Abandon de mitoyenneté, sur le boulevard Carnot, des immeubles sis 6 et 10 rue de la Clef.-
La Commission prend connaissance du rapport du Service des Bâtiments. Elle estime que la Ville ne doit ni abandonner ni aliéner cette mitoyenneté, cet abandon ou cette aliénation étant susceptible de donner une sensible plus-value aux immeubles de la rue de la Clef en cas d'expropriation. D'ailleurs, une partie de ces murs étant située sur le sol même du boulevard, il faudrait payer à nouveau les murs lors de la mise à l'alignement.
- 11° Réalisation d'alignement, rue d'Arras 55, angle de la rue de Fontenoy, par Mme Clément.-
La Ville n'envisage pas d'expropriation actuellement. Que le propriétaire du 53 achète le 55 et se mette d'accord avec la Ville pour réaliser l'alignement (A 1752).
- 12° Echange de terrains d'alignement, rue de Wattignies et rue d'Avesnes, par Ricq, Architecte.-
La Commission fixe les conditions auxquelles cet échange est possible (830).
- 13° Mise en vente de l'immeuble sis 9 rue de la Louvière.-
Ne nous intéresse pas. Ne pas suivre (A 1751).
- 14° Proposition de vente de l'immeuble sis rue Enrico Ferri N° 7.-
La Ville n'achèterait que si le prix de vente était très bon marché. Sinon attendre. Le lot complet des immeubles de cette rue ne pourrait peut-être intéresser une Société (A 1733).
- 15° Acquisition de terrain rue du Molinel 63-65 (Carette).-
Le prix demandé est trop élevé. Ne pas acheter (A 994).
- 16° Réalisation d'alignement rue Gambetta. Renseignements concernant l'immeuble portant le N° 115 de cette rue. Me Regnault.
On ne peut prévoir une date d'expropriation. La Commission examine les solutions possibles (A 1542).

Réunion commencée à 15 h 15, terminée à 19 heures.

Le Secrétaire,
E. CAILLIAU.

Réunion du 20 Décembre 1928

La Commission municipale du nouveau plan s'est réunie à la Mairie de Lille le 20 Décembre 1928 à 15 h 30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.



Étaient présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire
 Willems, d°
 Delemer, Conseiller municipal
 Dubuisson, Architecte
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
 Gailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

1° Procès-verbal de la réunion du 6 Décembre 1928.-
 Adopté sans observation.

2° Terrain à vendre aux P.T.T., rue Enrico Ferry, pour chèques postaux.-

On peut donner option jusque fin mars 1930; mais l'acte devrait être signé dès que possible et en tous cas bientôt le vote du budget (A 1659).

3° Réalisation d'alignement rue d'Haubourdin (Beyens).-

La Commission fixe les conditions auxquelles on pourrait acheter le terrain d'alignement après éviction des locataires et démolition des immeubles par le propriétaire (A 1290).

4° Acquisition d'immeuble, rue de la Vignette 55.-

Le prix demandé est trop élevé. La Commission fixe le prix auquel on pourrait traiter (A 1761).

5° Proposition de vente d'immeuble rue des Tanneurs 42 (Vandévalle).-
 Trop cher. On n'achète pas (A 1759).

6° Évictions de locataires Rue Wicar, cité Vaniscotte, et 3 rue des Saboteaux (796).-

On peut accorder l'indemnité habituelle.

7° Évictions de locataires : Rue de Tournai 58 (450)
 Rue de Tournai 136 (21)
 Rue Malpart 17 (619)

La Commission estime qu'il convient d'appeler d'urgence ces locataires en référé pour demander leur expulsion.

8° Éviction de locataires, rue du Vieux Faubourg 60.-

La Commission prend connaissance de la demande d'indemnité du locataire (25).

9° Évictions de locataires de St-Sauveur.-

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration municipale. Le Service des Acquisitions verra les locataires des immeubles sis rue Wicar 37, Square Ruault 53 et 41 (796).

10° Exécution de travaux à l'immeuble sis Quai de la Basse-Deûle 51-53, retour rue Maracci.-

Demander au propriétaire de se mettre à l'alignement. La Commission fixe le prix auquel le terrain d'alignement serait vendu (A 1760)

- 119° - Acquisition de terrain d'alignement place Simon Vollant - Blin-
Le prix demandé est trop élevé - On ne peut acheter à ces conditions (231)
- 12° - Acquisition du Terrain B.L de St-Sauveur (757)
Informé le Directeur des Domaines de l'adhésion de la Ville au procès-verbal d'expertise, dès la réunion du Conseil municipal (757)
- 13° - Demande de terrain de fortifications par Montaine .-
On ne peut vendre maintenant - attendre (A 1508)
- 14° - Terrain rue de Bayel- Réclamation de Mr Benoist- Soumettre au Contentieux (A 233).
- 15° - Caserne Vandame- Nu-propriété- Poursuivre les recherches aux Archives départementales (757)
- 16° - Eviction de locataire- 15 rue des Robleds (Hospices)
L'éviction n'est pas urgente. (796)
- 17° - Place Jacquart 7 - Echange par Pinet.
La Commission fixe les conditions acceptables.
- 18° - Réalisation d'alignement - place Rihour- Crédit du Nord.
La Commission fixe les conditions auxquelles la Ville pourrait participer à la réalisation de l'alignement (A 136)
- 19° - Acquisition d'immeuble sis dans la zone, rue Lequeux 3.-
Demander l'estimation de la navigation (A693).
- 20° - Terrain pour habitations à bon marché- Compensation-
Retourner le dossier à M. l'Adjoint Bondues qui en entretiendra l'Administration municipale (891).
- 21° - Servitude de vues et sortie sur un terrain de fortification rue Enrico Perry. *service*
Demander au ~~terrain~~ du démantèlement de voir le propriétaire lui demander son autorisation - Voir si les vues sont indispensables - A quelle date ces travaux ont-ils été exécutés (A 1659)
- 22° - Immeuble des " Tabacs" rue des Canoniers.
La Commission prend connaissance de la *note* de M. le Secrétaire Général. La Manufacture des Tabacs a usé de son droit d'option - Rien ne pouvait l'en empêcher (A 1067).
- 23° - Affichage de photos de la Ville dans les chemins de fer italiens- Società Italiana affissioni - Tornio-
La Commission propose de transmettre la proposition aux Amis de Lille, cette proposition ne pouvant intéresser la Ville (A1758)
- 24° - Champ de courses.
A la demande de l'Administration, la Commission estime qu'il serait possible de trouver un terrain de zone d'environ 15 hectares entre la porte de Béthune et la porte des Postes (A 1636)
- 25° - Construction de logements pour étudiants et étudiantes.
La commission estime qu'il serait possible de vendre les terrains visés dans la demande de M. le Recteur, en date du 7 Décembre 1928, mais elle pense que des prix différents doivent être fixés suivant emplacement: 300 frs pour les terrains aux abords du Bd Louis XIV- 150 frs pour les terrains aux abords de la porte de Valenciennes (A 1658)

26° - Terrains appartenant aux Hospices, nécessaires pour l'exécution de Forages

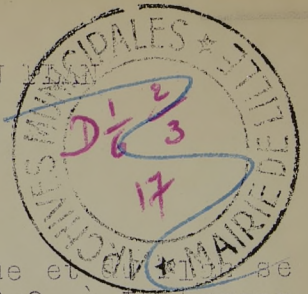
La lettre peut être envoyée aux Hospices - Modifier le paragraphe concernant les locataires.

27° - Eviction de locataires - rue des Robleds I7-I9-56-58-

La Commission prend connaissance de la note du Service du Contentieux - Elle estime qu'il convient de donner congé à M. Quiret, locataire du I7 et de demander à l'Office municipal H.B.M. d'offrir aux autres locataires un logement dans le groupe St-Sauveur (576)

Réunion commencée à 15 h. 30
Réunion terminée à 18 h. 30

Le Secrétaire,
E. CAILLEAU.



Réunion du 9 Janvier 1929

Messieurs les Membres des Commission d'Esthétique et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le mercredi 9 Janvier 1929, à 15 heures, sous la présidence de H. Willems, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M. M. Cordonnier, Architecte, membre de la Commission d'esthétique;
 M. Willems, Adjoint au Maire, membre des Commissions d'esthétique et du plan
 M. Delamer, Conseiller Municipal,
 M. Dubousson, Architecte,
 M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
 M. Cailliau, Ingénieur T.P.E.,

Absents: M. M. Batteur, Architecte,
 Balavoine, Adjoint au Maire,
 Bondues,

I - COMMISSION D'ESTHETIQUE

La Commission d'esthétique continue ses échanges de vues sur la façon dont pourrait être établi un règlement spécial concernant les façades des immeubles des quartiers somptuaires, et notamment ceux de la place créée à l'entrée du Boulevard Carnot. Elle estime nécessaire de demander d'abord, à un ou plusieurs architectes, de faire une étude complète du type de façade qui pourrait être imposé en cet endroit. Il s'agit là d'un travail à rémunérer dans des conditions à débattre avec l'intéressé.

A l'issue de cette séance, la Commission d'esthétique a proposé 3 solutions pour ce travail. Etude faite et à soumettre à la Commission d'Esthétique, soit par un architecte de la Commission du plan, soit par un architecte du dehors, soit enfin par un architecte de Lille. Après examen et décision de principe par l'Administration; la Commission du plan aurait à désigner l'architecte chargé de l'étude et à s'entendre avec lui.

II - COMMISSION DU PLAN

Après la réunion de la Commission d'esthétique, Messieurs les Membres de la Commission du Plan restent réunis pour examiner les questions suivantes :

1°- Procès-verbal de la réunion du 27 Décembre 1928.
Adopté sans observation.

2°- Tournée de propagande franco-coloniale - exposition
La Commission ne voit aucun inconvénient à cette exposition, mais préfère, comme emplacement, la façade de l'Esplanade (A. 1762)

3°- Terrains de fortification réservés à la Compagnie du Chemin de fer du Nord.-

La Commission prend connaissance de la lettre du Directeur des Domaines, et de celle de l'Ingénieur en Chef de la Compagnie. Elle décide de proposer à ces administrations une réunion à la Mairie et où elles seraient représentées, le jeudi 17 Janvier 1929 (A. 1763).

4°- Evacuation de l'immeuble sis Cour du Soleil 20
Contrairement à ce qu'affirme le locataire, ce dernier n'occupe pas l'immeuble lui-même.

Demander au Contentieux de poursuivre l'évacuation de cet immeuble en vue de sa démolition (681).

5°- Transformation de façade, 131, rue L. Gambetta - Payelle.
Autoriser (784).

6°- Demande de terrain de fortification - Boulet.

Il serait possible de céder du terrain, soit rue Armand Carrel - en imposant une construction d'au moins 2 étages - soit au voisinage de la porte de Béthune, en imposant une construction de trois ou quatre étages. La Commission fixe en outre, le prix auquel ces terrains pourraient être aliénés.

7°- Lotissement d'un terrain sis avenue de Dunkerque par Dorchies.

La Commission ne s'oppose pas au lotissement proposé, mais la Ville considérera la voie comme cour privée qui devra être clôturée par une grille et qui ne pourra pas être reconnue, sa largeur étant inférieure à 12 mètres et la voie se terminant en impasse. Elle souhaiterait l'élargissement de la rue au fond du lotissement pour permettre une circulation plus facile et pour créer une poche d'air. Elle souhaiterait pour cette partie de rue une largeur de 20 mètres.

8°- Acquisition d'immeuble pour y installer les services du Commissariat du 9ème arrondissement.

La Commission ne perd pas la question de vue; mais l'immeuble sis rue de la Lecuvière, 9, était d'un prix trop élevé et la Commission avait décidé de ne pas en poursuivre l'acquisition (A 1751).

9°- Acquisition d'immeuble sis 55, rue de la Vignette.

La Commission fixe les conditions acceptables par la Ville (A1761)

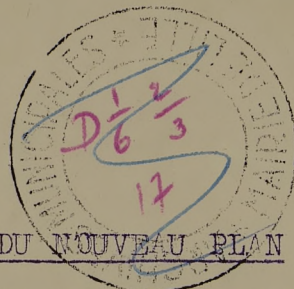
10°- Construction d'un kiosque près de l'écluse de la Barre - Navigation.

La Commission prend connaissance de la lettre du Service de la Navigation - Donner accord en ce qui concerne la construction, par le Service des voies navigables, d'un abri provisoire et l'informer que nous mettons à l'étude le projet de kiosque définitif - Demander ensuite à quelle date, la Ville pourra commencer le comblement de la Basse-Deûle (A 1145).

Réunion commencée à 15 heures, terminée à 19 heures.

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Réunions des 17 et 24 Janvier 1929

Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis, à la Mairie de Lille, les jeudis 17 et 24 Janvier 1929, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems, d°
Delemer, Conseiller municipal,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.
absent : M° Balavoine, Adjoint au Maire.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 9 Janvier 1929. - Adopté sans observation.
- 2°- Château de La Haye. - Est devenu propriété de la Ville. La Commission décide de se rendre sur place (254).
- 3°- Rue des Canonniers, 22-24 - Acquisition - (Goethals-De Souance). - La Commission examine la demande des propriétaires. Attendre le jury - (869).
- 4°- Rue des Etaques et rue Godefroy - Acquisition de terrain et d'immeuble. Portebois. - La Commission fixe les conditions auxquelles il est possible d'acquérir la propriété. Pour la locataire, attendre (A.771).
- 5°- Expropriation de la zone. - Règlement des honoraires d'expert. Après examen de la question, la Commission demande la modification de l'arrêté pris précédemment - (806).
- 6°- Vente de l'immeuble Le Blan, boulevard Carnot. - La Commission fixe le prix auquel cet immeuble ainsi que les immeubles voisins appartenant à la Ville pourraient être aliénés (713).
- 7°- Immeuble sis rue Gustave Delory, 88 - Offre de vente (Vve Gruson). - Trop cher - attendre - (A.1771).
- 8°- Demande de terrain aux Bois Blancs - M. Bouchez -
Il n'est pas possible de donner satisfaction, le terrain demandé est nécessaire à la Ville (A.1770).
- 9°- Location d'immeuble rue du Bois St-Sauveur, 10 et 12. M. Hennes. - On peut maintenir le loyer actuel mais les réparations doivent être à la charge du locataire. Ne pas louer ce qui serait libre.
- 10°- Installation provisoire d'un poste de transformation près du terrain des P.T.T., Boulevard Carnot. - On peut autoriser mais la Société devra s'engager à évacuer le terrain sur préavis de 3 mois. Redevance 20 francs par mois (A.1766).
- 11°- Eviction de locataires, 71 Square Puault, cour Notre Dame et Cité Vaniscotte. - On peut accorder l'indemnité habituelle si ces locataires ne sont pas logés dans les H.B.M. (796).
- 12°- Acquisition d'immeubles rue de la Vignette 43-45-47-53 - Catry. - La Commission fixe les conditions acceptables par la Ville.
- 13°- Immeubles à démolir sur Enrico Ferri, 21-23 et rue de Tournai, 136. - Prier le Service des bâtiments de faire démolir tout ce qui est libre en prenant toutes garanties nécessaires vis-à-vis du propriétaire voisin à qui une signification devra être envoyée (A.1733).

14° - Remploi de dommages de guerre, à Quesnoy sur Deûle.-
Avis favorable.

15° - Location d'appartement libre rue des Brigittines 22
Ne pas louer - rendre inhabitable - verser le loyer aux Hospices
(902)

16° - Demande de terrain rue de la Convention pour salle de gymnas-
tique - Baroux.

Il n'est pas possible de donner satisfaction la Ville ayant besoin de ce terrain pour des échanges d'immeubles de la rue Gutenberg (AI768)

17° - Installation d'un "Luna-Park" rue terrain de zone à La Madeleine
Briat - La Commission donne un avis défavorable.

18° - Immeuble sis 56-58 rue des Robleds - Proposition pour départ
d'un locataire commerçant.-

Ne pas accorder d'indemnité - rendre les étages inhabi-
tables. (I93)

19° - Terrain rue Enrico Ferri pour immeuble des "Chèques Postaux"
P.T.T.

On peut accorder l'option demandée - Prier les P.T.T. de nous faire savoir si l'adhésion du Conseil Municipal est nécessaire dès maintenant. (A. I659)

20° - Eviction de locataires à St-Sauveur.-

37 - rue Wicar - Vve Gilquin - Il y a encore des sous-lo-
cataires dont un commerçant - Il faudrait donc pour accorder une
indemnité que Mme Gilquin soit la dernière locataire.

41 - et 55 Square Ruault - Ces commerçants sont les seuls
locataires de l'immeuble qu'ils occupent. La Commission fixe l'in-
demnité qui peut leur être accordée (796)

21° - Lotissement et échange rue du Bourdeau.-

La Commission fixe les conditions dans lesquelles il est possible de traiter - Voir les deux propriétaires intéressés -A 9II -

22° - Demande de terrain près de la Gare - Gillart -

On ne peut donner satisfaction (A I769)

23° - Demande de location de terrain rue du Bois St-Sauveur, pour
installation de roulottes (Luce et Descamps).

La Commission maintient ses refus donnés précédemment pour semblables demandes.

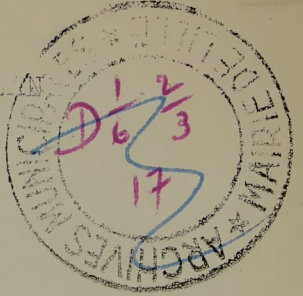
24° - Réalisation des alignements de la rue du Bourdeau.-

La Commission prend connaissance de la pétition des propriétaires d'immeubles de cette rue.

La question n'est pas perdue de vue - Les alignements seront réalisés en temps opportun.

Réunions commencées à 15 h 30
terminées à 18 h 30.

Le Secrétaire,
E. CAILLIAU.



COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Séance du 31 Janvier 1939

Messieurs les Membres de la Commission Municipale du Nouveau Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 31 Janvier 1939, à 15 H. 30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Etait présent: M. Bondues, Adjoint au Maire, M. Willemans, d°

M. Delemer, Conseiller Municipal; M. Dubuisson, Architecte; M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux; M. Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent: M. Balvoine, Adjoint au Maire.

Conseil d'Administration Réunion du 30 AVR 1939 M. PLANQUE

Le Procès-verbal de la réunion du 31 Janvier 1939. - Adopté sans observation.

3°- Eviction de locataire Cité Vaniscotte (Lehoreau) Accorder l'indemnité habituelle (796)

3°- Installation d'un poste de transformation, 40, rue du Grand Balcon, La Lilloise. On peut autoriser si l'installation se fait dans l'usine (A.1772).

4°- Offre de vente d'un terrain rue de Paris - Dutat Ce terrain n'intéresse pas la Ville (A. 1781)

5°- Terrain rue Pierre Dupont, construction (Gras) La Commission examine les solutions possibles. Le propriétaire peut être autorisé à battre des pieux dans l'égout, celui-ci étant appelé à être supprimé.

6°- Demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boissons rue Wicar 15 - Covez. On ne peut autoriser (A. 1773)

7°- Acquisition d'immeuble 55 rue de la Vignette (Mme Habesone) La Commission fixe les conditions acceptables par la Ville (A. 1761)

8°- Eviction de locataire Square Ruault 39 - Lescout La Commission fixe l'indemnité qui peut être accordée (796)

9°- Eviction de locataire rue de Laubeuge 27 - Gilles L'éviction n'est pas urgente, attendre (672)

10°- Travaux de transformation place Gentil Mairon (Vandano) Au point de vue du Service des Travaux on peut autoriser si on ne fait pas de sortie dans le mur de clôture. Signaler cette affaire au Service d'Hygiène. Convoquer l'architecte pour avoir des renseignements complémentaires.

/.....

11°- Annexion à la commune de Lille d'une partie du territoire de La Madeleine.

La Commission examine les possibilités de modification de la limite de zone -- Il faudrait que La Madeleine ne puisse laisser bâtir qu'on bordure des voies de pénétration et non sur le boulevard à créer dans la zone - (A 1774)

12°- Echange de terrain avec les "Canonnières" pour la réalisation de la rue des Urbanistes.

La Commission examine les conditions possibles de l'échange -- Convoquer le représentant des Canonnières.

13°- Terrain pour immeuble des chèques postaux rue Enrico Ferri (P.T.T.).

On peut envoyer le certificat et le plan demandés.

Réunion commencée à 15 h.30, terminée à 18 h.30.

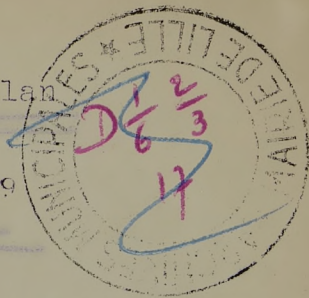
Le Secrétaire,

E.CAILLIAU.



Commission municipale du nouveau plan

Réunion du 14 Février 1929



Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 14 Février 1929, à 15 h 30, sous la présidence de M. Bondues, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Balavoine, d°
Willems, d°
Delemer, Conseiller municipal,
Tubuisson, Architecte,
Cochez, Directeur des Travaux
municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

1°- Procès-verbal de la réunion du 31 Janvier 1929. - Adopté sans observation.

2°- Immeuble sis Square Rusult, 31. - Cet immeuble doit être totalement évacué. En aviser le Service des bâtiments et le prier de faire démolir.

3°- Propriété sise rue Lequeux, 3 (en zone), vente par adjudication. - La Commission fixe le prix auquel la Ville pourrait acheter. Faire adresser une signification au notaire chargé de la vente pour que lors de l'adjudication la situation spéciale de cet immeuble soit signalée (A.693).

4°- Immeubles de la Cité Ste Marie acquis par la Ville. - La question intéresse la 2e Commission. Toutefois, la Commission du plan souhaite l'évacuation et la démolition des immeubles contigus au mur de l'école Baggio (848).

5°- Installation d'un poste de transformation rue du Grand Balcon, 69 et 76 "Le Lilloise". - La Ville a besoin de ce terrain pour la réalisation de ses projets; en informer la Société. Il est souhaitable que le poste soit installé en dehors des emprises éventuelles.

6°- Transformation de vitrine rue du Molinel, 151. - Brasserie Messe-Neurisse. - On peut autoriser si l'on n'effectue aucun travail confortatif. Toutefois, engager le propriétaire à se mettre à l'alignement (A.1775).

7°- Choix d'un emplacement pour le monument Albert Schain. - La Commission propose le Square Grimonpret ou le square Lardiener. On pourrait également offrir le jardin Vauban mais sans garantie de sécurité, ou encore le square Dutilleul (A.1760).

8°- Immeuble sis 4, rue d'Armentières. - En rechercher l'évacuation et la démolition dès que possible (A.1475)

9°- Rue des Roblefs, 7. - Demande d'indemnité - Neurisse. - On ne peut accorder d'indemnité. Rechercher plutôt, avec prudence, l'évacuation de l'immeuble (576).

2.-

- 10° - Eviction de locataire - Square Ruault 55 - Choisez -
La Commission fixe le montant de l'indemnité qui peut être accordée 796 --
- 11° - Eviction de locataire - Square Ruault 55 - Dumont - Si l'Office
H.B.H. accorde un rez-de-chaussée à usage commercial on ne peut
accorder d'indemnité. Dans le cas contraire la question sera exami-
née à nouveau.
- 12° - Rue Shepears - palissade en saillie - Propriété Wattine -
Demander à l'agence d'affichage de faire poser la palissade à l'a-
lignement des propriétés voisines et de la maintenir en bon état
(A 1779).
- 13° - Offre de vente de l'immeuble sis rue Charles Decottignies N° 4
Flaman -
La Commission fixe les conditions acceptables par la Ville (A1736)
- 14° - Offre de vente d'immeubles, rue de la Vignette 43 à 53 - Catry -
La Commission examine à nouveau la question et fixe les conditions
acceptables par la Ville. (A 1755)
- 15° - Terrains de zone à St-André et La Madeleine nécessaires
pour l'exécution de forages.- La Commission prend connaissance de
la lettre des Hospices - transmettre à M. Philippeau (A 764) qui
verra les locataires.
- 16° - Demande de location de terrain rue Vantroyen par Gaillart (A1777)
On peut louer mais le paracoulement devra être fermé et isolé des
constructions de la Ville. Le pétitionnaire ne pourra installer aucun
dépôt dans la cour ou le passage d'entrée - loyer 4 frs le mq par an
Demander un plan de l'installation à effectuer (A.1777)
- 17° - Eviction de locataire - Square Ruault 65 Despinoy.- La Commis-
sion fixe l'indemnité que l'on peut accorder (796)
- 18° - Demande de location de terrains rue du Bois St-Sauveur - par
Dumoutier et Boudon.- On ne peut accorder les locations demandées.
- 19° - Immeuble sis 10 rue du Bois St-Sauveur. La Commission fixe
le loyer à réclamer pour la location du rez-de-chaussée rendre les
autres pièces inaccessibles.
- 20° - Démolition d'une remise rue des Capucins - Roussel.- Demander
au service des bâtiments si la Ville ne dispose pas aux environs
de la rue des Capucins, d'un hangar ou d'une vieille maison dont
les consorts Roussel pourraient disposer durant 12 à 18 mois. (voir
Bains rue de Jysoing - ancienne Bourse du Travail rue de la Vignette)

Réunion commencée à 15 h 30 - terminée à 18 h 15

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU.



Réunion du 14 Mars 1929



Messieurs les Membres de la Commission Municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 14 Mars 1929 à 15 H.30 sous la présidence de M. BONDUES, Adjoint au Maire.

Etai^{ent} présents: M. M. Bondues, Adjoint au Maire
Willens d.
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Guilliau, Ingénieur T.P.E.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve de l'avis du Conseil Municipal, en ce qui concerne les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.....

Conseil d'Administration
Réunion du 30 AVR 1929

Absents: M. Belavoine, Adjoint au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 14 Février 1929 -
Adopté sans observation.

2°- Demande d'aliénation de terrain rue E. Delesalle par Dhainne.

On ne peut vendre, mais on pourrait procéder par échange (523)

3°- Propriété sise dans la zone. rue Lequeux. Adjudication.
La Commission prend connaissance du résultat de l'adjudication

4°- Acquisition du B.L. de Saint-Sauveur.-

Le premier accord prévoyait paiement par la Ville de la valeur de cette propriété déduction faite des travaux à exécuter par elle. Les Domaines demandent actuellement que la Ville paie la totalité du prix de vente, l'Autorité Militaire se chargeant de l'exécution des travaux. Cette façon de procéder ne modifie en rien le coût définitif de l'opération. On peut accepter. Faire modifier la première délibération du Conseil Municipal (757).

5°- Expropriation de la zone

1°- Récupération des petits frais accessoires.
que le Service en fasse l'avance et réclame ensuite au Contentieux;

2°- Règlement des honoraires d'expertises aussitôt dépôt des rapports.

Avis favorable;

3°- Avis de M. le Doyen Duez.

La Commission en prend connaissance;

4°- Eviction de locataires sur réclamation de sous-locataires.
La Commission accepte les conventions obtenues (306)

6°- Immeuble sis 90 rue de Bavai - Demande de renseignements
Cet immeuble n'est pas intéressé par les projets de la Ville
(A. 1797)

7°- Construction rue Véronèse angle rue Gounod par Lefebvre.
La Commission maintient le retrait et le pan coupe imposés
(A. 1351).

8°- Eviction de locataire rue Wicar 20 - Bourg.- La Commission fixe l'indemnité qui peut être offerte (750).

9°- Démolition d'un hangar rue E. Delesalle.- Pour permettre cette démolition, et en attendant que le nouvel immeuble soit construit, on pourrait louer une partie des locaux de la rue de la Vignette (ancienne Bourse du Travail) pour une durée de 12 à 18 mois. En informer M. l'Adjoint Masson (577).

10°- Demande de terrain pour création d'une salle de gymnastique - M. Baroux.- La Cie prend connaissance de la décision de l'Administration. Elle va rechercher un terrain (A.1768).

11°- Offre de vente de l'immeuble sis rue du Molinel 89 bis - Dr. Crépin.- La Commission fixe les conditions acceptable par la Ville (A.1794).

12°- Acquisition de terrain d'alignement rue Boucher de Perthes-Dr Dransart.- La Commission fixe les conditions acceptables.

13°- Construction rue Pierre Dupont 16 - Giovannoni.- On peut, en principe, autoriser à battre des pieux dans le canal. Toutefois, l'égout provisoire à établir devrait avoir une section plus large que celle proposée. Renvoyer à M. Philippeau (484).

14°- Immeuble de La Pharmacie de France - Eviction de locataires. La Commission examine à nouveau la question. Elle maintient sa dernière proposition. Elle estime qu'il serait dangereux de lancer l'expropriation. Etant donné l'importance des baux et des commerces, l'opération coûterait très cher pour satisfaire, en somme, quelques intérêts particuliers.

Faire supprimer le couloir et la cave dépendant de la propriété Divoir, acquise par la Ville, et utilisée par le tenancier du bar (284).

15°- Acquisition d'immeubles des quartiers démolis.- La Commission arrête le prix auquel plusieurs de ces immeubles pourraient être acquis (287).

16°- Terrain de zone Boulevard Carnot.- Demander des renseignements complémentaires (Z).

17°- Chateau de La Haye - Demande de réparations - Vve Bouchery.- Cet immeuble doit être démoli. On ne peut réparer - Faire partir les locataires.

18°- Foire Commerciale - Projet de convention.- La Commission examine le projet de convention. Une note spéciale sera adressée à l'Administration Municipale.

19°- Echange rues de Paris et du Bois St Sauveur - Mathieu.- La Commission prend connaissance des renseignements fournis sur les servitudes dont bénéficie l'autorité militaire sur les terrains de la rue Malpart. Modifier l'échange en conséquence.

20°- Aliénation de terrain à Marce-en-Baroeul - Bureau de Bienfaisance.- Avis favorable (A 1795).

21°- Terrain près de l'Avenue St-Haur - M. Schouteten -

Ce terrain n'est pas intéressé par les projets de la Ville.
La Ville ne s'opposant pas à l'aliénation de cette propriété (A.I796)

22°- Demande de location de terrain sentier des Dondaines.-

On peut louer - Location verbale - Of 20 le mq.

23°- Eviction de locataire - Square Puault 67-69, Soufflet.-

La Commission fixe le montant de l'indemnité qui peut être accordée.

24°- Classement des Portes de Gand et de Roubaix.-

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord. Demander au Conseil municipal de prendre une délibération portant adhésion au classement dans les conditions prévues.

25°- Acquisition de terrain d'alignement rue d'Emmerin - Brie -

La Commission fixe les conditions auxquelles ce terrain peut être acquis.

26°- Dérivation de la Deûle.-

La Commission prend connaissance de la lettre du Service des voies navigables. Donner l'accord de la Ville en précisant toutefois la rédaction sur la partie à exproprier (A.816).

27°- Demande d'occupation de terrain rue du Molinel - Thomas.-

Impossible d'autoriser cette occupation qui constituerait une gêne trop grande pour la circulation.

28°- Procès-verbal d'une réunion avec les représentants des Domaines et de la Cie du Nord.-

Donner notre accord sur ce procès-verbal en spécifiant toutefois que les terrains qui pourraient être acquis par la Ville et remis ultérieurement à la Cie du Nord seraient à payer par cette Cie au prix d'acquisition.

Réunion commencée à 15 h 30.

" terminée à 19 h.

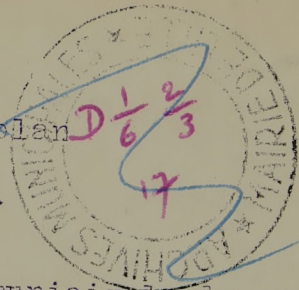
Le Secrétaire,

E. CAILLIAU.



Commission municipale du nouveau plan

Réunion du 4 avril 1929.



Messieurs les membres de la Commission municipale du nouveau plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 4 avril 1929 à 15 h 30 sous la présidence de M. Bondues adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Bondues, adjoint au Maire
Willems, adjoint au Maire
Delemer, conseiller municipal
Dubuisson, architecte
Cochez, directeur des Travaux municipaux
Cailliau ingénieur T.P.E.
Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire.

1° - Procès-verbal de la réunion du 14 Mars 1929.-
Adopté sans observation.

2° - Classement du château de La Haye.-
La Commission prend connaissance de l'arrêté portant le château de La Haye sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Répondre en protestant et faisant connaître les projets de la Ville et de la navigation - Donner connaissance de notre projet de réponse au service des voies navigables. (A 816).

3° - Articles parus dans un journal de Lille concernant les achats ou échanges de terrain.
La Commission en prend connaissance.

4° - Expropriation de la zone.-
La Commission examine à nouveau cette question -
1 - elle estime qu'il faut maintenir et défendre l'expertise de la Ville devant le jury.
2 - elle estime qu'il serait intéressant de faire des sondages par des expropriations en divers points, par exemple entre la route nationale de la Madeleine et la Basse Deûle avant la percée des voies et près du Cimetière de l'Est (806).

5° - Echéance d'arrentement rue d'Avesnes - Hospices.
La Commission après avoir pris connaissance de la proposition des Hospices estime que la Ville ne doit prendre que les terrains de voie publique et que l'occupation des excédents de terrain ne saurait l'intéresser (A.1800).

6° - Acquisition d'immeuble - cour du Soleil - Leclercq
On peut réaliser la vente dès maintenant M. Leclercq sera locataire de la Ville - Loyer 55 f par mois - Location verbale résiliable à tout moment, aucune réparation par la Ville.

7° - Demande de terrain de fortification par la Cie des tramways de Lille -

Il ne paraît pas possible de trouver un terrain de l'importance de celui sollicité par la Cie (A 1793)

8° - Elargissement de la R.N. 41 - Douane de Fives.-

A la demande du Ministre des Travaux publics la Commission confirme la demande d'expropriation conditionnelle - Soumettre au Conseil Municipal (423)

9° - Travaux à exécuter dans l'immeuble sis II, rue du Curé St-Sauveur.-

Avis favorable - Prier toutefois le propriétaire de ne rien faire dans le bâtiment du fond.

10° - Rue d'Alger - nouveaux alignements.-

Prévoir un pan coupé à l'angle de la rue Manuel et à l'angle de la rue de Planère.

11° - Eviction de locataire rue du Vieux Faubourg 60- Berna rd.

La Commission maintient son point de vue M. Bernard n'a droit à rien. Peut être serait-il possible de lui accorder une petite indemnité

12° - Plan d'aménagement et d'extension (loi du 14 Mars 1919).

Ce plan est réclamé par M. le Préfet du Nord - Il n'a pu encore être arrêté définitivement en raison des projets de la navigation dérivation de la Deûle) et de la gare de passage. Le plan sera déposé aussitôt après que les formalités concernant ces deux projets seront terminées et dès que le ministère des Beaux-Arts n'aura plus rien à classer.

13° - Commission d'études des mesures à prendre en vue de faciliter la suppression des îlots insalubres.-

La Commission prend connaissance de l'arrêté décidant la création de cette commission dont ferait partie le Maire de Lille ou son délégué, et décide de remettre à une réunion ultérieure la désignation de la personnalité chargée de représenter la Ville.

14° - Maison des étudiantes.-

La Commission prend connaissance de l'arrêté de M. le Préfet du Nord approuvant le projet de l'office départemental d'H.B.M. pour la construction de la maison des étudiantes (1658)

15° - Choix d'un terrain pour y ériger une nouvelle école professionnelle.

La Commission décide de reprendre l'examen de la question dans une réunion ultérieure.

16° - Acquisition de la partie de l'Hôtel des Canoniers frappée d'alignement.

La proposition faite par le représentant du Conseil d'administration de l'Hôtel des Canoniers n'est pas intéressante. Le prix demandé est trop élevé. Il faudrait en outre régler en un seul accord l'acquisition de tout ce qui est nécessaire pour la réalisation du plan.

Etant donné les prétentions des propriétaires l'expropriation serait préférable (A. 763)

17° - Autorisation de bâtir rue de Bavai - Réclamation de M. Benoit.

La Commission prend connaissance de la note du service du Contentieux - Attendre.

18° - Maison des étudiants - Modification de la voirie rue du Faubourg de Valenciennes.-

La Commission donne un avis favorable aux propositions de M. le Directeur des Travaux Municipaux concernant les modifications à apporter provisoirement à cette rue pour permettre la construction de la maison des étudiants.

19° - Offre de vente d'un immeuble sis 15 rue de la Trinité Montpellier

Le prix demandé est trop élevé (A 1798)

20° - Offre de vente de l'immeuble sis 76 rue des Etaques.- Mme Lebreton.

On pourrait acheter si le locataire ne bénéficie pas d'un bail de longue durée.

21° - Remploi de dommages de guerre hors Lille (Meunier)
Avis favorable.

22° - Construction d'un baraquement rue de Bavai impasse Rouget de l'Isle - Bour.

Avis favorable.

23.- Réclamation de M. Dubois propriétaire d'un immeuble de la rue Schepers.

La Commission fixe le prix à proposer - convoquer le propriétaire (479)

24° - Immeuble sis 21 rue de Haubeuge.-

Ne pas percevoir de loyer - Demander au Contentieux de prévenir la recette municipale - Ne faire aucune réparation dans l'immeuble.

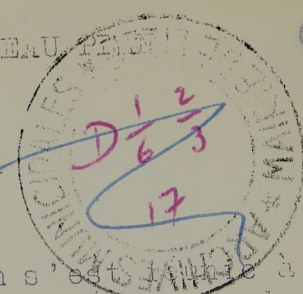
Réunion commencée à 15 h 30

terminée à 17 h 45

Le secrétaire : E. Cailliau.

COMMISSION MUNICIPALE DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 18 Avril 1939



9-4

La Commission Municipale du Nouveau plan s'est réunie à la Mairie de Lille le 18 Avril 1939, à 15 H. 15, sous la présidence de M. Bondues Adjoint au Maire.



Etai~~ent~~ présents: M.M. Bondues, Adjoint au Maire,
Willems d
Delemer, Conseiller Municipal
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Absent: M. Balavoine, Adjoint au Maire

1°- Procès-verbal de la reunion du 4 Avril 1939
Adopté sans observation.

2°- Echange de terrain Boulevard Carnot - Sté "L'immeuble Moderne"
La Société réclame le paiement de l'indemnité prévue dans la promesse d'échange en cas d'impossibilité de construire. Répondre que la Société n'a subi aucun préjudice puisqu'elle n'a jamais sollicité l'autorisation de bâtir. Quant aux 4 immeubles à démolir, le jury d'expropriation se réunissant sous peu, la Ville en sera prochainement propriétaire. La Ville pourra alors faire procéder à la démolition

3°- Eviction de locataire rue Vicar 20 - Boucq
La Commission prend connaissance du jugement du 26 Février dernier - Attendre.

4°- Demande de réalisation d'alignement de l'allée St-Hubert - Hamv.
Demander au Service de la voirie de démolir le mur clôturant l'allée St-Hubert et de raccorder en talus la partie de la rue où l'alignement est réalisé avec l'impasse.

5°- Immeuble sis rue des Etaques 70 - Réclamation Brillon.
Proposer à Madame Brillon de ne plus percevoir de loyer jusqu'à la fin de la location, la Ville ne faisant aucune réparation.

6°- Expropriation de la zone - Avance de frais.
Que le Service se mette d'accord avec le Secrétariat et le service des Finances.
La Commission prend également connaissance du montant probable des honoraires qui seront réclamés par l'avocat de la Ville.

7°- Immeuble sis rue du Bleu Mouton 13
Cet immeuble, libre d'occupation, vient d'être remis à la Ville. Des pourparlers étant en cours pour un échange dans lequel cet immeuble serait compris, le faire clôturer soigneusement et ne pas le louer.

8°- Rue Manuel 57- réalisation d'alignement.
La Commission donne un avis favorable à la modification projetée et fixe le prix du terrain à céder par la Ville.

9°- Immeuble Le Blan - Boulevard Carnot.

Le Consulat Polonais ne disposant pas actuellement des fonds nécessaires pour l'acquisition de l'immeuble on pourrait le louer mais avec obligation d'acheter dans le délai maximum de trois ans. La Commission fixe les conditions de location.

10°- Servitude de vues sur terrain militaire, rue Enrico Ferrv.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service du démantèlement.

Lorsque la Ville aliénera ce terrain elle le vendra avec la servitude dont il est grevé.

11°- Autorisation d'aliéner un terrain sis à Marcq-en-Baroeul et appartenant à la Compagnie du Nord.

La Commission prend connaissance de la lettre du ministre autorisant cette aliénation.

12°- Alignement rue des Deux Epées et rue St-Etienne -

Seule la rue des Deux Epées est touchée par un alignement de 1860. Aucune modification n'est prévue au nouveau plan de voirie. La Commission demande cependant un pan coupé d'environ 2 mètres à l'angle des deux rues.

Réunion commencée à 15 H. 15, terminée à 17 H.

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU.